هكذا من الأصل

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 841 — VENDREDI 7 DÉCEMBRE 1979

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM; Autriche, 13 sch.; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,95; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA; Danemark, 4 kr; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 95 ris.; Italie, 500 L.; Liban, 275 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 30 esc.; Sénégal, 190 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 40

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09 C. C. P. 4207-23 Paris Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

A Marseille

CINQ INSPECTEURS DE POLICE SONT POURSUIVIS POUR « VIOLENCES ET VOIES DE FAIT »

LIRE PAGE 42





L'accord sur la Rhodésie

La conférence de Londres a défini les modalités du cessez-le-feu

LA PAIX DIFFICILE

Les négociations dites « de la dernière chance » à propos du conflit rhodésien ont été, au fil des années, si nombreuses et si vaines que même l'annonce de l'imminence d'un couvre-feu ne dispense pas de la prudence. Treize semaines de discussions houleuses à Lancaster-House ont d'ailleurs bien montré les difficultés auxquelles lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, s'est heurté avant d'imposer — le mot n'est pas trop fort — le projet de règlement britannique aux deux camps en présence.

Cette tactique — qui a plusieurs *fois mené au bord de* la rupture — était la seule possible. Entre les *coprésidents du* Front patriotique, MM. Mugabe et Nkomo, et les dirigeants de Salisbury, le premier ministre Muzorewa et, sur le plan militaire, le général Walls, nulle véritable réconciliation n'était concevable. Ce n'est pas de gaieté de cœur que le premier ministre du Zimbabwe-Rhodésie, au pouvoir depuis seulement six mois, va céder la place à un « gouverneur » britannique chargé de ramener le pays à *une brève* « légalité » coloniale et de préparer les élections.

Pour les dirigeants du Front patriotique, *dont les deux* « armées », au demeurant peu disciplinées, ne sont pas intégrées, *l'épreuve* du cessez-le-feu est d'autant plus risquée qu'une bonne partie de leurs forces, stationnées au Mozambique, en Zambie et en Angola, n'auront, en principe, plus le droit de pénétrer en territoire rhodésien pendant la période transitoire de deux mois précédant la consultation.

Le bilan de sept années de combats est très lourd : plus de vingt-deux mille morts au total et des centaines de milliers de victimes civiles — pour la plupart des Noirs qui ont été déplacés à l'intérieur du pays ou se sont réfugiés dans les Etats voisins. La *rébellion* des colons européens de 1965 contre la Couronne aura provoqué *ce conflit armé* de plus en plus brutal et qui a menacé d'embraser *l'Afrique australe*.

C'est une *conjonction de circonstances* favorables qui a permis, cette fois, à la *négociation* de se nouer sur des bases réalistes. La République *Sud-Africaine avait* tout intérêt à appuyer la médiation de Londres relancée par les conservateurs britanniques. Les cinq Etats de la « *ligne de front* » — Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie et Zambie, — eux-mêmes très éprouvés par les combats, sont également intervenus en faveur du projet de règlement britannique. Enfin, sur place, ni l'intervention, en mars 1978, d'un « règlement interne » — entre MM. Smith, Muzorewa, Chirau et Sithole — ni l'évolution de la situation militaire ne laissaient prévoir des changements décisifs.

Une lassitude générale explique donc l'accord. Lord Carrington a su saisir avec énergie l'opportunité de redorer le blason d'une ancienne *métropole* que l'entêtement des colons rhodésiens avait défiée. *Du même* coup, Londres prend des risques considérables, et ses envoyés *s'exposent à être* pris dans des contestations et des affrontements qu'ils ne seront pas, militairement du moins, en mesure de faire cesser.

Les informations en provenance de Salisbury *laissent penser* qu'il sera très difficile de rétablir l'ordre sur le terrain. *L'expérience* prouve que les couteaux ont vite fait de sortir du vestiaire quand les urnes ne donnent pas à l'un ou à l'autre camp la victoire que chacun estime avoir remportée dans les combats. Quand le cessez-*le-feu* sera proclamé, il faudra encore beaucoup d'efforts — et peut-être de temps — pour le transformer en véritable paix.

Le cessez-le-feu pourrait être proclamé au Zimbabwe-Rhodésie dans les prochains jours à la suite de l'accord de principe conclu mercredi 5 décembre à Londres, entre lord Carrington et les coprésidents du Front patriotique, MM. Mugabe et Nkomo.

« *C'est la percée pour laquelle nous avons travaillé* », a déclaré le ministre britannique des affaires étrangères, alors qu'un porte-parole du Front patriotique estimait que l'accord sur un cessez-le-feu, dont certains détails doivent être encore mis au point, « *a constitué peut-être la part la plus importante* » de la conférence de *Lancaster House*, ouverte le 10 septembre. Londres va envoyer un gouverneur à Salisbury et des guérilleros. L'appli- pouvoirs jusqu'aux élections générales dans deux mois. Il devra notamment « *contrôler directement* » les deux armées de Salisbury et des guerilleros. L'application du cessez-le-feu sera surveillée, sous sa direction, par une « force d'observateurs » du Commonwealth. Le gouverneur s'assurera, en outre, de la cessation des opérations militaires sur les frontières.

Pretoria refuse de commenter

L'évêque Muzorewa, premier *ministre* du *Zimbabwe-Rhodésie*, qui avait regagné Salisbury à la *mi-novembre, est attendu* incessamment à Londres pour la cérémonie de signature. Il avait accepté le projet de règlement britannique le 22 novembre.

A Salisbury, les premières réactions traduisent un optimisme prudent. Toutefois, M. Smith, ministre sans portefeuille du gouvernement Muzorewa, a déclaré : « *Les Britanniques veulent seulement arriver ici rapidement et s'en aller tout aussi vite, nous abandonnant la responsabilité de résoudre les problèmes à venir.* » En République sud-africaine, nous signale notre correspondante, les autorités se refusent à tout commentaire dans l'attente d'une déclaration officielle annoncée pour jeudi après-midi.

(Lire nos informations page 3.)

En Irlande

CINQ CANDIDATS BRIGUENT LA SUCCESSION DE M. LYNCH

(Lire page 5.)

Une semaine avec les Pays de la Loire

Durant toute cette semaine et dans toutes ses éditions, *le Monde* publie les enquêtes et les reportages de ses correspondants et de ses envoyés spéciaux sur les cinq départements qui composent la région des Pays de la Loire.

Aujourd'hui : une région prise par la fièvre de la musique — la Sarthe.

(LIRE PAGES 27 à 31.)

Le renforcement de l'OTAN

Le parti socialiste ouest-allemand approuve l'installation de nouveaux missiles en Europe

Le congrès du parti socialiste d'Allemagne fédérale (S.P.D.), réuni à Berlin-Ouest, a approuvé mercredi 5 décembre, à une majorité beaucoup plus forte que prévue, la politique de défense du chancelier Schmidt favorable à la fois à la modernisation de l'arsenal nucléaire de l'OTAN et à des négociations avec l'U.R.S.S. Le gouvernement d'Oslo (dont la position n'est pas différente dans ses principes, mais est très contestée) a décidé d'envoyer des émissaires à Washington — le premier ministre, M. Nordli — et à Moscou — le ministre de la défense, M. Steen.

« L'acceptation de propositions sur la construction et le déploiement de nouveaux types de vecteurs américains à moyenne portée en Europe occidentale et la mise en œuvre de cette décision détruiraient les bases d'une négociation », déclare, d'autre part, le communiqué publié mercredi à l'issue de la réunion extraordinaire à Berlin-Est des ministres des affaires étrangères du pacte de Varsovie. L'introduction de la motion de « mise en œuvre » des nouveaux engins assouplit apparemment la position exposée jusqu'ici par M. Gromyko. A l'issue de sa visite à Bonn, le ministre soviétique *des affaires étrangères avait souligné que la simple décision* du Conseil atlantique de la semaine prochaine sur la modernisation de ces *armes rendrait toute négociation avec* l'U.R.S.S. *impossible*.

Les ministres du pacte de Varsovie n'en réaffirment pas moins, *dans leur communiqué, qu'il est « inacceptable de voir l'OTAN tenter de négocier* à partir d'une position *de force* », et M. Gromyko, dans des *déclarations à l'agence est-allemande A.D.N., a précisé : « Cette rupture d'équilibre* détruirait la base de négociation. »

De notre correspondant

Bonn. — Devant le congrès du S.P.D. (parti socialiste), à Berlin, le chancelier Schmidt a gagné la « bataille de l'OTAN » de façon bien plus décisive qu'il ne s'y attendait lui-même. Plus des trois quarts des délégués ont approuvé, *mercredi 5 décembre*, la politique proposée par la di*rection du* parti. *Celle-ci consiste* à soutenir le projet de l'OTAN visant à moderniser l'armement nucléaire des alliés sur le théâtre européen, tout en proposant à l'U.R.S.S. l'ouverture de négociations en vue de limiter, ou peut-être même de supprimer, de part et d'autre, les fusées atomiques à portée intermédiaire.

Pendant toute une journée, partisans et adversaires de cette politique se sont durement af*frontés*.

JEAN WETZ.

(Lire la suite page 6.)

Le marché pétrolier

• L'Arabie Saoudite suspend ses livraisons de brut à l'Italie
• Les bénéfices de la société française C.F.P. ont plus que doublé

Les compagnies pétrolières se portent bien. Alors que, selon plusieurs membres de l'OPEP, une nouvelle « augmentation substantielle des prix est acquise pour 1980 », *le renchérissement du « brut » cette année permet d'ores et déjà aux compagnies d'annoncer des profits importants. Pour le premier semestre, le bénéfice net de la Compagnie française des pétrole a ainsi atteint 2 215 millions de francs, contre 309 millions en 1978. Même en ne tenant pas compte de la valorisation des stocks, le bénéfice de la C.F.P. est en hausse de 100 %.*

Il est cependant une société européenne en difficulté : l'ENI italienne. Pour avoir versé 100 milliards de lires à des intermédiaires, lors de la signature d'un contrat d'approvisionnement avec l'Arabie Saoudite, l'AGIP, filiale de l'ENI, s'est vu suspendre cette livraison par Ryad. Au-delà des répercussions économiques qu'elle pourrait avoir (l'Italie risque de perdre 5 millions de tonnes de pétrole en 1980), cette affaire risque de provoquer une crise politique importante en Italie.

Le dollar est revenu, jeudi matin 8 décembre, à 1,7325 D.M. (au lieu de presque 1,75 la veille) et à 4,08 F (contre 4,11 F au plus haut la veille). L'or a recommencé à monter pour atteindre le prix de 435 dollars l'once (au lieu de 426,4).

De notre correspondant

Rome. — L'Arabie Saoudite a provoqué une grande inquiétude à Rome en décidant de suspendre une partie de ses livraisons de pétrole à l'Italie. Inquiétude mais pas véritable surprise : la puni*tion était redoutée depuis* plusieurs jours, en raison de l'ampleur prise par le scandale de l'ENI (*le Monde* du 5 décembre). La société saoudienne des pétroles, Petronim, le dit d'ailleurs clairement dans le télex qu'elle a envoyé au président du holding d'Etat italien : « *Suite à notre rencontre de ces derniers jours à Londres, et aux informations publiées dans les journaux italiens et reprises par divers organes d'information du monde entier (...), les fournitures de pétrole sur la base du contrat Petronim-AGIP sont suspendues dès aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre.* »

Les autorités de Ryad se sentent en effet « *directement ou indirectement impliquées dans le grave scandale* », à savoir les rumeurs selon lesquelles une partie de la commission fabuleuse payée pour ce contrat de 12,5 millions de tonnes de pétrole serait allée *enrichir un ou plusieurs* groupes politiques italiens. La décision saoudienne aura des conséquences économiques et politiques.

D'ores et déjà, la Banque d'Italie a annoncé un relèvement de trois points du taux d'escompte, qui atteint ainsi 15 %. Seule la Grande-Bretagne dépasse ce taux avec 17 %. L'Italie *n'avait atteint les 15 %* qu'en octobre 1976, après une crise monétaire catastrophique. *Ce renchérissement* du taux de l'argent devait intervenir, car la lire est de plus en plus faible sur les marchés des changes. La décision a été précipitée par le télex de la Petronim. La Banque d'Italie ne veut pas continuer à brûler ses réserves pour soute*nir une monnaie qui subit* les effets conjugués de l'inflation (les *prix de gros ont augmenté* de 18,4 % en un an), de la faiblesse du dollar et de l'absence de politique énergétique.

L'Italie est très dépendante du pétrole, qui couvre 70 % de ses besoins en énergie. Elle en aura *consommé une centaine* de millions de tonnes cette année, dont un *tiers provient d'Arabie Saoudite*, son premier fournisseur. Pour 1980, on prévoyait un « trou » de 23 millions de tonnes, qui atteindra 28 millions si Ryad maintient sa décision. La Petronim devait livrer 5 millions de tonnes l'an prochain au prix très avantageux de 18 dollars le baril. *Faudra-t-il recourir au marché* libre de Rotterdam, en se résignant à payer des prix deux fois plus élevés ?

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 38.)

LA NOUVELLE CONSTITUTION IRANIENNE ET LES MINORITÉS

Dans Tabriz, soulevée contre la « dictature de Khomeiny »...

La ville de Tabriz, chef-lieu de l'Azerbaïdjan *occidental*, était *pratiquement* paralysée ce jeudi matin 6 décembre en fin de matinée à la *suite des manifestations qui* s'y *déroulent* pour protester contre la nouvelle Constitution islamique et l'attaque, mercredi *soir*, du *domicile* de l'ayatollah Chariat Madari à Qom. Cette *attaque a fait deux* morts et de nombreux blessés.

Les manifestants, évalués à une centaine de mille, dont de nombreux militaires, réclament *l'amendement de la* Constitution récemment soumis au référendum et l' « exécution de M. Ghotbzadeh ». De violents heurts se sont produits en différents endroits de la ville avec *les gardiens de la* Révolution, *emmenés* en renfort de Téhéran dans la nuit, et on signale de nombreux blessés.

A Qom, plusieurs milliers de partisans de *l'ayatollah Chariat Madari*, ont manifesté ce jeudi matin devant la maison du chef religieux de l'Azerbaïdjan occidental aux cris de « Chariat Madari donne-nous l'ordre de déclen*cher le djihad !* » et « Mort à Khalkhali ! ». Ce dernier, connu pour ses prises de positions extrémistes, est accusé d'avoir organisé l'attaque du domicile de l'ayatollah Chariat Madari.

De notre envoyé spécial ERIC ROULEAU

Tabriz (*Azerbaïdjan-Oriental*). — Un climat insurrectionnel règne à Tabriz depuis mercredi soir. La nouvelle, qui a suscité effroi et colère, est parvenue à 21 heures au siège du Parti républicain du peuple musulman (P.R.P.M.) : l'ayatollah Chariat Madari avait échappé une heure plus tôt à un attentat : une centaine de *pastarans* (miliciens *islamiques*) *qui avaient* pris d'assaut la maison du chef religieux à Qom avaient été repoussés par les gardes du corps, dont l'un a été tué.

Les dirigeants du P.R.P.M. qui se réclament du dignitaire religieux ont été frappés de stupeur : « *C'est Khomeiny qui a tenté de le supprimer !* », s'est exclamé l'un d'eux. « *Il y aura un bain de sang demain lorsque la population connaîtra la nouvelle* », ajoute un autre, visiblement inquiet. L'ayatollah Chariat Madari n'est pas seulement très aimé de la population de Tabriz, où il est né, il est aussi vénéré par les douze à quatorze millions d'Azerbaïdjanais de la province, qui estiment que l'imam Khomeiny *lui* a ravi la *première* place parmi les « grands ayatollahs » *du chiisme. En outre*, l'ayatollah Chariat Madari, monarchiste de cœur et de tendance conservatrice, est devenu depuis quelques mois le point de mire et l'espoir de tous ceux — religieux ou laïcs — qui rêvent de renverser « *le régime théocratique de Khomeiny* ».

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Elle roule pour vous

Il est intéressant de constater que la synthèse de toute une série de données recueillies auprès des assureurs, de la gendarmerie nationale, des hôpitaux et des psychologues aboutit au portrait-robot d'un conducteur idéal qui est une femme mariée de plus de trente ans. Celle-ci provoque moins d'accidents mortels que les hommes, ne boit pas comme les hommes, et, bien sûr, ne considère pas sa voiture comme un prolongement de sa virilité.

Les sceptiques vous diront que cette perle rare n'existe que dans le rêve statistique des compagnies d'assurance. Pour notre part nous préférons imaginer qu'elle est cette fée routière peuplant les songes des jeunes autostoppeurs partis pour traverser la vie et à laquelle ne croient pas les chauffards.

BERNARD CHAPUIS.

LA MORT DE SONIA DELAUNAY

La fraîcheur et l'intuition

Sonia Delaunay est morte mercredi 5 décembre à Paris. Elle était âgée de quatre-vingt-quatorze ans.

Avec Sonia Delaunay, c'est la doyenne des peintres en France qui disparaît. On connaissait bien ses grands cercles de couleurs pimpantes, spontanées et directes enroulées en rythmes bleus, rouges et verts qui chez elle gardaient une inaltérable fraîcheur. Le Musée national d'art moderne lui avait, à l'occasion de ses quatre-vingt-dix ans, rendu un hommage *qui faisait apparaître* le cas particulier de cette jeunesse picturale chez un peintre de grand âge.

Née en Ukraine en 1885, Sonia Terk avait suivi l'itinéraire classique de bien des artistes *nés russes* : elle a étudié à Saint-Pétersbourg, puis à Berlin avant de venir vivre *à Paris en 1907, l'année du choléra* en Russie méridionale. Ayant épousé un marchand allemand amateur de peinture naïve, Wilhem Uhde, elle veut peindre et se rend à l'atelier de « la palette » où elle rencontre des artistes aujourd'hui tous disparus : Segonzac, Ozenfant, ainsi qu'un jeune homme, turbulent, parleur torrentiel.

JACQUES MICH...

(Lire la suite page 13.)

LE PRIX DES LIVRES : UNE REMISE EN CAUSE

Trois éditeurs donnent leur opinion sur le nouveau système

(Lire pages 20 et 21.)

Le Monde

idées

AUDIOVISUEL ET LIBERTÉS

Pour un pluralisme organisé

par ALAIN RAVENNES (*)

COMMENÇONS par un fait : le cinéma et la télévision représentent à eux seuls soixante fois le nombre de spectateurs de toutes les autres activités culturelles. Et complétons par ce rappel : en 1960, l'audience des films en France a été d'environ quatre cents millions de personnes : elle dépasse aujourd'hui les quatre milliards (cent quatre-vingts millions en salles et quatre milliards par la télévision).

L'on peut ne pas aimer ce siècle, s'épouvanter de ce qu'Abellio appelle *« le bourrage de l'instant et le brouillage des limites »*. Angoissé par les devantures de librairies, l'on peut soupirer après les temps où les bibliothèques comptaient au plus deux milliers de volumes, où c'était un voyage que d'aller à Paris à Fontainebleau, où la légende tenait lieu *d'information et disait* sans doute plus qu'elle. En réduisant à rien l'espace et le temps, l'on a détruit les médiateurs encore irremplacés de la vie, livrant un cerveau humain presque inchangé à un monde surpeuplé d'images fuyantes et de mots incertains. Mais ce siècle est le nôtre, pas d'autre moyen d'en sortir que la mort. Cette digression n'est pas fortuite, puisque s'agissant du règne de l'audiovisuel, le choix est très exactement entre un refus définitivement impuissant et une fuite en avant qui le prenne à son propre piège, lui fasse rendre tout ce qu'il contient encore — *ou déjà* — de vie et d'humanité.

L'image est tyrannique, mais elle est libératrice. C'est devant le miroir que l'enfant se forme, mais c'est en saisissant la multitude des visages autres qu'il devient humain. Puisque le règne de l'image (et du son) est là, qu'il se fasse multiple, foisonnant, que ce discours soit porté à *toutes ses extrémités, ses tréfonds*, ses lieux et ses impasses, et même si c'est, finalement, pour en découvrir le vide, l'insoutenable transparence et rencontrer un nouveau silence.

Rien de semblable ne s'arrête *en chemin : l'eau vient toujours* à bout de la pierre. L'audiovisuel gourmé, cantonné, rachitique, c'est sans doute l'anesthésie, la passivité, un grégarisme médiocre ; l'audiovisuel libéré, démultiplié, ouvert à tout ce qu'il se peut et doit transmettre ainsi, ce serait une fête, des sensibilités ressuscitées, révélées à elles-mêmes (comme l'on révèle un négatif), une fête dangereuse, mais qu'est-ce d'autre que la vie, sauf à la confier aux mornes sécurités totalitaires ?

C'est le monopole qui devrait plaider sa cause

Posons alors la question : le monopole d'État de la radio et *de la télévision* reste-t-il légitime dans un pays libéral se réclamant du pluralisme social et culturel ? Sereinement, il faut donner une réponse claire : non. Et nous ne devrions même pas argumenter ; c'est le monopole qui devrait plaider sa cause, car ce n'est pas à la liberté de se justifier, mais à la contrainte.

Pourquoi l'audiovisuel, sous la seule raison de son importance et de sa vitalité, relèverait-il d'une loi d'exception, resterait-il « domaine » réservé d'un État s'imposant un rôle de garde-fou des âmes, de tuteur du bien auquel, fort heureusement, il ne prétend pas d'ailleurs ? Pourquoi la démocratie, le libre choix, existeraient (presque) partout, sauf là ? Pourquoi trois pauvres chaînes (quel *nom !) quand une dizaine sont* possibles ? Au nom de quoi ce trou gris de l'écran passé 23 heures, suicidaire et suicidant ? « *Vous suicider parce qu'il n'y pas d'image !* rétorquera-t-on. *Quelle sottise. Lisez un livre.* » « *Ils n'ont pas de pain, donnez-leur de la brioche* », disait déjà une ex-souveraine. Le pain aujourd'hui, ici, c'est aussi l'image. Comment expliquer enfin cette formidable sous-utilisation de l'audiovisuel au regard de la communication sociale, de la création et, j'oserais même dire, de l'éthique ?

Abordons nettement la grande objection vertueuse : si vous supprimez le monopole, l'argent s'introduira. Certes. Mais quelle société sommes-nous ? Souhaitons-nous l'autre, la « socialiste » ? Foin de pharisianisme : la communication, la culture, sont aussi des « marchés », autre vilain mot, mais qui obligent à les traiter comme tels. Il y a des spectateurs pour de Funès ; d'autres, moins nombreux, pour Philippe Garrel ou Daniel Schmidt, et j'ajoute que ce sont parfois les mêmes. Il y a une audience pour Alain Decaux ; il y en aurait une pour *Fernand Braudel ou René Girard*.

Ce n'est pas l'État qui a produit la prodigieuse incarnation de *Don Giovanni*, par Ruggiero Raimondi, c'est la Gaumont, puissante firme marchande. Ce n'est pas l'État qui distribue *le Tambour*, mais un producteur indépendant, Anatole Dauman, à qui l'on devait déjà *Hiroshima mon amour* et *Nuit et brouillard*. Ils ont peut-être bénéficié de quelque aide des pouvoirs publics ? Rien n'interdit de les accorder à des productions télévisuelles les justifiant. Qui publie Julien Gracq ? Serait-ce l'État ou bien plutôt un (tout) petit éditeur, José Corti ? Au fait, Gallimard et Le Seuil sont-ils des éditions d'État *le Monde, l'Express* et *le Matin* sont-ils des journaux d'État ? Et l'argent privé, ce n'est pas seulement celui des banques ; ce peut être, ce sera, celui de personnes et d'associations réunies en une même finalité de communication ou de création.

Que l'on cesse enfin de nous opposer la confusion italienne ou la crétinisation publicitaire à l'américaine. L'on sait qu'il serait insupportable, en France, de tronçonner *la Grande Illusion* par des réclames de dentifrice. Contrairement à l'Italie, la France est une vieille communauté nationale structurée ; contrairement aux États-Unis, son capitalisme est très « impur », mixte de libéralisme et d'étatisme. La solution française ne saurait être l'absence de loi, mais un pluralisme organisé. C'est un tel projet qu'Hubert Astier (1) présentera aux assises du CIEL. Les grandes lignes en sont simples : le monopole de la diffusion (T.D.F.) peut se substituer ou se transformer en prestataire de services, cogéré par ses utilisateurs.

Le monopole de la production, déjà battu en brèche, mais maintenu autour d'une S.F.P. — tonneau des Danaïdes et obligeant les autres producteurs à des prix de dumping, — et le monopole disparaîtraient. La loi ne fixerait plus de limites au nombre des stations télé et radio ; elle établirait en revanche, pour les unes et les autres, les conditions de leur entrée en fonction ; elle définirait le mode de désignation d'une haute autorité disposant de sa propre administration et chargée de donner les agréments, de définir les critères et les objectifs des « cahiers des charges » et de veiller à leur respect.

Certains, au sein même du *CIEL, souhaitent plus de prudence*. Mais il y a longtemps que je n'ai plus rencontré un créateur ferme partisan du monopole. L'on accuse volontiers les intellectuels d'abstraction et d'inefficacité : qu'ils ne ratent pas cette occasion d'inspirer concrètement la réforme qui, tôt ou tard, interviendra dans ce domaine leur. L'on a eu tort, sans doute, de retarder cette réforme ; l'on aurait tort, à présent, de la livrer à des opérations de commandos ou aux joutes préélectorales. Mais faisons en sorte que, d'ici à 1981, cette nouvelle liberté devienne un enjeu capital, ou, mieux encore, un thème partagé ; qu'au-delà des impatiences mercantiles et des marchandages politiques, elle prenne en charge sa raison d'être *profonde*.

La liberté est toujours un choix risqué. Au fait, elle est le seul choix, puisque le totalitarisme ne requiert vite que la résignation. Choix de sa propre plénitude en ses figures contradictoires, choix de s'apercevoir sous des traits inconnus, choix de l'acceptation de l'autre, cet inacceptable frère. Ne pas donner le sentiment de concéder ce choix à demi et à regret : le vouloir avec force, j'allais dire avec joie. Ceux qui *s'en réclament doivent indéfiniment* le reprendre, le faire aller où il va, s'ils veulent être crus. Et, plus important, s'ils veulent se croire eux-mêmes.

(*) Secrétaire général du Comité *des intellectuels pour l'Europe des libertés* (CIEL).

(1) Directeur-délégué de la Cinémathèque.

Nous ne voulons pas de vos radios locales

par DOMINIQUE VASTEL (*)

EN *annonçant* au Sénat d'une façon spectaculaire la mise en place, dès février 1980, d'un « réseau autonome de radios *qui se consacreront à rendre compte* de l'actualité régionale et locale », M. Jean-Philippe Lecat reconnaît implicitement la réalité des besoins *exprimés* et *traduits par le phénomène* des radios libres.

C'est une concession inattendue et surprenante. Mais il convient de l'accueillir avec prudence, voire avec inquiétude. Le gouvernement *ne propose*, en fait, *rien* d'autre qu'un aménagement du monopole : il favorise sa décentralisation. Ces « *radios de service public* » *constitueront* au mieux une extension de *ce qui existe déjà avec les émissions* réalisées par FR 3.

Pourquoi le même monopole, régi par les mêmes règles, contrôlé par le même pouvoir, soumis aux mêmes contraintes politiques, donnerait-il demain la parole à ceux qui en sont *aujourd'hui privés ?* Les *mêmes* causes produisant les mêmes effets, il y a tout lieu de penser que ce monopole décentralisé — selon des *modalités* encore *mystérieuses* — continuera de considérer la liberté d'initiative, d'expression et de création comme des dangereux ferments *d'anarchie*.

Mais le ministre de la culture et de la communication est un homme trop avisé pour ne pas le savoir. Et c'est pourquoi le projet du gouvernement est inquiétant.

Un récent sondage publié par *Télérama* le montrait, la majorité des Français sont favorables à l'existence de radios locales ou libres. Bien que farouchement hostile à toute remise en cause du monopole, le pouvoir ne peut ignorer cette position. Et plutôt que de paraître se crisper sur la stricte défense de la législation actuelle — au demeurant mal comprise, — il préfère lâcher du lest. Ou sembler le faire.

En effet, les radios locales prônées par le libéralisme avancé de M. Valéry Giscard d'Estaing ne *constituent* en aucune *façon* une réponse aux problèmes posés par le mouvement des radios libres. Il faut sur ce point être très clair, et ne pas *permettre* au *gouvernement* d'entretenir — avec le concours des « médias monopolistiques » — une campagne démagogique créant le doute et la confusion dans les esprits.

Non, messieurs les censeurs, nous ne voulons pas de vos radios locales octroyées par vos services, par votre pouvoir.

Oui, nous continuerons par nos actes de piraterie artisanale à dénoncer votre piraterie institutionnalisée qui organise et favorise le détournement et la confiscation à votre seul profit des grands moyens d'*information* audio-visuels.

Oui, *nous* continuerons à nous battre pour la liberté d'expression et pour la suppression de monopole.

(*) Animateur de Radio-Vallée de la Seine, maire adjoint des Mureaux (Yvelines), membre du bureau national du M.R.G.

Pouvoir et communication

par PIERRE SCHAEFFER (*)

LA communication des temps modernes passe par les machines, les budgets, les administrations. Elle s'organise donc. La liberté n'y va pas de soi. C'est, paradoxalement, l'exercice d'un pouvoir. Pour refuser cette contradiction ou la tourner par des lois de pacotille, la démocratie ne fait que reculer.

Pour la presse, l'édition et, il faut bien l'avouer, pour la culture en général, ces contraintes ne sont pas nouvelles. C'est par une lente maturation que les moyens d'expression traditionnels sont un peu moins injustes et un peu plus *humains. Le pouvoir y est diffus*, partout présent quoique lacunaire. Les carences de ce pouvoir sont réputées, selon le cas, bienfaisantes ou malsaines.

L'espace hertzien est limité, les fréquences sont encombrées, le bruit de fond est redoutable. Chaque message, dénommé production, est si coûteux que se pose la question de rendement. Des choix s'imposent, là où l'on ne s'attendait qu'à voir jouer des *traditions* culturelles. Mais *où sont* les valeurs d'antan ? Quelle est finalement cette politique d'une pensée collective ? Pour plaider la séparation des pouvoirs, faut-il encore les reconnaître.

On s'en prend donc plus volontiers à des détails : statuts, cahier des charges, organigrammes, financement. La machine tourne à vide, ni rond ni plein. A l'abondance des systèmes, des nouveaux services, des innovations, se superposent les manques de l'information et de la *création*. Les *fonctionnaires* se multiplient tandis que les artistes subsistent péniblement aux Assedic. Comment expliquer un tel malthusianisme ? Par le triple freinage d'un pouvoir occulte. Il ne date pas d'hier.

∴

Le pouvoir professionnel tout d'abord, si longtemps exercé par l'O.R.T.F., et si honorablement, malgré les dires. Mais l'O.R.T.F., mené par les syndicats tout autant que par son administration, s'est retranché dans ses privilèges, a bouclé son château fort, s'est fait deux adversaires : son public et le gouvernement. Si encore les professionnels y avaient vécu heureux ! Ils ne cessaient de faire grève.

En se fractionnant depuis la loi de 1974, *le pouvoir s'est personnalisé*. On eût pu espérer l'émulation. Mais, contrairement à la presse, ou à l'édition, qui choisit *ses* publics et ses provinces, les chaînes de télévision poursuivent obstinément sur le même créneau le même public indifférencié. La radio, au lieu d'être énergiquement décentralisée, se voit privée d'initiatives sur le terrain puisque ses stations régionales, par une sottise du règlement, sont sous la coupe de FR 3. Dans cette situation bloquée, personne ne bouge parce que tout le monde est nommé. Qui dispose alors de véritables marges de liberté ? On se demande ce que serait la culture *française si partout où s'exerce* la décision, on était « nommé par le gouvernement ». Est-ce qu'on nomme les virtuoses, les poètes, les inventeurs, les éditeurs ? Est-ce qu'on nomme les champions de boxe ou de course à pied ? Est-ce qu'on garantit l'emploi des trapézistes, des violonistes, des chansonniers ? Rassurez-vous, à la radio-télévision, les saltimbanques ne sont pas garantis. Ils émargent au coin de l'ardoise quand il reste de l'argent pour eux, et il en reste peu.

Or les programmes de la radio-télévision française, sauf le manque à gagner, ne sont pas si mauvais. Qu'on aille ailleurs voir d'autres écrans, écouter d'autres radios ! Que se passe-t-il donc pour qu'on en dise tant de mal, au point de faire sourire les Américains, qui n'y attachent plus d'importance, à leur télévision, entièrement bradée, sauf de temps en temps, un coup dur, un coup de poker, un coup qui rapporte, comme Watergate ? Allons-nous envier les pays totalitaires voués à des tribulations médiévales, réduits à passer sous le manteau les samizdats ?

Ce serait pourtant la tentation des antennes françaises, si nous n'étions pas si bien gouvernés : osciller entre le bousillage américain et la misère du samizdat. Autrement, que faire ?

∴

Remplacer une question par une autre : non pas qui va payer — donc contrôler, — mais à qui, *à quoi ça sert ? Distinguer* entre les privilèges du monopole et les devoirs du service public, quel qu'en soit le *statut*. Il s'agit de préférer les usagers aux managers, les contenus aux contenants, de distinguer les participants de la communication, d'organiser un dialogue qui ne soit plus à sens unique. Autrement dit, cesser de considérer la radio-télévision comme une fin en soi : le téléspectateur y compromet le citoyen.

Débat politique avant tout. Restituer la communication aux échelons locaux, nationaux, internationaux, c'est aménager la participation, l'affrontement et la concertation. C'est une escalade de la démocratie. Elle embarrasse tous les partis, n'en doutons pas. Leur commune tendance est donc de statufier, de freiner, de nommer, voire de contrôler par holdings interposés. Reste à donner des consignes.

Les consignes sont implicites mais strictes : fonctionner le moins possible comme machines à communiquer. L'objectif inavoué est d'amuser la galerie, de délivrer des millions de badauds des soucis quotidiens, programme qui satisfait d'ailleurs les populations, comme en *témoignent* les sondages. De quoi se plaindrait-on ?

Sans doute, obscurément, d'un *troisième pouvoir :* celui de l'indifférence.

En laissant foisonner l'information dans un libéralisme apparent, en dosant les minutages et les créneaux, on parvient à endormir son monde. Le divertissement évacue le sérieux, la fiction émascule la réalité. La parole et l'image sont des denrées marchandes. La *communication n'est plus qu'une consommation*.

Des gens sont payés, délégués ou élus, pour comparaître, parler et agir à notre place. On nous demande de temps à autre de voter, après une série de spectacles exceptionnels : telle est notre participation à la société des télécommunications, bientôt informatisée.

Et telle est aussi, finalement, la perversion des médias de masse : à force de crier dans le vide, créer le vide, et pour ne parler à personne, ne plus mobiliser les citoyens.

Et il arrive à l'Hexagone ce qui arrive aux meilleures familles, où chacun depuis longtemps se tait, ne s'estime plus responsable.

Parfois parle le père de famille, dans un silence consternant. On attend poliment qu'il ait fini, avant de se *précipiter* à la télévision.

Et puis tout recommence.

(*) Ancien directeur du service de la recherche de l'ex-O.R.T.F.

Encore un effort

par PHILIPPE SOLLERS (*)

SI j'arrive à New-York, je suis immédiatement obligé de réduire ma perception de sons et d'images. C'est comme si j'étais physiquement contraint de me remettre à un certain gris quotidien, à une monotonie du discours. Le ciel lui-même est plus bas, et Baudelaire en a trouvé la formule : « *Il pèse comme un couvercle.* » C'est comme si les ondes, à *partir de là*, stagnaient à faible altitude sur le Bassin parisien. Un bassin : voilà dans quoi se remue la passion publique.

L'absence de journaux français, de radio et *de télévision* françaises a joué de façon euphorique. Mais les revoilà, immuables, bien délimités, bien cadrés. Je vérifie aussitôt ce paradoxe : ce qui use, ce qui fatigue à mort, ce n'est pas le trop-plein d'informations, mais au contraire son pas assez. Pas assez de voix, pas assez de scènes... Me voici repris dans la malédiction du chiffre trois, cette unité masquée qui fait semblant d'être différente d'elle-même : trois chaînes, trois postes, trois quotidiens, trois hebdomadaires... J'écoute mes amis : je m'aperçois qu'à leur insu ils sont informés « en trois ». Fatalement, ils se racontent ce qu'ils ont lu, vu, entendu, et le tour est vite fait, il faut donc piétiner sur place.

On peut appeler ça « mainmise du pouvoir sur l'information », si l'on veut, à condition de comprendre que n'importe quel pouvoir se ferait ressentir de la même façon (question de structure). Le pouvoir, c'est la géométrie de l'information : la nôtre est implacablement euclidienne, œdipienne. Désir : au moins une quatrième chaîne de télévision.

Les vrais marxistes : les Américains

C'est *comme* la publicité : il me semble que cela devrait être pas du tout ou beaucoup. A partir du moment où l'on a commencé, la seule *façon* de s'en tirer, ce n'est pas de *restreindre*, mais de *multiplier. La peur de l'anarchie*, dans ce domaine, est sans doute un mauvais calcul. Toujours la même peur française de *montrer la circulation* de l'argent, de parler nettement d'argent. Or exhiber l'incessante fabrication des produits, les obliger à inventer leur présentation et leur promotion peut être une façon de libérer les imaginations du fétichisme de la marchandise.

Au fond, les vrais marxistes, ce sont les Américains. La *télévision* américaine interrompt tout : la fiction par la publicité, la publicité par le flash politique, la politique par le music-hall, la « variété » par la *prédication* religieuse, la religion de nouveau par la publicité, et cela sans fin. Ce qui veut dire : le dollar visible, tout-puissant, se racontant sous vos yeux. *En somme : une dérision joyeuse. Si tout passe dans tout* et réciproquement, je suis beaucoup plus libre par rapport à la machinerie sociale, je peux la concevoir comme un ordinateur qui ne m'impose rien d'autre que ses combinaisons, comme un jeu. Qui a peur de la représentation sociale comme jeu ?

La pomme publicitaire d'Antenne 2 revient comme un cauchemar accablant, le sigle qui souligne qu'il va y avoir quelque chose est accablant. Or la publicité est un art, la prestidigitation publicitaire oblige, ou *devrait obliger*, à des effets de *style* qui, par exemple, pourraient transformer en profondeur jusqu'à l'*art* du roman.

Trop de romans, pas assez de publicité ; trop de *psychologie* archaïque, pas assez de style ! Désir : multiplication de la publicité pour transformer, par contiguïté, la cérémonie de la télévision en fête. Interrompre le pouvoir par un autre pouvoir. La vérité se ressent bien mieux si on multiplie les apparences : sans quoi la seule apparence visible, *de plus en plus lourde, se met* à mentir de plus en plus.

Et enfin : la nuit. La nuit pourrait être ici plus vivante, habitée, presque sans arrêt. Dormir devrait pouvoir devenir : on a raté quelque chose d'intéressant à la télévision. La liberté, c'est *vraiment* que tout le monde ne dorme pas en même temps, ou du moins en ait chez soi la possibilité en mouvement. Désir : des programmes au moins jusqu'à 3 heures du matin. *Bref* : davantage. Français, encore un effort !

(*) Ecrivain.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

AFRIQUE AUSTRALE

APRÈS L'ACCORD DE LONDRES

Un gouverneur britannique va assumer les pleins pouvoirs au Zimbabwe-Rhodésie

De notre correspondant

Londres. — Après quarante heures d'une *intense négociation menée en* coulisse, et dans laquelle M. Ramphal, *secrétaire général* du Commonwealth, a joué un rôle déterminant, l'accord s'est fait entre le Front patriotique et le gouvernement britannique sur les conditions d'un *cessez-le-feu au Zimbabwe-Rhodésie.* Ayant ainsi surmonté le dernier obstacle *sur lequel la conférence* constitutionnelle risquait d'échouer, les trois délégations ont *maintenant réglé* les détails d'application du cessez-le-feu. L'*espoir prévaut* dans les milieux officiels britanniques que, dans les prochains jours et peut-être même d'ici la fin de la semaine, cette ultime négociation aboutira à un accord général, qui mettra officiellement fin aux hostilités.

En tout état de cause, le gouvernement britannique va envoyer sans attendre un gouverneur à Salisbury pour y assumer tous les pouvoirs civils et militaires et y préparer les élections. Le nom de lord Soa*mes, ancien ambassadeur à Paris,* aujourd'hui membre du gouvernement, est le plus souvent *prononcé* pour ce poste délicat.

L'accord sur le cessez-le-feu reprend, dans ses grandes lignes, le *plan britannique tel que* le gouvernement de Londres l'avait présenté le 22 novembre. Néanmoins, il contient un certain nombre de concessions visant à rassurer le Front patriotique sur plusieurs points que ce dernier juge essentiels à sa *sécurité. Le* Front patriotique insiste, en effet, sur le retrait, le plus tôt possible, des forces sud-africaines stationnées en Rhodésie, sur l'immobilisation au sol des forces aériennes rhodésiennes et sur la nécessité d'assigner *aux* forces en présence, pendant la période intérimaire, des *emplacements de regroupement ne* favorisant ni l'un ni l'autre camps.

Jeudi, à la session plénière de la conférence de Lancaster House, lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, a déclaré que le gouvernement britannique n'accepterait aucune intervention extérieure en Rhodésie et a ajouté que tous les gouvernements concernés en avaient été informés, *« y compris celui de l'Union sud-africaine ».* Cette référence spécifique représente, dit-on *à Londres, la plus importante* concession faite au Front patriotique. Lord Carrington a également assuré ce dernier que les forces aériennes rhodésiennes seraient *« effectivement surveillées »*, que le contingent du Commonwealth chargé de la surveillance du cessez-le-feu serait d'environ mille deux cents hommes.

Ces assurances ont été acceptées *par le Front patriotique, dont les* représentants ont toutefois indiqué, après la séance, qu'ils réclameraient une augmentation du nombre des soldats du contingent de surveillance. Le Front patriotique a également accepté la proposition britannique de quinze points de regroupement *pour* leurs forces de guérilla. Mais il in*siste toujours pour que les forces* régulières rhodésiennes, à l'échelon du bataillon, soient également *rassemblées dans un nombre égal* d'emplacements. De même, la négociation devra fixer la date de l'entrée en application du cessez-le-feu. La Grande-Bretagne estime qu'un délai de dix jours est suffisant, à compter *de l'accord de Lancaster House. En* revanche, le Front parle toujours d'un *délai d'environ deux mois.*

Apparemment, les dernières difficultés qui restent à régler au *cours* des négociations directes entre les chefs militaires des deux camps n'ont pas paru insurmontables au Front patriotique.

HENRI PIERRE.

LORD CARRINGTON

Un négociateur brillant et habile

De notre correspondant

Londres. — *Lord Carrington appartient à une espèce menacée de disparition mais encore très influente dans les allées du pouvoir, celle de l'aristocrate, du patricien assez favorisé par la naissance et la fortune pour servir l'Etat sans arrière-pensées, même avec un certain détachement. Il n'est pas le politicien soucieux de faire carrière. Il est, comme on dit en Grande-Bretagne,* « born to rule », *né pour diriger. Aussi bien, il n'a jamais songé à renoncer à la pairie, à sortir de la voie de garage de la Chambre des lords pour entrer aux Communes, condition obligatoire d'un grand destin politique.*

Très satisfait d'être un « noble lord », *sans en tirer une vanité exagérée, il ne cache pas les origines de son titre. L'un de ses ancêtres, un banquier, avait demandé au premier ministre Pitt la permission de traverser la cour des gardes à cheval. Faveur suprême que Pitt lui refusa, mais en ajoutant :* « Je peux vous faire pair d'Irlande... » *Lord Carrington ne se prend pas exagérément au sérieux, mais cette désinvolture soigneusement entretenue est une simple coquetterie. En fait, c'est un travailleur acharné qui se lève tous les jours à 5 h. 30, afin d'arriver au Foreign Office à 8 h. 30, ayant lu toutes les dépêches et étudié tous les dossiers. Son horaire de travail est minuté avec une précision toute militaire.*

Après Eton (bien sûr), il est allé à l'académie militaire de Sandhurst avant de devenir major des grenadiers de la garde. Ses liens naturels avec le parti conservateur lui facilitèrent une carrière classique d'homme public. Il servit comme secrétaire parlementaire dans plusieurs ministères avant de devenir haut commissaire en Australie en 1956, puis premier lord de l'Amirauté en 1959. En 1970, il est secrétaire à la défense puis, en 1974, à l'énergie.

Mais, chez les conservateurs, la politique et les affaires ont toujours été étroitement liées, et lord Carrington figure dans de nombreux conseils d'administration, parmi lesquels Cadbury, Rio Tinto, Hambros Bank, Schweppes, etc. Ainsi, cet homme bien né est assez riche pour se permettre de se situer politiquement sur la gauche du parti conservateur. Il fut un des principaux lieutenants de M. Heath, qu'il servit fidèlement même dans les moments difficiles de 1974, quand l'épreuve de force engagée avec les mineurs se termina par l'échec du gouvernement, suivi d'élections fatales aux conservateurs.

Mme Thatcher n'hésita pas une seconde à prendre lord Carrington dans son gouvernement, malgré ou peut-être en raison de son association avec M. Heath. En outre, la fille de l'épicier de Grantham ne pouvait qu'être séduite, comme tant d'autres, par le charme et l'aisance d'un « noble lord » *ayant déjà fait ses preuves au gouvernement et d'une stature internationale qui faisait défaut à la grande majorité de son équipe.*

La grande force du négociateur de l'accord rhodésien tient à son indépendance d'esprit. Quand il parle de démissionner, sa menace est prise au sérieux. A l'occasion, il a su démontrer qu'il avait le courage de ses convictions, tenant tête à ses adversaires les plus violents, qui, au congrès de Blackpool en octobre, réclamaient sa démission. Bête noire des « poujadistes » *du parti conservateur, qui l'accusent depuis longtemps de* « brader la Rhodésie », *ce* « gentleman - amateur » *a su allier le courage politique à l'habileté diplomatique.* — H. P.

Pretoria accepte, sous conditions, la création d'une zone démilitarisée sur la frontière entre la Namibie, l'Angola et la Zambie

De notre correspondante

Johannesburg. — Le gouvernement sud-africain vient de donner son accord à la création de la zone démilitarisée de 50 kilomètres de large de chaque côté de la frontière entre la Namibie et ses deux voisins septentrionaux, l'Angola et la Zambie, création proposée par les Nations unies dans le cadre d'un règlement namibien. Cependant, *Pretoria accompagne* son assentiment de six conditions qui en réduisent la portée. M. Pik Botha les énonce dans une lettre envoyée, mercredi 5 décembre, au *secrétaire général* de l'ONU, M. Kurt Waldheim.

Le ministre sud-africain des affaires étrangères réclame un accord sur :

— Le nombre de bases sud-africaines restant dans la zone démilitarisée ;

— Des arrangements acceptables sur le désarmement des guérilleros de la Swapo lors de la fermeture des bases, sept jours *après la validation des élections ;*

— Le déploiement d'un *« pourcentage acceptable »* de forces des Nations unies à l'intérieur de la zone démilitarisée ;

— Des *« dispositions pratiques »* entre les forces des Nations unies et les autorités sud-africaines ;

— La confirmation que les propositions occidentales de 1978 (*le Monde* du 27 avril 1978) sur l'accession de la Namibie à l'indépendance, après des élections sous *le contrôle de l'ONU*, demeurent inchangées ;

— La confirmation que la demande de la Swapo (abandonnée par celle-ci) visant à obtenir des bases en Namibie, *« lesquelles ne figurent pas dans les propositions de règlement »*, ne sera pas de nouveau avancée.

D'autre part, l'Assemblée nationale du Sud-Ouest africain, élue en décembre 1978, a voté mercredi *une loi offrant une amnistie* aux guérilleros de la Swapo qui se rendraient volontairement ; mais ceux-ci devront accepter de passer trente jours en prison pour raison *« d'identification sanitaire et de réhabilitation à la vie civile »*. Enfin, cette amnistie ne s'applique pas aux insurgés ayant provoqué la mort ou des blessures graves à des personnes en dehors des affrontements avec les forces de sécurité.

Trois fonctionnaires noirs ont trouvé la mort mercredi après l'attaque de leur véhicule par un groupe de guérilleros. L'accrochage a eu lieu dans le Kaokoland, dans le nord-ouest de la Namibie, zone calme jusqu'alors.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

OUGANDA

Kampala va dédommager la Tanzanie pour son aide militaire

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le gouvernement de Kampala va verser 110 millions de dollars à la Tanzanie pour la dédommager de l'effort financier qu'entraîne la *présence* de son armée en territoire ougandais : telle est la révélation faite, mercredi 5 décembre, au cours de la première journée du débat budgétaire devant le *Conseil national* consultatif, organisme qui fait *office* à Kampala de Parlement. Cette somme correspond aux *« accords de sécurité »* conclus entre les deux pays. Elle sera payée au gouvernement de Dar-Es-Salaam avant la fin de l'année budgétaire en cours (30 juin 1980).

En outre, les 65 millions de dollars consacrés au *budget* de la défense proprement dit serviront, pour l'essentiel, à financer l'entretien de l'armée et de la police tanzaniennes. Huit mois après la chute du maréchal Amin Dada, vingt-six mille militaires et mille policiers tanzaniens *stationnent* encore en Ouganda. Selon les chiffres *fournis récemment* par le ministre tanzanien des finances, les huit mois de guerre ayant conduit à la chute du dictateur ougandais ont coûté 600 millions de dollars au gouvernement du président Nyerere. On conçoit, dans ces conditions que la Tanzanie, en proie à de graves difficultés de trésorerie, ait tenu à faire partager par son protégé une partie des dépenses occasionnées par la poursuite de sa présence militaire. Cela explique pourquoi *le budget de la défense* absorbe 27 % des dépenses totales de l'Etat ougandais.

De manière plus générale, les choix budgétaires du gouvernement Binaïsa ont été vivement *contestés*, mercredi, par certains membres du Conseil consultatif, qui ont regretté que la priorité n'ait pas été accordée plus nettement à la relance des secteurs agricole et *industriel* particulièrement affectés par de longues années *d'incurie*. Ils critiquent aussi le caractère trop *« antisocial »* du budget, qui prévoit notamment une forte hausse (60 %) du prix des produits pétroliers, alors que les biens de première nécessité sont déjà victimes *d'une inflation* galopante. Conséquence : avant même que cette nouvelle augmentation devienne effective, les tarifs des taxis et des transports en commun ont doublé au cours de la journée de mercredi.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

LA CONFÉRENCE DE MONROVIA

Le comité des sages de l'O.U.A. invite le Maroc à retirer ses troupes du Sahara occidentai

De notre envoyé spécial

Monrovia. — Le comité des sages de l'organisation de l'unité africaine a adopté, mercredi 5 décembre, dix recommendations dont plusieurs sont assez dures pour le Maroc, qui aura eu le tort, une fois de plus, de pratiquer la politique de la chaise vide. Ce texte a été lu au cours de la séance de clôture, qui s'est déroulée au centre de conférences de l'O.U.A., à Monrovia, en présence du président Chadli Bendjedid et de M. Ahmadou Abdallah, ministre mauritanien des affaires étrangères.

Tout comme la fait l'ONU, le *21 novembre dernier, « demande instamment au Maroc de retirer toutes ses troupes du Sahara occidental »*. Il le presse de retirer *« son administration de la région évacuée par la Mauritanie »*. Le comité invite *« toutes les parties au conflit à observer immédiatement un cessez-le-feu »* sur l'ensemble du territoire contesté *« pour permettre la tenue d'un référendum libre et juste »*. De plus, il recommande *« la mise sur pied d'une force de maintien de la paix de l'O.U.A. chargée de contrôler le cessez-le-feu »*.

Le comité, après avoir *« vivement regretté l'absence du Maroc »*, a invité le souverain *« à coopérer pleinement avec le comité « ad hoc » »*. Il a chargé le président en exercice du conseil des ministres de l'O.U.A. et le secrétaire général de transmettre ces *recommandations au* monarque. Enfin, les chefs d'Etat ont lancé un appel à la communauté internationale pour lui demander de *« s'abstenir de toute action susceptible d'entraver le travail du comité chargé de trouver une solution pacifique à la question du Sahara occidental »*, et ils *ont confié* au secrétaire général de l'organisation la mission de coopérer avec son homologue de l'ONU pour étudier les détails techniques relatifs à l'organisation d'un référendum dans le territoire *contesté*.

M. William Tolbert, président en exercice de l'O.U.A., a exprimé ses craintes concernant *« les risques d'une intervention extérieure en Afrique du Nord »* et a souligné la volonté du comité de parvenir *« à une solution juste et durable du problème du Sahara occidental, qui est et doit demeurer un problème africain devant être résolu par des Africains dans un cadre africain »*.

Il ne fait pas de doute que les chefs d'Etat africains réunis à Monrovia ont été irrités par l'attitude du roi Hassan II, jugée désinvolte et peu conforme aux traditions africaines : ils n'ont apprécié ni son absence ni les critiques acerbes qu'il avait formulées précédemment à l'égard de *l'Organisation*, qu'il avait comparée à un « cloaque ».

Les résolutions adoptées par l'ONU et l'OUA ne règlent certes pas tous les problèmes sur le terrain, mais elles constituent de sévères avertissements pour Rabat, et créent des situations que le souverain marocain ne pourra longtemps ignorer. En outre, on laissait entendre dans les couloirs de la conférence que cinq ou six pays africains pourraient reconnaître la République arabe *sahraouie démocratique* au cours des prochaines semaines. La jeune République serait alors reconnue par la majorité des Etats membres de l'OUA, et cette majorité pourrait demander l'admission du gouvernement sahraoui au sein *de l'organisation*, conformément à la charte.

PAUL BALTA.

ISRAËL

M. Begin obtient un nouveau sursis pour préserver sa fragile majorité

De notre correspondant

Jérusalem. — Affalé dans un coin du ring de boxe, M. Begin est à bout de souffle, mais il est, malgré tout, satisfait d'avoir repoussé les dangers qui le menacent, bien qu'il sache que le combat n'est pas terminé... Il s'agit d'une caricature publiée ce jeudi 6 décembre dans la presse israélienne.

Mercredi soir, M. Begin a obtenu un nouveau sursis lui permettant de *préserver provisoirement* la fragile majorité dont il dispose au Parlement et d'éviter ainsi des élections anticipées pour lesquelles il partirait perdant. Après des tractations dramatiques, le parti - charnière de l'Agoudat Israël, représentant les religieux ultra - orthodoxes, *lui* a accordé un délai supplémentaire de *deux semaines pour faire amender* dans un sens restrictif la loi sur l'avortement (*le Monde* du 14 novembre). Les quatre députés de l'Agoudat Israël menaçaient de quitter la coalition et ne cachaient pas qu'ils étaient résolus à faire tomber le gouvernement. Afin de satisfaire leur exigence, M. Begin devra imposer un vote de confiance et, en conséquence, amener certains membres de la coalition, *opposés à une* modification « rétrograde » de la *loi, à se prononcer contre leur* conscience. Le gouvernement n'a pas le choix puisqu'il *ne* peut, actuellement, compter que sur soixante-cinq voix à la Knesset — après une nouvelle défection le mois dernier. En cas de départ de l'Agoudat Israël, la coalition n'aurait plus qu'une seule voix de majorité.

Quelques heures auparavant, M. Begin avait écarté un autre danger : la résistance des colons du Goush Emounim (Bloc de la foi) qui, jusqu'alors, refusaient d'évacuer l'implantation d'Elion-Moreh, en Cisjordanie. Les colons ont finalement accepté, mercredi, d'être relogés sur un autre site situé, lui aussi, *près de Naplouse. Le Goush Emou*nim continue cependant de réclamer des *mesures qui permettraient* aux israéliens de s'installer où bon leur semble dans les territoires occupés, ce qui aboutirait à la transformation *du statut* de ces territoires, c'est-à-dire à une annexion de fait, et donc à une remise en cause *du projet d'autonomie.*

Mais, au cours de la journée de *mercredi, l'événement le plus impor*tant — à cause notamment de ses implications *internationales* — aura *été la libération* du maire de Na*plouse*, M. Bassam Chaka, et l'annulation du décret d'expulsion dont il faisait l'objet. La plupart des journaux israéliens l'ont souligné ce jeudi matin, le gouvernement a dû se résoudre, après de douloureuses hésitations, à corriger une lourde *erreur et à en payer le prix. Pour* ne pas courir le risque d'une crise *grave, aussi bien dans les territoires* occupés que dans ses relations avec Washington ou Le Caire, le gouvernement de M. Begin a été contraint de se déjuger. M. Begin s'est sorti d'un mauvais pas, mais beaucoup d'Israéliens ont le sentiment d'une défaite, et les Palestiniens chantent victoire.

L'épilogue de l'affaire Chaka

Les habitants de Naplouse ont réservé, pour leur part, à leur maire un accueil délirant. A son arrivée en ville en début d'après-midi, M. Chaka a été porté en triomphe jusqu'au centre de la ville, où des centaines de manifestants brandissant des rameaux d'olivier et faisant *le « V » de la victoire criaient : « Bassam est notre héros ! »* Ce *fut pendant près de cinq heures* une vibrante manifestation de nationalisme, au cours de laquelle on a chanté *Palestine arabe* et scandé *« Victoire pour les fedayin ».* Parmi les personnalités qui entouraient M. Chaka, les commentaires étaient à peu près unanimes : c'est un jour historique. *« Nous n'avons sans doute jamais connu une pareille victoire depuis le début de l'occupation en 1967 », « C'est la première fois que nous réussissons à faire céder ainsi les Israéliens ».*

M. Bassam Chaka était déjà l'un des chefs de file du « mouvement national » dans les territoires occupés, mais son prestige s'est encore accru au cours de l'épreuve qu'il a subie depuis son incarcération, le 11 novembre dernier. Ce prestige rejaillit sur tous les élus qui, comme *lui*, sont favorables à *l'O.L.P.* et qui ont animé pendant trois semaines *la campagne marquée par la démis*sion collective des conseils muni*cipaux et par des manifestations* d'unité jusque-là inconnues dans les territoires occupés, où les divergen*ces politiques* et les rivalités personnelles n'avaient jamais été aussi bien surmontées.

Les maires de Cisjordanie et de la bande de Gaza n'ont pas tardé à faire savoir qu'ils annulaient leur *démission et reprenaient leurs fonc*tions. Cette réaction a été d'autant plus *immédiate qu'ils obtenaient plei*nement satisfaction. Certains, parmi les plus modérés, se seraient résignés, semble-t-il, les jours précédents à accepter un « compromis » un moment envisagé par les autorités israéliennes : libérer M. Chaka mais ne pas l'autoriser à revenir à son poste, à la tête de la municipalité de Naplouse.

En annonçant la nouvelle au cours d'une conférence de presse, le gouverneur de la Cisjordanie, le général Benjamin Ben Eliezer, a souligné que *« toutes les circonstances »* et *« tous les éléments »* avaient été pris *en considération dans cette affaire,* ce qui était une manière d'indiquer *que l'annulation des sanctions visant* M. Chaka *avait été prise pour des raisons essentiellement politiques*. A ce sujet, il apparaît que les initiatives, discrètes mais pressantes, faites auprès du gouvernement de Jérusalem par les dirigeants américains et égyptiens ont été déterminantes.

Le général Ben Eliezer a déclaré, d'autre part, qu'il espérait que la *libération de M. Chaka* marquerait le point de départ de nouvelles relations entre Israéliens et Palestiniens et que ce serait l'occasion de *faire des progrès sur la voie de la* paix. A ce sujet de nombreuses personnalités politiques de Cisjordanie font remarquer qu'il *ne* faut pas se méprendre sur la situation après le retour de M. Chaka à Naplouse. Le docteur Ahmed Hamzeh Natché, qui a lui-même été expulsé pendant deux ans, a déclaré : *« Le gouvernement israélien a commis une faute. Il l'a corrigée, mais voilà tout. Je ne pense pas que les choses changeront notablement dans les prochains mois. Cependant, je suis convaincu que notre lutte contre l'autonomie va s'intensifier, car ce qui vient de se produire va encourager les Palestiniens à renforcer leur position contre les projets qu'on veut leur imposer. »*

FRANCIS CORNU.

PROCHE-ORIENT

Dans Tabriz, soulevée contre la « dictature de Khomeiny »...

(Suite de la première page.)

Grâce au « téléphone arabe », qui fonctionne même en Perse, la population n'a pas tardé à connaître la nouvelle de l'attentat, qui s'est répandue de bouche à oreille comme une traînée de poudre. A 23 heures, des coups de sifflet prolongés déchirent le silence qui enveloppe la ville assoupie. Une demi-heure plus tard, des rafales de mitraillette donnent le signal : en quelques minutes, des dizaines de milliers de personnes descendent dans la rue pour clamer leur colère et crier vengeance. « *Mort aux assassins !* », hurle la foule déchaînée ; coups de feu tirés en l'air et concerts d'avertisseurs accompagnent et se mêlent aux cris rageurs des manifestants, créant un véritable ouragan. Deux heures plus tard, la ville est plongée dans l'obscurité. Les autorités, impuissantes, n'ont pas trouvé mieux, semble-t-il, pour ramener le calme.

L'attentat contre l'ayatollah Chariat Madari n'était pas, de toute évidence, fortuit. Averti mercredi matin que « *quelque chose de grave allait se passer en Azerbaïdjan* », nous avons pu nous rendre à Tabriz pour apprendre qu'une grève générale et des manifestations populaires étaient projetées pour jeudi. Au siège du Parti républicain du peuple musulman (P.R.P.M.), des militants, mollahs en robe et enturbannés, ou laïcs en complet veston coiffés de chapeaux de feutre fabriquaient fébrilement tracts et affiches appelant la population à protester contre le projet de Constitution et le référendum « truqué » qui s'est déroulé dimanche et lundi derniers.

La supercherie

Dimanche, M. Sadegh Ghotbzadeh — qui était alors directeur général de l'Office de la radio-télévision — s'était livré à une ruse qui avait suscité l'indignation d'une bonne partie de la population. En surimpression du portrait de l'ayatollah Chariat Madari exhibé sur le petit écran la voix du frère de ce dernier appelait les citoyens à voter oui au référendum. « *La supercherie est d'autant plus odieuse*, nous a dit un dirigeant du P.R.P.M. que Sadegh Chariat Madarc est un *« débile mental »* et *« une sorte d'idiot du village »*. *« Ainsi*, ajoutait notre interlocuteur, *environ 50 % des citoyens de Tabriz — au total 380 000 personnes — ont participé dimanche à la consultation. La confusion dissipée, des dizaines de milliers de votants ont manifesté lundi devant les bureaux de vote en exigeant que les bulletins leur soient restitués. Beaucoup d'entre eux ont réussi, paraît-il à obtenir satisfaction.* »

Le P.R.P.M. — avec la discrète bénédiction de l'ayatollah Chariat Madari — a alors décidé de déclencher un mouvement pour obtenir davantage : l'amendement, sinon encore l'annulation de la Constitution que les partisans du chef religieux estiment être *« bien pire que celle qui était envigueur sous le régime du chah »*.

Cette opinion est largement partagée par le clergé conservateur, par diverses formations de la droite et du centre laïc, ainsi que par celle de l'extrême gauche non communiste. Mercredi après-midi au siège du P.R.P.M. des militants des fedayin du peuple (marxistes-léninistes), du parti radical (de M. Moghaddam), du parti Iran (que dirigeait naguère M. Chapour Bakhtiar) se mêlaient aux fidèles de l'ayatollah Chariat Madari pour préparer la grève générale de jeudi.

Les tracts qu'il nous a été donné de voir n'émanent pas seulement des formations politiques. Les *pastarans* (miliciens islamiques), dans leur quasi-totalité des Azerbaïdjanais, le personnel civil et militaire de la base aérienne de Tabriz, les grossistes du Bazar, l'Union des enseignants, les syndicats d'étudiants entre autres, ont levé eux aussi l'étendard de la révolte contre l'article 110 de la Constitution qui confère des pouvoirs étendus à l'imam Komeiny.

La publication de l'appel à la grève générale ayant été interdite aux mass media favorables au régime, quelque cent cinquante manifestants avaient investi, vers 19 heures, le bâtiment de la radio-télévision, pour exiger de son directeur l'annonce de la nouvelle. Ce dernier a fini par céder sous la menace. Vers 21 heures, la radio et la télévision régionales ont commencé à diffuser toutes les cinq minutes l'appel à la grève générale et aux manifestations prévues pour ce jeudi matin. « *Nous poursuivrons la lutte jusqu'à la victoire* », nous déclare le porte-parole du P.R.P.M., M. Farchi. Les représentants des autres formations qui l'entourent l'approuvent par un hochement de tête. « *Nous voulons mettre un terme à un régime barbare à visage divin* », renchérit un militant des Fedayin du peuple, ingénieur agronome formé en France. Un membre du parti radical, avocat diplômé de la faculté de droit de Paris, explique la situation par des références historiques : « *Ce sont les Azerbaïdjanais qui ont déclenché la révolution constitutionnelle de 1906, et celle de 1978 contre la tyrannie du chah. Nous ne nous sommes pas soulevés pour les beaux yeux de Khomeiny. Pour nous situer politiquement, dites-vous bien que, si nous vivions à l'époque de la Révolution française, nous aurions choisi le réalisme de Mirabeau contre la dictature sanguinaire de Robespierre. Aujourd'hui, nous jouons Chariat Madari contre Khomeiny.* »

Le parti démocrate d'Azerbaïdjan — filiale du parti communiste Toudeh — fait équipe avec le parti républicain islamique (khomeiniste) et les Moudjahidin du peuple (musulmans progressistes) « *pour s'opposer à la manœuvre de diversion et de division* » que constitue, à ses yeux, la grève générale. « *Le parti de Chariat Madari*, nous dit le Dr Djowdat, membre du bureau politique du Toudeh, responsable de l'organisation du parti en Azerbaïdjan, *est le parti de la grande bourgeoisie, liée aux monopoles étrangers. La direction des Fedayin du peuple se trompe malheureusement d'allié.* »

La position des communistes

M. Djowdat, docteur ès sciences, diplômé de la Sorbonne en 1937, a été l'un des hommes qui, en 1945, aux côtés de Pishaveri, chef du mouvement autonomiste, instaurèrent l'éphémère « gouvernement national d'Azerbaïdjan ». A l'époque la province, contiguë à l'U.R.S.S., était encore occupée par les troupes soviétiques qui étaient entrées en Iran pendant la deuxième guerre mondiale, en même temps que les forces alliées. Le dirigeant communiste poursuit : « *Nous avons nous aussi critiqué le projet de Constitution, mais nous estimons que dans la phase actuelle toute notre énergie devrait être consacrée à renforcer le mouvement anti-impérialiste que les partis de droite cherchent à diviser et à affaiblir au profit des Etats-Unis.* »

Le porte-parole du Parti républicain du peuple musulman (P.R.P.M.) n'est pas de cet avis. *« Nous sommes résolument anti-impérialistes, mais nous ne permettrons pas à Khomeiny d'établir, sous couvert de sa propre lutte contre les Etats-Unis, une dictature »*, nous a déclaré M. Chari, qui précise que son parti est *« religieux, mais non clérical »*. Derrière son bureau est suspendu un grand portrait en couleur de l'ayatollah Chariat Madari, avec en surimpression une formule en français, empruntée à un hebdomadaire parisien : « *Islam : le raz de marée* ».

Le représentant des Fedayin du peuple approuve les propos du porte-parole du P.R.P.M. et ajoute : « *Un régime fascisant comme celui que nous avons ne peut être vraiment anti-impérialiste.* » « *Nous ne cherchons pas l'affrontement, conformément aux directives de l'ayatollah Chariat Madari* », nous déclare le représentant du P.R.P.M., avant d'ajouter : « *Nous ferons de notre mieux pour que notre combat politique ne dégénère pas en lutte armée. En tout casd, le pouvoir n'a pas les moyens matériels d'écraser le mouvement populaire d'Azerbaïdjan.* »

M. Bani Sadr, que nous avons pu joindre, jeudi matin, par téléphone à Téhéran, nous a déclaré pour sa part : « *La situation est plus sérieuse que le Conseil de la révolution ne le laisse croire. Cette crise était prévisible. Je n'ai cessé de dire à qui de droit qu'il ne suffisait pas d'avoir une majorité, même écrasante, pour rendre une Constitution efficace. Le problème n'est pas d'ordre quantitatif. Il aurait fallu obtenir au préalable l'assentiment des représentants de tous les peuples qui constituent la République islamique.* »

Que propose-t-il pour résorber la crise ? L'ancien chef de la diplomatie iranienne répond : « *Il faudrait procéder à l'amendement de la Constitution et donner à tous les peuples intéressés l'assurance qu'ils bénéficieront de l'égalité totale au sein de la République,. et qu'ils auront la possibilité de participer au pouvoir.* »

Plusieurs membres du Conseil de la révolution ont quitté ce jeudi matin Téhéran pour se rendre à Qom. Ils ont l'intention de consulter l'imam Khomeiny sur la voie à suivre pour mettre un terme à l'agitation qui règne en Azerbaïdjan. Rien n'indique pour le moment que le « *guide de la révolution* » se rende compte de la gravité de la situation.

ÉRIC ROULEAU.

Washington envisage de nouvelles mesures de rétorsion économique

De notre correspondant

Washington. — Les responsables américains semblent avoir vu dans le vote du Conseil de sécurité, lundi, un encouragement à persévérer dans la patience. Le département d'Etat a confirmé, mercredi 5 décembre, que les nouvelles mesures de pression contre l'Iran, étudiées la veille au cours d'une réunion du Conseil national de sécurité présidée par M. Carter à la Maison Blanche, ne sont pas de nature militaire. De même, un dirigeant musulman américain reçu par le président s'est dit « *presque assuré* » qu'aucune action de force n'était envisagée contre Téhéran.

Sans être exclue, cette option passe donc à l'arrière-plan pour le moment, au profit de mesures de rétorsion économiques. Un boycottage de l'Iran sur le plan international, en commençant par un refus de desservir, aux Etats-Unis, les avions des compagnies qui maintiendraient leurs liens avec Téhéran, est souvent mentionné parmi les possibilités, sans confirmation du côté officiel. A plus long terme, il est aussi question d'un embargo commercial général, d'un renforcement des sanctions financières, etc.

Toutes ces mesures nécessiteraient la coopération d'un grand nombre de pays, à commencer par les alliés européens, auxquels, selon certaines informations non encore confirmées, M. Vance pourrait rendre visite la semaine prochaine, après le conseil de l'OTAN de Bruxelles.

Officiellement, on se dit très satisfait ici de l'attitude des alliés européens dans la crise. Les efforts de médiation en coulisse ont été appréciés. L'on note aussi que le silence observé par plusieurs gouvernements à propos du gel des avoirs iraniens par les banques américaines a eu pour effet d'autoriser les filiales européennes de ces mêmes banques à suivre les instructions de Washington : les avoirs iraniens auraient été ainsi gelés « *de facto* » dans la plupart des filiales européennes.

Cela dit, l'Américain moyen est prompt à soupçonner l'Europe de faire passer son approvisionnement en pétrole avant toute autre considération et souhaite que les alliés se montrent sinon plus, du moins aussi Américains que lui. Ce ressentiment pourrait s'aggraver si les Etats-Unis demandaient à leurs alliés de s'associer à des sanctions économiques devant lesquelles ils rechigneraient. Mais Washington s'estime en droit de poursuivre dans cette voie, puisque les membres du Conseil de sécurité se sont engagés à veiller à l'application de ses décisions sur les otages. La mission qu'un groupe d'experts économiques vient d'entreprendre en Europe vise précisément à voir jusqu'où les amis des Américains sont prêts à aller dans ce domaine.

Un asile pour le chah

C'est un peu pour les mêmes raisons que M. Vance a convoqué, mercredi, l'ambassadeur soviétique à Washington, M. Dobrynine, pour lui faire part de son déplaisir devant un article de la *Pravda* accusant les Etats-Unis de menacer l'Iran. Cet article a été jugé *« regrettable »* et la position soviétique *« ambiguë »* par le porte-parole du département d'Etat, qui l'a comparée au vote positif du représentant de Moscou à l'ONU. Dans le privé, les responsables ne se plaignent pas trop de l'attitude soviétique jusqu'à présent, mais ils soupçonnent le Kremlin de vouloir exploiter la crise dans son propre intérêt.

Par ailleurs, Washington poursuit activement ses consultations pour tenter de trouver au chah un asile, que l'on veut cette fois permanent. Un porte-parole de l'ancien souverain a exclu mercredi quatre pays de la liste des *« possibles »* : l'Egypte, Panama, les Bahamas et la République Sud-Africaine. Il n'a donné une explication que dans le cas de l'Egypte, le souverain ne voulant pas *« enflammer les passions »* au Proche-Orient. De fait, les Américains eux-mêmes avaient écarté l'Egypte assez tôt de leur liste, malgré l'offre renouvelée de M. Sadate, de peur de voir Le Caire à nouveau isolé sur le plan international et le *« processus de paix »* actuellement en cours encore plus en danger. Il est question parfois du Paraguay, lieu d'asile bien connu des exilés controversés. Mais ces consultations prennent du temps. Or Washington voudrait créer le plus rapidement possible le *« fait nouveau »* que serait le départ du chah vers d'autres cieux.

Le chef de la révolution iranienne, pense-t-on ici, devrait maintenant être convaincu qu'il n'obtiendra pas la livraison de son ennemi : en dehors même de toute considération morale, le droit s'y oppose formellement puisque la Cour suprême a interdit la déportation de toute personne vers un pays avec lequel les Etats-Unis n'ont pas conclu un traité d'extradition, ce qui est le cas avec l'Iran.

En attendant, le séjour prolongé du chah sur la base militaire de San-Antonio alimente la querelle déclenchée dimanche par le sénateur Kennedy. Le candidat démocrate, malgré les vives critiques que son attaque contre la monarchie iranienne a provoquées dans les milieux politiques, a maintenu ses positions jusqu'à mercredi, allant jusqu'à demander qu'une « *discussion publique* » s'engage immédiatement sur le point de savoir si le chah doit se voir accorder l'asile en permanence aux Etats-Unis. Le sénateur a atténué sa demande après avoir assisté à une *séance d'explication* entre plusieurs sénateurs et M. Vance, qui aurait promis de consulter le Congrès avant une telle décision. L'incident a été déclaré clos par M. Kennedy, mais ses adversaires politiques entendent bien exploiter ce qu'ils estiment être une erreur portant un tort considérable à sa campagne.

MICHEL TATU.

A Alger

Les autorités craignent que la contestation des étudiants « arabisants » ne débouche sur des manifestations anti-américaines

De notre correspondant

Alger. — La capitale est depuis deux jours le théâtre d'une certaine agitation, en raison de grèves et de manifestations déclenchées par des étudiants. Les forces de police ont réussi jusqu'à présent à canaliser ou à disperser des cortèges et des meetings dont l'audience n'a pas dépassé quelques centaines de participants. Les autorités sont cependant vigilantes et caignent sans doute que cette effervescence, dont les origines sont purement locales, ne prenne de l'ampleur et ne débouche sur des démonstrations anti-américaines comme en ont connu d'autres capitales arabes.

Une telle évolution est d'autant moins à exclure qu'à l'origine de cette poussée de fièvre se trouvent les étudiants « arabisants » de la faculté de droit et de sciences économiques plus soucieux, *peut-être*, *que* d'autres de montrer leur solidarité avec la révolution islamique iranienne. Ces étudiants sont en grève depuis quinze jours, ainsi que les élèves de l'Institut d'études politiques. Ils demandent que soient mis en place des enseignements de postgraduation en langue arabe alors qu'ils n'existent qu'en français. Ils réclament également des débouchés et l'arabisation de la fonction publique.

Les slogans affichés sur les murs de la faculté ou de la cité universitaire de Ben-Aknoun sont révélateurs : « *Unité de langue, unité d'esprit !* », « *La langue arabe fait partie de la révolution de 1954 !* », « *L'Algérie est-elle une colonie française ?* »

Le mouvement, très dur, touche quelque trois mille étudiants. Le problème n'est pas nouveau : l'année passée, les étudiants arabisants de l'université des sciences et techniques de Bab-Ezzouar, près d'Alger, avaient fait la grève des cours, puis des examens parce qu'ils refusaient d'être « condamnés » à un seul débouché : l'enseignement.

La coexistence de deux filières, l'une « bilingue », l'autre « arabisée », revêt de plus en plus un caractère explosif. L'extension de l'arabisation, dont le principe a été solennellement réaffirmé par le congrès de l'Union des jeunes en décembre 1978 puis par le congrès du F.L.N. en février dernier, se heurte à des difficultés, la plus grande étant la pénurie d'enseignants.

L'Algérie, lancée dans une entreprise de développement accéléré, a besoin dans tous les domaines, et notamment dans l'industrie, de cadres de haut niveau maîtrisant les techniques modernes et en relations constantes avec l'Occident. Ses responsables sont pour la plupart francophones. Les « arabisants » sont cantonnés dans des tâches subalternes ou non directement productives et tolèrent de moins en moins d'être placés sur des voies de garage alors que le discours officiel fait de l'arabisation un dogme. Cette option a été plus réaffirmée que jamais avec l'élimination de M. Lacheraf du ministère des enseignements primaire et secondaire et son remplacement en mars 1979 par M. Kharroubi, partisan acharné de l'arabisation.

Au début de la semaine, les littéraires ont rejoint dans la grève les juristes. Ceux-ci protestent contre une mesure rétablissant certaines épreuves au baccalauréat, alors qu'ils en étaient dispensés depuis plusieurs années : les scientifiques seront ainsi désormais interrogés en histoire-géographie, et les littéraires en sciences naturelles et physique. Le mouvement touche tous les lycées de la capitale, filles et garçons, centre et banlieue. Des milliers de jeunes boycottant les cours sont ainsi désœuvrés. Dans le climat créé par l'affaire iranienne, il y a là de qui inquiéter les autorités, qui craignent une déviation du mouvement.

En dépit des précautions prises et du service d'ordre mis en place, les autorités ont par exemple été débordées lundi à Oran, où un cortège s'est spontanément dirigé vers le consulat des Etats-Unis dont il s'est approché jusqu'à 100 mètres avant d'être stoppé et dispersé. A Alger, où aucune manifestation officielle n'a été jusqu'à présent organisée, des précautions ont été prises pour surveiller et protéger l'ambassade américaine.

L'opinion publique réprouve certes dans son ensemble les actes de violence qui ont été commis dans d'autres capitales, et notamment à Tripoli et à Karachi. Mais il faut compter avec une jeunesse nombreuse, prompte à s'enflammer et que certaines tendances intégristes voudraient sans doute mobiliser. Les affiches posées à Bab-Ezzouar par un groupe nouveau, les « étudiants de la mosquée d'El-Harrach », sont à cet égard révélatrices. Elles annoncent que la mosquée de La Mecque a été bombardée par des F-5 américains et appellent les étudiants à soutenir la révolution islamique au lieu de se livrer l'après-midi, sur les pelouses, « *à des siestes musicales par couple* ».

DANIEL JUNQUA.

Par décision de justice

TOUS LES AVOIRS BANCAIRES DE L'ÉTAT IRANIEN EN GRANDE-BRETAGNE SONT « GELÉS »

Londres *(A.F.P.)*. — Tous les avoirs de l'Etat iranien en Grande-Bretagne *ont été « gelés » sur* ordre de la Haute Cour de Londres, à la demande de la Chemical Bank, annonce la filiale londonienne de cette banque américaine dans un communiqué remis à la presse.

Il est précisé dans ce texte que la Chemical Bank a effectivement obtenu de la Haute Cour une *« injonction »* interdisant à l'Etat iranien et à sa banque centrale, la Banque Markazi Iran, de « *retirer le moindre bien de la juridiction des tribunaux anglais* ». Cette décision, a indiqué encore un porte-parole de la banque, s'applique à tous les avoirs appartenant ou contrôlés par l'Etat iranien et la Banque Markazi. L'arrêt restera en vigueur jusqu'à ce que la Haute Cour en décide autrement. Le porte-parole a dit que les juges se sont prononcés en l'absence de représentants de l'Iran.

La filiale de la Chemical Bank avait introduit une action en justice pour obtenir le remboursement de 50 millions de dollars représentant la part de l'emprunt qu'elle avait consenti à l'Iran, en association avec d'autres banques. Le 19 novembre les banques américaines avaient déclaré le débiteur iranien *« en défaut »*.

Rappelons que, parallèlement, la Banque Markazi vient d'introduire une action en justice à Londres contre les filiales de cinq banques américaines pour leur réclamer le droit de disposer de trois milliards de dollars de dépôt « bloqués » à la suite de la décision du président Carter du 15 novembre. L'une de ces cinq filiales, la Citibank, de Londres, a entamé aussitôt une procédure pour se faire reconnaître le droit de bloquer les avoirs en question.

[La décision de la Haute-Cour de Londres apporte un élément nouveau et important dans la ténébreuse affaire des avoirs iraniens bloqués. C'est dans des banques situées à Londres qu'est déposée la plus grande partie des eurodollars. La question se pose de savoir dans quelle mesure l'arrêt de la Haute-Cour va entraver le fonctionnement du marché international.]

UN AVERTISSEMENT DE M. BANI SADR

M. Bani Sadr, ministre iranien des finances et de l'économie, a mis en garde mercredi les banques européennes contre toute tentative de leur part d'aider les Etats-Unis à boycotter l'Iran.

Dans une interview accordée au correspondant à Téhéran du journal montréalais *la Presse*, le ministre déclare notamment : *« Je puis vous assurer que si les banques européennes nous causent quelque ennui que ce soit au cours de notre conflit avec les Etats-Unis, elles le paieront très cher. »*

M. Bani Sadr ajoute : « *Si elles imposent un blocus total à nos avoirs, c'est la guerre. Nous partirons en croisade.* » Le ministre fait ainsi allusion aux difficultés rencontrées actuellement par les banques iraniennes pour obtenir des lettres de crédit de la part des banques européennes.

● *L'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale*, réunie à Paris, a recommandé mercredi 5 décembre à son conseil des ministres de déterminer, en coopération avec les pays de la Communauté européenne, « *les mesures à prendre* » au sujet « *de la violation inacceptable du droit international* » en Iran. Cette assemblée, qui regroupe des parlementaires des pays de la C.E.E. moins le Danemark et l'Irlande, a estimé que la détention des membres de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran « *constitue un précédent dangereux pour le maintien de la paix* ».

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● *M. Robert Cox*, rédacteur en chef du quotidien de langue anglaise *Buenos Aires Herald*, a décidé de quitter le pays en raison des menaces contre sa vie et celle de son fils âgé de dix ans, a-t-on appris mercredi 5 décembre. Le *Buenos Aires Herald* est le seul quotidien argentin à donner, de façon précise, des informations sur le sort des personnes enlevées ou assassinées par les organisations paramilitaires d'extrême-droite. — *(U.P.I.)*

Bolivie

● *Les manifestations* contre les nouvelles mesures économiques du gouvernement se sont poursuivies mercredi 5 décembre à La Paz, où une personne a été tuée et cinq autres blessées. Des travailleurs ont dressé des barricades et attaqué des magasins, des postes de police et des autobus. Le syndicat des conducteurs des transports en commun a décrété une grève à l'échelle nationale. Hors de La Paz, des agriculteurs bloquent depuis quatre ojurs toutes les routes veaux tarifs de transports. — pour protester contre les nou- *(Reuter.)*

Canada

● VISA REFUSE A UN SOVIETIQUE. — Le gouvernement a interdit l'entrée au Canada au *journaliste soviétique* Spartak Beglov, qui devait faire des conférences sur le désarmement à l'invitation du Congrès canadien de la paix, a-t-on appris mercredi 5 décembre, à Ottawa. En octobre, M. Khachaturov, vice-président de l'agence de presse Novosti n'avait pas non plus obtenu de visa. Ces décisions ont été prises en vertu de la loi sur l'immigration qui stipule que *« ne peuvent être admis au Canada des personnes qui ont pris part, ou pour lesquelles on a des présomptions raisonnables de croire qu'elles ont pris part à des actes d'espionnage ou de subversion »*. — *(A.F.P.)*

Chili

● L'AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS, M. George Walter Landau, a regagné, mercredi 5 décembre, son poste à Santiago et a déclaré qu'il était convaincu que les difficultés entre les deux pays *seront surmontées. Les relations chilo-américaines* s'étaient détériorées il y a deux mois, après que le Chili *eut refusé d'extrader trois officiers* chiliens accusés d'être impliqués dans l'assassinat, à Washington, de l'ancien ministre socialiste Orlando Letelier. — *(A.F.P.)*

Chypre

● DANS UN RAPPORT AU CONSEIL DE SECURITE des Nations unies, publié mercredi 5 décembre, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, recommande la prorogation du mandat de la force des Nations unies à Chypre pour une nouvelle période de six mois à compter du 15 décembre prochain, date à laquelle ce mandat vient à expiration. M. Waldheim précise qu'il fait cette recommandation « *compte tenu de la situation sur le terrain et de l'évolution politique* », qui rendent la présence de la force sur l'île « *indispensable* ». — *(A.F.P.)*

هكذا من الأصل

EUROPE

République d'Irlande

APRÈS LA DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE

Cinq candidats briguent la succession de M. Lynch

De notre correspondant

Dublin. — Le premier ministre de la République d'Irlande, M. Jack Lynch, a annoncé mercredi 5 décembre (nos dernières éditions datées du 6 décembre) qu'il remettrait sa démission au président de la République, M. Hillery, la semaine prochaine. Son successeur, comme premier ministre et leader du parti gouvernemental Fianna Fail (centriste) — poste qu'il occupait depuis treize ans — sera élu, vendredi, par les quatre-vingt-deux députés du parti. La déclaration de M. Lynch, quatre jours seulement après le Conseil européen de Dublin, qu'il a présidé, a surpris. Des rumeurs circulaient depuis des mois sur l'éventualité de son départ, mais on s'attendait qu'il demeure à la tête du gouvernement au moins jusqu'au terme de la présidence irlandaise de la Communauté européenne, fin décembre.

M. Lynch a déclaré mercredi que, compte tenu de l'intensification de rumeurs et le tort que cela faisait à son parti, il avait décidé qu'il valait mieux avancer la date de son départ : « *Le moment est venu que quelqu'un, ayant une approche différente et des idées nouvelles, prenne le poste de chef du gouvernement* », a-t-il estimé. Mais il est généralement admis que M. Lynch est, depuis des mois, soumis à de fortes pressions au sein de son parti, dont les difficultés récentes lui ont été en partie imputées. Le pays a connu une véritable crise économique et sociale depuis le début de l'année, et le parti gouvernemental est allé de revers en revers sur le plan électoral, des scrutins européen et municipal de juin aux élections partielles récentes (*le Monde* du 10 novembre). Ces difficultés et déconvenues ont considérablement affaibli la position du premier ministre.

En outre, à la suite de l'assassinat de lord Mountbatten et de trois de ses accompagnateurs, le 27 août, près de la côte sud-irlandaise par l'IRA provisoire, M. Lynch avait pris ses distances vis-à-vis de la politique — traditionnellement nationaliste — de son parti sur la question d'Ulster. Il avait insisté sur la nécessité de trouver d'abord une solution politique interne en Irlande du Nord, à laquelle participeraient les deux communautés, nationaliste et loyaliste, rejetant ainsi la thèse selon laquelle la réunification de l'île représenterait la seule solution à la crise.

Sa rencontre, au mois de septembre dernier, à Londres, avec Mme Thatcher, au cours de laquelle les deux chefs de gouvernement ont pris des décisions pour l'harmonisation de la lutte anti-terroriste, lui a créé des difficultés au sein de son parti. Il a dû affronter une « révolte » de l'aile nationaliste de cette formation, en particulier celle de la jeune parlementaire Sile de Valera, petite-fille du fondateur du parti Eamon de Valera.

Bien que le premier ministre en soit sorti vainqueur, il est plus vulnérable aux attaques de ses collègues. On l'a notamment accusé d'avoir accepté que l'armée britannique puisse, en cas de besoin, survoler la frontière du côté de la République d'Irlande. M. Lynch a démenti cette information, mais il a donné l'impression qu'il n'était pas maître de la situation. Sa visite aux Etats-Unis (où, une fois encore, il a réitéré l'appel du gouvernement de Dublin aux Américains de souche irlandaise de cesser tout soutien financier à l'IRA-provisoire) avait pourtant été un succès, de même que la présidence irlandaise du sommet de Dublin.

La conséquence immédiate de la démission du premier ministre est la reprise de la lutte acharnée entre les deux principaux candidats à sa succession : le vice-premier ministre et ministre des finances, M. George Colley, proche de M. Lynch ; et le ministre de la santé, M. Charles Haughey, qui, en 1970, avait été renvoyé, avec un autre ministre, à la suite d'une accusation selon laquelle les deux hommes importaient des armes pour l'IRA-provisoire, accusation dont ils devaient être lavés par la suite. Faisant figure de « faucon » au sein du parti gouvernemental en ce qui concerne la question d'Irlande du Nord, son élection, vendredi, serait accueillie avec peu d'enthousiasme à Londres et à Belfast. Les trois autres candidats sont le ministre des affaires étrangères, M. Michaël O'Kennedy, le ministre de l'industrie et du commerce, M. Desmond O'Malley, et le ministre de la pêche, M. Brian Lenihan.

JOE MULHOLLAND.

République fédérale d'Allemagne

Me Klaus Croissant a été libéré par anticipation

De notre correspondant

Bonn. — Me Klaus Croissant, condamné en février dernier à deux ans et demi de prison pour avoir soutenu une association criminelle — que le public appelle la « bande à Baader », — a été libéré mercredi 5 décembre. Il a quitté la prison de Stuttgart-Stammheim dans un minibus rempli de bagages et de documents, en refusant, toutefois, de répondre aux questions des journalistes : « J'ai beaucoup à dire, mais pas maintenant... », a-t-il déclaré.

Cette libération anticipée avait fait, ces jours-ci encore, l'objet de controverses. Les autorités judiciaires avaient calculé que, compte tenu du temps que l'avocat a passé dans les prisons allemandes et françaises avant d'être condamné, il devait être libéré le 3 janvier. La traditionnelle amnistie de Noël ne s'applique toutefois qu'aux détenus dont la condamnation expire entre le 28 novembre et le 2 janvier. Les défenseurs de Me Croissant ont cependant amené le tribunal de Stuggart à réviser ses calculs, et à décider que la peine normale de l'avocat arriverait à son terme un jour plus tôt qu'on ne l'avait prévu, ce qui a permis sa mise en liberté.

Conformément au traité franco-allemand sur l'extradition, Me Croissant dispose maintenant d'un délai de trente jours pour se rendre à l'étranger et échapper ainsi à de nouvelles poursuites en R.F.A. L'avocat n'a pas fait connaître ses intentions, mais, selon l'un de ses défenseurs, son retour en France n'est pas exclu. — J. W.

ASIE

Corée du Sud

M. CHOI KYU-HAH A ÉTÉ ÉLU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PAR UN COLLÈGE DE NOTABLES

Séoul (*A.F.P.*). — Quarante-trois jours après l'assassinat du président Park Chung Hee par le chef de l'agenc ecentrale de renseignements (K.C.I.A.), son premier ministre depui squatre ans, M. Choi Kyu Hah, qui avait assuré l'intérim, est devenu président en titre jeudi 6 décembre.

M. Choi, qui était candidat unique, a été élu à une majorité écrasante par un collège électoral composé de notables.

Diplomate de carrière, M. Choi, âgé de soixante ans, abrogera dès vendredi le décret numéro 9 instaurant l'état d'urgence. Il devrait en même temps proclamer une amnistie générale.

Cambodge

L'ARMÉE VIETNAMIENNE A ATTAQUÉ UNE BASE KHMÈRE ANTICOMMUNISTE

De notre correspondant

Bangkok. — Plusieurs centaines de soldats vietnamiens ont attaqué mardi 4 décembre à l'aube *le camp militaire des Khmers* Sereika du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.) établi à proximité de la frontière thaïlandaise, dans la région de Ta-Phraya, à 350 kilomètres à l'est de Bangkok, a-t-on appris mercredi soir de source proche du mouvement de résistance. Les forces vietnamiennes, précise-t-on, « *ont pris à revers le camp en passant par le territoire thaïlandais* ».

L'attaque a provoqué l'afflux en Thaïlande de « *plusieurs milliers de villageois* » placés sous le contrôle du F.N.L.P.K. On ignorait mercredi soir le bilan de *cette attaque, la toute première* de cette envergure contre les mouvements de résistance anticommunistes cambodgiens, dont plusieurs s'organisent au sein des énormes masses de fugitifs venus s'agglutiner le long de la frontière pour bénéficier des distributions d'aide alimentaire internationale. Jusqu'à présent les forces armées de Hanoï avaient semblé se désintéresser de ces mouvements pour concentrer tous leurs efforts plus au sud, contre les Khmers rouges. Deux de leurs divisions poursuivent, depuis plusieurs jours, une progression en tenaille le long de la frontière, au sud de la ville-frontière d'Aranya-Prathet, pour tenter de venir à bout des soldats de l'ancien régime.

Le F.N.L.P.K., fondé en octobre, est présidé par M. Son Sann, ancien premier ministre du prince Sihanouk, qui s'est jusqu'à présent tenu à l'écart de la confédération des Khmers nationalistes mise en place par le prince.

R.-P. P.





DIPLOMATIE

DE L'AFRIQUE AU CAMBODGE EN PASSANT PAR L'IRAN

Le tour du monde de M. Mitterrand

C'était une bonne idée, de la part de M. François Mitterrand, que d'organiser mercredi 5 décembre une conférence de presse consacrée à la politique étrangère. Rarement, les Français se sont autant sentis concernés par les problèmes internationaux, qu'il s'agisse de la crise américano-iranienne, du problème des armements en Europe, de la situation dans l'ancienne Indochine. Et c'est vrai, comme l'a fait remarquer le premier secrétaire du P.S., qu'on a souvent l'impression, à observer le gouvernement français, d'une sorte d'absence, d'un manque de lignes directrices et de choix fondamentaux.

Il n'en est que plus regrettable que M. Mitterrand n'ait pas réussi à faire bien passer son message. La faute en incombe, une fois de plus, à l'étrange conception que se font la plupart des responsables politiques français de leurs rapports avec la presse (la remarque vaut tout aussi bien pour M. Giscard d'Estaing ou pour M. Marchais). Quand accepteront-ils enfin qu'une conférence de presse soit un échange, un dialogue, avec la dynamique, donc l'imprévu, que cela implique? Quand cesseront-ils de ne nous laisser le choix qu'entre le rôle de figurant et celui de complice?

C'est celui de figurant que M. Mitterrand avait réservé à la presse. Pendant plus d'une heure, le premier secrétaire du P.S. a brossé sans reprendre haleine une vaste fresque des périls du moment, ne manquant pas de se démarquer des gouvernements actuels, pas assez résolus, selon lui, à « refuser la fatalité ». quelques questions, vite expédiées, ont clos ce « one man show », dans lequel la critique de la politique africaine de la France a, bien entendu, tenu une large part. C'est sur ce sujet que M. Mitterrand a été le plus convaincant. Force est de constater que sur tous les autres, il n'avait pas de révélations ou de propositions nouvelles à faire.

JACQUES AMALRIC.

Voici les principaux points de l'intervention de M. Mitterrand :

● C.E.E. : Après avoir réaffirmé les convictions européennes du P.S., M. Mitterrand a regretté toute *« une série de ratés »* dans la construction européenne. *« L'Europe recule »*, a-t-il dit avant d'en rendre responsables *« la formidable hypothèque »* du libéralisme économique et les pressions extérieures, notamment américaines.

Evoquant l'élargissement du Marché commun, M. Mitterrand a réaffirmé que son parti était favorable à l'adhésion de la Grèce, mais il a précisé que le P.S. en demanderait l'ajournement tant que le gouvernement français n'aura pas répondu aux questions posées sur le respect des *« légitimes intérêts »* de l'agriculture française.

● MODERNISATION DES ARMES DE L'OTAN : Si *« les propositions de M. Brejnev doivent être considérées avec sérieux »*, la règle essentielle pour le P.S. est *« le respect de l'équilibre »* des forces en présence. Ce respect, a dit M. Mitterrand, est une condition du désarmement et de la dissolution des blocs à laquelle le P.S. est attaché depuis 1965. En réponse à une question, M. Mitterrand a dit que l'éventuelle installation de nouvelles armes nucléaires en Europe occidentale constituerait *« plutôt une riposte »* au renforcement de la panoplie soviétique qu'une mesure d'armement unilatérale.

● SALT 3 : *« La France,* pour M. Mitterrand, *doit être partout où se discute de désarmement »*. Evoquant la disparité entre la panoplie nulcléaire française et les forces américaine et soviétique, le premier secrétaire a cependant ajouté que *« la marge française est si étroite que les deux grands partenaires ne peuvent pas attendre de nous que nous renoncions à ce qui fait notre sécurité »*.

● POLLUTION DU RHIN : *« Il n'est pas acceptable que le gouvernement français n'ait pas été en mesure de remplir ses obligations internationales »*, a dit M. Mitterrand à propos du refus du gouvernement de soumettre à ratification le traité signé en 1976. Ce traité, a précisé le premier secrétaire du P.S., *« n'est pas acceptable tel qu'il est »*, car *« le gouvernement français a été incapable de proposer des techniques qui ne soient pas génératrices de pollution »* et *« a cédé devant les impératifs économiques du grand capital »*.

● ELECTIONS PORTUGAISES: M. Mitterrand a réaffirmé son soutien à M. Mario Soares et à *« nos amis portugais »*. Reconnaissant le recul du P.S.P., il a ajouté qu'il ne fallait s'incliner *« ni devant les faux impératifs du capitalisme ni devant la surenchère communiste »*. En réponse à une question ultérieure, le premier secrétaire a reconnu qu'on assistait à un *« léger recul »* social-démocrate en Europe. Lorsque ces gouvernements perdent la majorité, ils s'en vont, a-t-il fait remarquer, alors que là où existent des régimes communistes, même quand on peut supposer qu'il y a recul des forces qui les soutiennent, il n'y a pas d'alternance.

● *Iran.* — Le gouvernement *« a agi de travers »* dans cette affaire, d'abord *« en ne condamnant jamais le régime du chah quand il eut fallu protester »*. Le gouvernement, pendant des anées, n'a songé que *« à protéger ses barils »*, a dit M. Mitterrand, et à annoncer des *« contrats du siècle dissipés en fumée »*.

A propos de la prise en otages des diplomates américains, le premier secrétaire s'est exclamé : *« les otages, non ! Et non à quiconque ! »* Là encore, M. Mitterrand a critiqué le gouvernement pour s'être *« soumis au cours des choses »*. Il s'est, d'autre part, refusé à porter un jugement définitif sur les événements en Iran, sinon pour constater qu'il s'agit d' *« une révolution nécessaire même si nous avons des réserves »*.

● INDOCHINE : M. Mitterrand a regretté l'absence de *« pensées claires »* du gouvernement dans l'affaire du Vietnam comme dans celle du Cambodge.

● AFRIQUE : M. Mitterrand a notamment déclaré : *« Je ne voudrais pas qu'on se méprenne. Pourquoi est-ce que nous avons engagé un débat aussi ferme sur les événements de Centrafrique et sur ce que j'appellerai les événements subséquents qui touchent à notre politique intérieure qui animent aujourd'hui la presse? C'est parce que nous considérons qeu la position de la France en Afrique, et particulièrement dans ce pays, a été considérablement obérée par un type de relations personnelles et de commodités qui ont lié la politique de la France au sort d'un dictateur parmi les plus insupportables. Souvenez-vous des fraternités inutiles. Plusieurs années après que mille avertissements ont été donnés, notamment par les orateurs socialistes (...) on saisit le gouvernement des fautes, des erreurs, et surtout des crimes concernant le régime Bokassa. Fallait-il attendre le massacre des étudiants ou des enfants? On le savait déjà. Fallait-il en arriver là pour que le gouvernement français marquât sa distance avec Bokassa, mais pas de distance du tout avec la politique intérieure de la Centrafrique. Ce qui s'ensuit, dont on aperçoit aujourd'hui les tristes effets au travers de révélations, n'a de sens que si l'on considère le problème véritable, celui du rôle de la France en Afrique, du refus que nous devons opposer au retour de toute entreprise coloniale comme si la France avait quelque intérêt à avoir une colonie. Et quand je dis la France, je veux parler de quelques intérêts économiques, de quelques intérêts de personnes. Cela n'est pas acceptable. Et si, au travers d'un certain nombre d'affirmations que nous ne sommes pas, nous — ce n'est pas notre rôle —, en mesure de démontrer, sur d'éventuelles compromissions, je veux simplement dire qu'il n'y a pas pour un socialiste de raison d'Etat. Il n'y a pas de raison d'Etat qui interdise à un chef d'Etat comme à aucun responsable des affaires publiques d'expliquer ou de s'expliquer lorsque, à tort ou à raison, il se trouve dans la situation d'avoir à s'expliquer. Je ne veux pas personnellement diriger mes attaques en oubliant l'essentiel qui touche au visage que doit présenter la France au reste du monde, et particulièrement dans cette Afrique où les Français continuent d'assurer une présence que nous voudrions plus profitable, plus utile et plus féconde que celle des interventions militaires pour protéger je ne sais quel secret. »*

(Voir page 9, la réponse de M. Mitterrand à une question sur l'affaire des diamants.)

Bonn et le renforcement de l'OTAN

(Suite de la première page.)

La thèse fondamentale de la gauche est qu'il serait absurde de *« réarmer pour désarmer »*. Les critiques du gouvernement estiment donc que l'OTAN devrait négocier avec le Kremlin avant de décider la fabrication et la mise en place d'un nouvel arsenal nucléaire. Ce point de vue a notamment été défendu par le président des Jusos (Jeunesses socialistes), M. Gerhard Schröder.

Un tournant majeur dans le débat est intervenu lorsque le président du parti, M. Willy Brandt, *« après avoir longuement réfléchi »*, s'est décidé, en fin de compte, à appuyer la politique du chancelier Schmidt. Il a soutenu que la République fédérale ne serait pas en mesure de *« changer le mécanisme de négociations de l'OTAN »*. Selon lui, toutefois, c'est le gouvernement de Bonn qui aurait conduit l'alliance à ne pas se contenter de faire pièce aux armements soviétiques, mais à proposer aussi une négociation en vue de réduire l'affrontement nucléaire en Europe. Ce plaidoyer dépourvu d'enthousiasme a néanmoins donné aux adversaires du chancelier l'impression qu'ils étaient abandonnés par l'homme en qui ils voulaient voir leur principal champion.

Dès lors, la partie était jouée. Le ministre de la défense, M. Apel, a pu se permettre de dénoncer avec vigueur les illusions de ceux qui refuseraient toujours de constater l'effort militaire de l'U.R.S.S. Selon lui, dix années de politique de détente n'ont pas empêché l'Union soviétique de renforcer systématiquement ses forces conventionnelles et nucléaires. « *Qui donc*, s'est écrié M. Apel, *installe chaque semaine une nouvelle fusée SS 20 ? Qui donc fait sans cesse tourner la spirale du réarmement ?* »

Le chancelier Schmidt, pour sa part, a mis l'accent sur la nécessité pour l'Allemagne fédérale de rester fidèle aux décisions de l'alliance atlantique. A ce propos, il a même cru bon de dénoncer ceux qui voudraient entraîner le pays sur la voie d'un *« néo-gaullisme »* de nature à compromettre l'indispensable solidarité avec les Américains. D'autre part, M. Schmidt s'est élevé contre ceux qui reprochent aux Occidentaux de se livrer à un *« réarmement »*. *« Nous ne réarmons pas*, a-t-il dit. *La décision prochaine de l'OTAN ne sera qu'une réponse au défi soviétique. »*

Dans les milieux officiels de Bonn, on formule l'espoir que la décision du congrès social-démocrate aura des effets favorables sur l'attitude des Danois et des Néerlandais, qui hésitent encore à approuver sans réserve la stratégie militaire et politique de l'OTAN.

JEAN WETZ.

La presse soviétique manifeste de l'agacement devant la politique française

De notre correspondant

Moscou. — Que se passe-t-il dans les relations franco-soviétiques ? Rien de grave sans doute, mais depuis quelque temps la presse manifeste ici un agacement croissant qui touche des aspects très divers de la politique intérieure et extérieure de Paris. Un seul sujet a été complètement passé sous silence : les différentes affaires (diamants de Bokassa et suicide de Robert Boulin).

A la fin du mois dernier, la *Pravda* a publié un commentaire sévère pour le gouvernement de M. Barre à la suite du débat budgétaire à l'Assemblée nationale. Le journal du P.C. soviétique notait que c'était la première fois depuis une vingtaine d'années que le budget n'était pas adopté directement mais en quelque sorte *« par défaut »*. *« La coalition gouvernementale est sortie affaiblie de l'épreuve »*, écrivait-il en insistant sur *« l'aggravation des contradictions »* entre le R.P.R. et l'U.D.F. Il citait complaisamment M. Michel Debré, *« une des personnalités éminentes »* du mouvement gaulliste, qui reprochait à M. Barre *« ses demi-efforts, son demi-sérieux, son demi-patriotisme »*. Toujours aimable envers le R.P.R., il signalait en conclusion que M. Chirac faisait pour les élections présidentielles figure de concurrent *« de l'actuel chef de l'Etat »*. Le nom de M. Giscard d'Estaing n'avait jamais été cité dans l'article.

Ces commentaires étaient au moins une manifestation de mauvaise humeur que vient confirmer un article publié dans la *Pravda* du mercredi 5 décembre et signé par M. Joukov, président du groupe parlementaire franco-soviétique. La presse *« bourgeoise »* est évidemment son principal bouc émissaire. Il lui reproche *« la méchante campagne antisoviétique »* de ses *« gratte-papier »* tout en s'étonnant que *« quelques cadres militaires de la France y participent »*. Il lui reproche aussi d'avoir ignoré les propositions soviétiques pour l'arrêt de la course aux armements : *« Dans le meilleur des cas »*, écrit-il, *« nos interlocuteurs* (parlementaires et personnalités politiques françaises) *n'ont qu'une idée superficielle des nouvelles initiatives pacifiques de l'U.R.S.S. et, dans le pire des cas, ils n'en connaissent pas la substance. »* La presse *« bourgeoise »* est encore coupable de taire les préparatifs de la prochaine réunion de l'OTAN sur la modernisation des armes nucléaires à moyenne portée, parce qu'elle craint que ses lecteurs aient envie de protester contre les plans de l'alliance atlantique.

C'est là que se trouve sans doute la raison fondamentale du mécontentement actuel des Soviétiques. M. Joukov rappelle sans doute que la France ne fait pas partie de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN, qu'il n'y aura donc pas de nouvelles fusées sur son territoire, mais il regrette que le gouvernement français semble se désintéresser de cette affaire. Il cite la déclaration de M. François-Poncet, selon qui la France n'a pas l'intention de porter de jugement à propos de décisions que d'autres pays croiraient nécessaire de prendre. Or, affirme M. Joukov, *« la production et le déploiement en Europe occidentale des nouvelles fusées américaines »* concernent *« tous les citoyens et tous les Etats, indépendamment du fait qu'ils fassent partie ou non de l'OTAN »*. Il affirme que *« plusieurs personnalités françaises perspicaces »* ont compris que le projet américain était également dangereux pour la France et que les *« patriotes français »* soutenaient les propositions soviétiques en estimant que la décision de l'OTAN constituait *« une tentative de saborder la détente »*.

DANIEL VERNET.

LA VISITE EN FRANCE DU PÈRE ERNESTO CARDENAL

Paris va accorder une aide de 50 millions de francs pour la reconstruction du Nicaragua

Une silhouette frêle, un visage aigu, cuivré, ascétique et noble, un béret noir à la « Che » Guevara planté sur une longue chevelure poivre et sel, le regard tendre et naïf derrière les fines lunettes : le Père Ernesto Cardenal, poète se réclamant du grand Ruben Dario, porte-parole de la révolution sandiniste et ministre de la culture du gouvernement nicaraguayen, est en visite officielle en France.

Après des escales en République fédérale, en Autriche et en Suisse, il est arrivé, mardi 4 décembre, à Paris. Il s'est entretenu avec M. Jean-Philippe Lecat, ministre français de la culture et de la communication, et a été mercredi l'hôte à déjeuner de M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. La France a déjà décidé de débloquer des crédits de 50 millions de francs pour aider à la reconstruction des hôpitaux d'un pays dévasté et saigné à blanc par la longue lutte contre la dictature des Somoza. Contribution importante et appréciée des dirigeants nicaraguayens, mais modeste compte tenu des énormes besoins (estimés encore à près de 3 milliards de dollars) de ce petits pays d'Amérique centrale.

Né en 1925 à Granada, diplômé de l'université Columbia à New-York, ordonné prêtre en 1965, après des études à Cuernavaca, près de Mexico, et à Medellin, en Colombie, il a fondé une communauté dans une île du grand lac du Nicaragua. En 1977, celle-ci a été détruite par la garde nationale de Somoza et trois jeunes gens ont été assassinés. Le Père Cardenal raconte cet épisode d'une voix douce et comme détachée. « *Notre révolution,* dit-il, *est humaniste. Elle n'est pas animée par un esprit de vengeance. Tomas Borge, ministre de l'intérieur, a tendu la main au policier qui l'avait torturé pendant cinq cents heures. Nous venons, sur sa demande, d'adopter une loi qui accorde des indemnités à tous les orphelins de la guerre civile, enfants des gardes somozistes compris...* »

Lutter contre l'analphabétisme

Il estime que la lutte contre l'analphabétisme (70 %) est une tâche prioritaire. Il se proclame « *chrétien et marxiste* » et juge que la révolution sandiniste est assez solide pour ne plus redouter une contre-offensive, encore que « *plusieurs milliers d'anciens gardes nationaux se trouvent au Honduras* », pays avec lequel une certaine tension s'est développée ces dernières semaines. « *Mais nous rejetons toute provocation, car notre intérêt est de maintenir la paix à tout prix. Nous devons reconstruire notre pays ruiné par la dictature et les combats.* »

Les Etats-Unis participent-ils à cette tâche de reconstruction ? Le Père Cardenal a un sourire fugitif. « *Un peu,* répond-il. *Mais moins qu'ils ne le pourraient...* » — M. N.



Le problème palestinien

LA LIGUE ARABE ATTEND DE L'EUROPE DES NEUF « UNE ATTITUDE TOUT A FAIT NETTE »

« J'ai dit au président de la République que les Arabes attendent de la France qu'elle joue un rôle important, mais aussi de la Communauté européenne tout entière, qu'elle prenne une attitude tout à fait nette, sur le droit du peuple palestinien à une patrie et à un Etat » a déclaré M. Chadli Klibi, secrétaire général de la Ligue Arabe, qui a été reçu mercredi 5 décembre par M. Giscard d'Estaing.

M. Chadli Klibi (Tunisien) séjourne en France, pour la première fois depuis son élection en juin à la tête de la Ligue. Il a ajouté que le président et lui-même *« ont constaté que les relations entre la Communauté européenne et les pays de la Ligue arabe sont satisfaisantes. Nous avons envisagé*, a-t-il dit encore, *les moyens susceptibles de les renforcer, de les élargir et de les approfondir. Le dialogue euro-arabe a constitué un des points principaux de notre entretien »*.

Interrogé sur la libération du maire de Naplouse par les Israéliens, M. Klibi a déclaré : *« Cette initiative est susceptible de ramener certains apaisements dans la région. Mais l'important est ailleurs. Il ne s'agit pas de personnalité, mais du peuple palestinien tout entier. »*

M. Klibi n'a pas répondu aux questions concernant une éventuelle visite de M. Arafat en France.

AMÉRIQUES

États-Unis

LE GOUVERNEMENT SOUHAITE LA CRÉATION D'UN CORPS SPÉCIAL DE MARINES POUR DES OPÉRATIONS DANS LE TIERS-MONDE.

Washington *(A.F.P.)*. — Le secrétaire américain à la défense, M. Harold Brown, a approuvé la création d'un corps expéditionnaire spécial de marines utilisable sur des théâtres d'opérations lointains. C'est ce qu'a déclaré, mercredi 5 décembre, le général Paul Kelley, chef des programmes des marines, qui a précisé que cette force, si ses crédits sont votés par le Congrès, serait totalement opérationnelle avec 45 000 hommes en 1985, et atteindrait déjà 16 500 hommes en 1983.

Selon le général, cette unité mobile serait employée dans des régions du tiers-monde où les Etats-Unis n'ont pas de forces permanentes : par exemple, l'océan Indien et le Golfe, où les Américains ne disposent en fait que de la base navale de Diego-Garcia.

L'armée de terre avait déjà annoncé voici quelques mois qu'elle étudiait un programme de corps expéditionnaire d'urgence de 100 000 hommes *(le Monde* daté 24-25 juin). Le général Kelley a indiqué à ce sujet que le programme des marines n'empiéterait pas sur celui de l'armée, mais serait complémentaire et plus rapide. De plus, a-t-il indiqué, le temps maximum, dans un tel cas, de l'intervention des marines serait de trente jours, l'armée de terre pourrait ensuite les relever ou les appuyer.

WASHINGTON « GÈLE » SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC TRIPOLI

Washington (A.F.P.). — Les Etats-Unis ont décidé de « suspendre les opérations » de leur ambassade à Tripoli tant que le gouvernement libyen n'aura pas payé pour les dégâts causés par les manifestants, indique-t-on de source officielle à Washington. Dix diplomates américains resteront à Tripoli, a précisé le département d'Etat, qui a ajouté que, « techniquement », les relations diplomatiques entre les deux pays n'étaient pas rompues.

Si le gouvernement du colonel Kadhafi n'accepte pas la responsabilité de la mise à sac de la mission américaine, a cependant indiqué un haut fonctionnaire du département d'Etat, l'éventualité d'une rupture des relations diplomatiques n'est pas à écarter.

● *L'association France-Amérique latine* organise les samedi 8 et dimanche 9 décembre, une vente de solidarité d'objets d'artisanat de jouets et de disques, de 11 heures à 20 heures, au 19, de la rue des Tanneries, à Paris-13ᵉ. (France-Amérique latine, 18, rue du Congo, 93500 Pantin.)

هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LES DIVISIONS DE LA MAJORITÉ

C'est à partir de jeudi 6 décembre, à 21 h. 30, que les députés devaient commencer à débattre des motions de censure déposées par les socialistes et les communistes contre le projet relatif au financement de la Sécurité sociale. Les opérations de vote ne devaient débuter que vendredi à 1 h. 15.

Le nouvel engagement de responsabilité du gouvernement accroît l'antagonisme entre le premier ministre et le groupe R.P.R.

Du côté de M. Barre, on rejette sur les députés gaullistes l'entière responsabilité de la tension actuelle en soulignant que le premier ministre avait fait au cours de ces dernières semaines diverses concessions. Ce point de vue est adopté par M. Bernard Stasi, porte-parole au Centre des démocrates-sociaux et membre du conseil national de l'U.D.F., qui affirme qu'il y a « dialogue » entre le gouvernement et le R.P.R.

Du côté du mouvement gaulliste, on reproche au premier ministre de ne pas pratiquer une réelle concertation, de ne pas prendre suffisamment en considération les propositions du R.P.R. et, comme l'écrit « la Lettre de la Nation » du jeudi 6 décembre, de « transformer la procédure parlementaire en chicane ».

Le R.P.R. reproche au premier ministre de ne pas pratiquer une réelle concertation

Pour la première fois depuis la fondation du R.P.R. — le 5 décembre 1976, — M. Jacques Chirac ne prendra pas la parole devant le comité central du mouvement qui se réunit dimanche 9 décembre à Paris et qui comprend l'ensemble des parlementaires et des responsables des fédérations. Cette instance à laquelle le président du mouvement assistera en témoin muet sera animée, pour la première fois, par M. Bernard Pons, nouveau secrétaire général.

Le maire de Paris, qui depuis l'été exerce avec assiduité ses fonctions de président du R.P.R. en se rendant presque quotidiennement au siège du mouvement, s'est toutefois gardé de prendre la parole publiquement sur des sujets variés comme cela lui avait été naguère reproché. De même, il ne se rend que rarement aux réunions du groupe parlementaire de l'Assemblée nationale, laissant aux députés une plus grande liberté de se déterminer eux-mêmes.

Pour M. Chirac : parer à toute éventualité

Avec le silence supplémentaire qu'il s'imposera dimanche, M. Chirac veut-il souligner un peu plus les distances qu'il prend avec le mouvement qu'il a fondé ? En ne souhaitant plus incarner le seul R.P.R. aux yeux de l'opinion, il espère sans doute intéresser à sa personne un public plus vaste que celui des seuls militants et même que celui des électeurs habituels du gaullisme.

Le député de la Corrèze vise-t-il à *acquérir une stature d'homme « présidentiable »* pour 1981 ? La question est désormais posée au sein du R.P.R., mais personne n'y répond encore, et le principal intéressé moins que quiconque. Trop d'inconnues demeurent dans l'équation présidentielle pour que M. Chirac se hasarde à lui trouver dès maintenant une solution. Tout au plus se prépare-t-il à parer à toute éventualité et à maintenir plusieurs fers au feu.

Autour de lui, en revanche, les hypothèses vont bon train, et chacun expose à plaisir sa stratégie dans ce « Kriegspiel » électoral. Néanmoins, tous reconnaissent volontiers que le R.P.R. et M. Chirac traversent une période difficile, que leurs positions sont mal comprises de l'opinion et que l'ambiguïté de leur attitude à l'égard du pouvoir déroute leurs sympathisants. Mais tous considèrent aussi que les jeux ne sont pas faits et qu'il serait téméraire pour le R.P.R. de s'engager activement dès maintenant dans la bataille présidentielle.

Certains assurent en effet que, d'ici au printemps 1981, la situation économique et sociale va se détériorer encore et que l'autorité tant nationale qu'internationale de M. Giscard d'Estaing va être atteinte, notamment, par les « affaires ». Ceux-là rêvent de voir jouer à M. Chirac un rôle de recours. D'autres estiment que les candidats des deux blocs — en raison des divisions internes de chaque coalition — seront si affaiblis qu'ils auront besoin d'apports extérieurs pour l'emporter. Ceux-là pensent que le soutien du R.P.R. pourra alors se négocier chèrement. D'autres enfin assurent que si les gaullistes ne doivent plus être assez forts pour gagner, ils peuvent l'être encore suffisamment pour empêcher un candidat de l'emporter.

André Diethelm, au temps du R.P.F., sous la IVe République, ne disait-il pas : *« Nous sommes toujours vivants puisque nous pouvons encore détruire »* ? L'agressivité d'une bonne partie des militants gaullistes à l'égard de M. Giscard d'Estaing pourrait dans dix-huit mois illustrer cette boutade vengeresse.

Inquiétude et perplexité

Lors du conseil politique réuni mardi 4 décembre pour préparer le comité central, certains orateurs, comme M. Couve de Murville, ont exprimé leur inquiétude en constatant : *« Nous prenons des positions qui nous retombent sur le nez »*, et leur perplexité en disant : *« Nous ne pouvons ou ne voulons pas changer de gouvernement »*, pour demander qu'un effort soit fait afin que *« l'opinion comprenne notre comportement »*.

La détérioration des relations entre le groupe parlementaire R.P.R. et le gouvernement s'est progressivement accrue depuis octobre, mais les députés en font porter la responsabilité exclusivement au comportement de M. Raymond Barre à leur égard.

M. Claude Labbé, président du groupe, n'hésite plus à qualifier de *« caractérielle »* l'attitude du premier ministre à l'égard de ses amis. Il lui a reproché mercredi au micro de France-Inter d'être venu, la veille, devant le groupe R.P.R., *« comme un huissier qui vient vous présenter son exploit »* et de *« pratiquer une politique qui n'est pas celle de la concertation »*. *La Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., l'accusait récemment de considérer les élus comme des *« débiles mentaux »*. Tous le soupçonnent depuis les élections législatives de 1978 d'être déterminé à gouverner non plus avec la confiance de la majorité mais malgré la défiance du R.P.R. et, selon M. Labbé, de *« disposer d'une sorte d'autorisation permanente de permis de chasse au 49-III qu'il a dans sa poche »*.

Un homme aussi peu porté aux excès que M. Olivier Guichard constatait même ces jours-ci : *« M. Barre a multiplié par quatre le nombre des députés qui, désormais, souhaitent l'échec de M. Giscard d'Estaing. »*

Autant le R.P.R. s'en était naguère pris directement à M. Barre, autant il considère maintenant que le maintien du premier ministre à son poste est un acte délibéré et même provocateur de M. Giscard d'Estaing, qui en porte la responsabilité personnelle.

C'est pourquoi, tant que M. Barre ne manifestera pas davantage de considération pour les propositions du R.P.R., celui-ci maintiendra ses positions même si cela doit contraindre le gouvernement à engager sa responsabilité à répétition.

Venu mardi devant le groupe gaulliste, M. Barre n'a été salué par aucun applaudissement, et aucune question ne lui a été posée comme pour lui signifier qu'on n'attendait de lui que des gestes plus compréhensifs et des paroles plus courtoises.

Le R.P.R. ira-t-il jusqu'à prendre l'initiative de déposer une motion de censure contre le gouvernement lors de la session de printemps 1980 ? Certains l'envisagent en rappelant que, dès les journées parlementaires de *Biarritz en septembre 1978*, les élus gaullistes s'étaient seulement engagés à ne pas voter les motions de censure déposées par l'opposition socialiste ou communiste. Si une motion de censure d'origine R.P.R. recueillait les voix de la gauche, il suffirait seulement de quarante-six députés gaullistes sur les cent cinquante-quatre que compte le groupe pour qu'elle soit adoptée.

Le giscardisme est antinomique du gaullisme

Sans doute l'éventualité d'une *dissolution de l'Assemblée nationale* ne séduit-elle pas un certain nombre de députés qui redoutent d'être concurrencés par les candidats de la gauche autant, sinon plus, que par ceux de l'U.D.F. Bien que les spéculations aillent bon train, on n'en est pas encore là, et la motion de censure gaulliste apparaît plutôt comme un élément de la panoplie pour la campagne présidentielle. Tout comme l'évocation des « convergences » entre les électorats gaulliste et socialiste. M. Pons assure que, dans le courrier qu'il a reçu après ses déclarations à ce sujet, il y a près de 80 % d'approbation, mais que l'éventualité de soutenir M. Mitterrand provoque en revanche une allergie générale.

Le problème de la présence du R.P.R. au gouvernement ne devrait pas être évoqué au comité central.

En soulevant cette question, le 25 novembre, M. Pons semble avoir voulu donner un avertissement à M. Giscard d'Estaing pour le cas où celui-ci voudrait remplacer M. Barre par une personnalité gaulliste dans le dessein de se rallier une partie du R.P.R. en provoquant sa cassure. Car les amis de M. Chirac, dans *le mouvement* comme au Palais-Bourbon, ne créditent M. Giscard d'Estaing d'aucun esprit œcuménique, d'aucun sentiment généreux, d'aucun comportement majoritaire à leur égard. Tous, des plus « chabanistes » aux plus « chiraquiens », se disent convaincus, plus de cinq ans après les élections présidentielles de 1974, que le « giscardisme » est décidément antinomique du gaullisme.

ANDRÉ PASSERON.

L'hôtel Matignon souligne les diverses concessions faites par M. Raymond Barre aux gaullistes

Les nouvelles critiques exprimées par les dirigeants du R.P.R. sur l'attitude du premier ministre à leur égard suscitent à l'hôtel Matignon une irritation plus apparente qu'à l'ordinaire. Celle-ci ne se manifeste pas de façon officielle, mais dans l'entourage de M. Raymond Barre on n'hésite plus à rompre le silence qu'on observait jusqu'à présent en pareille circonstance, dans le souci de ne pas jeter de l'huile sur le feu. Cette fois, certaines langues, d'habitude fort réservées, se délient quelque peu, du moins « officieusement », pour dire à qui veut l'entendre, en usant d'euphémisme, que le comportement des députés gaullistes rend de plus en plus difficile la tâche du chef du gouvernement.

A M. Claude Labbé, qui déclarait mercredi après-midi 4 décembre, au nom du groupe R.P.R., *« nous sommes allés jusqu'à la limite de la concertation »*, l'hôtel Matignon fait écho en répondant, dans les mêmes termes : *« Le gouvernement a poussé la concertation le plus loin possible. »* C'est un magnifique dialogue de sourds.

M. Barre rejette sur le R.P.R. l'entière responsabilité de l'état de crise aiguë où se trouve aujourd'hui l'institution parlementaire. Il estime en effet que les dirigeants gaullistes font preuve de mauvaise foi quand ils le taxent constamment d'intransigeance. Dans son entourage on s'applique à mettre en évidence les diverses concessions qu'il a faites au R.P.R. au cours de ces dernières semaines. On rappelle d'abord que, avant d'engager la responsabilité du gouvernement, à la fin de l'examen en première lecture du projet de budget pour 1980, M. Barre avait proposé aux deux groupes de la majorité la constitution d'une commission qui aurait pu déterminer les économies budgétaires supplémentaires réclamées par le R.P.R. On ajoute que le premier ministre s'était d'ailleurs déclaré prêt éventuellement à réaliser celles-ci dès 1980 en utilisant les procédures réglementaires.

A l'hôtel Matignon, on souligne aussi que le texte relatif au financement de la Sécurité sociale avait été largement présenté au groupe R.P.R., à deux reprises, par MM. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, et Jean Farge, secrétaire d'Etat, et que ceux-ci avaient accepté bon nombre de modifications qui leur avaient été proposées. M. Barre en personne avait accepté, au cours de son dernier entretien avec M. Labbé, le mardi 27 novembre, d'exonérer *de la cotisation assurance-maladie* les retraités les plus démunis.

Des arguments fallacieux

A l'occasion de cet échange de vues, le premier ministre avait fait deux autres concessions au président du groupe gaulliste en accédant à ses demandes de différer la ratification de la convention sur la dépollution du Rhin et de reporter à une date ultérieure la discussion du « projet Stoléru » sur les conditions de travail et de séjour des immigrés en France.

En outre, M. Barre avait indiqué, dès le début de novembre, à M. Henry Berger (R.P.R.), président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, qu'il retenait la proposition de loi, dont celui-ci est l'auteur, pour organiser, au printemps 1980, un débat complémentaire sur les problèmes généraux de la Sécurité sociale.

Pour le premier ministre, les arguments, qui ont été présentés par le R.P.R. en faveur du renvoi en commission du projet de loi examiné mercredi, sont tous fallacieux. *« Le gouvernement n'a pas expliqué asez clairement ses objectifs d'ensemble »*, dit le R.P.R. *« Il ne fait que ça depuis plusieurs mois »*, répond l'hôtel Matignon. *« Les mesures proposées sont trop partielles »*, ajoute le R.P.R. *« Elles se situent, justement, dans une action d'ensemble »*, réplique M. Barre. *« Il faudrait attendre d'avoir des précisions chiffrées sur la situation de la Sécurité sociale »*, indique encore le groupe gaulliste. *« Le gouvernement ne peut pas se permettre de ne pas combler les déficits quand ceux-ci sont constatés »*, objecte le premier ministre.

En développant ce plaidoyer au cours du débat sur les motions de censure déposées par le P.S. et le P.C. comme il l'a fait mercredi soir au Palais-Bourbon, M. Barre visera à souligner à l'attention du corps électoral, que les motivations réelles du R.P.R. procèdent essentiellement d'arrière-pensées politiciennes. Mais l'attitude du chef du gouvernement n'est pas, elle non plus, dénuée d'arrière-pensées politiques. Aujourd'hui comme hier sa préoccupation consiste à faire en sorte d'apparaître à l'opinion publique comme le défenseur opiniâtre de l'intérêt national face aux foucades électoralistes du R.P.R.

A preuve des objectifs purement tactiques de l'état-major gaulliste on affirme, à l'hôtel Matignon, que l'auteur de la motion de renvoi, M. Jean Falala, vice-président du groupe R.P.R., n'avait même pas pris la peine *d'informer de son initiative ni* M. Henry Berger ni M. Etienne Pinte, rapporteur du projet de loi, qui appartiennent pourtant au même groupe que lui et qui avaient adopté les dispositions gouvernementales. On se plaît d'ailleurs à observer le trouble de certains parlementaires gaullistes qui ne savent plus très bien où veulent en venir leurs dirigeants.

A l'hôtel Matignon, on s'attend donc à d'autres épreuves de force et on semble s'accommoder de cette idée : *« Désormais, tout peut être occasion de crise. »* Dans l'immédiat, on s'interroge notamment sur les difficultés que pourrait susciter l'examen du projet de loi d'orientation agricole, rapporté par M. Maurice Cornette (R.P.R., Nord), dont la discussion doit commencer mardi 11 décembre à l'Assemblée nationale.

M. Barre n'entend pas, en tout cas, modifier son attitude. Il estime que le R.P.R. a plus à perdre que le gouvernement à pratiquer une politique d'obstruction systématique et il est *convaincu que, au besoin, les* électeurs lui donneraient raison.

ALAIN ROLLAT.

● *L'organisation du courant écologiste.* — A la suite de l'article publié dans *le Monde* du 27 novembre sur les assises écologistes de Dijon, M. François de Ravignan nous prie de préciser qu'il n'appartient pas à l'association Nature et Progrès, mais au mouvement Midi-Pyrénées d'écologie politique (MIDEP), et que, *« d'accord en gros sur les termes de la motion »* présentée par les animateurs d'Europe-Ecologie pour la création d'un mouvement d'écologie politique, il ne partageait *« pourtant pas l'objectif de certains de constituer un mouvement sur une base d'adhésions individuelles »*. *« Je tiens*, écrit-il, *à une structure fédérative qui valorise la réalité régionale et nous évite de devenir un parti politique à appareil centralisé. »*

Le projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale

Les modifications proposées par le gouvernement

En engageant sa responsabilité, mercredi matin 5 décembre, sur le projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale, le gouvernement a modifié le texte initial par divers amendements. Les modifications suivantes seront donc considérées comme adoptées, sauf si l'une des deux motions de censure déposées par l'opposition, et dont le vote devait intervenir vendredi 7 décembre au matin, était adoptée par l'Assemblée nationale. La principale modification de ce texte, qui concerne l'exonération d'assurance-maladie demandée aux retraités du secteur privé, dans la limite d'assujettissement à l'impôt sur le revenu, ne figure pas dans les amendements déposés par le gouvernement. Cette mesure est en effet d'ordre réglementaire (*le Monde* du 6 décembre).

Le cabinet de M. Barrot, indiquait, jeudi 6 décembre, que cette disposition ne saurait être remise en cause, car l'exonération et sa limite d'application ont fait l'objet d'un engagement précis *de la part du ministre de la* santé et de la sécurité sociale, engagement confirmé publiquement par le premier ministre.

● **Régime local d'Alsace-Lorraine.**

Dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, une cotisation additionnelle d'assurance-maladie à la charge de l'assuré peut être assise sur les rémunérations ou gains perçus par les assurés, le cas échéant dans la limite d'un plafond. (Il s'agit de maintenir les cotisations supplémentaires dues par les salariés relevant du régime local d'Alsace-Lorraine.)

● **Cotisations des retraités des régimes spéciaux.**

Le déplafonnement des cotisations ouvrières d'assurance-maladie, *qui doit être étendu à tous* les régimes au 1er janvier 1980, est appliqué aux ressortissants des régimes spéciaux.

● **Cotisations des salariés agricoles.**

Les cotisations ouvrières d'assurance-maladie des salariés agricoles seront désormais calculées sur la totalité du salaire, comme les cotisations ouvrières d'assurance-maladie des salariés du régime général.

● **Contribution exceptionnelle des pharmaciens.**

Il est précisé que la contribution exceptionnelle à la charge des pharmaciens d'officine, et au profit de l'assurance-maladie du régime général des travailleurs salariés est *« unique »*, ainsi que celle appliquée aux entreprises exploitant régulièrement en France une ou plusieurs spécialités pharmaceutiques.

● **Remise conventionnelle des pharmaciens.**

La possibilité pour les pharmaciens de conclure des conventions individuelles est supprimée, afin de libérer la négociation collective, destinée à verser à la Caisse nationale d'assurance-maladie une remise sur le prix des médicaments, entre les syndicats les plus représentatifs de la profession et les caisses de *toute pression. D'autre part*, cette convention, qui doit être conforme aux clauses d'une convention-type fixée par décret, prévoit, notamment, le taux de la remise et les conditions auxquelles se trouve subordonné son versement, qui présente un caractère exceptionnel et temporaire. Elle n'est applicable qu'après approbation par arrêté des ministres chargés de la santé, de la Sécurité sociale et du budget. Ses dispositions peuvent être, dans la même forme, rendues obligatoires pour l'ensemble de cette profession.

● **Remise conventionnelle des entreprises pharmaceutiques.**

Le projet initial prévoyait la possibilité pour les entreprises exploitant une ou plusieurs spécialités pharmaceutiques remboursables de s'engager à verser une remise à la Caisse nationale d'assurance-*maladie* par une convention nationale conclue entre elle et une ou plusieurs organisations syndicales nationales les plus représentatives de la profession. Il est précisé que les remises ne peuvent être versées de manière permanente et que leur versement est subordonné à certains critères, ce qui le rend exceptionnel et temporaire. Des conventions-types permettront de s'assurer que les conventions conclues respecteront l'équilibre entre les préoccupations en matière de sécurité sociale et les préoccupations industrielles. En ce qui concerne la procédure d'extension des conventions, il sera tenu compte du poids des organisations qui ont signé, poids apprécié en nombre et chiffre d'affaires des adhérents.

● **Remise conventionnelle des biologistes.**

Il s'agit de la possibilité pour les directeurs de laboratoires privés d'analyses médicales de verser une remise à la Caisse nationale d'assurance-maladie. La possibilité de conclure des conventions individuelles avec les grands régimes de sécurité sociale est désormais supprimée. Toutefois, la possibilité pour les biologistes de consentir des ristournes aux établissements hospitaliers publics et aux régimes et organismes d'assurance-maladie est maintenue.

● **Assurance contre les accidents du travail.**

La compensation entre le régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés du commerce et de l'industrie et le régime des salariés agricoles pour les rentes de l'assurance contre les *accidents du travail* et les *maladies* professionnelles est étendue, à compter du 1er janvier 1980, aux salariés agricoles relevant du régime d'assurance contre les accidents définis par le code local des assurances sociales en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.



POLITIQUE

L'Assemblée nationale approuve sans enthousiasme l'entrée de la Grèce dans le Marché commun

En taxant de « défaitisme » les propos entendus au cours du débat sur la ratification du traité d'adhésion de la Grèce à la C.E.E., le ministre des affaires étrangères ne visait certes pas le lyrisme académique de M. Druon. Au-delà des arguments invoqués par le député R.P.R., pour qui l'arrimage à l'Europe de la République hellénique constitue avant tout « un retour aux sources », M. François-Poncet a surtout retenu de la discussion l'impression que « tout s'est passé comme si, au sud de la Loire, on ne produisait que des fruits, des légumes et du vin ! ». Entre la France et la Grèce, la culture commune se révéla surtout maraîchère... Heureusement, il y eut le cher M. Hamel (U.D.F.) pour citer Renoir et « la prière sur l'acropole » et quelques orateurs pour se rappeler de l'Agora d'Athènes, « berceau de la démocratie ».

Après avoir brièvement sacrifié aux humanités, les députés se sont surtout préoccupés de la défense des intérêts français.

Les pêches, poires, aubergines, courgettes, poivrons, piments doux, le tabac, le vin, les bateaux, furent rapidement élevés au rang de redoutables adversaires, et... la défense s'organisa avec les moyens habituels de la procédure. L'exception d'irrecevabilité du groupe communiste, la question préalable et la demande d'ajournement du groupe socialiste se succédèrent en vain : partageant dans une large mesure la méfiance ou l'hostilité de la gauche à l'égard de l'entrée de la Grèce dans le pugilat européen, la majorité a toutefois hésité à la suivre sur une pente aussi négative. L'opposition n'était pas beaucoup plus cohérente dans ses convictions. On apprit ainsi que c'est par fidélité au programme commun de la gauche que *les socialistes, pourtant européens* convaincus, s'opposèrent à l'exception d'irrecevabilité des communistes qui voulaient, eux, combattre un projet destiné à « amputer notre souveraineté ». On remarqua, en revanche, que les communistes votèrent pour la question préalable des socialistes, dont l'objet était de démontrer que, en l' « état actuel des choses », la Communauté n'était peut-être pas prête à « affronter sans périls pour elle-même » un nouvel élargissement. Imperméable à une telle crise de conscience, au fait que M. Crépeau (app. P.S.) n'avait pas voulu suivre son « cœur », « l'Humanité » du 6 décembre laisse sèchement tomber le verdict : « Le parti socialiste a voté avec la droite. »

Malgré la méfiance, les innombrables périls potentiels, la résistible ratification du traité d'adhésion de la Grèce fut acquise par 277 voix contre 191. C'était là l'important.

LAURENT ZECCHINI.

Mercredi 5 décembre, l'Assemblée nationale examine le projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique.

M. DRUON (R.P.R.), rapporteur de la commission des affaires étrangères, observe : « *L'entrée de la Grèce ne devrait pas entraîner de variation majeure quant au niveau d'auto-approvisionnement de la Communauté pour les produits agricoles ni placer les différents types d'organisation de marché devant une situation substantiellement différente.* »

M. FRANÇOIS-PONCET, ministre des affaires étrangères, déclare que le traité d'adhésion garantit « *les intérêts de la France et ouvre aux partenaires de la Communauté ainsi élargie des perspectives équilibrées et satisfaisantes* ». Il ajoute : « *L'adhésion de la Grèce n'est pas celle de l'Espagne ou du Portugal. Elle ne la préfigure pas. Elle n'en préjuge pas. Les problèmes sont d'une autre ampleur et donc d'une nature différente. Les solutions le seront nécessairement aussi.* » Ecartant « *un tableau apocalyptique des conséquences sur l'économie française* ». M. François-Poncet rappelle ce qu'il nomme la « réalité » : « *Un pays de neuf millions d'habitants dont l'industrie est encore peu développée et dont l'agriculture se heurte en tout lieu à l'obstacle des montagnes.* »

A propos de la libre circulation des personnes, il indique que celle-ci « *ne sera instaurée qu'au bout de sept ans. Cette précaution, qui, s'agissant de la Grèce, ne concerne guère la France, pourrait s'avérer utile si les difficultés de l'emploi se prolongeaient au sein de la Communauté* ».

Le ministre assure enfin que l'adhésion de la Grèce contribuera à rétablir au sein de la Communauté un meilleur équilibre entre le Nord et le Sud. Il précise à cet égard : « *L'entrée en 1973 du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande avait accentué son penchant septentrional et océanique. Pour nous, du point de vue politique, culturel et linguistique, il est bon qu'une correction s'opère* ».

Défendant une exception d'irrecevabilité, dont l'objet est de faire reconnaître que le texte proposé est contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles, M. GREMETZ (P.C.), déclare notamment : « *Avec ce projet, vous allez brader encore plus notre indépendance nationale, amputer notre souveraineté, créer les conditions de la liquidation de pans entiers de notre industrie, de notre agriculture, accentuer le chômage, la pression sur les salaires, aggraver les conditions de vie des travailleurs.* » Pour le député communiste « *La finalité politique de l'élargissement, c'est bien d'augmenter encore plus les pouvoirs des institutions européennes au détriment des Etats.* » Evoquant les conséquences de l'adhésion pour l'agriculture française, il observe : « *Au 1er janvier 1986, la quasi-totalité des produits agricoles grecs rentreront librement sur le territoire du Marché commun à des prix dus à la misère des paysans grecs. C'est la ruine pour des secteurs entiers de la paysannerie française.* »

Prenant la parole contre l'exception d'irrecevabilité, M. COUSTE (app. R.P.R.) assure que la Grèce prend des « risques » en demandant son adhésion. Après l'intervention du ministre des affaires étrangères, l'exception d'irrecevabilité est repoussée par 386 voix contre 86 sur 478 votants et 472 suffrages exprimés (le groupe socialiste votant contre).

Défendant une question préalable, dont l'objet est de faire décider « *qu'il n'y a pas lieu à délibérer* », M. CHANDERNAGOR (P.S.) :

« *C'est parce que nous entendons, nous socialistes*, poursuit-il, *demeurer fidèles tant aux principes énoncés dans le traité de Rome qu'aux engagements programmatiques auxquels nous avons souscrit que nous avons voté contre l'exception d'irrecevabilité déposé par le groupe communiste.* » M. Chandernagor rappelle que les socialistes n'ont jamais eu aucune opposition de principe à l'élargissement de la Communauté, puis, évoquant « *de redoutables problèmes d'adaptation* », il déclare à ce sujet : « *Les mesures nécessaires ont-elles été prises pour que les secteurs sensibles de notre économie, pour que celles de nos régions qui se sentent plus particulièrement menacées, aient une garantie suffisante de faire face, sans dommage, aux conséquences de l'élargissement ? La Communauté telle qu'elle est, telle qu'elle fonctionne, cahin-caha, surtout s'agissant de la politique agricole commune, est-elle actuellement en état d'affronter, sans péril pour elle-même, un nouvel élargissement ? C'est parce que nous pensons en conscience qu'à ces deux questions la réponse est, dans l'état actuel des choses, négative que nous vous proposons d'ajourner la ratification du traité qui nous est soumis.* »

S'opposant à la question préalable, M. BAUMEL (R.P.R.) indique que la position des socialistes est marquée par la « *défense d'intérêts régionaux et corporatistes* ». Il assure qu'il n'y a aucune raison pour que, dans le domaine agricole, la France ait avec la Grèce les mêmes problèmes qu'avec la Grande-Bretagne. Il ajoute : « *La Grèce ne doit pas être pour nous une sorte de cauchemar.* »

Le ministre des affaires étrangères demande à l'Assemblée de repousser la question préalable et affirme : « *Il n'y aura pas de problème économique posé par la Grèce, ni à la Communauté, ni à la France.* »

Mise aux voix, la question préalable est repoussée par 272 voix contre 199 sur 481 votants et 471 suffrages exprimés.

En séance de nuit, M. FEIT (U.D.F., Jura) déclare que l'adhésion de la Grèce comporte un risque politique en raison de la persistance du différend gréco-turc, dans lequel la C.E.E. ne doit pas s'engager. Il estime que les effets de la libre circulation des marchandises entre la Grèce et la France seront « *quasiment nuls pour les produits industriels* », étant donnée l'existence d'un accord d'association en vigueur depuis longtemps et la faiblesse du P.N.B. grec. Il formule cependant une réserve pour le textile et la construction navale.

M. CREPEAU (app. P.S., Charente-Maritime) indique qu'il faut refuser le traité « *dans les conditions où il est signé* ». Il déclare notamment que la marine marchande grecque est trois fois supérieure en tonnage à la flotte marchande française, sans compter les pavillons de complaisance, ce qui risque d'installer « *la jungle de l'anarchie économique* » dans ce domaine.

M. TOURNÉ (P.C., Pyrénées-Orientales) souligne que l'agriculture grecque comprend 800 000 hectares de vergers, et explique que la concurrence faite aux productions fruitières françaises sera donc rude.

M. HAUTECŒUR (P.S., Var) rappelle le précédent des clauses de sauvegarde prévues pour le marché viticole et qui ne sont pas appliquées. « *Clauses de sauvegarde, oui*, dit-il. *Clauses de style, non.* »

M. LAZZARINO (P.C., Bouches-du-Rhône) traite des conséquences de l'adhésion de la Grèce sur le plan maritime. Il rappelle la faiblesse de la réparation et de la construction navales françaises et, au contraire, le fait que les armateurs grecs entretiennent une *flotte importante*, grâce notamment aux conditions sociales imposées aux marins qu'ils emploient. Il estime que cette disparité va être aggravée avec le nouveau plan Davignon, qui prévoit une limitation des constructions navales.

M. MALVY (P.S., Lot) estime que le problème posé par l'élargissement du Marché commun est celui de la renégociation de la politique agricole commune. Il faut notamment, souligne-t-il, « *que les prix garantis tiennent compte des coûts de production* ».

M. MARIN (P.C., Vaucluse) indique que « *l'excédent agricole commercial grandissant de ce pays lui servira pour compenser son déficit commercial avec la France, accélérant ainsi l'agonie de notre production fruitière et légumière* ».

M. EMMANUELLI (P.S., Landes) déclare que l'ensemble de mesures annoncées par le chef de l'Etat pour le Grand Sud-Ouest « *ne constitue pas un plan* ». Il ajoute : « *On nous offre quelques poires pour la soif, alors qu'il aurait fallu planter des vergers. Le préalable régional est loin d'avoir été rempli.* »

Mme LEBLANC (P.C., Somme) évoque l'implantation en Grèce du groupe Agache-Willot, qui ferme certaines unités de production en France. Elle rappelle que M. Jean-Pierre Willot avant déclaré préférer « *ceux qui se contentent d'un bol de riz* » aux travailleurs français, « *à qui il faut donner un camion de riz* ». L'entrée de la Grèce dans la C.E.E., demande-t-elle, « *est-ce l'avenir pour le textile français ?* »

Pour M. LE DRIAN (P.S., Morbihan), « *on a une fois de plus oublié la mer* ». Il souligne que la flotte grecque représente 14 % du tonnage mondial, tandis que celle des neuf pays de la C.E.E. n'en représente que 19,5 %.

M. BOCQUET (P.C., Nord) déclare qu'avec l'entrée de la Grèce dans le Marché commun, « *l'industrie cotonnière française va subir une nouvelle perte sur le marché intérieur* ».

M. SÉNÈS (P.S.) : pas d'admission improvisée de la Grèce

M. SÉNÈS (P.S., Hérault) évoque la concurrence de la Grèce dans le domaine des raisins de table et dans celui du vin. Il souligne : « *Une admission improvisée causerait un dommage irréparable à nos économies méridionales.* »

M. BERNARD DESCHAMPS (P.C., Gard) déclare que « *les milieux industriels et financiers, qui dominent l'Europe, souhaitent l'adhésion de la Grèce à la Communauté afin d'y faciliter le redéploiement des grandes sociétés multinationales* ».

M. BALMIGÈRE (P.C., Hérault) souligne la précarité de la situation des producteurs de vin français. « *Nous sommes condamnés à brûler notre vin, à arracher nos vignes pour faire place aux vins étrangers* », dit-il.

M. DUTARD (P.C., Dordogne) estime qu'il « *manque de toute évidence à notre production de tabac une politique de protection contre l'envahissement du tabac blond étranger* ».

M. HAMEL (U.D.F., Rhône) évoque Solon, Lycurgue, la *Prière sur l'Acropole* et l'accueil réservé à M. Giscard d'Estaing par le peuple grec pour expliquer le vote du groupe U.D.F. en faveur de la ratification du traité.

M. FOUCHIER, secrétaire d'Etat à l'agriculture, répondant aux orateurs, indique que le gouvernement a engagé, à Bruxelles, une procédure pour lutter contre les pratiques de dumping sur les pêches au sirop exportées par la Grèce, pratiques que l'adhésion de ce pays rendra plus difficiles.

M. FRANÇOIS-PONCET affirme que les clauses de sauvegarde, établies entre la France et la Grèce, seront appliquées en tant que de besoin. Pour ce qui concerne la marine marchande, le ministre souligne que la France est actuellement soumise à la concurrence de la Grèce « *sans aucune espèce de protection* » et que l'adhésion n'accroît pas ce danger, mais, au contraire, crée l' « *espoir de voir la C.E.E. se doter, dans ce domaine, d'une politique qui mérite son nom* ».

M. François-Poncet note que « *les communistes sont cohérents* », tandis que pour les socialistes, « *qui posent tellement de préalables, de conditions, de délais, il serait plus honnête de repousser la ratification. A moins*, ajoute-t-il, *qu'il ne s'agisse d'une clause de sauvegarde électorale ?* »

M. GUIDONI (P.S., Aube) défend la demande d'ajournement présentée par M. Defferre, président du groupe socialiste. Il se déclare choqué d'une « *certaine légèreté* » de la part du gouvernement dans ce débat. « *Je sais bien*, dit-il, *que la politique que nous proposons est directement contraire à celle que mène le gouvernement et qu'elle introduirait dans les mécanismes du Marché commun des transformations profondes. Mais ces transformations sont vitales pour la survie de nos régions et pour une part importante des productions françaises.* »

Après l'intervention de M. BAUMEL (R.P.R., Hauts-de-Seine), qui estime que l'ajournement ne se justifie pas, la demande d'ajournement est repoussée par 272 voix contre 199 sur 482 votants et 471 suffrages exprimés.

M. COT (P.S., Savoie) explique le vote négatif que va émettre son groupe : « *Cette décision, nous la prenons avec un pincement au cœur* », dit-il. Il déclare que le passage de la C.E.E. de six Etats membres à neuf posait un problème de cohérence politique, comme on a pu le voir dernièrement au conseil européen de Dublin. « *Avec l'Europe des douze, c'est la disparité économique qui fait problème.* », assure-t-il.

Le projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la Grèce à la C.E.E. est adopté par 277 voix contre 191, sur 482 votants et 468 suffrages exprimés. La séance est levée jeudi à 2 h. 15. — L. Z. et P. J.



Au Sénat

Le débat budgétaire se poursuit à un rythme accéléré

Le Sénat a voté mercredi 5 décembre une série de budgets très divers touchant la fonction publique, la formation professionnelle, la défense nationale, la protection civile, les journaux officiels, l'industrie, l'énergie, le commerce. Tous ont été adoptés sans changement. Une fois de plus, la question de la protection des populations civiles en cas de guerre a été soulevée, et les carences gouvernementales en ce domaine ont provoqué de vives protestations.

En fin d'après-midi et jusqu'à une heure avancée de la nuit, les sénateurs examinent les crédits de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. M. DESCOURS DESACRES (R.I., Calvados), rapporteur du budget du ministère de l'industrie, pense qu'il devient urgent d'accroître les fonds propres d'E.D.F. et se demande si l'aide prévue pour la production charbonnière est suffisante.

M. COLLOMB (non inscrit, Rhône), s'exprimant au nom de la commission des affaires économiques, dénonce les excès de la politique d'encadrement du crédit et la conséquence désastreuse de cette politique sur les petites et moyennes entreprises qui sont créatrices d'emplois. Pour le maire de Lyon, il faut permettre aux entreprises d'attirer l'épargne privée qui s'oriente de plus en plus vers les placements improductifs.

M. PINTAT (R.I., Gironde) traite, au nom de la commission des affaires économiques, du problème de l'énergie.

« *Nous nous réjouissons*, déclare-t-il, *que la priorité de ce budget ait été donnée à l'énergie, aux énergies nouvelles et à la toute première d'entre elles, à savoir les économies d'énergie, pour laquelle les interprétations de programme croissent de 140,5 % d'une année sur l'autre.* »

Au terme d'une discussion générale qui porte essentiellement sur les problèmes soulevés par les trois rapporteurs, et plus particulièrement sur la crise de l'énergie et la politique charbonnière, les représentants du gouvernement s'expriment successivement :

M. JEAN-PIERRE PROUTEAU, secrétaire d'Etat chargé des P.M.I. : « *Nous tâchons de promouvoir une meilleure coopération entre le secteur bancaire et la petite industrie (...). Nous menons aussi une action d'appui et d'assistance technique au développement des P.M.I. et l'an prochain nous nous attacherons, M. Giraud et moi, à globaliser l'appui au développement régionalisé. Les P.M.I. assurent chez nous près de 50 % de l'emploi industriel et de 1974 à 1978 l'effectif de ce personnel a augmenté de 1 %, tandis que le reste de l'emploi industriel diminuait de 14 %...* »

M. ANDRE GIRAUD, ministre de l'industrie : « *Une de mes préoccupations fondamentales est de rechercher le rapprochement de l'administration et des entreprises. Ceci passe d'abord par une action de simplification administrative. Cette action est en cours, elle ne peut être nécessairement que lente, et pour ma part je la poursuivrai avec obstination. (...)*

» *Le Sénat s'intéresse manifestement au charbon. Notre politique consiste à maintenir, voire à accroître la consommation charbonnière. Nos objectifs actuels sont les suivants : 40 % d'énergie en pétrole, 20 % de nucléaire, 17 % de gaz, et le reste en charbon. Mais ce n'est pas si simple. Déjà la consommation de charbon dans les centrales électriques est passée de 11 à 27 millions de tonnes entre 1973 et 1979 ; mais la consommation domestique, elle, a disparu, et je ne vois pas comment renverser la tendance ! Quant à la gazéification, si les études aboutissent, ce qui n'est pas acquis, elles ne nous conduiront certainement pas à rouvrir des mines, ou a en creuser d'autres : cela ressemblera beaucoup plus à des forages pétroliers. (...)* »

Les crédits de l'industrie adoptés, le Sénat examine ceux du ministère du commerce et de l'artisanat dont le rapporteur, M. BALLAYER (Union centr., Mayenne), souligne la modicité. « *Le commerce et l'artisanat*, déclare-t-il, *survivent à la tourmente économique, quoiqu'ils absorbent fort peu de fonds publics. En 1978, 1250000 entreprises commerciales et artisanales ont employé 4 millions et demi de personnes et fait un chiffre d'affaires de 240 milliards de francs pour l'artisanat, 709 milliards hors taxe pour le commerce de gros et 593 milliards T.T.C. pour le commerce de détail. Quant au budget du ministère, il est seulement de 251 600 000 francs, dont les neuf dixièmes vont à l'artisanat.* »

M. RAYMOND BRUN (C.N.I.P., Gironde) estime, au nom de la commission des affaires économiques, que les formalités préalables à la création d'une entreprise demeurent encore trop dissuasives. Il souhaite aussi une révision du statut des sociétés de personnes et critique le « seuil fiscal » des dix salariés, qui constitue, affirme-t-il, « *un frein à l'embauche* ».

M. MAURICE CHARRETIER, ministre du commerce et de l'artisanat, a estimé « *qu'une prochaine étape devrait être franchie en faveur des conjoints collaborateurs des commerçants et artisans. (...) Le travail des épouses des artisans et commerçants joue un rôle important au sein de leurs entreprises*, a-t-il ajouté, *et il doit être reconnu par la constitution de droits propres en matière sociale.* »

Le ministre a aussi rappelé que la liberté des prix « *est une orientation fondamentale de la politique gouvernementale* » et a affirmé « *qu'elle ne sera pas remise en caues* ».

La puissance de l'administration limitée à 7 CV

Le Sénat avait adopté, au début de la séance, les dispositions de la loi de finances concernant les services généraux du premier ministre, ensemble hétéroclite comprenant le financement de maints comités, missions, délégations, secrétariats, mais aussi la formation professionnelle et la fonction publique. Répondant aux rapporteurs, MM. DUFFAUT (P.S., Vaucluse) et SERAMY (Un. centr., Seine-et-Marne), M. LEGENDRE, secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, a souligné, notamment, l'importance des crédits de l'apprentissage, qui augmentent de 40 %, et M. DOMINATI, secrétaire d'Etat auprès du premie rministre, a indiqué l'ampleur de l'effort de réduction du train de vie de l'Etat en annonçant la mise en place d'un mécanisme affiné de contrôle des dépenses : les traitements seront préservés mais il a été décid, par exemple, de limiter à 7 CV la puissance fiscale des automobiles que pourront acquérir les diverses administrations.

Les sénateurs ont ensuite voté le budget annexe des journaux officiels, puis celui du Conseil économique et social (rapporteur : M. JARGOT, P.C., Isère), ainsi que les dispositions des services du premier ministre concernant le secrétariat général de la défense nationale. M. RAYMOND MARCELLIN (R.I., Morbihan), rapporteur de la commission des finances, a estimé que les crédits de la défense civile restent très au-dessous des besoins. « *La protection de la population en cas de guerre*, a-t-il déclaré, *n'est pas assurée : pas de réseau d'alerte, pas d'abris, notre pays se place parmi les derniers avec 0,1 % du budget de la défense.* » Comme la veille, lors de l'examen du budget de l'intérieur (« *le Monde* » du 6 décembre), plusieurs orateurs se sont fait l'écho de ce « cri d'alarme ». *M. Edouard* Bonnefous, président de la commisison des Finances, reprenant la parole sur ce sujet, a notamment déclaré :

« *Non seulement la protection civile ne diminue pas la crédibilité de la force de frappe, mais elle en est la condition ! C'est pourquoi la situation actuelle est inadmissible. Dans les régions de haute densité de population, pas un hôpital enterré, pas un hôpital pour brûlés ; Que ferait-on en cas de conflit atomique ? Quel chef d'Etat, bénéficiant quant à lui de la protection du P.C. opérationnel pourrait, dans cette situation de carence absolue, décider d'employer l'arme nucléaire ?* »

« *Le recensement des abris*, a répondu M. Dominati, *sera poursuivi dans dix-sept départements, sur les crédits du secrétariat d'Etat. D'autre part, les moyens du centre de transmissions seront renforcés ainsi que les crédits d'équipement de détection de la radio-activité. L'objectif est, en effet, d'augmenter la crédibilité de la force de dissuasion.* »

A. G.

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

● *Commerce et artisanat* : M. Aimé Ville, administrateur civil, est nommé conseiller technique au cabinet de M. Maurice Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat.

● *Travail et participation* : M. Jean de Bordman, administrateur civil, est nommé conseiller technique au cabinet de M. Jean Matteoli, ministre du travail et de la participation.

● *Culture et communication* : M. Georges Chacornac, administrateur civil, est nommé conseiller technique au cabinet de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.

● *Justice* : M. Jean-Pierre Michau, magistrat, et M. René Benetière, administrateur civil, sont nommés conseillers techniques au cabinet de M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice.

● *Economie* : M. Philippe Jaffre, inspecteur des finances, est nommé chargé de mission, et M. Thierry Desmarets, ingénieur en chef des mines, est nommé conseiller technique au cabinet de M. Monory, ministre de l'économie. Il est mis fin aux fonctions de conseiller technique exercées par M. Renaud Lambert.

هكذا من الأصل

Les développements de l'« affaire » des diamants

Après les nouvelles informations du « Canard enchaîné » sur l'affaire les diamants qu'aurait offerts, en septembre 1974, Jean-Bedel Bokassa à M. Valéry Giscard d'Estaing (« le Monde » du 6 décembre), on n'a enregistré aucune réaction de l'Elysée.

Du côté des socialistes, en revanche, il y a eu mercredi plusieurs réactions. M. François Mitterrand a notamment estimé qu'il y avait « fait nouveau » et jugé que « tout homme public (...) doit être en mesure, à tout moment, d'expliquer et de s'expliquer sans que l'on préjuge en quoi que ce soit approbation ou condamnation ». Car, pour le premier secrétaire du P.S., « il n'y a pas de raison d'Etat ». MM. Gaston Defferre et Georges Fillioud ont également réagi.

La plupart des journaux font à nouveau état de l'affaire dans l'affaire dans leurs éditions du 6 décembre, comme les chaînes de télévision et les radios l'avaient évoquée largement la veille.

M. MITTERRAND : il n'y a pas de raison d'Etat.

Au cours de la conférence de presse, consacrée à la politique extérieure, qu'il a donnée mercredi après-midi 5 décembre à l'Assemblée nationale, M. François Mitterrand a déclaré, en réponse à une question : *« Il y a indiscutablement fait nouveau. Mais, fait nouveau ou pas, je dis et je répète que, pour les socialistes, il n'y a pas de raison d'Etat. Et que tout homme public, y compris bien entendu le plus important d'entre eux, doit être en mesure à tout moment d'expliquer et de s'expliquer, sans que l'on préjuge en quoi que ce soit, approbation ou condamnation. Il n'y a pas de raison d'Etat. Il y a un déplorable processus de la politique franco-centrafricaine, la triste compromission de la France dans la dictature de Bokassa. Il y a l'étrange et maladroite intervention de la France dans les affaires de Centrafrique au cours de ces dernières semaines. Il y a par voie de conséquence une situation particulière du président de la République et des gouvernements français qui se sont laissé entraîner plus qu'il ne convenait dans des relations de caractère personnel qui se trouvent à l'origine de la question que vous me posez. »*

M. DEFFERRE : tout cela rappelle les erreurs du pire colonialisme.

Au cours de la séance consacrée aux questions au gouvernement, mercredi après-midi 5 décembre à l'Assemblée nationale, M. Gaston Defferre (P.S.) a demandé au premier ministre de s'engager formellement à accepter que le débat sur la politique africaine de la France, qui doit avoir lieu en principe le mercredi 19 décembre, aborde *« tous les aspects »* de cette politique *« sans en laisser aucun dans l'ombre ». « Nos rapports avec le Centrafrique, avec Bokassa, le soutien financier, administratif et militaire accordé à des régimes antidémocratiques et immoraux, tout cela rappelle les erreurs du pire colonialisme et porte atteinte à l'image de la France en Afrique et dans le monde »*, a déclaré le maire de Marseille.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, lui a répondu simplement que *« le gouvernement s'est engagé à ouvrir le débat ».*

M. Fillioud (P.S.) : quelle est la valeur exacte des plaquettes reçues par M. Giscard d'Estaing ?

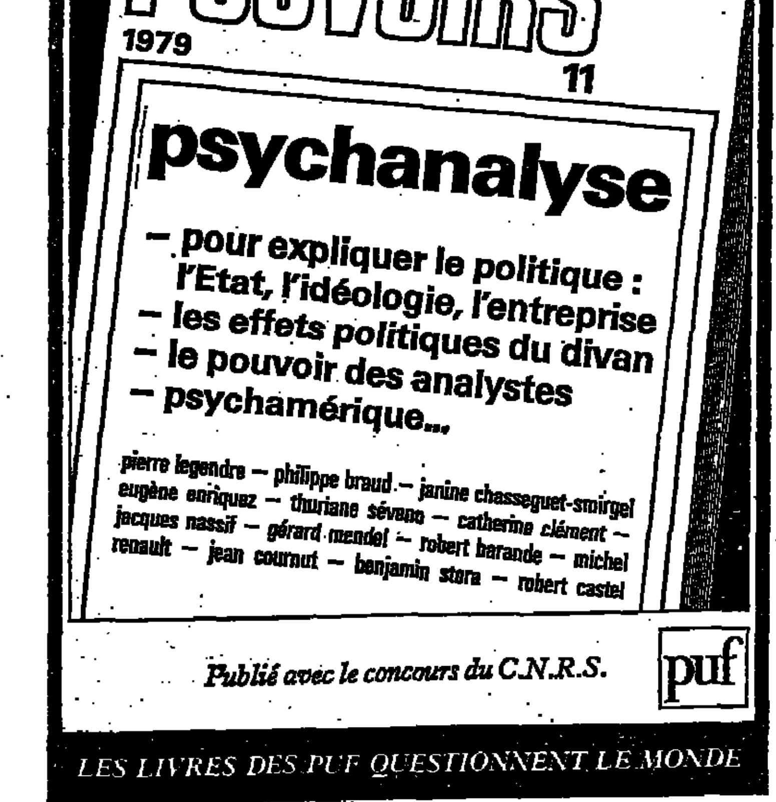
M. Georges Fillioud, directeur de *Riposte*, écrit notamment, jeudi 6 décembre, dans le quotidien de « poche » du P.S. :

« Nous étions de ceux — peu nombreux — qui avaient tout de suite compris que le président ne niait pas avoir accepté des cadeaux de son ex-ami Bokassa, mais qu'il en contestait la valeur, estimée par un diamantaire d'Anvers à 180 millions d'anciens francs, pour une seule plaquette de 30 carats qui lui avait été offerte en 1973, au cours d'une visite privée à Bangui. On avait alors pensé que M. Giscard d'Estaing considérait que cette évaluation était trop élevé. Eh bien, on s'était trompé.

» En réalité, il voulait dire au contraire, que le chiffre avancé était très au-dessous de la réalité. D'où son démenti avec mépris. (...)

» Ainsi, en 1974, ce 'nest plus une mais plusieurs plaquettes que le « président à vie - maréchal de la République Centrafricaine » avait fait préparer pour lui. Comme en témoigne le document reproduit par le Canard enchaîné *de cette semaine.*

» Dans ces conditions, il est bien évident que le chiffre cité de 100 millions a paru dérisoire au chef de l'Etat. La vérité lui commandait donc de le contester. Ce qu'il a fait par honnêteté. Sans cependant indiquer la valeur exacte, d'estimation ou de revente. Valeur que nous n'avons pas réussi, non plus, jusqu'ici, à obtenir du service des douanes. (...)



Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 5 décembre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le premier ministre a présenté une communication sur l'application des orientations définies lors de la conférence nationale d'aménagement du territoire tenue à Vichy en décembre 1978.

Ces orientations, qui ont été précisées par le conseil central de planification du 3 avril dernier, ont été mises en œuvre dans des conditions satisfaisantes.

La politique suivie dans le domaine de l'aménagement du territoire consiste d'abord à offrir à toutes les régions de meilleures conditions de développement. Les préoccupations d'aménagement du territoire continueront d'être prises en compte dans la préparation des programmes d'investissements publics, et à l'occasion de la répartition régionale annuelle des crédits de l'Etat. Le gouvernement apportera la plus grande attention au bon déroulement des principaux programmes régionaux en cours et, notamment, au plan routier breton, au plan spécial de développement du Massif central et aux mesures décidées en faveur de la Corse.

D'autre part, le gouvernement poursuivra son objectif de localisation des activités : renforcement du potentiel économique des régions de l'Ouest, du Sud-Ouest ainsi que du Massif central, appui à la reconversion des régions les plus touchées par les effets du redéploiement industriel, comme dans la sidérurgie et les industries navales. Le conseil des ministres a souligné, à cet égard, les résultats importants obtenus par le fonds spécial d'adaptation industrielle, en particulier dans les zones sidérurgiques du Nord et de la Lorraine. Les interventions de ce fonds, depuis sa mise en place en septembre 1978, entraîneront la création de plus de 17 000 emplois dont 13 000 dans ces deux régions.

Des mesures seront très prochainement mises en œuvre pour simplifier les procédures et alléger les délais d'instruction des dossiers d'aides régionales, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

Le Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, qui vient d'être créé, est un élément essentiel du renouveau rural. Les dispositions récemment adoptées pour encourager la polyvalence des services publics en milieu rural contribueront à ce renouveau.

Parallèlement, la décentralisation de l'initiative économique implique une présence financière et bancaire en province et le développement des petites et moyennes entreprises ; à ce titre, le plafond des primes régionales à la création d'entreprises vient d'être relevé.

Le président de la République a déclaré :

« La politique d'aménagement du territoire consiste à offrir à chaque région l'égalité des chances. C'est une question de justice. Mais c'est aussi une condition d'efficacité : dans une compétition internationale de plus en plus difficile, la France a besoin du dynamisme démographique, économique et culturel de toutes ses régions.

» Cette politique était autrefois conçue excessivement à partir de Paris. La préparation du plan du Grand Sud-Ouest a montré l'utilité de la concertation pour mobiliser les énergies et choisir des actions bien adaptées aux possibilités locales. Cette concertation doit devenir la règle dans les rapports entre l'Etat et les régions.

» Des conseils restreints se tiendront à l'Elysée pendant l'année 1980 pour faire le point de l'état d'avancement et du respect des engagements pris pour l'ensemble des plans régionaux annoncés par le gouvernement. »

● PERSONNES AGÉES

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale ont fait le point devant le conseil des ministres de l'action engagée par les pouvoirs publics au bénéfice des personnes âgées.

Le secrétaire d'Etat a rappelé ce qui a été fait en faveur des personnes âgées pour les aider à continuer d'habiter chez elles. Depuis 1974, le montant des pensions a été multiplié par 2, le minimum vieillesse par 2,8, les crédits affectés par le ministère aux actions en faveur des personnes âgées ont été doublés, et ceux qui concernent plus particulièrement l'aide ménagère ont plus que triplé. Par ailleurs, les clubs du troisième âge ses sont considérablement développés, puisqu'il y en a à présent quinze mille regroupant plus de deux millions d'adhérents, les personnes âgées participant de plus en plus à des activités sociales.

Afin d'assurer la poursuite du développement de l'aide ménagère en 1980, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

— l'aide ménagère sera progressivement étendue à des catégories de retraités qui n'en avaient pas jusqu'à présent le bénéfice (fonctionnaires, agents des collectivités locales) ;

— les dotations consacrées à l'aide ménagère par les caisses de retraite du régime général de la Sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole seront accrues de manière significative.

Un effort particulier sera accompli pour la santé des personnes âgées.

Au cours des dernières années, toute une série d'établissements et de services ont été mis à la disposition des personnes âgées pour leur permettre d'être soignées chez elles (services de soins à domicile), dans une maison de retraite (création de sections de cure médicale, prises en charge par l'assurance maladie, dans les établissements sociaux) ou dans les centres de long séjour.

Le ministre a indiqué qu'une priorité absolue doit être donnée aux soins à domicile tout en recherchant, grâce à l'humanisation des établissements d'hébergement, les meilleures formules possibles pour satisfaire aux besoins particuliers des personnes âgées.

● ENSEIGNEMENT

Le ministre de l'éducation a fait une communication sur les personnels de direction des établissements d'enseignement.

Il a rappelé que le succès ou l'échec de toute action et de toute rénovation au sein du système éducatif dépend en dernier ressort de ces personnels, dont le rôle est triple puisqu'ils sont à la fois des responsables administratifs, des gestionnaires et des pédagogues.

A propos des proviseurs de lycée et des principaux de collège comme des directeurs d'école, il a fait le point sur les problèmes de recrutement, de formation et de carrière liés à leur fonction.

Il a exposé les différentes mesures qu'il a déjà prises ou qu'il envisage de prendre dans ces trois domaines afin de permettre aux personnels de direction d'assurer, avec le maximum de compétence et d'efficacité, les tâches essentielles qui sont les leurs.

● IMPORTATIONS PÉTROLIÈRES

Le ministre de l'industrie a rendu compte des résultats du dernier conseil de l'énergie des Communautés au cours duquel les Etats membres se sont mis d'accord sur les objectifs nationaux d'importations pétrolières pour 1980, conformément aux engagements pris lors du Conseil européen de Strasbourg et de la conférence de Tokyo.

● COOPÉRATION FRANCO-NORVÉGIENNE

Le ministre de l'industrie a rendu compte de la visite qu'il vient d'effectuer en Norvège, à l'invitation des ministres de l'industrie et de l'énergie, du 28 novembre au 2 décembre. Il a constaté que la coopération industrielle avec ce pays offrait des perspectives étendues non seulement dans le domaine de l'énergie, mais également dans le secteur de la chimie, de la mécanique, des industries de la mer et de l'espace. Le développement de cette coopération, souhaité par les deux pays, sera poursuivi activement.

● PÊCHE

Le ministre des transports a rendu compte de la réunion du conseil des ministres des pêches du 3 décembre, au cours duquel deux décisions correspondant aux demandes françaises ont été prises :

— Les tonnages de poissons qui pourront être pêchés dans les eaux communautaires en 1980 seront arrêtés le 28 janvier en tenant compte non seulement de considérations scientifiques, mais également des réalités économiques et sociales.

— La négociation d'un accord — qui intéresse les pêcheurs réunionnais — avec les Seychelles et l'île Maurice a été autorisée.

● LE CONSEIL EUROPÉEN DE DUBLIN

Le président de la République a informé le conseil des ministres de la réunion du conseil européen, qui s'est tenue à Dublin les 29 et 30 novembre. Le conseil européen a examiné la demande présentée par la Grande-Bretagne en vue de réduire sa contribution au budget communautaire. Malgré les propositions faites, un accord pleinement conforme à l'acquis et à la solidarité communautaire n'a pu être dégagé.

Le président de la République a fait reconnaître par le conseil européen la nécessité d'une décision rapide sur les sujets communautaires en instance : pêche, organisation du marché du mouton et politique de l'énergie.

En outre, la réunion de Dublin a été consacrée à l'étude d'autres sujets d'intérêt communautaire, notamment dans les domaines économique, social et énergétique.

M. HENRI GEVREY EST NOMMÉ PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

M. Henri Gevrey, préfet en service détaché est nommé préfet du Pas-de-Calais.

[Né le 3 novembre 1921 à Dijon, M. Gevrey, combattant volontaire de la Résistance, a été sous-préfet de Montmorillon en 1948, de Saint-Junien-en-Genevois en 1954, secrétaire général des Pyrénées-Orientales en 1959, sous-préfet de La Flèche en 1961, puis chargé de mission auprès du préfet Igame de Toulouse, directeur de cabinet du préfet de cette région Midi-Pyrénées et secrétaire général de Saône-et-Loire.

Préfet du Vaucluse en 1975, du Finistère en 1978, il avait été placé en position hors-cadre à la suite d'un voyage officiel du président de la République en Bretagne qui avait été troublé par des manifestations d'agriculteurs.]

M. Jean Vaudeville, actuel préfet du Pas-de-Calais depuis 1976, est nommé préfet hors cadre.



Le Monde

société

La remise des prix de la Fondation de la vocation

« L'ÉNERGIE HUMAINE VAUT TOUTES LES AUTRES RÉUNIES » déclare M. Giscard d'Estaing

La Fondation de la vocation a célébré avec éclat son vingtième anniversaire : M. Valéry Giscard d'Estaing présidait, le mercredi 5 décembre, la remise des bourses de la promotion 1979 qui porte son nom.

M. Bleustein-Blanchet a notamment déclaré à l'adresse des parents : « *Attention ! une vocation que l'on contrarie est une vie ratée. Une vocation que l'on respecte et que l'on fait épanouir est une vie qui rayonne.* »

« *La vocation*, devait déclarer à son tour le président de la République, *c'est l'énergie humaine portée à son maximum, et cette énergie vaut toutes les autres réunies...* », après que chacun des vingt-sept lauréats — neuf jeunes femmes et dix-huit hommes — eurent été présentés par l'un de leurs aînés.

Depuis 1960, date de sa création par M. Marcel Bleustein-Blanchet, président de Publicis, la Fondation de la vocation a permis à cinq cent neuf jeunes gens et jeunes filles de poursuivre leurs études ou d'entamer la carrière qu'ils souhaitaient entreprendre.

LES LAURÉATS

Voici la liste des lauréats de la promotion Valéry Giscard d'Estaing de la Fondation de la vocation :

Mmes et Mlles Michèle Battaini, art lyrique, Monaco ; Johane Cardon, art lyrique, Tourcoing ; Frédérique Garnier, harpiste, Nanterre ; Madeleine Griselin, hydrographie polaire, Nancy ; Sylvie Kahn, animation socio-éducative, Montpellier ; Brigitte Louzeau, forestière, Sainte-Foix-lès-Lyon ; Marie-Laure Monan, enseignement (latin), Batelière-Schoelcher (Martinique) ; Dominique Pottier, orthophoniste, Tours ; Josette Voituret, médecine, Beaune (Côte-d'Or) ;

MM. Daniel Baty, recherche en biochimie, Marseille ; Christian Bayon, luthier, Morlaix ; Daniel Beguin, protection des rapaces, Insviller (Moselle) ; Gérard Belet, tanneur, Saint-Maurice-Colombier (Doubs) ; Guy Benhamou, plâtrier, Orsay ; Nicolas Besnier, linguistique anthropologique, Flayose (Var) ; Bruno Collin, recherche en numismatique, Montpellier ; Antoine Curé, trompettiste, Champigny ; Bernard Dollé, aéromodélisme, Bouxwiller (Bas-Rhin) ; Richar Lellouche, médecine, Verneuil (Yvelines) ; Dominique Loiseau, restaurateur d'horloges anciennes et d'automates, Hauterive (Suisse) ; Daniel Marx, recherche en physique et en biochimie, Mulhouse ; Bernard Maupetit, menuisier, Les Ulis (Essonne) ; Pierre Montagne, ingénieur agronome, Vif (Isère) ; Gérard Pussey, écrivain, Villeneuve-Saint-Georges ; Laurent Romain, pilote de ligne, Nangis (Seine-et-Marne) ; Vincent Thfoin, glypticien (1), Paris ; Robert Vergnieux, égyptologue, Lyon.

(1) Graveur de pierres fines.

Les membres bienfaiteurs

Président de la République, Premier ministre,

Ministères de la justice, de l'intérieur, des affaires étrangères, de la défense, de l'économie, de l'éducation, des universités, des transports, du commerce et de l'artisanat, de la jeunesse, des sports et des loisirs, secrétariat d'État aux postes et télécommunications.

« Félix Amiot », éditions Philippe Auzou, Avenir et Publicité, Banque nationale de Paris, M. et Mme Alain Becker, Maurice Bidermann, Bis, « Adrienne Bolland », champagne Mumm, Colgate-Palmolive, compagnie d'assurances du groupe Concorde, Comptoir d'assurances M.S.F., groupe la Sécurité nouvelle, Crédit industriel et commercial-C.I.C., Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, Marcel Dassault, *le Dauphiné libéré*, De Dietrich et Cie, Drugstores Publicis, Électricité de France, E.L.M. Leblanc, Claude Foussier (P.-D.G.) Coca-Cola France), Sylvain Floirat - Europe n° 1, Fondation Rank Xerox France, Guerlain SA., René-Gilbert Lacambre, Lambert Frères, Léon W. Lazar, Gaston Lenôtre, Librairie Hachette (groupe Edi 7), Lohr S.A., l'Union des assurances de Paris, la Maison des bibliothèques, Lyons Club de Paris-Doyen de France, Charles Mérieux, Métrobus Publicité, More O'Ferrall, Mundoprint, Nestlé S.O.P.A.D., Neiman, Nouvelles Messageries de la presse parisienne, O-Cédar, Ortiz S.A., *Paris-Match*, Mme Claude Perchot, Publicis, Radio Monte-Carlo, Jacques Roboh, baron Edmond de Rothshild, baronne Guy de Rothschild, Safic-Alan, S.A.S. Mgr le prince Rainier de Monaco, *Sélection du Reader's Digest*, Shell française, Léon Sititzky, Société centrale Socopa, Société d'encouragement aux métiers d'art, Société de publicité de films et de documentaires, Sovac, U.T.A., Van Cleef & Arpels, M. et Mme Maurice Varsano, Paul-Louis Weiller, Yves Saint-Laurent.

JUSTICE

« MINUTE » ET LE « BATEAU POUR LE VIETNAM »

Brouillard et diffamation

La liberté de la presse a été une nouvelle fois évoquée, mercredi 5 décembre, devant la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris présidée par M. Jean Serre à propos d'un procès en diffamation contre *Minute*. Cet hebdomadaire, dans son numéro du 14 mars, sous la signature de M. Gilles Lhote, laissait entendre sur une double page intitulée « Le bateau pour le Vietnam navigue en plein brouillard » avec pour surtitre : « Des sacs de nœuds (marins) dans la comptabilité de l'association », que l'argent envoyé à ce comité, créé en novembre 1978, n'allait peut-être pas toujours où il devait.

M. Gilles Lhote, qui ne s'est pas présenté à l'audience, mettait en cause nommément M. Vo Van Ai, président de l'Association des Vietnamiens à l'étranger, culture et liaison, en écrivant : « *Sur le compte Vo Van Ai sont donc déposés, en vrac, les fonds d'une entreprise commerciale (le journal* Quê Me*), de deux associations rivales (Un bateau pour le Vietnam et Sauver les réfugiés en mer), et d'une association culturelle (Vietnamiens à l'étranger, culture et liaison)*. Le journaliste n'accusait pas M. Va Van Ai de détournements de fonds, mais suggérait que, en raison de la confusion des comptes, il n'était pas impossible que...

Cet article, on s'en douterait, n'a pas plu à ce Vietnamien de quarante et un ans, imprimeur de la revue *Quê Me*, le journal de son association. Il proteste de son innocence, affirmant qu'il y avait plusieurs comptes bien séparés, ce que démontreront aisément ses défenseurs, Mes David Cohen et Henri Hajdenberg. Ces derniers fourniront même une comptabilité détaillée de chacun d'entre eux.

Alors, M. Lhote a-t-il écrit n'importe quoi ? A-t-il voulu créer « *le scandale pour le scandale sans avoir fait une véritable enquête, ni vérifié ses informations* », comme le souligne Me Hajdenberg ? Pour M. Olivier Todd, rédacteur en chef à *l'Express*, cité comme témoin : « *Cet article est diffamatoire car il est destiné à nuire à la réputation d'une personne et, sur un plan journalistique, il ne fait aucune démonstration. C'est léger. Il aurait dû aller dans le tiroir.* » Ne s'agit-il que d'allégations mensongères ? Force est de constater que M. Lhote n'a jamais fait la moindre offre de preuve, qu'aucun témoin n'a été cité par la défense pour appuyer ses dires.

La partie n'était pas facile pour Me Jean-François Chiloux, défenseur de l'hebdomadaire, qui a plaidé la bonne foi en arguant du fait que les journalistes doivent pouvoir dire ce qu'ils pensent et qu'en l'occurrence, si « *les comptes étaient en principe différents, en pratique, ils ne l'étaient pas et que le doute subsiste* ». Mais, après les explications des avocats de la partie civile qui ont réclamé 200 000 F à titre de dommages et intérêts, Me Chiloux l'a reconnu : « *Il a fallu aujourd'hui qu'un coin du voile se lève pour connaître la vérité.* » Autrement dit et jusqu'à preuve du contraire, M. Vo Van Ai n'est pas un escroc. Reste la suspicion qui a pesé sur lui et le tort qui a été causé au comité « Un bateau pour le Vietnam ».

Jugement le 19 décembre.

MICHEL BOLE-RICHARD.

LES SUITES DE L'ÉVASION DE FRANÇOIS BESSE

Me Michel Graindorge et six co-inculpés comparaissent devant le tribunal correctionnel de Bruxelles

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — C'est peu dire que l'opinion belge attendait avec impatience le procès, qui a débuté mardi 5 décembre devant la 22e chambre correctionnelle du tribunal de Bruxelles (nos dernières éditions). Depuis trois mois, elle se posait les mêmes questions : l'un des maîtres du barreau bruxellois, Me Michel Graindorge, âgé de quarante ans, s'est-il vraiment rendu coupable de complicité dans l'évasion, le 26 juillet, de ce même palais de justice, de son client François Besse, complice de Jacques Mesrine ? A-t-il compromis une carrière brillante et son engagement politique en participant à l'évasion de plusieurs autres détenus qu'on l'accuse d'avoir cachés en compagnie de six autres personnes — sa collaboratrice, Me Odette Haas, et cinq jeunes gens — qui comparaissent à ses côtés ?

Avec une unanimité qui ne peut que surprendre un observateur français, l'opinion belge, la presse les confrères de Me Graindorge n'ont voulu croire d'abord qu'à une « *machination politique* » : la gendarmerie et le parquet de Bruxelles avaient trop vite trouvé, pensait-on, dans l'arrestation de l'avocat, le 31 août, à la fois la solution à l'énigme de l'évasion de François Besse et le moyen de ternir la réputation d'un homme connu pour son action en faveur de l'avocat Klaus Croissant, des prisonniers politiques allemands et des détenus belges.

Puis l'« affaire Graindorge » s'est épaissie au point de semer le doute dans les esprits des amis de l'avocat. Une jeune fille, Isabelle de Andres Romeo, accusait Me Graindorge, se rétractait, puis répétait, dans des conditions demeurées mystérieuses, ses accusations. Des amis de l'avocat avouaient aussi leur participation à la fuite, le 12 février, de deux détenus belges. A nouveau, le nom de Michel Graindorge était cité. On arrêtait Me Odette Haas, âgée de quarante ans, suspectée d'avoir prêté sa maison de Dordogne aux fuyards.

Dès lors, de nouvelles questions étaient posées : pourquoi les jeunes gens compromettaient-ils ainsi l'avocat ? Un « réseau d'évasion de détenus » existait-il comme on voulait le faire croire ? Assistait-on à une tentative d'éclosion d'un terrorisme belge ? Les réponses devraient être fournies par ce procès qui doit durer jusqu'à la fin du mois.

A l'audience les acteurs principaux sont apparus aussi disparates que les différents volets de l'intrigue qui les a conduits devant le tribunal présidé par Mme Simone Schmidt. Que peuvent avoir en commun l'avocat célèbre et sa collaboratrice, auxquels les magistrats adressent d'emblée de discrets signes de reconnaissance, et ces cinq jeunes gens ?

Michel Cheval (vingt-sept ans), Isabelle de Andrs Romeo (vingt-trois ans), Françoise Villers (vingt ans), Jacques Roland (vingt-trois ans) et Maurice Appelmans (trente-deux ans) — auxquels il faut ajouter Marc de Laever, en fuite — ressemblent à tous les étudiants gauchistes de ces dernière sannées.

A Paris, ils seraient sans doute « autonomes ». Ils paraissent fragiles et peu expérimentés. Les filles semblent davantage liées au groupe par la tendresse que par la conviction.

Seuls les aveux et les accusations de ces jeunes gens ont donné quelque consistance à la thèse de l'accusation. Mes Graindorge et Odette Haas ont toujours nié les faits qui leur sont reprochés. Les techniques d'interrogatoire, les recoupements des auditions chez le juge d'instruction n'ont eu aucune prise sur eux. Mais sur eux seulement : Michel Cheval, qui effectuait son service militaire en qualité de criminologue dans la prison où François Besse était détenu, a reconnu très vite avoir participé à la seconde phase de l'évasion. Le 26 juillet Besse trouvait un pistolet collé sous un banc de la chambre du conseil et prenait un juge en otage pour faciliter sa fuite. Le jeune militant avouait avoir préparé la retraite de François Besse.

L'amie de Michel Cheval, Mlle Isabelle de Andros Romeo, a ensuite accusé Michel Graindorge d'avoir évoqué au cours d'une réunion d'un des comités de soutien, le projet d'évasion.

C'est à partir de documents trouvés chez Michel Cheval que les policier parvenaient aussi à établir que plusieurs membres du groupe avaient facilité l'hébergement de deux détenus, Alfred Van de Putte et Van Oirbeck qui s'étaient évadés le 12 février. Impliquée dans cette affaire-là, Françoise Villers expliquait que ses amis et les deux avocats avaient préparé ensemble un plan de fuite à l'étranger.

Il faudra cependant attendre les prochaines audiences pour que l'écheveau de ces faits imparfaitement établis ou reconnus soit démêlé. La première journée de ce procès a surtout été consacré à ce qu'un homme politique bruxellois a nommé « *le contexte nauséabond de l'affaire Graindorge* ».

Les avocats de la défense n'ont pu que se féliciter de l'esprit conciliant de Mme Simone Schmidt et de M. Jean-Pierre Jospar, substitut du procureur du roi. S'agissait-il de mettre en cause la procédure de l'instruction judiciaire belge qui condamne l'inculpé au secret durant huit jours et ses défenseurs à l'ignorance du dossier durant un mois ? Les magistrats du tribunal ont accepté que la loi soit critiquée, reconnaissant eux-mêmes que le système actuel comportait « *certains défauts* ».

S'agissait-il de dénoncer, comme l'on fait certains avocats et Me Graindorge lui-même, « *le climat de suspicion systématique* » qui a entouré l'enquête ? Le tribunal, cette fois, s'est montré plus distant. Il a cependant accepté d'évoquer plusieurs « *curiosités* » du dosier et de la procédure.

Ainsi Me Graindorge s'est étonné que des informations, toujours à charge, soient parvenues à la presse, alors que les avocats de la défense n'avaient pas encore accès au dossier. Coupant court à l'énumération de charges qui ne figurent pas dans le dossier définitif et qui avaient, semble-t-il, pour seul but de modifier l'image de l'avocat dans l'opinion, Mme Simone Schmidt a affirmé que « *le vrai procès allait commencer* ». « *Rectifions ces erreurs s'il faut les rectifier* », a conclu la présidente.

PHILIPPE BOGGIO.

RELIGION

Le mouvement de protestation contre les sanctions visant plusieurs théologiens continue à s'amplifier

Après les Pères Schillebeeckx, Pohier, Legrain, McNeill, Curran et Metz (« le Monde » du 25 octobre et du 23 novembre), de nouveaux théologiens sont menacés de sanctions. Aux États-Unis, le Père Bill Callahan, jésuite, directeur du Quixote Center et du mouvement Priests for Equality — groupements fondés en 1976 pour promouvoir la justice et la paix dans l'Église et dans la société, ainsi que l'égalité des hommes et des femmes, — est considéré comme un « trublion » par ses supérieurs qui voudraient le voir abandonner ses activités ou quitter la Société de Jésus.

En Suisse, Mgr Otmar Mäder, évêque de Saint-Gall, a subi des pressions du Vatican pour l'amener à réduire à l'état laïc le théologien August Hasler, auteur du livre critique sur les origines historiques de l'infaillibilité pontificale, publié avec une préface de Hans Küng. L'évêque suisse refuse, pour le moment, d'obtempérer.

A Rome, l'activité accrue de la Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office) provoque de plus en plus d'inquiétude dans les milieux théologiques post-conciliaires. Le préfet et le secrétaire de cette congrégation, respectivement le cardinal Franjo Seper et le Père Jean Hamer, dominicain, sont en fin de mandat, et quatre journaux colombiens ont récemment fait état de rumeurs selon lesquelles l'actuel archevêque de Bogota, le cardinal Anibal Munoz Duque, connu pour son intransigeance, serait appelé prochainement à la curie romaine et serait remplacé à Bogota par Mgr Alfonso Lopez Trujillo, président du CELAM (Conseil des épiscopats latino-américains).

Lors d'une récente réunion, à Rome, de la commission internationale de théologiens, créée par Paul VI, certains de ses membres se sont inquiétés auprès du cardinal Seper du « procès secret » intenté au Père Schillebeeckx, qui doit se rendre à Rome, le 14 décembre, si sa santé le lui permet (il souffre de troubles cardiaques). Or, le 4 décembre, le Père Jean Galot, professeur de l'université jésuite, la Grégorienne, a vivement attaqué trois théologiens connus, lors d'une interview à Radio-Vatican. Il s'agit du Suisse Hans Küng, du Belge Edouard Schillebeeckx et du Néerlandais Piet Schoonenberg. Selon l'agence Associated Press, Jean-Paul II a examiné le dossier de ces trois théologiens le matin même, lors d'une audience accordée à Mgr Philippe Delhaye, secrétaire de la commission théologique internationale.

En France et en Grande-Bretagne, cependant, les pétitions signées par des laïcs et des clercs se multiplient pour protester contre un éventuel retour de la répression romaine.

ALAIN WOODROW.

Dans une lettre adressée à tous les évêques de France, le 28 novembre, et communiquée aux responsables des Églises protestantes, neuf cent treize chrétiens laïcs et trente-six collectivités dénoncent « *le climat de menace et de suspicion qui se généralise dans l'Église aujourd'hui* ».

Voici quelques-unes des questions que les signataires posent aux évêques :

« *Accepterez-vous longtemps :*

» *1) La procédure employée : des hommes condamnés depuis Rome alors que nous demandons un libre débat dans l'Église ;*

» *2) Le fait qu'on s'attaque d'autant plus à quelqu'un qu'il est faible et isolé et, surtout, dépourvu d'autre gagne-pain que son travail théologique ;*

» *3) L'évacuation par voie d'autorité de questions parmi les plus vives qui se posent à la conscience de nos contemporains, le rejet de tentatives de réponse qui ont le mérite d'être entendues par la mentalité et la culture de ce temps (bien des réponses romaines ne manifestent pas le même souci), enfin, le refus de théologies s'élaborant en dialogue avec les sciences humaines ;*

» *4) L'usage de l'eucharistie comme arme de répression : interdire à quelqu'un d'y prendre en public la part qui est la sienne, c'est réduire « le mystère de la foi » au rang de moyen de pression sur les consciences.* »

Soulignant les contradictions entre le discours que tient l'Église — surtout Jean-Paul II — sur les droits de l'homme et les sanctions qui « *vont à l'encontre de ces déclarations* », les signataires de la lettre terminent :

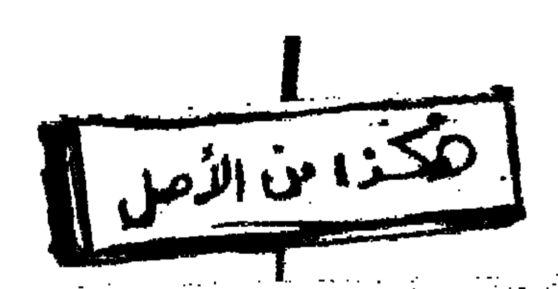
« *Chétiens adultes tenant à exercer toutes leurs responsabilités à leur place et sans peur, nous ne pouvions pas nous taire devant le véritable scandale que constitue le retour à des pratiques qui, vous le savez aussi bien que nous, ont longtemps éloigné, dans le passé, et éloignent encore, aujourd'hui, un grand nombre de femmes et d'hommes droits, croyants ou non, de l'Évangile.*

» *A votre tour, frères, allez-vous les accepter ? Nous demandons que des chrétiens, quelle que soit leur confession, appartenant à votre diocèse ou résidant dans votre région, aillent vous voir et entendent votre réponse. Car le peuple chrétien a le droit de la connaître, et publiquement.* »

D'autre part, plus de quatre-vingts théologiens britanniques parmi les plus connus — catholiques, anglicans et protestants — ont écrit une lettre au *Times* de Londres pour protester contre la convocation à Rome du père Édouard Schillebeeckx, théologien belge qui enseigne à Nimègue (Pays-Bas) et qui est accusé d'hétérodoxie par la congrégation pour la doctrine de la foi (*le Monde* du 25 octobre). C'est la première fois qu'une initiative œcuménique de ce genre est présent en Grande-Bretagne.

● *Le Frère Roger, prieur de Taizé*, est parti vivre pour un mois dans un quartier indien de Temuco, au sud du Chili. Avec un groupe de jeunes de plusieurs continents, il y partagera, jusqu'à Noël, les conditions d'existence des plus pauvres et y préparera les « *actes du concile des jeunes four 1980* ».





FRANÇOIS BESSE

six co-inculpés

correctionnel

ÉDUCATION

Qui parlera français en l'an 2000 ?

III. — L'EXPORTATION DES HOMMES

par ROGER CANS

Dans deux articles précédents (« le Monde » du 5 et du 6 décembre), nous avons fait le point sur le français dans le monde en passant en revue les communautés francophones, les moyens de diffusion et l'état de la concurrence entre le français et l'anglais. Nous ouvrons aujourd'hui le dossier « politique » de l'action culturelle de la France à l'étranger.

Tout le monde est d'accord en France pour promouvoir la langue française et renforcer la « présence culturelle » de la France à l'étranger. Mais comment ? Faut-il construire des établissements scolaires ? Envoyer des enseignants ? Pour enseigner quoi ? Faut-il exporter des techniciens ou favoriser la diffusion de la production française ? La France doit-elle prendre en charge elle-même cette diffusion ou susciter des initiatives locales ?

« Autrefois, on raisonnait en termes d'établissements où on envoyait des professeurs », observe un fonctionnaire de la rue La Pérouse, où sont réunis les services de la D.G.R.C.S.T. (direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, rattachée au ministère des affaires étrangères). Tout concourait à cette tendance : la tradition « humaniste », les habitudes coloniales, la « mission » de la France.

Cette tradition, inaugurée par les ordres religieux et en particulier la Compagnie de Jésus, a été largement reprise par les Républiques successives, jusques et y compris la Ve. Le normalien Georges Pompidou, fortement influencé par son camarade de « thurne », M. Léopold Sédar Senghor, ne pouvait pas y échapper.

On a donc envoyé des enseignants pour maintenir le flambeau et, surtout, pourvoir aux besoins des anciennes colonies : plus de trente mille enseignants français ont été dépêchés par les affaires étrangères en 1962, auxquels sont venus s'ajouter, à partir de 1966, les appelés du contingent « volontaires pour le service national actif » (V.S.N.A.). *« Au Quai d'Orsay, la politique était définie par des professeurs et pour des professeurs »*, constate M. Michel Bruguière, ancien rapporteur général du haut comité de la langue française.

Au milieu des années 60 apparaît une « mode » : l'enseignement audio-visuel du français « langue étrangère ». On abandonne quelque peu l'humanisme et les belles lettres pour enseigner un français de conversation, plus oral, qu'on juge plus utile. Mais, une fois de plus, tout est conçu à Paris, sans trop se préoccuper des besoins exprimés sur le terrain. On donnait de belles lettres à ceux qui voulaient seulement parler français, on donnera du français « fonctionnel » même à ceux qui veulent se pénétrer de culture humaniste. *« Les universitaires voudraient un service à la carte, mais le Quai d'Orsay n'offre qu'un menu fixe »*, constate un membre de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française ((AUPELF). *« C'est la culture française comme eucharistie »*, dit plus crûment M. Bernard Clergerie, secrétaire général de l'AUDECAM (Association universitaire pour le développement de l'éducation et de la culture en Afrique et à Madagascar).

Cette politique de diffusion par enseignement « français » a deux inconvénients : elle coûte cher et n'est pas toujours efficace. Un instituteur en poste en France coûte environ 51 000 francs à l'Etat, alors qu'il revient à 130 000 francs hors frontières. Un professeur agrégé, qui coûte 90 000 francs en France, revient à plus du double à l'étranger : 208 000 francs. *« Il faut en finir avec le béton »* dit M. Pierre Laurent, ancien directeur de la D.G.R.C.S.T., retourné au Conseil d'Etat. Par béton, il faut entendre tout ce qui est équipement lourd (lycées français, professeurs français, programmes français, etc.). *« On n'est plus au temps où deux mille personnes gouvernaient l'Argentine et où il suffisait d'ouvrir un lycée français pour influencer l'élite. On compte aujourd'hui les bacheliers par dizaines de milliers. Un établissement français n'a plus qu'une influence pelliculaire. »*

Mais voilà : il est toujours tentant, pour un ambassadeur, d'inaugurer un lycée français et ensuite de « faire un geste » pour le gouvernement local en admettant par faveur le fils d'un notable. Un diplomate se doit de faire plaisir, ne serait-ce que pour entretenir de bonnes relations personnelles avec l'« environnement »...

C'est ainsi que le lycée Pasteur de Bogota accueillait l'an dernier 1 574 Colombiens, 88 étrangers « tiers » et seulement 90 Français, ou que le lycée français de Madrid accueille actuellement 4 800 Espagnols et 1 200 Français. Six mille élèves concentrés dans du béton français ! Même le Syndicat national des instituteurs (S.N.I.-P.E.G.C.), traditionnellement porté à défendre les couleurs tricolores à l'étranger, dénonce ce *« gigantisme délirant »*.

La langue par surcroît

On a donc cessé de créer des établissements français à l'étranger, sauf là où l'importance d'une colonie française exige des équipements scolaires, comme à Abidjan, Rio-de-Janeiro ou Athènes. On a aussi ralenti les envois de coopérants. De 30 000 en 1962, on était revenu à 14 000 en 1972 et à 18 000 l'an dernier.

Et l'on s'est jeté dans une nouvelle aventure : la formation scientifique et technique. La langue française est devenue le support de la physique des solides ou des vibrations aléatoires. On a créé des instituts universitaires de technologie (1) en Corée du Sud, en Algérie, au Venezuela, en Indonésie. L'enseignement y est donné, selon les cas, moitié en français, moitié en anglais, avec des machines-outils en partie françaises. Il s'agit de faire de ces établissements — nationaux — des *« centres de formation à la technologie française »*. On s'applique à n'enseigner qu'une langue porteuse de « contenu » (scientifique ou technique) à des « adultes motivés ».

Ainsi l'école normale d'Addis-Abeba, qui a formé pendant dix ans des professeurs « francophones » destinés à la propagation de la langue française en Ethiopie, est devenue aujourd'hui une école normale technique, qui va former des cadres imprégnés de technologie occidentale, et en particulier française. De même, la France est en train de mettre sur pied, à la demande de Bagdad, un institut agricole pour techniciens irakiens. La langue française sera donnée « par surcroît ».

En ce qui concerne les étudiants étrangers qui sont accueillis en France, on s'efforce actuellement de favorise les scientifiques, pour compenser le handicap traditionnel des universités étrangères, où l'écrasante majorité des étudiants inscrits dans les départements d'études françaises sont des jeunes filles, avant tout soucieuses de parfaire leur « culture ». Qu'il s'agisse d'Utrecht, de Bangkok ou de Montevideo, les instituts français sont en effet accaparés par des étudiantes de bonne famille, davantage intéressées par les *Rêveries* de Rousseau ou *les Mots* de Sartre que par le train à grande vitesse ou Concorde.

Un accord a été signé avec le Nigeria pour l'envoi en France de quinze cents techniciens supérieurs à former au cours des cinq prochaines années. Après un an d'immersion linguistique, ces futurs ingénieurs et techniciens nigérians recevront quatre années de formation dans les universités et instituts français. De même, un accord a été signé avec la Chine pour l'envoi de deux cents étudiants scientifiques. Une centaine de lycéens chinois viennent ainsi d'entreprendre des études supérieures dans huit universités françaises.

Comme le soulignait récemment le ministre des universités, Mme Alice Saunier-Seïté, *« nous devons surtout compter sur notre « or gris » pour établir nos avantages comparatifs, pour faire prévaloir notre technologie, notre culture et notre langue dans le dialogue planétaire »*.

Des motifs d'inquiétude surgissent à ce propos : d'une part, la loi Bonnet-Stoléru, qui limite l'accueil des étudiants étrangers au moment précis où l'on s'aperçoit combien est « rentable » l'investissement — surtout lorsqu'il s'agit de boursiers de gouvernements étrangers ! D'autre part, la fâcheuse tendance de cet « or gris » à se réfugier de préférence sur les places « fortes », c'est-à-dire aux Etats-Unis, en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne. M. Charles Debbasch, conseiller technique à l'Elysée, avoue que cette préférence des « bons » étudiants pour des pays rivaux inquiète le gouvernement, alors même que la France est le deuxième pays « importateur » d'étudiants étrangers (2). D'autres font remarquer qu'il ne suffit pas d'accueillir des étudiants étrangers, mais qu'il faut les garder jusqu'au terme de leurs études. *« A quoi bon former, pendant plusieurs années, des étudiants en médecine libanais s'ils doivent achever leurs études aux Etats-Unis ?*, observe M. Pierre Laurent. Pour éviter ces pertes en fin de parcours, beaucoup suggèrent de favoriser les étudiants « haut de gamme » et donc d'accorder surtout des bourses de fin d'études...

L'autre point controversé demeure la répartition géographique des efforts de diffusion et d'action culturelle. Faut-il donner la priorité à la francophonie ou aux « terres en friche » de l'étranger ? Doit-on préférer les pays riches supposés « gros porteurs » ou le tiers-monde davantage dans le besoin, mais considéré parfois comme moins « rentable » ?

Pour l'ancien rapporteur du Haut comité de la langue française, M. Michel Bruguière, aujourd'hui très actif dans la coopération franco-californienne, il ne faut pas craindre de pénétrer le « marché » américain. *« Si le français perce aux Etats-Unis, il percera partout ; ce pays est une locomotive »*, dit-il. D'autres, comme M. Philippe Greffet, secrétaire général de l'Alliance française, préfèrent accrocher les wagons de la francophonie au continent latino-américain. Pour lui, en effet, le seul « antidote » contre l'anglais est la « latinité ». Or, *« la latinité passe par le français »*, puisque les Italiens ont baissé les bras, ainsi que les Espagnols, qui se sont enfermés dans leur péninsule sous Franco. Il est vrai que, traditionnellement, l'Alliance française donne la préférence à l'Amérique latine où se trouvent près de la moitié de ses élèves.

L'axe Bruxelles-Alger-Tananarive

Au Conseil international de la langue française (CILF), on n'hésite pas : *« Tout mettre sur les hommes du tiers-monde »*, comme l'indique son secrétaire général, M. Hubert Joly. L'association fondée par M. Alain Guillermou, défenseur intransigeant de la langue, estime que le français n'est jamais mieux défendu que par ceux qui le parlent, c'est-à-dire par la bonne vieille francophonie : Québec, France, Belgique, Afrique, etc. *« L'essentiel à sauver*, dit M. Guillermou, cacique de l'agrégation de grammaire et normalien (1933), *c'est l'unité du français. »*

Mais le CILF va plus loin aujourd'hui. Pour M. Joly, les trois priorités sont : 1) conserver l'identité francophone en Amérique du Nord ; 2) donner à l'Afrique les moyens d'accès au développement ; 3) assurer la survie du français en Europe en « collant » étroitement à la construction européenne. Ces trois « missions » supposent une étroite collaboration franco-québécoise et franco-arabe pour la terminologie, notamment agricole, et la constitution d'un *« axe Bruxelles - Alger - Tananarive »*... qui ferait un détour par Montréal.

Le Haut Comité de la langue française, aujourd'hui, paraît s'engager également dans cette voie. Son nouveau rapporteur général, M. André Clérici, est un « Africain » qui a travaillé cinq ans au ministère de la coopération et passé dix ans en Côte-d'Ivoire à diriger l'enseignement. Mais cet inspecteur général de l'instruction publique, succédant à un *« brillant énarque parisien »* (M. Philippe Rossillon) et à un *« bouillant normalien »* (M. Michel Bruguière), ne se sent pas encore de taille à influer sur la politique gouvernementale, comme c'est en principe la mission du Haut Comité, qui est rattaché au premier ministre. Il est vrai que le haut comité n'a jamais eu beaucoup de poids auprès d'un gouvernement plus occupé de gagner la guerre économique que la guerre culturelle...

Cette politique gouvernementale, quelle est-elle aujourd'hui ? Elle tient en un mot : exporter. Exporter non plus la langue comme on le faisait sous Jules Ferry dans l'espoir de satelliser intellectuellement des alliés, mais exporter des hommes et des techniques, dans l'espoir que leur présence sur le terrain forcera la main des acheteurs potentiels. Les actions de formation qui auront la priorité prendront pour « cible » certains corps de métier « utiles ». *« On formera, par exemple, des postiers, des aviateurs ou des douaniers »*, explique le rapporteur, M. Jacques Rigaud.

Au ministère de l'éducation, le cabinet du secrétaire d'Etat, M. Jacques Pelletier, s'efforce — laborieusement — de mettre sur pied, une politique d'apprentissage des langues étrangères qui consiste à « mettre le paquet » sur une langue, pour qu'elle soit immédiatement opératoire, et à introduire cet enseignement dans les établissements techniques pour que même nos artisans, contremaîtres et ouvriers spécialisés soient « exportables ».

Le ministère des affaires étrangères, pour sa part, a décidé de devenir le ministère des « Français à l'étranger » (et non plus *de* l'étranger) en créant, le 6 août dernier, une direction des Français à l'étranger. *« La France doit, pour conduire son expansion et assurer son rayonnement et ses équilibres extérieurs, inciter un nombre croissant de ses ressortissants à séjourner à l'extérieur »*, expliquait, en décembre 1978, le ministre, M. Jean François-Poncet. A charge pour eux, *« ambassadeurs de la France »*, comme le souhaite M. Giscard d'Estaing, de représenter dignement le « 1 % français » face aux multitudes de l'an 2000.

Bien sûr, on aidera les nouveaux missionnaires en relançant l'exportation de certains produits culturels comme le livre, le disque et le film. Mais c'est, désormais, sur eux que tout repose. Donc après le béton des équipements d'enseignement aux couleurs tricolores, lourd et inefficace, on donnera la préférence aux missions commerciales et aux usines « clef en main ». Mais comment distinguer l'hôtel « made in France » de l'hôtel « made in Japan », si les Français d'exportation n'ont plus recours qu'à l'*ingeneering* au au *marketing*, si nos « ambassadeurs » utilisent l'anglais pour négocier et bâtir ? M. Giscard d'Estaing lui-même se pose la question : *« Est-ce que nos moyens d'expression, notre littérature, notre cinéma, notre télévision auront une clientèle avec ce 1 % »* que nous serons, d'après lui, en l'an 2000 ? C'est en effet une question angoissante pour les francophones, surtout pour ceux qui entendent le rester.

FIN

(1) Ces établissements locaux ne doivent pas être confondus avec les instituts universitaires de technologie français d'appellation contrôlée (I.U.T.).

(2) En 1975, les Etats-Unis arrivaient en tête avec 152 000 étudiants étrangers, suivis par la France (72 000) — 108 000 en 1979, — le Canada (54 000), l'Allemagne fédérale (38 000) et la Grande-Bretagne (34 000).

SCIENCES

Après la C.A.M.R. de Genève

UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE ÉTUDIERA LES PROBLÈMES DES SATELLITES GÉOSTATIONNAIRES

Genève *(A.F.P.)*. — La Conférence administrative mondiale des radiocommunications (C.A.M.R.), réunissant depuis le 27 septembre dernier à Genève les représentants de cent cinquante-deux pays, devait terminer officiellement ses travaux le mercredi 5 décembre. Comme il était prévisible (*le Monde* du 4 décembre), les pays participants ont décidé de convoquer, avant 1984, une conférence spécialisée sur les problèmes de la planification de l'orbite géostationnaire, sur laquelle les satellites de communication restent fixes par rapport à la Terre.

● *Droit spatial.* — L'assemblée générale des Nations unies, conformément à ce qui avait été prévu en juillet de cette année, a adopté le 4 décembre, par consensus, le projet de traité sur l'utilisation de la Lune. Ce texte, prévoyant que la Lune ne peut faire l'objet d'aucune appropriation nationale, ne comprend pas moins de trente et un articles.

A New-Delhi

L'AFRIQUE DU SUD N'EST PAS ADMISE A LA XXIIIe CONFÉRENCE DE L'AGENCE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

New-Delhi *(A.F.P.)*. — La commission des accréditations de la vingt-troisième conférence annuelle de l'Agence internationale de l'étergie atomique (A.I.E.A.), qui a commencé mardi 4 décembre à New-Delhi, a décidé, ce mercredi 5 décembre, de refuser la participation aux travaux de l'Afrique du Sud.

[Ce n'est pas la première fois que l'Afrique du Sud se trouve attaquée au sein de l'A.I.E.A., en raison de sa politique d'apartheid et des ambitions nucléaires militaires qu'on lui prête. En 1976, lors de la vingtième conférence annuelle à Rio-de-Janeiro, le problème de l'Afrique du Sud avait dominé une bonne partie des débats. Et en 1977, à Vienne, à l'occasion de la vingt et unième conférence, l'Afrique du Sud avait été exclue du conseil des gouverneurs de l'Agence.]

MÉDECINE

APRÈS LE DÉCÈS D'UN ENSEIGNANT LORRAIN

Le professeur Dureux souligne le caractère tout à fait exceptionnel du cas mortel de rage à Nancy

Le professeur Jean-Bernard Dureux, chef du service antirabique du C.H.U. de Nancy, où est décédé de la rage l'universitaire nancéien (*le Monde* du 6 décembre) a affirmé que ce cas était tout à fait exceptionnel et qu'il n'y avait *« pas lieu de s'alarmer étant donnée la qualité des vaccinations qui sont pratiquées actuellement »*.

Le professeur a souligné ce caractère exceptionnel en précisant qu'il n'y avait plus *« de cas de rage mortel autochtone, c'est-à-dire transmise par des animaux ou des personnes vivant en France, depuis les années 20 »* Le second aspect exceptionnel de ce décès a trait aux conditions de la transmission de la maladie qui s'est faite par l'intermédiaire d'une greffe de cornée.

Deux mois après

Le professeur Dureux n'a pas caché que, *« en arrivant au C.H.U. de Nancy, le 21 novembre, le malade présentait déjà tous les symptômes d'une encéphalite rabique, toujours mortelle »*. Il a précisé que l'enseignant lorrain aurait pu être sauvé si l'on avait su, pendant les six semaines qui ont suivi l'opération, qu'il avait reçu une greffe porteuse du virus. Or, les examens ne l'ont révélé que le 4 décembre, c'est-à-dire près de deux mois après. Le professeur a ajouté, toutefois, que l'incubation ne laisse apparaître aucun signe et qu'au-delà le diagnostic de la rage était souvent difficile à établir, en l'absence de caractère bien spécifique à cette maladie qui peut, selon lui, prendre plusieurs aspects.

[La rage est une méningo-encéphalite virale transmise chez l'homme par la morsure d'animaux atteints de la maladie ou porteurs de virus. Le traitement repose sur la vaccination, qui assure une immunité rapide et qui doit être pratiquée dès que le diagnostic est confirmé chez l'animal contaminateur.

La rage animale a fait sa réapparition en France en 1966 à partir du nord et de l'est du pays, progressant chaque année de quelque 30 à 40 kilomètres. Actuellement, vingt-huit départements sont atteints (le dernier en date étant le Loiret).

Le vecteur de l'épidémie est constitué avant tout par les renards et quelques animaux sauvages, tels que les blaireaux, les fouines, les martres, les chevreuils, les chauves-souris, etc. Les seuls cas mortels de rage humaine depuis la réapparition de la maladie ont été importés. Cinq ont été constatés en 1976 (deux en provenance d'Algérie, deux du Gabon et un du Maroc) et deux en 1977. Le dernier était celui d'un jeune Marocain décédé en août 1977 à l'hôpital Claude-Bernard à Paris. Il avait été mordu à Fès, au Maroc.]

Le rôle prépondérant de la Banque française des yeux

Les équipes de chirurgie ophtalmologique greffent annuellement en France quelque deux cent mille cornées. L'accident mortel qui a provoqué l'ouverture d'une enquête administrative est, à plus d'un égard, exceptionnel, compte tenu de la codification de cette pratique et des contrôles auxquels elle donne lieu habituellement.

Le principal problème, dans ce domaine, pour les équipes hospitalières est celui de la conservation des cornées : cet organe doit impérativement, en effet, être prélevé dans les six à huit heures qui suivent le décès du donneur. Ce délai peut être prolongé de quatre heures si le corps a été placé en chambre froide. Généralement, le globe oculaire est prélevé dans sa totalité, après une désinfection des surfaces cutanées voisines.

Compte tenu des techniques actuellement disponibles, le délai de conservation des globes — après leur prélèvement — est extrêmement court. Ils sont conservés dans une ambiance stérile humide — et non en immersion — à une température de 4 degrés. Au-delà d'un délai qui ne peut excéder vingt-quatre à trente-six heures, la vitalité des cellules diminue et l'efficacité de la greffe peut être compromise.

L'objectif des recherches actuelles consiste à prolonger la conservation jusqu'à une période de deux à quatre jours, l'ambition ultime étant de parvenir à les conserver plusieurs mois.

Le plus important des organismes qui pratiquent en France des greffes de cornée est la Banque française des yeux (1) dont la création remonte à 1948, auteur du prélèvement aujourd'hui en cause. Organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique en 1961, la Banque française des yeux, célébrant l'an dernier son trentième anniversaire (*le Monde* du 1er décembre 1978), faisait le point sur son action : elle détient, en particulier, un fichier de 50 000 volontaires (dont elle déplore le nombre insuffisant) et a fourni, en 1977, 580 globes oculaires en vue de greffes. Les autres prélèvements et greffes de cornée sont pratiqués dans les hôpitaux et établissements privés autorisés, par les équipes elles-mêmes.

Rappelons que les dons d'organes sont régis en France par une loi, dite loi Lafay (1949), toujours en vigueur en principe, et par la loi Caillavet (22 décembre 1976) complétée par une circulaire signée de Mme Simone Veil, alors ministre de la santé (*le Monde* du 6 avril 1978). Aux termes de ces textes, tout prélèvement d'organes est autorisé, sauf si l'intéressé a fait connaître expressément, de son vivant, son refus. La circulaire mentionnait, entre autres précisions, le détail des modalités du prélèvement.

L'ensemble des dispositions légales et réglementaires a-t-il été respecté dans le cas présent ? Tel sera l'un des objets de l'enquête ouverte par le ministère de la santé et de la sécurité sociale. — C. B.

(1) 51, avenue Mathurin-Moreau, 75019 Paris, tél. 205-93-67 et 208-87-37.

● Dans un communiqué publié mercredi 5 décembre, la Banque française des yeux estime que sa responsabilité n'est pas engagée dans cette affaire. Elle déclare que *« le prélèvement a été effectué dans la salle d'autopsie d'un hôpital parisien reconnu par la loi comme établissement autorisé aux prélèvements. Le prélèvement est effectué lorsque le chef d'amphithéâtre a recueilli les autorisations nécessaires »*.

DÉFENSE

NOMINATIONS MILITAIRES

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 5 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

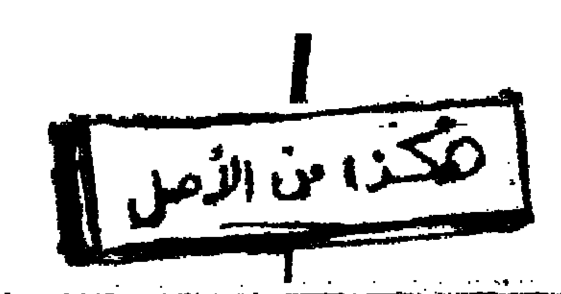
● AIR. — Est promu : général de division aérienne, le général de brigade aérienne Bernard Capillon.

Sont nommés : directeur de la circulation aérienne militaire et vice-président du conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aérienne, le général de brigade aérienne Jean Vedrine ; adjoint opérationnel au général commandant la IVe région aérienne (Aix-en-Provence) et commandant la zone de défense aérienne du Sud-Est, le général de brigade aérienne Jean Charton.

● *L'Association française des centres médico-psycho-pédagogiques* (C.M.P.P.) organise, le samedi 8 décembre, une journée d'études sur le thème « Présence du social et du politique dans la prise en charge thérapeutique ». Les travaux auront lieu à partir de 9 h. 30, 6, rue Albert-de-Lapparent, 75007 Paris. Pour tous renseignements s'adresser à l'Association française des C.M.P.P., 1, avenue du Parc-des-Princes, 75016 Paris, tél. 743-05-39.

● *Une coquille a déformé le nom du professeur Jean Mouiel,* professeur agrégé (Nice), chirurgien des hôpitaux, signataire de l'article que nous avons publié le 5 décembre 1979 sur l'acharnement thérapeutique.

هكذا من الأصل



Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE

Nancy.

Le Festival de Nancy fête Noël du 12 au 24 décembre. Il y aura comme d'habitude un grand nombre de lieux investis et des manifestations particulières, dont un vieux train, animé par Jango Edwards, qui ira dans les bourgs alentour, dont les habitants attendent et accueillent les voyageurs. Il y aura une grande partie musicale, du chant choral venu d'Espagne, de Corse, de Sardaigne, de Pologne, des ensembles baroques, de l'orgue, Urban Sax et un concert de carillons. Il y aura malgré l'hiver des spectacles de rue et, puisque c'est Noël, beaucoup de spectacles pour enfants. Et puis, pour tous : les Bread and Puppet, Farid Chopel, l'Attroupement, l'Atelier de l'Arcouest, des groupes venus de France, de Grande-Bretagne et d'Argentine.

Renseignements et abonnements par correspondance : Festival mondial du théâtre, B.P. 3373, 54015 Nancy Cedex. Billetterie : Galeries Saint-Sébastien, Nancy ; tél. : (8) 336-25-91.

Marie Stuart.

En juin, Jean Christian Grinewald annonçait qu'il fermait son Théâtre Marie-Stuart pour cause d'endettement, sort logique d'une salle de cent places. En novembre, il l'ouvre à nouveau, organise un programme musical à 18 h. 30, deux séries théâtrales à 20 h. 30 et à 22 h. 30. Il s'obstine dans son pari de substituer la rentabilité culturelle à la rentabilité économique. Pari stupide ? C'est au ministère de la culture à répondre. De toute façon, dans la situation actuelle, on travaille à forcer le destin ou on abandonne. Jean Christian Grinewald n'est pas un lâcheur. Donc, entre Jean-Marc Tassard (du 12 au 22 décembre à 18 h. 30) et Marie-France Santon (avec la Sainte Trinité *à 22 h. 30), il présente à partir du 8 et à 20 h. 30 des textes de Topor et aussi des chansons, le tout réuni sous le titre* le Bébé de Monsieur Laurent *et annoncé par un beau slogan :* Laissez-les rire.

Marguerite Yourcenar.

Jacques Toja, administrateur de la Comédie-Française, cherche pour la prochaine saison une salle de trois cents places dans laquelle la troupe pourrait présenter à 18 h. 30 des tragédies et des textes littéraires. Il pense d'abord à une adaptation des Vagues de Virginia Woolf, dans la traduction de Marguerite Yourcenar — sous réserve de son acceptation. D'autre part, Jacques Toja a pris contact avec Jean Genet et Jean-Paul Sartre qui se montrent favorables au projet de faire entrer au répertoire le Balcon *— dont la mise en scène serait assurée par Roger Blin — et* le Diable et le Bon Dieu, *dont le metteur en scène n'est pas encore désigné.*

Assises régionales.

La création théâtrale en danger ? Vieux débat. Dix-sept équipes professionnelles de théâtre et de danse et établissements culturels de la Basse et Haute-Normandie organisent jusqu'au 15 décembre des rencontres avec le public dans les cinq départements de la région afin de sensibiliser l'opinion sur la menace qui pèse actuellement sur la création. Ces rencontres, appelées « assises régionales de la création », qui devraient permettre « d'engager en commun une action offensive par-delà les diversités d'orientation, d'implantation, de moyens »

Prochaines manifestations : à Caen (Comédie de Caen) : Histoire de Julie qui avait une ombre de garçon, *par les Tréteaux Luminus (le 6 décembre) ;* l'Illusion comique, *par le Théâtre des Deux Rives (le 7 décembre) ;* Toi et moi... par hasard, *par le Théâtre d'Alençon (le 8 décembre) ;* Danses de voix et le silence, *par les ballets de la Cité, et débat (le 10 décembre). A Alençon (Théâtre d'Alençon) :* Marion, *par l'Atelier de l'Arcouest (6 décembre),* Histoire de Julie qui avait une ombre de garçon *(le 7 décembre),* l'Illusion comique *(le 10 décembre). Au Havre (Maison de la Culture) :* Nos gestes au quotidien chuchoté, *par les ballets de la Cité (le 13 décembre) ;* l'Illusion comique *(le 15 décembre).*

WINSTON TONG

Pureté de l'érotisme

Des silhouettes d'ombre derrière un écran. Sur la toile froissée, un film projette des mouvances grises. Des écheveaux noirs apparaissent, se tordent, s'effacent, ce sont les cicatrices de la pellicule usée. Sur le côté, il y a un lit blanc. Les silhouettes d'ombre s'étalent et deviennent diffuses, ou bien se concentrent, se précisent. Elles s'incarnent, rejettent l'écran, le traversent, fantômes nus apportés par le vent. Des petites images très nettes se superposent aux formes vagues, venues d'une caméra que tient un homme en blanc, Winston Tong. Elles sont portées par un fuseau lumineux qui les dessine dans le vide noir. Un autre homme les hache à coups de batte sans les détruire, puis elles s'évanouissent...

Winston Tong est chinois et américain. Il travaille sur la magie des lumières les plus simples et les plus technologiques, comme un sorcier dont les mains, le corps entier sécréteraient les apparences des désirs, des tristesses. D'un magnétophone parviennent les notes d'un piano, des paroles sourdes, un poème qui parle de reflets, de fuite, d'amour, de rêve, de mort. Winston Tong appartient à cette école très américaine pour qui le théâtre est une peinture vivante et éphémère, une musique de gestes qui saisit l'impondérable, frappe l'œil, traverse la mémoire, balaie la logique du temps, le fait balancer à son rythme et ne connaît que les métamorphoses. De cette école, Bob Wilson est un pôle et un sommet.

Winston Tong se place à l'opposé des déploiements grandioses. Il joue la fausse négligence, la pauvreté simulée comme s'il suffisait d'un drap froissé et d'une pellicule usée pour faire naître le mystère de la beauté. Comme l'illusionniste qui veut faire croire que la magie est dans sa boîte à malice, et non dans son art. Les tableaux de Winston Tong dégagent une sensualité lourde, fragile, totalement personnelle. Il fait penser à un animal ambigu, à la fois Puck et Ariel.

La deuxième partie de son spectacle surtout, où il s'offre, asexué par un maquillage traditionnel, par une tunique noire. Avec des mouvements de danseuse il lave ses pieds, les bande, les introduit dans de minuscules souliers pointus, rouges. Et il s'enroule sur sa souffrance. Son double sur l'écran lit une histoire qu'il raconte silencieusement à l'aide de deux poupées nues, chaussées des souliers rouges. Des poupées blanches, molles, souples, lascives... Quelque chose de rare : l'absolue pureté de l'érotisme. Et quand l'histoire se termine, sur l'écran une main s'avance pour cacher le visage, les émotions du lecteur. La main s'avance et s'agrandit jusqu'à ce que le grain de la peau devienne la pellicule rayée du film qui continue sa course.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, Festival d'automne, jusqu'au 20 décembre, 20 h. 45.

JAZZ

DES GOUTS ET DES COULEURS...

Jeanne Lee, Frank Wright, Henri Guédon

Jeanne Lee, Frank Wright, Henri Guédon : des noms à l'affiche, des semaines sans bien savoir ou donner de l'oreille, et, si l'on cherche un peu, quelques lieux communs. La vocaliste d'avant-garde, le free-jazzman et le *salsero* — on dirait d'une fable — et, au-delà des étiquettes (toujours trompeuses, on connaît la chanson), une certaine idée de la musique noire, qui résiste.

Jeanne Lee, d'abord : ou l'envers des carrières tapageuses. Depuis son association avec le pianiste Ran Blake, en 1962, le voile de sa voix et la singularité de son travail nous troublent toujours. Aujourd'hui, leur disque est réédité, couronné de lauriers antant qu'irremplaçable. Mystérieuse et discrète, envoûtante et bouleversée, Jeanne Lee est allée aussi loin que possible sur les chemins des musiques libres. Ran Blake, l'aventurier des mondes intérieurs qui joue *Ringolevio* (le cache-cache, à la vie à la mort, des enfants de Brooklyn) avec le silence, Archie Shepp, en promeneur solitaire du blues, ou Gunter Hampel sont ses compagnons de route les plus notoires. Mais il y a les autres, les férus d'expériences inédites, les découvreurs de continents sonores, et ceux-là aussi ont tenu à travailler avec Jeanne Lee : Braxton, par exemple, ou John Cage, qui s'en explique dans un entretien que publiera sous peu *Jazz Magazine*. Quand on a entendu Jeanne Lee, les déchirures de sa voix et les voies de son invention mélodique, on ne s'en remet pas. Et l'on se demande vaguement pourquoi tant d'autres ont connu les flonflons de la gloire quand elle restait dans l'ombre. Des goûts et des couleurs...

Autre événement : Frank Wright. Lui au moins a su, pendant son long séjour européen, déchaîner les passions et entretenir les polémiques. Jamais on n'a vu un concert de Reverend Frank Wright qui ne provoque de vraie jubilation. Jamais. Et, pourtant, *toute une critique aigre* veut le renvoyer à ses chères études. On n'aime pas son spectaculaire sens de l'excès, les longues et tumultueuses improvisations de saxophone, toute une image visuelle et sonore qui fait peur. On n'aime pas, au fond, qu'il soit, à ce point, musicien de jazz. Enraciné dans sa tradition pour mieux s'en délier : dans le délire.

Henri Guédon, enfin : cuivres et choristes, percussions antillaises (comme dans son disque *Zouc Experience)* et chant afro-caraïbe, la *musique de danse* et de fête. A la façon des grands orchestres, revue et corrigée par la manière latine, Henri Guédon *propose son idée de la salsa.* Une idée venue des îles, visitée par le rêve des arrangements pour grande formation, et pimentée de l'inévitable *supplément* rythmique.

Bien rodé, affirmé l'orchestre de Henri Guédon s'affiche aujourd'hui dans sa plénitude. Il donne l'occasion, comme d'autres (Edja Kungali, par exemple : « Les racines africaines dans la musique »), d'aborder le jazz par une pratique point si éloignée de chez nous. Et il en suggère, comme d'autres (Azuquita, par exemple — à chacun son expérience du bien commun et de l'histoire collective), son image : unique. La *salsa*, ou le goût de la couleur...

On chamaille sans trêve pour savoir ce qu'est le jazz et ce qu'il n'est pas. Et on n'est pas beaucoup plus avancé que pour déterminer cette fumeuse « littérarité » qui caractériserait, noir sur blanc, l'objet littéraire. Mais on sait au moins une petite chose : que ce qui a le mieux résisté, dans tous les états du mot, aux modes, aux colonialismes culturels et à l'impérialisme des grincheux, ce sont les femmes vocalistes, les improvisateurs libertaires et les grands orchestres truculents. Jeanne Lee, Frank Wright ou Henri Guédon. Avec leur façon toute simple de laisser vagabonder le jazz.

FRANCIS MARMANDE.

★ Jeanne Lee, Gunter Hampel, Perry Robinson, Martin Bues : Chapelle des Lombards, 62, rue des Lombards, du 6 au 11 décembre, à 20 h. 30 ; à 22 h. 30, Edja Kungali : « African Roots in Music ».

Frank Wright au Bataclan, 50, boulevard Voltaire, le 7 décembre, à 23 h. 30 ; à 22 h. 30 : Kahil El Zabar.

Henri Guédon : « Salsa Plus », Palais des Arts, 102, boulevard Sébastopol, du 6 au 8 décembre, 21 heures.

MUSIQUE

LES SŒURS LABÈQUE au Théâtre de la Ville

Elles ont toujours l'air de deux gamines rivalisant de virtuosité et de malice, face à face, au bout de leurs deux grands pianos *de concert comme deux* miroirs sur lesquels elles se renvoient la musique comme un palet de marelle ou de hockey, échangeant thèmes et accompagnements, s'enrichissant mutuellement jusqu'à ces unissons miraculeux *de précision où se* conjuguent leurs deux natures frénétiques, appliquées, charmantes, passionnées et dionysiaques.

Katia et Marielle Labèque feraient chanter les pierres, mais *elles ont commencé par faire* chanter comme personne Messiaen, Berio et bien d'autres contemporains. Au Théâtre de la Ville cette semaine, c'est Stravinsky, Gershwin, Scott Joplin, mais aussi Mozart, Schubert et Brahms (comme *il y a deux ans*), car elles aiment toute la musique, y compris le jazz et toutes sortes de folies de cabaret.

Les classiques, elles les abordent comme les modernes, avec des doigts d'acier (mais qui savent faire du velours), une précision électronique, une fantastique dynamique sonore, une liberté de sauvageonnes. Cela donne un pétillement, un bondissement nouveaux et de jolies surprises ; pourtant le style n'est pas toujours sauf et elles restent parfois un peu en deçà de la musique. Dans la *Sonate en ré K 488, il faudrait davantage sur*voler les notes comme le font Rankl et Kocsis, scruter toutes les délices du son mozartien comme Edwin Fischer, éviter certains maniérismes. Dans la *Fantaisie en fa mineur* (à quatre mains) *de Schubert*, elles sont au cœur de l'angoisse, de la tendresse, de la solitude et de l'intimité, mais si elles y ajoutaient le libre trait de plume du lyrisme, en évitant trop de distorsions *torturées*, comme tout *cela parlerait davantage.*

C'est peut-être Brahms et ses *Variations sur un thème de Haydn qui maîtrisent le mieux* leur impatience de vif-argent, en leur donnant en pâture des mouvements changeants, des douceurs angéliques des dynamismes frénétiques, de soudaines montagnes de lyrisme à escalader. *Mais*, de toutes manières, comment résister à tant d'optimisme allié à un tel instinct musical ?

JACQUES LONCHAMPT.

★ Théâtre de la Ville (18 h. 30) : ce jeudi, Stravinski ; vendredi 7, Mozart, Schubert, Brahms ; samedi 8, Gershwin, Scott, Joplin.

MENACES SUR COVENT GARDEN

Le rapport annuel du Royal Opera House de Londres, publié mardi 4 décembre, révèle, pour la deuxième année consécutive, un déficit *important* (272 000 livres). Or, le ministre des arts vient d'annoncer que la subvention pour 1980 ne sera pas supérieure à celle de 1979, ce qui, compte tenu d'une inflation prévisible d'environ 20 %, représente une réduction. « *Si la subvention n'est pas augmentée au moins du niveau de l'inflation, la Royal House est menacée dans sa survie* », a déclaré Sir Claus Moser, qui préside aux destinées de l'établissement. La direction de Covent Garden envisage d'augmenter encore le prix des places et de raccourcir la saison de quarante-cinq à quarante semaines. Les syndicats, pour leur part, viennent de refuser une offre d'augmentation de 12 %. — *(A.F.P.)*



PEINTURE

La mort de Sonia Delaunay

(Suite de la première page.)

C'était Robert Delaunay avec *lequel elle avait « aussitôt sympathisé »*, nous avait-elle confié un jour. Elle ne tarda pas à divorcer pour l'épouser trois ans après son premier mariage, en 1910. Et, comme par sympathie, elle avait commencé à peindre à sa manière, influencés *par Cézanne, des portraits d'une* étonnante vitalité colorée. *« Mais peu après, je les avais cachés,* disait-elle, *pendant vingt ans... »*

En vérité, Sonia Delaunay devait par la suite prendre l'habitude de ne pas trop montrer ses tableaux, *comme pour ne pas interférer avec* la trajectoire de Robert. En ce moment-là il peignait des *« villes »* que Sonia disait ne pas aimer, mais chacun explorait son propre territoire dans leur atelier de la rue des Grands-Augustins — qui devait deve*nir celui de Picasso — et où Apolli*naire venait souvent, le soir, lire les poèmes qu'il avait écrits dans la journée.

C'est là qu'elle peint la *« Prose du transsibérien »*, de Cendrars, livre vertical qui se déploie comme un rouleau chinois sur des plages de couleurs orphiques qui serpentent, en toute « simultanéité », entre les mots du poète vagabond. Sonia et Robert peintres, c'était un duo ayant un penchant pour les grandes toiles : pendant que lui entreprend l'héroïque *« Hommage à Blériot »*, elle, enfante d'une toile qui passe pour la plus complexe de ses œuvres, peinte pourtant directement sans esquisse, *« Le bal Bullier »*, bal des midinettes dont les silhouettes s'agitent sur les rythmes d'une danse nouvelle, le tango. Ce n'est qu'à partir des années 50, que le conservateur en chef du Musée national d'art moderne, Bernard Dorival, découvre cette œuvre au cours d'une visite et l'emporte aussitôt au musée où elle figure dans les collections *nationales*.

En 1915, c'est à Madrid qu'on trouve Sonia et Robert Delaunay. A Paris, c'est la guerre et à Moscou, la révolution. Sonia perd son patrimoine mobilier russe qui faisait vivre le couple. Il faut gagner sa vie. Elle, qui protège le travail créateur de Robert, se met à créer des chapeaux et à décorer des tissus. Mais en Espagne puis au Portugal, on découvre une lumière plus crue et on se penche sur un écrit stimulant : les théories de Chevreul sur l'effet simultané des couleurs les unes sur les autres. Elle est dynamique, la couleur.

L'effet du simultané

Durant toute sa vie de peintre, la couleur était, pour Sonia Delaunay, devenue « simultanée », et ses rythmes n'avaient pas de fin. Elle avait, durant cette période ibérique, peint des tableaux d'une grande saveur et produit, « simultanément » dès lors, une pléiade de tissus qui mettaient la mode au diapason avec la peinture abstraite d'avant-gardé. *retour, en 1921, dans l'atelier du* retour , en 1921, dans l'atelier du boulevard Malesherbes, qui était l'un des centres de la création de mode les plus animés de la capitale : tissus abstraits-géométriques, robes-tableaux et robes-sculptures, qui ont participé à l'esthétique *« art-déco »* des *années* 25, *tant* dans la *rue* et les salons qu'au théâtre et au cinéma. Le couple est d'ailleurs lié aux poètes surréalistes : Breton, Aragon, Tzara, Maïakowski, qui parfois dédient des poèmes aux robes de Sonia.

La crise des années 30 met en sommeil cette activité créatrice dans la mode. Mais cette décennie apportait aussi, avec l'approche de l'Exposition universelle de 1937, la promesse de grands travaux artistiques, la direction de Robert Delau*nay l'occasion de réaliser de monu*mentales peintures murales. Une cinquantaine d'artistes plus ou moins en chômage travaillent, à raison de 150 F le mètre carré, à couvrir quelque 2 500 m2 de peinture sous sous la direction de Robert Delau*nay. Sonia est à ses côtés, au milieu* du brouhaha créateur du pavillon de l'air et de celui des chemins de fer.

Devenue veuve, en 1941, elle voit sa vie changer. Naguère, elle évitait de montrer ses peintures pour ne pas donner prise aux mauvaises langues qui n'auraient pas manqué de faire le partage de ce qui, dans la peinture du couple, revient à l'un et à l'autre. *Rentrée à Paris*, elle constate l'*« enviable disponibilité des artistes palabrant aux terrasses des cafés de Saint-Germain, par beau temps »*. Fallait-il persister dans cette voie de la création de tissus qui n'avait après tout qu'un caractère alimentaire ? Elle reprend plus résolument la toile et *le pinceau et sort de l'ombre des « Tour Eiffel »* souverainement mises en pièces de Robert Delaunay. La voici qui tient seule sa barque. La fièvre futuriste et orphique s'arrête. Elle peint des tableaux de couleurs éclatantes simples et cal*mes d'allure, avec la même* spontanéité naturelle à laquelle elle se laissait aller dans la création de tissu. La couleur coule de source. Rien n'arrête cette jeunesse qui a pour arme la fraîcheur et l'intuition, jusqu'au grand âge.

JACQUES MICHEL.

[Née à Odessa en 1885, Sonia Terk a vécu à Berlin avant de venir à Paris en 1907. Elle épouse un an plus tard le marchand d'art Wilhem Uhde et, en 1910, après son divorce, Robert Delaunay. En 1913, elle peint *la Prose du Transsibérien* et *le Bal Bullier, deux pièces notoires de son* œuvre.

Peu après le déclenchement de la première guerre mondiale, elle quitte la France pour l'Espagne avec Robert Delaunay, puis retourne à Paris en 1921 et crée un atelier de mode très lié au climat artistique Art déco des années 25. Elle invente des robes-tableaux et peint des décors de cinéma.

A la mort de Robert Delaunay, en 1941, elle abandonne la création de mode pour se consacrer totalement à *la peinture*. Le Musée national d'art moderne lui rend hommage à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire.]

NOTES

Cinéma

« Le Gagnant » de Christian Gion

Faut-il jouer au loto ? Oui, sans hésiter *et* sans désemparer, conseille Christian Gion dans ce film. Si le loto n'existait pas, comment un jeune plombier pourrait-il épouser la fille d'un banquier et, de surcroît, sauver l'honneur de son beau-père ?

Sur le vieux thème de la fortune tombée du ciel, le réalisateur du « Pion » a filmé un conte de fées moderne. Il dessine ses personnages à gros traits, accumule comme à plaisir les poncifs, mais sait tirer parti d'une soirée dans un club « disco » ou d'un cours magistral sur le calcul des probabilités. Bien servi par la gentillesse de ses jeunes interprètes *et* l'expérience de Michel Galabru, il n'est jamais ennuyeux. Les ennemis des jeux de hasard jugeront « aliénante » cette histoire trop belle *pour être* vraie. Aux autres, « le Gagnant » permettra de passer en famille une aimable soirée. Et leur donnera envie d'acheter un billet pour le prochain tirage.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les exclusivités.

■ Le clown *soviétique* Gadi Maïkovski, l'une des vedettes du Cirque de Moscou, est mort des suites d'une *hémorragie cérébrale*, lundi soir 3 décembre, à Split (Yougoslavie).

Variétés

Isabelle Mayereau

Ces dernières semaines, des défenseurs zélés de la chanson française ont brandi comme un étendard les noms d'Yves *Duteil et* d'Isabelle Mayereau. Mais cette dernière, qui chantait il n'y a pas si longtemps aux Blancs-Manteaux, a le même charme fragile *et rétro* des cabarets rive gauche des années 50.

Mayereau a eu la chance de trouver un ton, un climat, une espèce de petite dentelle musicale très délicate sur laquelle roulent des mots rassemblés sans originalité particulière et qui parlent une fois de plus des petites choses de la vie. Pendant plus d'une heure, à l'Olympia, où elle se présentait lundi soir, Isabelle Mayereau a poursuivi une sorte de *train-train* avec une *manière de* chanter qui s'apparente à une Véronique Sanson, sans voix ni vibrations. Il n'y a aucune diversité dans le répertoire de cette interprète, qui fait penser à ces calmants que l'on prend et qui ne font ni du bien ni du mal.

A l'approche des années 80, et tandis que le « disco » meurt doucement, les variétés se préparent à de grands changements. Isabelle Mayereau, comme d'autres auteurs-compositeurs, assure d'une certaine façon la transition vers une époque sans doute marquée par un retour de la mélodie. — C. F.

SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 6 décembre

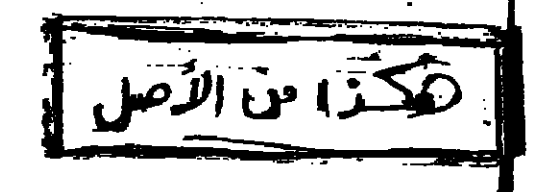
théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Sylvia.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Gilgamesh. — Salle Gémier, 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. : *Films* (les Enfants terribles ; le Coup de grâce).
Centre Pompidou (277-12-33), 19 h. : Revue parlée littérature (Albert Memmi) ; 20 h. 30 : Exposé-débat (photographie) ; 21 h. : Récital (hommage à Joseph Kosma). — 18 h. 30 : Ballet-Théâtre de Nancy.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 21 h. : la Fourmi dans le corps.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Katia et Marielle Labèque ; 20 h. 30 : les Trois Sœurs.
Centre culturel du Marais (278-66-65), 20 h. 30 : Magnum (Japanese Modern Dance Theater).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche ; 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience et vernissage.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens ; les Oubliettes.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Epée-de-Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Fuente Ovejuna. — Chapiteau, 20 h. 30 : l'Objet aimé.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Cité Internationale (589-38-69), la Resserre, 20 h. 30 : le Président Schreber. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Mariage.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : l'Ile-Prison ; 22 h. 30 : Apartheid.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : la Lycéenne et Gombrowicz. — Chapiteau bleu, 21 h. : Ego.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-23-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : les Epiphanies ; 20 h. 30 : Dog's Dinner ; 22 h. 15 : Stratégie pour deux jambons. — Théâtre rouge, 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant. — II, 20 h. 30 : S.T. (Garcia Lorca).
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous, Folleville.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Wings. — Petit Orsay, 20 h. 30 : le Langage du corps.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Des hommes et des enfants.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.



هكذا من الأصل

SPECTACLES

TAI - Théâtre d'essai (274-11-51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre des *Deux-Portes* (296-87-86), 20 h. 30 : Miguel Manara.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Les babouches font du rock mou.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don *Perlimpin*.
Théâtre Marie - Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ? — Amphithéâtre, 20 h. 30 : Dom Juan.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la *Cage aux folles*.
Le 28 - Rue - Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : Victor s'en mêle ; les Ikons et les Milliques.

Festival d'automne

(296-12-27)

THEATRE

Chaillot, 20 h. 30 : *Gilgamesh*.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Andalucia Amarga.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Et pourtant ce silence ne pouvait être vide.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : Catherine de Heilbronn.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : Winston Tong.

DANSE

Théâtre des Champs - Elysées, 20 h. 30 : Ballet de l'Opéra de Stuttgart.

La danse

La Forge (371-71-89), 20 h. : Farid Schopel et Graziella Martinez.
Palais des sports (828-40-10), 20 h. 30 : Manfred.
Théâtre Oblique (355-02-94), 20 h. 45 : les Ballets Moebius.
Espace Cardin (266-17-30), 21 h. : Gigi, Gh. Caciuleanu.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 30 : Triangles.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : M.-C. Bainvel, violon ; *L.-C Thirion, piano* (Brahms, Janacek) ; 21 h. 30 : M. Virlojeux-Henriet (Ravel, Borodine, Dvorak).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre *de Paris, dir.* P. Boulez, *sol.* M. Pollini (Ravel, Schoenberg, Bartok).
Salle Gaveau, 21 h. : P. Picard, piano (Scarlatti, Schumann, Debussy, Chopin).
Salle Cortot, 21 h. : Keiko Katsura, piano (Clementi, Frank, Chopin...).
Ranelagh, 20 h. 15 : Abu-Hassan, opéra (Weber).
Salle Pleyel, 21 h. : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Y. Temirkanov ; Chœurs de Radio-France (Dvorak, Prokofiev).
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : *P.-J Ibanez*, guitare ; A. Jodry, violon (Monpou, Albeniz, Frescobaldi...).
EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 21 h. : M. Larrieu, G. Poulet (Haydn, Schubert, Mozart, Beethoven).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 21 h. : Ensemble vocal et instrumental G. Dufay, dir. A. Bedois.
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h. : Ensemble vocal J. Laforge, sol. G. Guillard, orgue (Milhaud).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 21 h. : Ensemble polyphonique de Paris.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : les Yeux plus gros que le ventre ; 23 h. 30 : Tout pour s'éclater.
Les Blancs - Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Pick Vankergueluff.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : *Phèdre* à repasser ; 22 h. 15 : Solitude et nostalgie du Nord.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 18 h. 30 : Musique plurielle ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. ; Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
Cafessaion (278-46-42), 20 h. 30 : A. Lugand ; 21 h. 30 : J. Charby.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer ; 23 h. 15 : Les hommes... j'aime ça.
Cour des Miracles (548 - 85 - 60), 20 h. 30 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 22 h. 30 : les Pédalos.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. *15* : le Plaisir de rompre ; les Pavés de l'ours.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
La Grange - au - Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust ; 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flick et Drac.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Douby ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 19 h. 30 : Un Québécois à Paris ; 20 h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : J.-L. Guitare ; 22 h. 30 : Clotilde ; 23 h. : Lesser Family.
Point-Virgule (278-67-03), 21 h. 30 : J. Danno ; 22 h. 30 : les Pieds nickelés.
Sélénite (033-53-14), I, 20 h. 30 : Grandeur et misère du IIIe Reich ; 22 h. : Strasbourg purée. — II, 21 h. : Chansons dans la rue.
Splendid (887-33-82), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Ni homme ni bulle.
Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : Musique brésilienne ; 22 h. 30 : Jacinta. — II, 20 h. 45 : Ça va, ça va très bien.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. : les Jumelles.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Jean Beriac.
Théâtre des Quatre - Cents - Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : On vous écrira.
Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 23 h. : A. Babel.

Jazz, pop, rock, folk

Bataclan (700-30-12), 19 h. 30 : John Martyn.
Caveau de la Huchette (326-60-05), 21 h. 30 : Marc Laferrière Jazz Dixieland.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 21 h. 30 : Didier Levallet, A. Brunet.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Quartet Jeanne Lee ; 22 h. 30 : Edja Kungali African Roots in Music.
Galerie (261-38-64), 22 h. 30 : Sonny Grey Quartet.
Gibus (700-78-88), 22 h. : le Privé.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Idir ; 22 h. 30 : Jungle la Feraille.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : Peper Adams Quartet.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Claude Luter.

Les comédies musicales

Daunou (261-69-14), 21 h. : S. O. S. Tendresse.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser.
Deux - Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix - huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h., Hommage à M. L'Herbier : l'Homme du large; 18 h., Cinéma hongrois : Terre des anges, de G. Revesz ; 20 h. et 22 h., En souvenir de Merle Oberon (20 h. : la Vie privée de Don Juan, d'A. Korda ; 22 h. : Jack l'Eventreur, de J. Brahm).
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : le Quarante et Unième, de G. Tchoukhraï ; 17 h. : Bobo la Tête, de G. Katz ; 21 h. : les Sans-Espoir, de M. Jancso.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Styx, 5e (633-08-40).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
AURELIA STEINER (Fr.) : Action *République, 11e (805-51-33)*.
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
BOBO JACCO (Fr.) (*) : Concorde, 8e (359-92-82).
LA BOURGEOISE ET LE LOUBARD (Fr.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52 43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CAMOUFLAGES (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), mercr., dim. lundi.
LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93).
CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33), Saint - Germain - Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) : Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
DE LA NUEE A LA RESISTANCE *(It.), v.o. : Quintette, 5e (354-35-40)*.
DEMONS DE MIDI (Fr.), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
LA DEROBADE (Fr.) (U.G.C.) Danton, 6e (329-42-62), Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Tourelles, 20e (636-51-98) ; Max-Linder, 9e (770-40-04).
DES NERFS *D'ACIER* (A.), v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
DES MORTS (Fr.-Belg.), Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.
DON GIOVANNI (Fr.), v.o. it. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont - Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont - Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A.), v.o. : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint - Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Miramar, 14e (320-89-52).
ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : *U.G.C.-Marbeuf, 8e* (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Luxembourg, 6e (633-97-77). — V. f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Saint-André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29); *Olympic, 14e (542-67-42)*.
LE GAGNANT (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-500-32) ; U.G.C. - Danton, 1er (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (326-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43); Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25 - 02) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) (*) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23); Convention, 15e (828-42-27); Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA *GUERRE DES POLICES (Fr.)* : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; U.G.C.- Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44); Mistral, 14e (539-52-43); Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; *Maxéville, 9e (770-72-86)* ; *Magic*-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651 - 99 - 75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
HAIR (A., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-18-45).
IRACEMA (Brés., v.o.) : la Clef, 5e *(337-90-90)*.
LE LAMPION (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LES FILMS NOUVEAUX

GROS - CALIN, film français de Jean - Pierre Rawson : Gaumont - Les Halles, 1er (297 - 49 - 70) ; Impérial, 2e (742 - 72 - 52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Luxembourg, 6e *(633-97-77)* ; *Montparnasse-83*, 6e (544-14-27) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

CUL ET CHEMISE, film italien d'Italo Zingarelli, V.O. : Marignan, 8e (359-92-82). V.F. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

ALBUM COUNTRY MUSIC, film américain de John Dehayes-Bee. V.O. : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LINUS, film suédois de Vilgot Sjöman. V.O. : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) (à partir de vendredi).

JE PARLE D'AMOUR, film français de Madeleine Hartmann : Epée de Bois, 5e (337-54-47) (à partir de jeudi).

MANHATTAN, film américain de Woody Allen. V.O. : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis - Champs - Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount - Elysées, 8e (359-49-34). V.O.-V.F. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). V.F. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

JACK LE MAGNIFIQUE, film américain de Peter Bogdanovich (*). V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33). V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

SPECTACLES

LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.), Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).
LA LUNA (It., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46), v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), sauf mer. après-midi. — V.F. : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MOLIERE (Fr.), Bilboquet, 6e (222-87-23).
MOONRAKER (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
NEW-OLD (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99) : H. Sp.
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME Fr.), Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
L'OCCUPATION EN VINGT-SIX IMAGES (Youg., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33)
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Athéna, 12e (343-07-48) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
RACE D'EP (Fr.) (**) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
RUE DU PIED-DE-GRUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), jeu., ven., sam., mar. ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Madeleine, 8e (742-03-13).
SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Cosmos, 6e (548-62-25) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
STILLEBEN (Suis.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47). H. sp.
LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.
LE TAMBOUR (All.) (*), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Balzac, 8e (561-10-60), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V. f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LA TERRE EST PLATE (Dan.-Port.) v. port. : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
TESS (Fr.-Brit.), v. angl. Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) : Marignan, 8e (359-92-82) : PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) : Français, 9e (770-33-88) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) : Cambronne, 15e (734-42-96) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) : Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE TOUBIB (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) : Concorde, 8e (359-92-82) : Caméo, 9e (246-66-44).
LA VILLE DES SILENCES (Fr.), Bonaparte, 6e (326-12-12).
LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A.), v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46).

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 6 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Formations politiques.
La majorité : le R.P.R.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton : Mon ami Gaylord.
De P. Goutas, avec R. Trembleau, S. Fennec, C. Barbier, P. Boutrou, C. Corson, P. Delbrice
21 h 20 L'événement.
Emission d'Henri Marque et Julien Besançon Au sommaire : 1) Iran : une base américaine en état d'alerte, par Th. de Scitivaux : Ira-t-on jusqu'à la guerre pour sauver les otages ? 2) Fiat en lutte contre le nouveau terrorisme à l'italienne, par C. Brovelli : 3) Des paysans européens heureux en Hollande, par Eric Gilbert.
22 h 20 Judo.
En différé du stade Coubertin : Championnats du monde (finales) lourds et mi-lourds, commentaires de C. Quidet.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : « Benjamin ou les mémoires d'un puceau ».
Film français de M. Deville (1969), avec M. Morgan, M. Piccoli, P. Clémenti, C. Deneuve, F. Bergé, A. Gael, O. Versois, J. Dufilho, J. Lefebvre (rediff.).
Vers 1750 un garçon noble de dix-sept ans, ignorant tout de la vie, est initié à l'amour et au libertinage dans le château de sa tante où maîtres, invités, domestiques, passent leur temps en intrigues galantes.
L'esprit d'une époque et d'une classe sociale dominante, recréé à la perfection dans un divertissement raffiné (dialogues, mise en scène, images) qui montre, sous l'allégresse des chassés-croisés libertins, le désenchantement du plaisir.
22 h 15 Courte échelle pour grand écran.
23 h 5 Sports : Judo.
Championnat du monde
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Le Bébé de maman ; Entrons dans l'espace d'un.. faiseur de livres
18 h 55 Tribune libre.
Le club de Rome, avec M. Guernier.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Cinéma (un film, un auteur) : « Fellini Roma ».
Film italien de F. Fellini (1972), avec P. Gonzales, F. Florence, B. Barnes, P. de Doses, M. Maitland, A. Sordi, M. Mastroianni, G. Vidal, A. Magnani.
Images mêlées de Rome telle que Fellini, jeune provincial, la découvrit à la fin des années 30 et de Rome, aujourd'hui où les travaux de modernisation se heurtent sans cesse aux monuments des civilisations anciennes.
Réalité et fantasmes, séquences éblouissantes d'un récit éclaté, carrousel d'images qui fait passer du sublime au grotesque, de l'émotion à l'humour. Les visions d'un cinéaste génial.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : la défense de la société contre la maladie, l'hygiène publique.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « La femme qui frappe », de V. Haim, avec D. Arden et M. Amiel.
22 h. 30, Nuits magnétiques : peinture fraîche.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30, Concert en direct de la Maison de Radio-France : « Trio », avec A. Moglia, violon ; O. Gardon, piano ; E. Péclard : « Trio » (Haydn) ; « Trio Archiduc » (Beethoven).
20 h., Concert : « Suite for his Majesty » (Locke) ; « Suite funèbre » (Purcell) ; « Gloria » et « Credo de la Messe à quatre voix : Ave Maris Stella, extrait des Vêpres » (Monteverdi), par l'Ensemble de cuivres anciens de Toulouse « les Saqueboutiers », dir. J.-P. Mathieu ; « le Madrigal de Paris », dir. R. Saphir.
21 h., Prestige de la musique, en direct de la salle Pleyel à Paris : « Rosamonde, ouverture » (Schubert) ; « Concerto pour violoncelle » (Dvorak) ; « Alexandre Nevsky, cantate opus 78 » (Prokofiev), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Y. Tamirkanov, et les Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau.
23 h., Ouvert la nuit : La randonnée, équipées et légendes. — Œuvres de Schubert, Schumann, Wolf, Strauss, avec D. Fischer-Dieskau, K. Engel, K. Böhm ; 1 h., Douces musiques : « Italia ».

Vendredi 7 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 L'énergie, c'est nous.
Emission de l'Agence pour les économies d'énergie : conclusion sur les économies d'énergie dans l'habitat individuel et collectif (dernière émission).
14 h 5 Télévision scolaire.
Les fermes charolaises (C.M.).
18 h TF 4.
18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Les voleurs coûtent cher.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Théâtre : « l'Avocat du diable »
En différé du Théâtre Montansier à Versailles. Pièce en deux actes de D. Schary, d'après M. West ; réal. IV de J. Duhen, avec J. Dumesnil, G. Toussaint, J. Harden, J. Davy, E. Maurin, F. Delille, J.-Cl. Drouot.
Enquête ecclésiastique sur le décès mystérieux d'un saint qui ne fut peut-être pas dans son village en son temps aussi vertueux que sa réputation le disait. Ou les méandres d'un procès en béatification.
22 h 40 Judo.
En différé du stade Coubertin : championnats du monde (finales) moyens et mi-moyens ; commentaires de C. Quidet.
23 h 15 Cinq jours en Bourse.
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Sports : Ski.
Descente messieurs, en direct de Val-d'Isère.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : L'automne d'une femme.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Vivre dans une petite ville.
15 h Feuilleton : Le fugitif.
L'Evasion
16 h Quatre saisons
16 h 55 La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur.
Germaine Lubin, une leçon de chant.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Le Journal.
De P. Lefebvre, d'après J.-P. Petrolacci, avec P. Léotard, A. Cuny, B. Agenin.
21 h 35 Apostrophes.
Spécial Marguerite Yourcenar
Bernard Pivot a fait le voyage jusqu'à l'île du Mont-Désert : ici des images de cette île où s'est retirée le grand écrivain. Ne pas manquer.
22 h 50 Journal.
22 h 55 Ciné-club (cycle moyen métrage) : « la Rosière de Pessac 1979 ».
Film français de Jean Eustache (1979), avec les habitants de Pessac (Gironde)
La coutume annuelle (depuis 1896) d'une ville de province près de Bordeaux : l'élection d'une rosière (jeune fille méritante pour ses qualités morales) et la fête locale qui s'ensuit
Deuxième version d'un reportage déjà réalisé en 1968 par Jean Eustache. Regard objectif sur un phénomène sociologique. Une étonnante vérité.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Contes du folklore japonais : Des livres pour nous.
18 h 55 Tribune libre.
L'institut de l'entreprise : M. Drancourt.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 V 3 - Le nouveau vendredi.
Cher pétrole.
21 h 30 Téléfilm : « la Dame aux coquillages ».
Scénario de B. Mareas, réalisation C. Paolini, avec A. Bombard, E. Blain, P. Clay et C. Barjol.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : les portes de la vie (les hommes et les rites) ; 8 h. 32, Flaubert à vif.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge : « La vie sans fin », de M. Tauriac
11 h. 2, VIIes Fêtes musicales de la Sainte-Baume en Provence.
12 h. 5, Agora.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Musiques extra-européennes.
14 h., Un livre, des voix : « Les Russkoffs », de Cavanna.
14 h. 42, Un homme, une ville : Cervantes, à Valladolid et à Cordoue.
15 h. 50, Contact.
16 h., Pouvoirs de la musique.
18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : l'évolution.
20 h., « La Prophétesse embastillée », de R. Auguet, avec J.-R. Armogathe, M. Cariou, H. Himmelfard, R. Mandrou.
21 h. 30, Black and blue : jazz en interlignes... à propos des romans d'A. Gerber.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque.
9 h. 2, Le matin des musiciens : « In Hymno et Organo » (Italie-Espagne). — L'orgue dans la péninsule Ibérique au XVIIIe siècle.
12 h., Musique de table : Musique de charme. — « Sérénade en mi bémol majeur, K 395 » (Mozart), par l'Orchestre philharmonique tchèque ; « Air de la fausse magie » (Grétry), avec Ch. Eda-Pierre ; 12 h. 35, Jazz classique : Tout Duke ; 13 h., Les métiers de la musique, l'animation musicale ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Musiques : Les chants de la terre ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée (pour les enfants de sept à neuf ans) ; 15 h., « Première Symphonie » (Gounod) ; 15 h. 30, Musiques d'ailleurs : « Italia » ; « Deux madrigaux » (Luzzaschi) ; « Troisième grand duo pour deux contrebasses » (Bottesini) ; « Premier Concerto pour orchestre » (Petrassi) ; « Quattro Liriche » (Dallapiccola) ; 16 h. 30, Grands solistes instrumentaux : « Six dialogues pour hautbois solo » (Clostre), avec J. Vandeville ; « Sonate en si bémol opus posthume » (Schubert), avec R. Serkin ; « Sonate n° 10 pour violon et piano » (Beethoven), avec A. Busch et R. Serkin ; « Dialogue pour hautbois » (Clostre).
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Les chants de la terre.
20 h. 20, Concert en l'abbaye de Royaumont : « les Créatures de Prométhée, ouverture » (Beethoven) ; « Concerto pour piano et orchestre n° 1 en mi mineur » (Chopin) ; « Symphonie n° 4 en la majeur, italienne » (Mendelssohn), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, direct. E. Krivine.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires. — Friedrich Wuhrer, pianiste : « Sonate opus 143 » (Schubert) ; Brahms : « Intermezzi opus 117 » ; « Variations sur un thème de Haendel » ; « Sonate en mi mineur n° 1 pour violoncelle et piano », avec J. Schuster, violoncelle ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : Une année des musiques du spectacle.

LE PROJET GOUVERNEMENTAL DE RADIOS LOCALES

« Une supercherie », affirme la Fédération des radios libres

La Fédération des radios libres dénonce comme *« une supercherie qui n'échappera à personne »* le projet de radios locales annoncé par M. Jean-Philippe Lecat (*le Monde* du 5 décembre). Elle estime que le ministre de la culture et de la communication *« matraque une fois de plus le mouvement des radios libres et l'expression populaire en préparant une société FR 4 de régio-distribution aussi « indépendante » que les autres sociétés »*, et que, en critiquant les *« initiatives anarchiques »* relevant, selon lui, d' *« intérêts commerciaux »* ou d'une volonté de *« domination politique »*, *« il criminalise ainsi les radios libres indépendantes.*

On précise au ministère de la culture et de la communication que les émissions de ces nouvelles radios dureront de 7 heures à 22 heures (dont deux ou trois heures pour les « tribunes libres » à des heures de « bonne écoute ») et qu'elles se substitueront, dans les régions choisies, aux actuelles émissions de FR 3 Radio. Echelonnée dans le courant de l'année 1980, l'expérience commencerait en février dans une région avant d'être poursuivie en mai-juin dans une seconde, puis, quelques mois plus tard, dans une troisième. Le choix des régions serait fait notamment en fonction de la situation de la presse écrite et d'un souci d'équilibre politique (*Lire page 2 en « Idées » des points de vue sur l'audiovisuel et les libertés.*

● *Sur le thème « Science et défense »*, Nicolas Skrotzky propose, depuis le 4 décembre jusqu'au 5 février, sur France-Culture, chaque mardi à 19 h. 30, dix émissions qui se proposent d'établir un bilan des réalisations françaises en ce domaine. Après un exposé du général Méry, chef d'état-major des armées, sur la doctrine de la dissuasion (le 4 décembre), les émissions suivantes porteront sur la bombe atomique (le 11), les armes nucléaires à l'essai (le 18), les fusées (le 25), les silos (le 1er janvier), la surveillance du ciel (le 8), Taverny (le 15), les sous-marins (les 22 et 29), les satellites (le 5 février).











هكذا من الأصل

Le Monde des LIVRES

La fabuleuse rencontre de Jacques Perry

● *A travers le mythe d'un Robinson bizarre, une interrogation passionnée sur l'homme.*

NOUS avons toujours suivi Jacques Perry dans « le Monde des livres », bien que nous ayons pris son œuvre en cours de route, à partir du troisième tome de *la Vie d'un païen* (1968) que Pierre-Henri Simon célébra. Déjà, à l'époque, cet écrivain avait cueilli plusieurs lauriers, le prix Renaudot en 1952, le Prix des libraires en 1966. Depuis, tour à tour, Paul Morelle, Gabrielle Rolin, Monique Pétillon ont parlé de ses livres, les ont aimés, *Mère paradis, la Rue du dragon, le Ravenala* surtout, où s'exerçait la magie d'une forêt. Mais pour ma part, je ne le connaissais qu'indirectement. On ne peut pas tout lire, hélas ! et ces lacunes déplorables faussent le jeu.

Ma première rencontre avec Jacques Perry, je viens de la faire avec *l'Ile d'un autre*, et elle tient du coup de foudre. D'autres critiques plus avertis assurent que c'est là son chef-d'œuvre. Faute de pouvoir comparer avec les créations antérieures, je dirai simplement que c'est un grand et bon roman, peut être le meilleur de ceux que j'ai lus cet automne, avec *le Retournement*, de Vladimir Volkoff. D'une tout autre veine d'ailleurs, puisqu'il est nourri d'introspection et non d'aventures. Mais pour appartenir à la littérature intimiste, il n'en possède pas moins une force romanesque peu commune. Dans le grand débat qu'un homme y mène avec lui-même, tout est si bien agencé que la curiosité, l'intérêt ne cessent d'être en éveil. Ce roman d'analyse se lit avec passion.

Il est vrai que, comme un policier psychologique, il repose sur une enquête et joue sur deux ressorts efficaces, la peur et la fascination qui habitent le personnage principal, le narrateur, lequel s'est mis, il faut l'avouer, dans une situation peu banale. Imaginez un professeur de faculté, la cinquantaine, célibataire et spécialiste des poètes du seizième, qui a le bateau pour marotte. Comme il habite Rennes, il lui est facile de bourlinguer sur la côte bretonne. Il navigue seul, par goût. Un jour, il accoste sur une petite île qui ne porte qu'une maison, non de pêcheur, mais de maître, une villégiature d'antan, vide. La maison est plaisante, cachée par une haie de lauriers-cerises et par deux « dracænas ». Je n'ai pas trouvé ce mot dans le dictionnaire. Jacques Perry dit, heureusement, que ce sont des arbres d'Algérie. *Et nous savons depuis le Ravenala* combien le tentent les noms d'arbres bizarres.

Un coup de folie

Attiré par cette demeure, le professeur voit un volet ouvert, casse un carreau, pénètre à l'intérieur. C'est un geste pour lui inexplicable, un coup de folie, à partir duquel tout son être bascule. L'île, la maison, vont exercer leurs sortilèges. Il ne peut plus les quitter. Il y passera huit jours dans une béatitude mêlée de honte et d'angoisse. Il a trouvé un paradis mais il craint de *se faire surprendre* par le propriétaire envers qui il se conduit d'ailleurs d'une manière peu délicate, mangeant ses conserves, buvant son vin, couchant dans ses lits, mettant ses vêtements, fouillant sa bibliothèque, ses chéquiers, ses lettres, ses carnets... avide de percer le secret de l'inconnu qui s'est ménagé cette retraite. Et peu à peu, l'imaginant à partir de ses traces, il reconnaît un frère en ce Laurent Mattius, un frère légèrement supérieur à lui, plus riche, plus beau, mieux dans sa peau, celui qu'il rêverait d'être.



★ *Dessin de JULEM.*

Le roman se compose essentiellement (trois cents pages sur quatre cents) du récit minutieux, relaté presque heure par heure, de cette semaine de transgression où presque rien n'arrive : la visite d'un pêcheur qui apporte un homard, une nuit d'amour avec une prostituée de Roscoff que le professeur va rejoindre après avoir trouvé son nom et son adresse dans les papiers de Laurent. Or, Jacques Perry réussit parfaitement à rendre vivante et dramatique, par le seul mouvement intérieur, cette halte. C'est un premier tour de force. L'autre vient de ce que la portée symbolique du roman n'altère en rien son humaine vérité.

Le professeur n'a pas été surpris. Il a croisé son hôte en mer quand il a quitté l'île. Rencontre incognito, à demi-fantomatique, *grâce à laquelle il évite un naufrage*. Puis il est descendu dans le Midi, à Vaisons-la-Romaine, que Laurent Mattius a fréquen*tée lui aussi*. Et là, dans une seconde poursuite, où le temps de l'enquête et le temps de l'écriture se rejoignent, il rédige ce qu'il vient de vivre : plaidoyer, quête, appel ? Image en tout cas de ce que l'auteur est en train d'accomplir. Le professeur retournera dans l'île y déposer son manuscrit et cette fois l'invisible Laurent Mattius lui dérobe son bateau, le *faisant pendant deux* mois prisonnier des lieux qu'il a violés. La mort par la faim, par l'excès de solitude, devrait s'en ensuivre. C'est une libération qui intervient parce que l'autre enfin accepte de l'accueillir...

Les clôtures privées

Et l'on est subjugué par cette aventure saugrenue comme s'il ne s'agissait pas d'une fable ! Fable où s'incarnent, avec quel poids de réalité et de chair, la *relation du romancier à son* personnage, mais aussi l'espoir insensé d'une fraternité profonde. Et Jacques Perry semble nous dire que cette miraculeuse rencontre de l'autre ne peut s'obtenir qu'une fois brisées, franchies, les clôtures que l'éducation, la civilisation imposent aux solitaires enfermés en eux-mêmes, que nous sommes.

Si libérateur qu'il soit, le message transmis ne fait pas la qualité d'un livre. Il ne la gâte pas non plus, quoi qu'on en ait dit. Mais l'attrait de ce roman vient d'ailleurs : de l'intensité que Jacques Perry prête à son personnage, et qu'il nous communique. Dans la *solitude* où il le plonge, tous les détails de la vie prennent un relief inaccoutumé, la nourriture, le sommeil, les fatigues et *les élans du cœur*, l'intimité avec les choses, la communion avec le paysage, la mer, le sable, les rochers. Et n'avons-nous pas tous le mirage d'une île et d'un Robinson qui flattent notre imagination ?

Un Michel Tournier dans *Vendredi ou les limbes du Pacifique* s'est servi de ce vieux mythe pour proposer à l'homme un nouveau pacte avec la nature et la société. En le transposant d'une manière originale, Perry, plus individualiste, en fait le lieu d'une interrogation passionnée sur l'existence, l'amour, les rapports de l'homme avec son corps et ses semblables. Et il développe ses réponses sur deux voies puisque le narrateur se traque lui-même, à travers ses souvenirs, tout en forgeant la vie imaginaire de l'absent, qui lui devient comme un double. Cela nous vaut beaucoup d'étranges et chaudes évocations de femmes où perce la poétique sensualité de l'auteur.

Ce roman, si concret, si réaliste, côtoie sans cesse le fantastique sans jamais vraiment y tomber. Allégorie de la création littéraire, il rejoint les recherches modernes où le roman veut d'abord rendre compte de son propre travail. Mais tout en satisfaisant à ces exigences il nous entraîne dans un très beau rêve. Quand un livre mise sur tant d'enjeux à la fois, le vrai et le fantastique, le réel et l'idéal, le moderne et la tradition, et qu'il gagne partout, comment ne pas reconnaître que c'est un très grand livre ?

JACQUELINE PIATIER.

★ L'ILE D'UN AUTRE, de Jacques Perry. Albin Michel, 395 pages. Environ 59 F.

Le « putsch » des hommes

● *Un psychanalyste arpente la préhistoire.*

NOUS savons, depuis Aragon, que la femme est l'avenir de l'homme. Ernest Borneman complète cette nouvelle. Il nous dit que la *femme* est aussi le souvenir de l'homme. Il la repère, au commencement des choses, et il en profite pour gronder un peu les rédacteurs de la Bible qui ont commis une filouterie en extrayant la femme de l'homme quand c'est le contraire qu'il eût fallu faire.

Ce Borneman est une drôle de cervelle. Psychanalyste, proche de Reich et de Roheim, il accomplit sous nos yeux un fameux voyage. Il arpente la préhistoire en tous sens, sans jamais s'y perdre. De son regard d'aigle, il transperce les temps, ce qui lui permet de remettre la préhistoire sur ses pieds. Il montre ainsi que le patriarcat, l'ordre masculin, apparu au néolithique, ne couvre qu'un segment minuscule de l'aventure humaine — six mille ans. Un rien si on les mesure aux quatre millions d'années qui précédèrent les années de la femme.

Des années épatantes. On y était heureux comme tout. On s'aimait bien. Les sociétés tournaient sans drames ni pannes. Pas de soldats et pas de pères, quel soulagement ! Pas de propriétés, ni de gendarmes, ni de juges, ni de catégories, pas de droit, pas d'Œdipe. Pas de marginaux. De la tendresse et du partage. Le *Je* indiscernable du *Tu*, bref, le paradis sur la terre. Les mythes du jardin d'Eden reposent sur cet étincelant souvenir : celui du temps des femmes.

Alors ? Borneman renfloue-t-il la vieille théorie du matriarcat originel que l'on croyait coulée ? Oui et non. Il préfère parler de sociétés matristiques. Le matriarcat, avec sa racine *archos* (monarque, s'applique mal à des sociétés sans pouvoir. Or, c'est le cas des groupes matristiques. La femme règne sans dominer. C'est bien plus tard, au néolithique, que la domination d'un sexe sur l'autre s'établit, quand les hommes auront réussi leur putsch. Ils prennent alors le pouvoir avec quelques conséquences dont nous n'avons pas fini de pâtir : propriété, héritage, famille, armée, meurtre, jalousie, bref tout ce qui soutient les sociétés prédatrices, les sociétés de sang qui emplissent de leur tohu-bohu notre histoire. Voilà l'idée cardinale de Borneman : les sociétés matristiques ne sont pas le contraire des patriarcats. Elles forment un autre modèle, une communauté sans hiérarchie ni pouvoir, sans malheur, un modèle perdu et aujourd'hui inimaginable.

Un appétit d'ogre

Ce qui étonne est l'assurance de Borneman. La science moderne est pusillanime et les grandes fresques ne sont pas son fort. Mais Borneman est d'un autre bois. Il a un appétit d'ogre, il avale tout et il range ce tout à sa thèse. Il est vrai qu'il manie une théorie robuste, le marxisme, avec son corollaire, l'évolutionnisme social.

Son érudition méduse. Il connaît tout. Ce n'est pas un mince exploit que de savoir comment les femmes du paléolitique faisaient l'amour, mais enfin Borneman le sait. Pour lui, ces énormes épaisseurs de temps ont des transparences de vitres. Nous assistons « en direct » aux grandes ruptures : comment la femme inventa la houe, comment on vivait dans les huttes de la préhistoire, quelle était la psychologie d'un chasseur du néolithique, etc. Et certes ces temps, même embrumés, ont abandonné des traces : monuments mégalithiques et poussière des fleurs, ossements, ustensiles et mythes. Mais, enfin, passe encore de reconstituer un diplodocus à partir de sa vertèbre. Il est plus héroïque de dessiner une sociologie avec ces empreintes inscrites sur du vent.

Ce qui sauve est l'intelligence de Borneman. A le lire, on est d'abord confondu, si implacables sont ses démonstrations. C'est plus tard, à la réflexion, que l'on se gratte la tête. On a un peu de vertige en mesurant la fragilité du sol sur lequel il bâtit son monument. Reste que sa préhistoire a les couleurs d'une hypothèse séduisante. Et qui donne à rêver. A réfléchir.

Au commencement, la filiation ne pouvait être que matrilinéaire, la notion de paternité étant encore inaperçue. Les sociétés étaient uxorilocales, les hommes habitant le clan des femmes. La femme était la déesse-mère, une déesse bien plus gentille et surtout moins transcendantale que les dieux terribles et uniques, descendus tout droit de l'au-delà, que mettront au point les sociétés patriarcales. Et comme les femmes sont capables d'orgasmes multipliés, elles s'accouplent à leur gré, avec tous les hommes du clan, sans que s'ensuivent des jalousies. Mais leur pouvoir repose aussi sur d'autres piliers : l'économie est fondée sur la *cueillette (femmes) et la chasse* (hommes). Or, la cueillette est plus rentable, si bien que la femme a la prédominance économique. Mais, *objectera-t-on*, que fait Borneman de la supériorité physique des hommes ? Eh bien, voilà encore une nouvelle : la femme des commencements est aussi grande, aussi forte que son compagnon. C'est après le putsch seulement, quand la femme aura été abaissée, que son corps se rangera à cette hiérarchie et qu'il perdra en force et en taille.

Reste à dire comment le putsch put être ourdi par les hommes. Borneman sait cela aussi : changement de climat, développement de la chasse, perfectionnement de l'agriculture (*charrue, fumier, irrigation*) avec création d'excédents et de troc, invention de l'élevage, c'est-à-dire d'une classe composée de bergiers pillards, etc.

GILLES LAPOUGE.

(Lire la suite page 26.)

« Beckett », de Deirdre Bair

Ah ! n'être pas né

« L'*ŒUVRE seule importe* », a répondu Beckett à l'auteur de cette biographie, en refusant de l'aider. Il ajoutait : « *Les professeurs en savent plus que moi sur mon existence, qui est terne et sans intérêt.* »

« Sans éclat » conviendrait mieux. C'est vrai, Beckett n'est pas de ces écrivains extravertis dont la création s'inspire d'aventures ou de passions puissantes, et s'éclaire de *leur récit. En soixante-quatorze ans étalés sur six cents pages*, Deirdre Bair ne relate que deux faits un peu fracassants : un coup de couteau reçu au hasard d'une scène de rue, et la Résistance, où l'auteur a servi plus que ne l'admet sa modestie.

Hormis quelques rencontres, dont celle de Joyce, et en l'absence de véritables amours, ce ne sont qu'aller-retour Dublin-Paris, péripéties familiales, démêlés d'auteur persécuté par l'insuccès, puis par la gloire, et ennuis de santé physiques ou mentaux.

Mais c'est de ce lancinant mal à vivre que Beckett a tiré sa représentation romanesque et théâtrale de la misère humaine. La chronique de ses abcès et de ses dépressions renseigne donc mieux, sur l'œuvre même, que les nombreux essais imputant leurs propres interprétations à un symbolisme intentionnel de l'auteur, qui le récuse.

RAPPELONS quelques faits, pour mémoire. Naissance à Dublin (1906), enfance studieuse et sportive dans une famille protestante de bonne bourgeoisie, études de français à Trinity College, lecteur à l'Ecole normale de la rue d'Ulm (1928-1930), essai sur Proust (1931), chaire à Dublin (1932), vagabondage entre Paris et Londres, psychanalyse (1932-1936), publication de *Murphy* et fixation en France (1937), exode à Roussillon, Résistance, engagement dans la Croix-Rouge irlandaise (1946), *Molloy, Malone meurt, l'Innommable* (1947-1951), échec puis triomphe d'*En attendant Godot* (1952), *Fin de partie* (1957), *la Dernière Bande* (1959), *Oh ! les beaux jours* (1963), prix Nobel (1969).

par Bertrand Poirot-Delpech

Sur les lectures qui ont influencé Beckett, Deirdre Bair se contente de recenser les indications de l'auteur et les *déductions des exégètes. Aucun renseignement nouveau quant* à l'essai de jeunesse sur Proust, toujours inédit. Dante et Descartes restent les maîtres les plus évidents, auxquels s'ajoutent Jules Renard, Céline et le philosophe Geulincx. *C'est de ce dernier, pratiqué dès 1929, que l'auteur de Murphy* tiendrait ses doutes sur toute action étendue au-delà de soi-même, notamment sur la politique : *ubi nihil vales, ibi nihil voles*, là où tu ne peux rien, à quoi bon vouloir quelque chose !

LES relations avec Joyce font l'objet d'une attention particulière, au niveau où il se passe le plus de choses, c'est-à-dire le moins conscient.

En devenant l'homme à tout faire du « maître » en 1929, et en prenant *Work in Progress* sous la dictée, Beckett ne reçoit pas seulement ce qu'il appelle « *une leçon de morale artistique* ». Plus jeune de vingt ans, il assouvit un besoin filial d'admiration. Il imite les tenues de Joyce jusqu'à se blesser les pieds avec des escarpins trop étroits. Il se sacrifie, non sans masochisme. On trouvera des échos de ces attitudes dans *Godot* et *Fin de partie*. En réalité, Joyce n'aime que sa famille, et songe à marier sa fille Lucia. Sa production maîtrisée et régulière constitue un modèle inaccessible pour Beckett, que l'inspiration submerge, quand elle ne le fuit pas. Pound et Henry Miller ont eu raison d'inciter le second à s'affranchir du premier.

La parenté littéraire entre eux est d'ailleurs moins fla*grante que leur concitoyenneté. Comme Yeats, autre Irlandais* qui a reçu le Nobel en 1924, et O'Casey, ils pratiquent un même optimisme pragmatique dans la détresse, une même ironie énigmatique, qui définissent peut-être le génie irlandais.

Sur *la fécondité artistique prêtée aux fils de l'Eire*, Beckett déploie son meilleur humour. Ils la devraient à l'oppression conjuguée des prêtres catholiques et des Britanniques. « *Quand on est dans la merde jusqu'au cou*, dit-il, *il ne reste plus qu'à chanter.* » La boutade pourrait servir de résumé à *Oh ! les beaux jours*, et à la plupart des romans.

MAIS l'origine et la culture de l'écrivain pèsent moins sur sa création que sa constitution, et ce qu'il faut bien appeler sa névrose.

La première enfance, et les photographies qu'il en reste, n'annonce pourtant pas ce destin d'égrotant. Le petit Sam brille aussi bien au cricket qu'à la nage, à la boxe, au golf, et en langues romanes. Sa timidité caustique ajoute a sa séduction. Quel adolescent ne rêverait de plaire à ce point !

Lui s'en plaint. On ne lui connaîtra qu'un cercle restreint d'amis, ou alors des copains d'équipées nocturnes arrosées d'*Irish*, et peu de maîtresses. Avec les femmes, « *Il n'y a que la baise !* », dira-t-il un jour, non sans provocation. Son *mariage à cinquante-cinq ans avec Suzanne D...*, soixante et un ans, ne sera qu'un arrangement affectueux; et bientôt bougon.

Dès 1930, on lui voit la maigreur d'oiseau de proie qui *fait sa beauté effarée. Il souffrira toute sa vie de constipa*tion, de rétentions diverses, d'anthrax mal placés, d'abcès dentaires, de paniques nocturnes, de dépressions invincibles.

(Lire la suite page 22.)

la vie littéraire

Un tête-à-tête avec la douleur

« Aussi loin que je remonte dans mes souvenirs, j'ai toujours eu mal à la tête », ainsi débute l'étrange, l'inquiétant récit de Dominique Autié : *Mon frère dans la tête* (Ed. Plasma, 45 p.). S'il se lit comme un conte fantastique, oscillant entre la tératologie et la mystique, il s'achève sur un rapport médical du docteur Alain Meyrier, qui envisage d'un point de vue scientifique la question posée par Dominique Autié : peut-on naître et vivre avec un frère dans la tête ? La réponse est positive; elle confère rétrospectivement un surcroît d'horreur au récit de l'opération par laquelle le narrateur fut libéré de son hôte importun, ce frère à l'apparence de grenouille qu'il logeait dans sa tête et qu'il contemple maintenant inlassablement dans son bocal, image dérisoire et atroce de Dieu. — R. J.

Le mage amoureux

Les trous du pipeau libèrent les éléments nécessaires pour fabriquer un très joli conte autour d'un nuage en forme de cœur, amoureux de la jeune Aïché, *« plus belle que les fleurs du pommier »*. Un nuage tendre et léger, aimant et chantant. Il défendra la colombe et se battra contre Seyfi le Noir, l'homme mauvais. Il sacrifiera sa vie pour sauver celle de sa bien-aimée : il se fera pluie et absence. Mais Aïché et son jardin sont tristes. Une voix leur dit : *« Ce qui sait aimer ne meurt pas. »* De nouveau, dans un coin de ciel bleu, le nuage avance lentement.

Ce merveilleux petit conte de Nâzim Hikmet est raconté avec les dessins et l'écriture arabe de Sabiha Khemir, une Tunisienne de dix-huit ans. Des dessins suspendus dans un espace libéré, où le fantastique est à portée de main. Nâzim Hikmet est recréé par petites touches d'un imaginaire fécond, celui d'une culture traditionnelle qui rêve et réinvente les contes du lointain. — T.B.J.

★ *Le Nuage amoureux*, de Nâzim Hikmet, traduit du turc par Munevver Andac, dessins de Sabiha Khemir, conception de Nacer Khemir; coll. « Voix »; Maspero, 102 pages; environ 56 francs.

Gaston Criel ou la révolte en jazz-hot

En 1953, l'éditeur Fasquelle publia *la Grande Foutaise*, premier roman de Gaston Criel. A son auteur, on promit un bel avenir. On se trompait. Il n'en avait cure, trop occupé à sortir le jeune homme pas très sage qu'il



(Dessin de Robert Fraiman.)

était de ses démêlés avec la vie présente. Il n'a donc pas encombré les rayons : trois ou quatre livres, des recueils de poèmes. Aujourd'hui, il est « rangé », il est barman, à Lille. Quand un client apprend qu'il écrit des livres, il a droit à un regard dubitatif. Un écrivain, c'est déjà suspect, mais quand il campe derrière un bar sous le fallacieux prétexte de gagner sa vie...

Il commença par la brûler. Sa *Grande Foutaise*, accompagnée d'une lettre d'Henry Miller et rééditée par les éditions Plasma (230 pages, environ 39 F), reflète l'appétit de la génération de l'après-guerre, nourrie de jazz-hot, saoûle de libertés à prendre, le cœur toujours entre deux filles, l'âme écartelée entre trop de rêves. Gaston Criel avait rompu avec sa famille, comme Rimbaud, pour livrer ailleurs sa poésie. Son aventure se limita à une errance des dancings de Saint-Germain-des-Prés et à une fugue, par erreur, aux *States*. Il vécut de l'air du temps, d'occasions et de l'amitié des filles. Cette affection généreuse lui valut l'inimitié de la justice et un séjour en prison. Comme tout cela était raconté dans une langue rien moins que policée, on prit pour un cynique cet écorché vif qui écrivait : *« Traînant mon sac de sales réveils, de soirs perdus, de vieux chagrins, d'espoirs, de déceptions, d'orages, de sourires, de rigolades et de pleurs, sans savoir où j'ai posé mes larmes, mes armes, mes alarmes; si j'ai bien fait, si j'ai mal fait, je vais. »* Où allait-il ? Nulle part et pour rien, mais à cœur ouvert.

Les enfants du siècle à la dérive reconnaîtront, en ce précurseur, un compagnon des révoltes sans projet. — B. A.

Regards sur Jacques Chardonne

Le sixième *Cahier Jacques Chardonne*, publié par l'Association des amis de Jacques Chardonne, vient de paraître (renseignements chez Mme Ginette Guitard-Auviste, 35, rue du Général-Delestraint, 75016 Paris) avec, pour centre d'intérêt, « la province charentaise », où l'écrivain avait de solides racines. A propos de son enfance, un texte de François Fontaine éclaire les rapports de l'écrivain avec sa ville natale, immortalisée dans *le Bonheur de Barbezieux*. Des pages de Geneviève Fauconnier, amie de jeunesse, un texte sur les écrivains, rassemblés et publiés par Chardonne-Boutelleau, éditeur : « L'école de Barbezieux », sont complétés par une étude de Louis Védrines « Sur les jugements littéraires de Chardonne », où l'on voit précisément l'éditeur et l'écrivain se contredire, le premier observant avec l'œil du marchand ce que le second regarde en esthète.

vient de paraître

Roman

PHILIPPE GAVI : *La couleur du ciel a changé*. — La fausse autobiographie d'un « mec » sous influence. (Editions des Autres, 398 p.)

SAN ANTONIO : *Y a-t-il un Français dans la salle ?* — Le président Tumelat, politicien rusé, affronte le mystère et l'amour. La manière de San Antonio supervisé par Frédéric Dard ou la jonction de deux styles pour un même auteur. (Fleuve noir, 414 p.)

Lettres étrangères

DYLAN THOMAS : *N'entre pas sans violence dans cette bonne nuit... et autres poèmes*. — L'une des voix les plus subtiles de la poésie anglaise. Une recherche éperdue de la magie du verbe comme de la vie. Traduit de l'anglais et préfacé par Alain Suied. (Gallimard, 65 p.)

Histoire littéraire

MARIE-CLAIRE BAUCQUART : *Images littéraires du Paris « fin-de-siècle »*. — A travers cent trente documents d'époque et l'œuvre des écrivains du temps, la vie de la capitale à la fin du dix-neuvième siècle. (Editions de la Différence, 270 p., illustrations.)

Biographie

CHARLES - NOEL MARTIN : *Einstein*. — La vie et les travaux du génial physicien retracés par un autre physicien. (Hachette, 266 p.)

Autobiographie

MAY PICQUERAY : *May la réfractaire*. — De 1920 à ce jour, les rendez-vous avec l'histoire de May Picqueray, réfractaire à toutes les formes d'oppression. *Le Monde* a publié un portrait de M. Picqueray le 11 novembre dernier. Préface de Bernard Thomas. (Atelier Marcel Jullian, 250 p.)

Essais

PAUL FEYERABEND : *Contre la méthode*. — Sous-titré *Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, cet essai, qui traque les ruses de l'histoire des sciences, se veut un plaidoyer pour un savoir libertaire. Traduit de l'anglais par B. Jurdant et A. Schlumberger. (Le Seuil, 350 p.)

BERNARD DORT : *Théâtre en jeu*. — La transformation des rapports entre le texte, la scène, la salle et la société que le théâtre a connus, ces dernières années, notamment. (Le Seuil, 340 p.)

JEAN-PIERRE COURTAL : *la Communication piégée*. — Une analyse critique des discours publicitaires et politiques, ainsi que de leurs effets pervers. (Ed. Robert Jauze, 218 p.)

Document

HERVE BOURGES et CLAUDE WAUTHIER : *les Cinquante Afriques*. — Dans ce second tome, les auteurs retracent l'histoire entrecroisés des pays d'Afrique centrale, australe, des grands lacs et de l'océan Indien. Postface de Samir Amin. (Le Seuil, 670 p.)

Philosophie

JEAN BAUDRILLARD : *De la séduction*. — La séduction comme exaltation des signes dans leur usage maléfique. (Ed. Galilée, 247 p.)

Psychologie

H.-J. EYSENCK : *la Névrose et vous*. — Une défense des thérapies comportementales par le plus controversé des psychologues britanniques. Trad. de l'anglais par A.-M. Graulich. (Ed. Pierre Mardaga, 186 p.)

CLAIRE MELJAC : *Décrire, agir et compter*. — L'utilisation des nombres dans la vie quotidienne. (Presses Universitaires de France, 231 p.)

Psychanalyse

OLIVIER FLOURNOY : *le Temps d'une psychanalyse*. — Un psychanalyste suisse s'interroge sur la temporalité propre à l'expérience analytique. (Ed. Belfond, 244 p.)

Histoire

DANIEL RONDEAU et FRANÇOIS BAUDIN : *Chagrin lorrain*. — La vie ouvrière en Lorraine (1870-1914). Un siècle avant « Longwy », le début d'un cycle industriel, social et humain. (Le Seuil, 145 p.)

Histoire de la France contemporaine, Collectif, coordination de Jean Elleinstein; une lecture contemporaine de l'histoire nationale. Magnifique iconographie. (Editions sociales, trois volumes parus : tome I, 1789-1799, 450 p.; tomme II, 1799-1835, 465 p.; tomme III, 1835-1871, 435 p.)

CHARLES PARAIN : *Outils, ethnies et développement historique*. — Des études historiques, introuvables ou inédites en français, de 1937 à 1976, à partir de la connaissance des conditions naturelles dans lesquelles les sociétés ont évolué. (Editions sociales, 502 p.)

CLAUDE MANCERON : *la Révolution qui lève*. — Quatrième tome, couvrant les années de 1785 à 1787, de la grande fresque des *Hommes de la liberté* entreprise par C. Manceron. (Robert Laffont, 468 p.)

Science-fiction

IGOR et GRICHKA BOGDANOFF : *l'Effet science-fiction, A la recherche d'une définition*. — La S.-F. vue par René Andrieu, Michel Foucault, Bernard Thévenet et cent autres... (Robert Laffont, 424 p.)

colloque

A bas les séducteurs !

IL y a quelque soixante ans, le psychiatre suisse Hermann Rorschach mettait au point une technique nouvelle pour faire se dévoiler la personnalité profonde des sujets sains ou malades qu'il examinait : il leur demandait simplement d'imaginer ce que pouvait bien représenter les contours flous d'une série de taches d'encre. Chacun alors les interprétait en fonction de son histoire personnelle, de ses conflits, de ses peurs, de ses désirs.

Certains mots banals de notre vie quotidienne apparaissent semblables aux taches d'encre d'Hermann Rorschach. Ainsi en est-il du simple vocable de séduction. Autant d'êtres parlants, autant de sens, autant d'associations d'idées, autant de morales. Celui qui le prononce en réfléchissant un peu a forcément sa vie entière sur les lèvres.

C'est ce qu'on bien senti Maurice Olender, historien, ainsi que Jacques Solcher, philosophe et, comme il le dit joliment, professeur d'incertitude, les deux organisateurs du premier colloque de Bruxelles, qui avait justement pour thème la séduction. Pour en parler, s'étaient réunis, du 30 novembre au 2 décembre, dans le cadre propice de l'abbaye de la Cambre, Hubert Juin, Florence Delay, Dominique Rolin, Philippe Sollers, Alain Roger, Jean-François Lyotard, tous écrivains, peu ou prou touchés par le démon de la philosophie, Chantal Akerman (cinéaste), Léonardo Crémonini (peintre), Jean-Yves Bosseur (musicien), Jean Baudrillard (sociologue), Albert Jacquard (généticien), Francis Mertens et Danie Sibony (psychanalystes), Marie-Louise Pierson (modèles pour photographes), entre autres.

La confrontation parfois orageuse de tant de points de vue dans une salle pleine et de composition très éclectique n'a pas déçu le public qui a pu assister à un véritable tournoiement de signifiants propres à donner le vertige. Qu'est-ce, en effet, que la séduction, se demandait-on en conclusion : les périls du visible, un mythe, un jeu, un je ne sais quoi, la perversité, la dot, le masque, le théâtre, l'apparence, la transformation, une tromperie, un discours, le passeur de lumière, la lumière brève, le miroir, le *star-system*, une mise en scène, la variété, le champ libre, le plaisir, le mensonge, l'ambiguïté, l'inavouable, le spermatozoïde, l'ovule, le serpent, Satan, l'aveu d'un mensonge, le mensonge d'un aveu ?.. Ou, plus neuf encore, la mort de Don Juan et de Valmont, de tous ceux qui fascinent, maîtrisent et réduisent l'autre à néant, par un effet de pouvoir dévastateur. Car seul l'effacement du séducteur, affirmait Françoise Collin, écrivain, dans une très belle intervention, pourra nous rendre enfin sensible le monde imprévisible et magique offert par un tableau, une musique, un paysage, un être aimé qui adviennent, mais n'enferment pas : le monde même de la séduction.

EVELYNE LAURENT.

en bref

● LE PRIX CHATEAUBRIAND, doté de 30 000 F par le comité du rayonnement français et le « Figaro-Magazine » a été décerné à Vladimir Volkoff pour son roman intitulé « le Retournement », publié en coédition par Julliard et L'Age d'homme.

● LE GRAND PRIX DU SOUVENIR NAPOLEONIEN, doté de 10 000 F, a été décerné à Georges Blond pour son ouvrage intitulé « la Grande Armée », publié chez Laffont.

● LE PRIX DRUGSTORE OPERA, doté de 11 000 F et réservé à un nouveau venu dans la bande dessinée, a été décerné à Jean-Claude Denis pour son premier album « Cours tout nu », publié chez Futuropolis.

● UN REQUIN DORE DE DIX METRES DE LONG sera offert à l'éditeur ayant « arrangé » un auteur de la plus belle manière. C'est le lot du grand prix du racket d'or du compte d'auteur qui sera attribué le 13 décembre prochain par un jury composé de Thérèse Plantier, Jean Guénot, Françoise d'Eaubonne, Pierre Drachline, Pierre Ferran, Serge Livrozet. Le prix est organisé par le CALCRE (Comité des auteurs en lutte contre le racket de l'édition), 61, rue Edouard-Tremblay, 94400 Vitry.

● L'ECRIVAIN ANGLAIS KATHLEEN RAINE ouvrira le colloque sur la littérature anglo-irlandaise qui aura lieu les 7 et 8 décembre à l'université de Caen, par une conférence sur Yeats et le « Crépuscule celtique ». Au programme, des communications de Jacqueline Genet, Maurice Harmon, Colin Meir, Richard Kearney, Peter Denman et Caroline MacDonogh sur Yeats, de Guy Fehlmann sur Beckett, et de Michel Bariou sur le poète irlandais John Montague.

● UNE NOUVELLE MAISON D'EDITION : L'EQUERRE. Créée par Lionel Labrousse, qui fut responsable du secteur sciences sociales chez Dunod, cette maison entend se spécialiser dans le livre d'architecture, de décoration et d'art. Elle se propose de contribuer à la culture architecturale en traduisant ou en republiant les grands textes, et prévoit des coproductions avec l'Italie, l'Angleterre et les Etats-Unis. Cinq ouvrages sont parus et un programme d'une vingtaine de nouveautés est envisagé pour l'année prochaine. (L'Equerre, 7, rue Dupuytren, 75006 Paris. T. 329-97-42. Diffusion Garnier.)

● LES EDITIONS « LE SOLITAIRE » (2, rue du Viaduc, 94130 Nogent-sur-Marne, tél. : 871-30-08. Diffusion : Chiron Sports, 40, rue de Seine, 75006 Paris) viennent d'être fondées par un journaliste sportif d'Antenne 2 : Michel Duvanchelle. Il se propose de publier des ouvrages sur le sport avec ses joies inoubliables et ses ombres propices aux affrontements d'intérêts. Il prévoit de publier dans sa collection « Sport libre » dans le premier semestre de 1980, « l'Enjeu olympique », de Michel Beaulieu, « les Mystères du football français », de Daniel Watrin et « l'Apartheid dans les sports », d'Antoine Bouillon. D'ores et déjà, M. Duvanchelle ouvre sa collection par ouvrage, mi-pamphlet, mi-journal intime, et dont il est l'auteur, intitulé « le Football, le plaisir, la violence ».

romans

Mémoire paysanne

● ***Une famille de Corrèze.***

LA vogue est aux « histoires de vie ». Ce roman-ci, qui comportera deux volumes, est l'histoire d'une famille de paysans corréziens, saisis au moment où craquent les structures sociales, peu avant la guerre de 1914, en même temps qu'intervient la mécanisation des travaux.

On vit encore en tribu ; le grand-père Edouard Vialhe règne sur le père Jean-Edouard, qui exerce sa toute-puissance sur Marguerite, l'épouse, et sur les trois enfants : Pierre-Edouard, Louise et Berthe. Une « maison » — comme on dit « la maison de France » ou « la maison de Savoie » ; et il y a quelque chose de dynastique, en effet, dans la transmission des prénoms qui correspond à la transmission des biens, et d'autocratique dans l'autorité du *pater familias*.

L'immobilisme des mœurs

Jean-Edouard, qui a renâclé longtemps contre la mainmise de son père, est aujourd'hui le « *chef* », un nanti. Un futé, aussi. Un des premiers, il achète une faucheuse, économisant ainsi du temps pour d'autres travaux plus rentables. Il pousse le conseil municipal à accepter le passage de la voie ferrée sur la commune, supputant les avantages, pour celle-ci, de communications plus rapides, mais aussi les bénéfices qu'il fera en fournissant, à l'intendance, les produits de sa ferme portés à un haut rendement.

Il ne prévoit pas que Louise va s'amouracher d'un géomètre du chemin de fer et, devant le refus de son père, s'enfuir pour l'épouser. Patriarche trop rigidement accroché aux traditions, sa rigueur, son âpreté au gain, son étroitesse d'esprit, pousseront Pierre-Edouard, puis Berthe, à fuir, à leur tour, un univers irrespirable. Le roman montre bien le décalage, à une époque, entre le progrès matériel et l'immobilisme des mœurs, dans certaines familles rurales qui éclatent. Tout est juste, ici, comme si le romancier, qui connaît la terre pour y vivre et en vivre, avait puisé dans la mémoire des anciens pour la traduire. Est-ce très neuf ? Assurément pas : les romans paysans abondent dans la littérature de la première moitié du siècle. Le style a des abandons coupables : faire « un *score* » aux *élections* de 1911, parler d'« ambiance » avant l'époque où le mot fut mis à la mode, venir « en » foire ou s'adonner à de « longs palabres », autant de négligences qui agacent les dents. Mais enfin on n'a pas tous les jours un Emile Guillaumin qui vous débarque de son étable, avec son jus fort et sa charpente solide. Tel qu'il est, en dépit de ses petites taches, le récit vous prend par la vérité des réactions humaines qu'il peint, identiques à l'idée qu'on a pu s'en faire soi-même par les récits des grands-parents ; on « marche » et ce n'est pas si fréquent, somme toute.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ *DES GRIVES AUX LOUPS, de* Claude Michelet. Laffont, 410 pages. 57 F.

Une grand-mère qui sent le soufre

QUI dit que les grands-mères sont toutes respectables ? *Qui les traite en éternelles jeunes filles ?* Qui trie parmi les souvenirs afin de ne conserver que les plus édifiants ? Ceux *qui, par crainte des morts, refusent* de les admettre tels qu'ils furent. Catherine Rollin n'est pas du nombre. Au risque de passer pour sacrilège, elle arrache son aïeule aux pieux mensonges et nous la livre non pas pieds et poings liés mais ruant dans les brancards de la société bourgeoise.

Mauvaise mère, exécrable épouse, alcoolique invétérée, Juliette Signac-Matteoti n'a jamais aspiré à reposer en paix. Durant sa brève existence, une quarantaine d'années, elle sema la tempête comme pour se venger, se punir, se délivrer de quelque étrange malédiction. Connut-elle le bonheur ? Peut-être le temps de ses fiançailles avec un beau lieutenant qui devait mourir avant le mariage. Peut-être aussi au début de sa carrière de pharmacienne, lorsqu'elle rêvait encore à tous les *assassinats que lui permettrait* son métier. Mais elle ne tua qu'elle-même, aux petits feux de l'absinthe, sans doute faute *d'avoir découvert d'autres victimes* à la hauteur. Ni les hommes ni les femmes qu'indifféremment elle séduisait ne parvinrent à l'assouvir.

Curieux hommage que celui de l'héritière qui regarde en face sa scandaleuse ancêtre et dialogue avec elle. Remontant le fil des lettres et des témoignages, interrogeant son propre sang, celle-ci débouche sur *la vérité, l'accepte, la crie*, disperse fleurs et couronnes pour offrir à la disparue un premier roman digne d'elle. Oui, la terrible Juliette se reconnaîtrait sous la plume de sa petite-fille.

GABRIELLE ROLIN.

★ UNE VALSE TRISTE, de Catherine Rollin. Albin Michel, 283 pages. Environ 33 F.

UN RASTIGNAC DE LA RENAISSANCE

● ***L'irrésistible ascension d'un croquant dauphinois.***

« QUEL roman que ma vie ! » La fameuse exclamation aurait superbement collé à la rude peau du haut et puissant seigneur Antoine Esalin, fils d'obscurs croquants dauphinois, devenu, en une moitié du seizième siècle, baron de la Garde, marquis de Brégançon, chevalier des ordres du roi, ambassadeur auprès du Grand Turc, capitaine général de l'armée de mer du Levant et général des galères. *Un Rastignac* de la Renaissance, dépoussiéré et ressuscité grâce au pétillant livre d'Eric Deschodt, à mi-chemin *entre le roman et l'histoire*.

Le roman commence dans une ferme du pays du Rhône. A seize ans, berger en rupture de troupeau, le bel Antoine suit une petite bande de soudards gascons qui descendent vers l'Italie, ce premier Eldorado où se sont déjà rués tant de reîtres et de ruffians, de porteurs de pique et de traîneurs de rapière de tout poil. Le curé de La Garde, un *ancien des guerres d'Italie*, lui a appris à lire et à écrire ; à se battre aussi, car, dit-il, « *il faut toujours être prêt à tuer pour sortir de l'effacement* ». Beau programme, suivi à la lettre. Un exemplaire du *Roland Furieux* dans sa besace, Antoine Escalin gagne donc le Piémont où il accomplit son éducation sentimentale et militaire. Pendant une vingtaine d'années, surnommé Poulain, il mène la vie, assez morne et très ordinaire, d'un soldat de fortune, avec ses batailles perdues et gagnées, sa vie de garnison où l'on crève d'ennui et de fièvre pourpre, ses duels, ses amourettes.

Enfin, parvenu à la quarantaine, Antoine Escalin devient enseigne. Ce cadet grisonnant détonne parmi ses camarades, tous gentilshommes, freluquets imberbes qui rimaillent à qui mieux mieux, parfois plus doués pour la viole de gambe que pour l'art de la guerre. Un art, un métier où le capitaine Poulain connaît bien son affaire : très vite alors, le voilà gouverneur de Château-Dauphin, puis protégé de Guillaume du Bellay, il commande cinq cents lances à Turin.

De mission en chevauchée, *Antoine le ruffian devient* Antoine le diplomate, l'homme des négociations difficiles, poussé aux périls et aux honneurs *par son mentor du Bellay* ; gagnant la confiance du cardinal de Tournon ; distingué enfin par le roi lui-même, François-Ier, qui lui offre l'anoblissement. Tout pourrait s'arrêter là, et de telles trajectoires n'étaient pas si exceptionnelles dans la France du seizième siècle. Mais Antoine le barbon se sent encore trop vigoureux, trop plein d'ambition, pour prendre sa retraite et périr doucement dans un petit manoir construit avec ses économies. Et ne comptez pas sur moi pour vous raconter la suite de cette histoire.

Le livre d'Eric Deschodt s'avale à grandes bouchées. L'auteur montre juste ce qu'il *faut d'érudition*, sans plus, et beaucoup de fougue ou de tempérament. Pourtant, tout semble un peu trop clinquant, trop net, dans ce conte de fées, qui prend parfois des allures de roman de cape et d'épée. On n'y sent pas l'odeur de crasse et de misère exhalée par les forçats qui tiraient la rame sur la galère où le baron de la Garde filait un si bon train.

ANDRÉ ZYSBERG.

★ LE GENERAL DES GALERES, d'Eric Deschodt. Lattès, 238 pages. Environ 49 F.

poésie

Les agonies d'André Laude

LE talent est un vampire. Il se nourrit de nos amours, de nos angoisses, de nos détresses, de nos minuits. Il se repaît de nos forces vives et nous laisse comateux, agonisants. André Laude le sait bien, lui qui écrit : « *My name is agony* », poème où il raconte comment, revenant de loin, revenant de lui-même, exténué, sale, fou de stupeur, il serre les dents, cependant que « *la mort brûle dans les blancs du poème, prince carnivore* ».

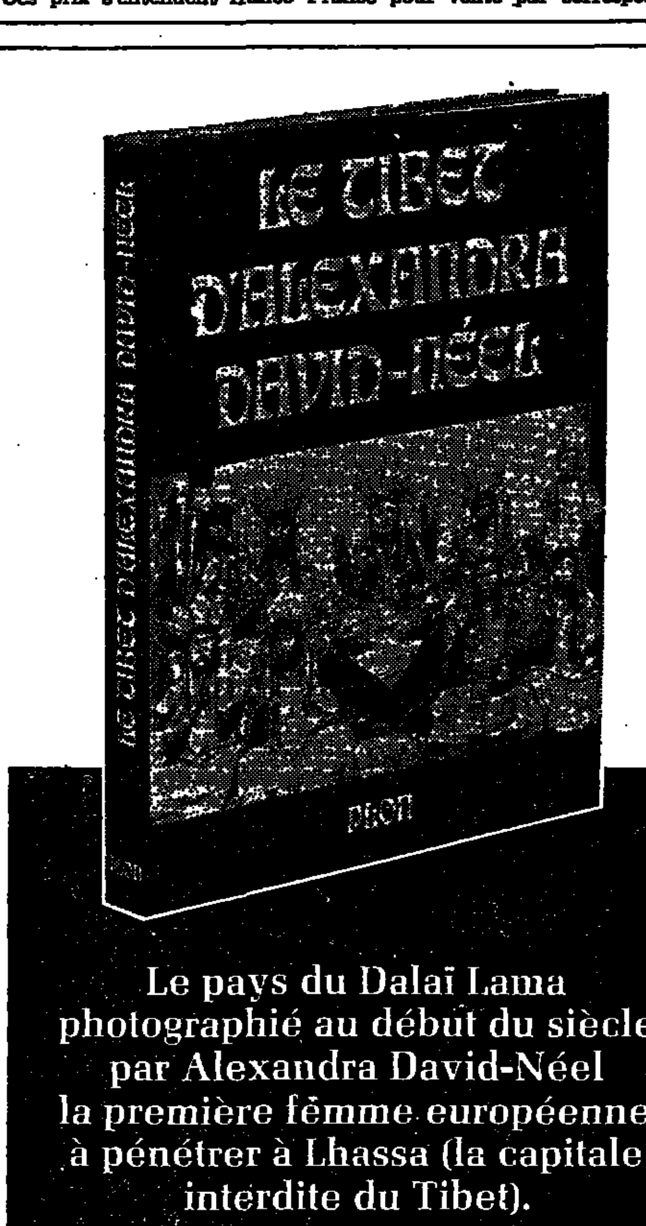
André Laude, fils d'Artaud et de Prévert, est l'un de nos grands poètes. Il court d'un livre *à l'autre, qui sont* autant d'appels, de confidences, de souvenirs arrachés au temps, volés à l'irrémédiable. Après *Rue des Merguez* et *Comme une blessure rapprochée du soleil*, voici *Un temps à s'ouvrir les veines*, petit volume mauve et cartonné dont la présentation est aussi élégante que le contenu est désespéré. Les agonies de Laude exacerbent ses désirs et donnent à ses rêves l'envoûtante beauté de la puszta hongroise, qu'il a parcourue à l'aube avec la plus belle fille de la tribu — celle qui a des yeux de charbons ardents et qui, prenant sa main, disait à l'ancien : « *Père, voici mon amant.* »

Je n'habite pas. J'erre.
Je ne fonde pas. Je m'efface.
Je ne règne pas. Je laisse place
aux furieux cordes du Grand [Mystère.
Je ne bâtis pas. Je creuse des [tunnels de frayeur.

Je ne me nomme pas. J'appar-[tiens à des peuples d'ombres.
Je dure. Je suis fragile.
J'ouvre la bouche et je rêve.
Je me tais et me confonds au [silence des pierres levées.

ROLAND JACCARD.

★ UN TEMPS A S'OUVRIR LES VEINES, d'André Laude. Collection « Petite Sirène ». Les Editeurs français réunis, 95 pages. Environ 25 F.



édition

Le prix des livres : *Une liberté*

DEPUIS le 1er juillet dernier le prix des livres est libre à la vente, selon l'arrêté du 23 février 1979, pris par M. Monory, ministre de l'économie. Les éditeurs ont perdu le droit de conseiller un prix de vente public au libraire. Ils ne fixent plus qu'un prix de cession non communicable au public à partir duquel le libraire calcule son prix de vente, en tenant compte de ses charges et de son bénéfice. Il s'ensuit que le même ouvrage peut être vendu à des prix très différents, d'un magasin à l'autre, dans une même ville, comme nous avons pu l'apprécier (« le Monde des livres » du 14 septembre) et comme nos lecteurs l'ont constaté. Cette mesure a également empêché les médias de communiquer un prix de référence qui n'existe plus.

Or le prix de vente constitue un élément important dans la fiche d'identité d'un livre : tel lecteur voudra bien débourser telle somme pour un ouvrage et non telle autre. C'est pourquoi « le Monde des livres » publie maintenant des prix approximatifs, d'après les chiffres communiqués par des librairies afin de répondre aux plaintes de plus en plus nombreuses des lecteurs.

A notre connaissance, cette initiative a été bien accueillie par l'ensemble des éditeurs et des librairies dont certaines ont vu revenir à elles des lecteurs quelque temps déconcertés.

Mais on peut se demander s'il est bien du rôle de la presse d'aller à une « pêche » aux prix que tout consommateur devrait être en droit de connaître. N'a-t-il pas fallu accorder une dérogation aux bibliothécaires qui, dans l'ignorance des prix de cession des éditeurs, ne pouvaient établir le budget de leurs achats ?

Il semble, d'autre part, que le nombre des défenseurs du « prix net », nom du nouveau système, se réduise et que les avantages attendus pèsent moins aujourd'hui que les inconvénients constatés. On comptait sur le prix net pour empêcher les grandes surfaces de vente de publier leurs rabais. Cette mesure était donc destinée à protéger le vaste réseau de libraires dont la France est doté, qui demeure inégalé dans les autres pays et assure, par son existence, des débouchés multiples au livre, « produit pas comme les autres », selon l'expression de M. Giscard d'Estaing.

De ce côté, l'espoir a été déçu. Le chiffre d'affaires des anciens « discounters » est en nette progression, preuve que la clientèle compte toujours payer chez eux les livres moins cher. Il est vrai qu'il s'agit parfois d'excellentes librairies, offrant un large éventail de titres, la FNAC en particulier.

Chez les petits et moyens libraires, au contraire, la mise en œuvre du prix net s'est traduite par un surcroît de travail et d'inconvénients : étiquetage des prix avec risque d'erreurs, affichage des prix dans les vitrines (ce qui dissuade souvent le client d'entrer et de se « frotter » aux livres), difficultés pour établir le prix de vente en raison des prix de cession divers fixés par les éditeurs. Aussi se plaignent-ils d'être consultés sur les ouvrages et leurs prix et de voir le client ainsi renseigné faire ses achats dans une grande surface. La situation n'a donc pas changé.

Chez les éditeurs, on ne rencontre plus de défenseurs du prix net s'il n'y en eût jamais. Depuis le 1er juillet, certains ont eu en effet de désagréables surprises. Des gros vendeurs notamment ont profité de l'étiquetage pour nettoyer leurs rayons, provoquant des retours inattendus. Il y aurait eu une nouvelle pointe de ces « retours » en octobre. Ce sont souvent les éditeurs les plus petits — ou les plus faibles — qui en font les frais.

L'opinion de trois éditeurs

Michel Chodkiewicz (Le Seuil) : « Ces maux ne sont pas sans remèdes »

IL est trop tôt pour tirer des conclusions définitives de l'application du prix net au livre, mais certaines observations s'imposent déjà :

La baisse du chiffre d'affaires de l'édition au troisième trimestre 1979 (— 3,4 % en francs constants par rapport à la même période 1978), nous paraît devoir être imputée en grande partie au nouveau régime de prix. En effet, il a abouti à la création d'une psychose de hausse des prix dans l'esprit des acheteurs potentiels ; cette psychose s'est traduite, à notre avis, par un double comportement :

— Soit report pur et simple des décisions d'achat ;

— Soit transfert de l'acheteur vers des points de vente ayant traditionnellement une image de prix bas ou qui pratiquent le discount depuis très longtemps (FNAC, hypermarchés...).

Ces points de vente sont les seuls à l'heure actuelle à avoir une progression importante de leur chiffre d'affaires dans le domaine de la librairie.

Des effets désastreux

Cela nous amène à une deuxième observation : le prix net n'est absolument pas, comme certains ont pu le croire ou l'espérer, une riposte aux discounters géants, mais semble au contraire s'inscrire dans une logique de concentration de la diffusion du livre, dans la mesure où :

— Il entraîne une surcharge de coût d'exploitation et donc des difficultés financières accrues pour les petits et moyens libraires (une librairie employant deux personnes est obligée d'avoir une personne supplémentaire à mi-temps pour la réception et le marquage des livres) ;

— Il bénéficie surtout aux très grands points de vente qui pratiquent des discounts et qui ont les moyens financiers de le faire savoir par des campagnes de publicité importantes. Signalons à titre d'exemple que, depuis l'entrée en application du prix net, trois librairies ont fermé à Grenoble et une à Marseille-Ville *(lire l'encadré ci-contre)* où la FNAC est installée.

Economiquement alarmant, ce phénomène de concentration risque d'avoir des effets désastreux sur la production intellectuelle. Il conduit, en effet, inévitablement à une situation où quelques groupes puissants décideront seuls de ce qui peut être édité ou pas. Peut-on raisonnablement espérer que leurs choix iront privilégier la création littéraire, donner leurs chances aux livres difficiles ?

Ces maux ne sont pas sans remèdes. Il y a moins d'un an, libraires et éditeurs avaient proposé de concert aux pouvoirs publics, qui l'ont refusé, le régime du « double secteur », qui a fait ses preuves en Grande-Bretagne. Dans ce système, les éditeurs qui le souhaitaient auraient eu la liberté, pendant une certaine période suivant la publication, de choisir pour leurs livres le régime du prix unique.

Le régime du double secteur aurait l'énorme avantage de redonner aux moyens et petits libraires la possibilité de vendre les livres nouveaux à rotation rapide, donc de retrouver les moyens financiers nécessaires à l'entretien d'un fonds de livres difficiles, par nature de rotation très lente. Sans remettre en cause le principe de sa politique, le gouvernement pourrait, par l'adoption du double secteur, en corriger les effets désastreux.

L'année 1980 sera « l'année du patrimoine ». Si rien n'est fait, ou si l'on agit trop tard, elle verra s'effriter un large pan de notre héritage, tandis qu'on s'affairera bruyamment à en réparer d'autres.

MICHEL CHODKIERWICZ.



La fin d'une grande librairie traditionnelle

« NOTRE façon de concevoir le métier de libraire n'est financièrement plus possible. Nous fermons à la fin de l'année. » Cette nouvelle, les Marseillais qui lisent n'arrivent pas à la croire, car depuis un siècle et demi le nom de Laffitte fait partie du « paysage » littéraire de leur ville.

Pierre Laffitte est pratiquement né dans la librairie familiale créée vers 1845, au carrefour Canebière - Garibaldi par son oncle, Martin, libraire et éditeur entre autres du poète populaire Victor Gelu. Après la guerre de 1914, Louis Laffitte prend le relais de son père Paul qui avait aggrandi la librairie d'une immense salle de deux étages. Elle devint rapidement l'une des plus grandes librairies spécialisées dans le livre ancien. Son catalogue est mensuel ! En 1935, la librairie fait place à un cinéma et Louis Laffitte la transfert à l'extrémité de la Canebière, où elle se trouve toujours.

C'est dans les années 50 que Pierre commence à travailler dans une librairie que la guerre a vidée et où le livre ancien est rare. L'édition est en plein essor. Pierre Laffitte développe le secteur livres neufs dans le cadre d'une grande librairie d'assortiment général surtout axée sur la littérature et les sciences humaines. *« Mon objectif,* explique-t-il, *aura été d'animer un grand carrefour d'idées présentant sans exclusive le maximum de la production éditoriale. Nos structures étaient destinées à rendre à l'auteur et au lecteur le service dont ils avaient besoin, se rencontrer et se connaître. Mais cette conception du métier entraîne des frais. L'équilibre financier, longtemps menacé, a été rompu par d'autres formes de vente au rabais dans les grandes surfaces de livres. »*

Dans ces dernières années de prospérité (1973-1974) la librairie Laffitte, qui occupait 400 mètres carrés, avait compté trente-cinq employés, quarante-cinq mille titres, une succursale ouverte dans les quartiers sud de Marseille et réalisait un chiffre d'affaires de 6,5 millions de francs, ce qui la mettait au troisième rang des librairies marseillaises traditionnelles.

Sentant le danger, M. Laffitte avait tenté de diversifier ses activités par une reconversion partielle vers les fournitures scolaires et la mise en place d'un plan de restructuration destiné à réduire les frais généraux.

Il commençait à en ressentir les effets bénéfiques lorsque l'implantation, en 1979, de la librairie de la FNAC, en accroissant la concurrence, est venue accélérer un processus engagé. *« Il faut cinquante ans pour constituer une clientèle fidèle,* commente M. Laffitte ; *cinquante jours suffisent à la voir déserter. »*

La librairie va céder la place au club du livre France-Loisirs, qui touche ses adhérents par le biais des librairies traditionnelles et dont M. Laffitte était un relais. La question qui se pose à présent est de savoir si cette mésaventure représente un cas isolé ou si elle est le début d'une série...

JEAN CONTRUCCI.

Claude Gallimard : « Je n'ai jamais été contre le double secteur »

Claude Gallimard a quitté le 15 novembre le Syndicat national des éditeurs (voir « le Monde » du 22 novembre). Il explique les raisons de sa démission et précise en même temps sa position dans le débat que suscite aujourd'hui la mise en liberté des prix de vente du livre.

« J'AI quitté le Syndicat national de l'édition parce que les propos tenus par son président, M. Pidoux-Payot, dans *la Lettre de l'édition* du mois d'octobre, contredisaient tout ce qu'il avait écrit précédemment. Le ton en était trop alarmiste et ne me paraissait pas correspondre à la réalité. M. Pidoux-Payot constatait une crise grave dans l'édition et l'attribuait au système du prix net, qu'il me semble prématuré de juger après quatre mois seulement de mise en application, d'autant plus que les chiffres dont je dispose montrent, du moins dans ma maison, une progression du volume des ventes. Il passait ainsi sous silence le vrai péril qui menace le livre depuis plusieurs années. Ce péril n'est pas né de l'arrêté de M. Monory du 23 février 1979, mais de l'apparition bien antérieure du rabais systématique sur le prix de vente des livres.

Les propos de M. Pidoux-Payot dans cette Lettre risquaient de jeter l'inquiétude chez les écrivains en parlant d'« arbitraire » et de « fantaisie », alors que, calculés d'après le prix de cession multiplié par un coefficient qui correspond à l'ancienne remise de base aux libraires de 33 %, les droits d'auteur ont été parfaitement préservés. C'est la multiplication des méthodes employées, tant dans leur calcul que dans la détermination des barèmes d'écart, c'est-à-dire des remises, qui a compliqué les choses. Le Syndicat de l'édition a été incapable de les unifier, comme de remédier aux problèmes essentiels qui se posaient antérieurement. J'ai constaté son inefficacité.

Je tiens à préciser, en outre, que je n'ai jamais été contre l'établissement d'un double secteur pour le prix des livres. N'ai-je pas été d'accord avec tous les éditeurs sur le protocole avec la Fédération des syndicats des libraires du 15 juin 1978, qui en proposait le principe ? Quand, sans tenir compte de tous les éléments de ce protocole, l'arrêté Monory a été publié, il m'a paru dans l'ensemble positif. Le prix net qu'il retenait pour tous les livres sans exception ne présentait pas que des inconvénients. D'une part, il minimisait la publicité que pouvaient faire les magasins à grande surface et la FNAC en affichant de séduisants discounts, et j'ai toujours considéré que le développement de la vente au rabais, en ruinant notre réseau de librairies, constituait la principale menace contre l'édition et la littérature.

D'autre part, l'arrêté ne peut être dissocié de la lettre du 12 janvier du ministre de l'économie qui, dans une certaine mesure, permet aux éditeurs d'accorder des avantages commerciaux et financiers aux libraires selon la qualité de leurs services, et non plus seulement selon leurs chiffres d'affaires. Il rendait, enfin, à cette profession sa liberté et son dynamisme, puisque le libraire redevenait maître de la gestion de son stock.

Il aurait même été souhaitable, puisque l'on entrait dans une période de liberté économique, que les éditeurs aient la liberté totale de fixer les avantages commerciaux et financiers accordés aux libraires, sans être obligés de tenir compte des chiffres d'affaires des libraires et autres points de vente.

Ma démission du Syndicat national de l'édition ne signifie pas que je me désolidarise de l'effort entrepris actuellement pour obtenir un secteur de prix protégé et un secteur de prix libre. Lorsque cette formule avait été proposée conjointement par les libraires et les éditeurs, j'avais même préconisé que le prix des livres fixé par l'éditeur soit imposé pendant toute la durée de l'office fait aux libraires, c'est-à-dire pendant un an suivant la parution. Ce système aurait eu, entre autres avantages, celui de permettre aux journaux de publier le prix initial des livres, et celui de permettre plus tard aux libraires d'en fixer librement le prix.

CLAUDE GALLIMARD.

هكذا من الأصل

une remise en cause *maléfique*

Dans l'entourage du Syndicat des éditeurs, on fait état d'un sondage auprès de trente-neuf maisons réalisant 60 % du chiffre d'affaires de l'édition, qui révèle une baisse en francs constants *autour de 3 % pour* le troisième trimestre 1979 par rapport au trimestre correspondant de 1978. Encore cette baisse est-elle atténuée par la prise en compte d'un fort accroissement du chiffre d'affaires à l'exportation de deux ou trois maisons importantes.

Ce fléchissement, s'il n'est pas provisoire, disent les spécialistes, pourrait être la conséquence d'une « démoralisation » du réseau de vente, d'un refus d'achat de lecteurs irrités de ne plus connaître le prix des livres et enfin de la crise économique qui produit ses effets dissuasifs sur les lecteurs occasionnels ou moins motivés.

Les auteurs, après s'être entendus rapidement avec les éditeurs sur le nouveau mode de calcul de leurs droits, ont le sentiment qu'une certaine confusion prévaut désormais chez leurs partenaires. Point positif toutefois : Gallimard et quelques autres ont *supprimé l'usage de la « passe »* qui privait les auteurs de leurs droits sur 10 % de leurs ouvrages.

Ce malaise quasi général a été la cause directe ou indirecte de démissions qui ont fait du bruit : Claude Gallimard a quitté le Syndicat national de l'édition, Robert Laffont a abandonné la présidence du groupe de Littérature générale au sein du Syndicat. Jérôme Lindon, fervent partisan du prix imposé, s'il s'était peu *manifesté depuis la décision* de M. Monory, relance aujourd'hui son Association pour le prix unique, assuré de trouver un écho de plus en plus favorable.

L'indiscipline dont font souvent preuve les éditeurs, individualistes s'il en est, et que n'épargne pas l'esprit de concurrence, complique souvent la tâche de M. Pidoux-Payot, président du Syndicat national de l'édition. Jusqu'à présent, *cette indiscipline* a surtout aidé le ministère des finances à mettre en place une mesure « technocratique » qui ne répond guère aux besoins généraux de la lecture en France, et sur laquelle le ministère de la culture et de la communication, dont dépend le livre, n'a eu que peu de prise.

L'application du prix net ne concerne pas *seulement* la production et la vente du livre : telle qu'elle est, elle menace à *moyen terme le patrimoine* littéraire. D'ores et déjà, les livres de grande diffusion (on peut en juger sur les prix littéraires) sont vendus au public à des prix d'appel proches du prix coûtant. Cela signifie que les vendeurs chercheront leur bénéfice sur les ouvrages plus difficiles et de petite vente, mais qui constituent le fonds littéraire de demain. Les prix élevés de ces livres dissuaderont une partie des lecteurs, entraîneront des tirages moins *élevés (quand il y aura publication).* Ce qui se traduira par des charges accrues pour l'éditeur, qui les répercutera sur les acheteurs. On court ainsi le risque d'une augmentation générale du prix des livres qui va à l'encontre des intentions du ministère de l'économie.

Le prix du livre imposé pour tous et partout serait évidemment la solution qui mettrait les acheteurs à égalité et déplacerait la concurrence entre les libraires au niveau des services rendus au lecteur. Mais elle n'a que peu de chances de retenir l'intérêt d'un gouvernement qu'inspire une philosophie libérale. C'est pourquoi on s'oriente vers une autre solution : *l'établissement d'un « double secteur »* sur lequel les éditeurs et les libraires s'étaient accordés avant la décision de M. *Monory*. Cette solution ne contrarierait pas la politique du ministre de l'économie, et préserverait la densité du réseau de vente et la création littéraire. Ce « double secteur » distinguerait un secteur « protégé » et un secteur libre. Dans le premier seraient rangées les nouveautés vendues ainsi à un prix imposé *pendant une durée déterminée*, après laquelle les libraires retrouveraient la liberté de fixer le prix de ces ouvrages.

Il est hors de doute qu'aujourd'hui la plupart des esprits sont mûrs pour une telle négociation.

BERNARD ALLIOT.

Jérôme Lindon (Éditions de Minuit) : La France sans libraires ?

NOTRE pays détient le record des prix Nobel de littérature. Le français, détrôné par l'anglais dans les domaines scientifique et commercial, est encore la première langue internationale dans celui des lettres. On en attribue généralement le mérite à nos grands auteurs. Mais il tient tout autant, je crois, à la qualité de nos lecteurs.

La densité des librairies sur notre territoire est exceptionnellement forte. C'étaient, jusqu'à ces dernières années, des entreprises moyennes et souvent très petites. Beaucoup se contentaient d'exposer des ouvrages populaires, *mais chacune jouait son rôle* dans la diffusion de la langue et de la pensée. Leur éparpillement et leur faiblesse même constituaient le meilleur garant de la liberté d'expression : personne dans le réseau n'était assez puissant pour imposer sa loi. Et cet équilibre tempérait l'inégalité qui régnait chez les éditeurs.

L'économie moderne allait changer cela. Un grand commerçant avisé qui avait fait fortune en vendant à prix réduit des caméras et des chaînes hi-fi à une clientèle de haut niveau culturel eut l'idée d'adjoindre le livre à ses activités. Disposant au départ d'une infrastructure parfaitement agencée, de larges crédits, d'un fichier de plusieurs centaines de milliers d'abonnés et se branchant sur une machine qui tournait à plein régime, il pouvait se permettre de démarrer, si l'on ose dire, en quatrième vitesse.

Vers la disparition des livres « difficiles »

Les automobilistes savent qu'on consomme beaucoup moins de carburant à rouler en prise plutôt qu'en première. Chaque vendeur de cette librairie géante — qui préférait d'ailleurs s'intituler « libre-service » — allait pouvoir *débiter dans sa journée environ* cinq fois plus de marchandise que ses collègues des librairies traditionnelles. *En termes comptables* cela signifiait que, par rapport au chiffre d'affaires, la charge salariale du grand magasin serait cinq fois inférieure à celle du petit. Là où le second, sur 100 F encaissés, devrait débourser 25 F de frais de personnel, le premier pourrait se contenter de payer 5 F. La différence, le « libre-service » annonça *qu'il en ferait* cadeau à ses clients. On appelait cela « discount ».

L'immédiate baisse de fréquentation des librairies voisines accentua encore la disparité des charges. Et l'interdiction faite aux éditeurs par M. Monory d'annoncer un prix de référence ne changea rien à la nature du problème. Les libraires les plus prudents commencèrent à proposer, à côté des quelques best-sellers encore rémunérateurs, de la papeterie ou des jouets, quand ils ne se préparaient pas carrément à céder leur fonds de commerce.

Qu'importe, dira-t-on, puisqu'ils seraient désormais remplacés *par d'excellents « libres-services »* ? Mais la première condition d'exploitation de *ceux-ci veut qu'ils puissent disposer* d'une clientèle énorme, clientèle qu'ils peuvent seulement trouver dans les très grandes villes. Quitte à drainer ensuite une large frange d'acheteurs à des dizaines de kilomètres à la ronde, asséchant ainsi peu à peu tout le réseau des librairies françaises.

C'est alors que la crise prend son aspect décisif. Il existe, en effet, deux sortes de livres : ceux qui, purs produits de la société de consommation, répondent à un besoin, et les autres, qui *dérangeraient plutôt. Ces deux* catégories ne sont pas figées dans le temps : la plupart de nos classiques ont commencé par être des livres « difficiles ». Le premier roman, l'essai d'un chercheur encore inconnu, se vendent à peine à quelques centaines d'exemplaires, qui constituent, pour l'essentiel, une fraction des volumes que l'éditeur a adressés d'office, *lors de la parution*, aux quelque trois cents meilleures librairies françaises. C'est ce qui explique que 95 % des ventes de ces livres novateurs s'effectuent en dehors des « libres-services ».

Que nos trois cents libraires, écrasés par la concurrence économique *qu'ils subissent* de toutes parts, refusent l'« office » de ces ouvrages particulièrement peu rentables, et l'éditeur n'a d'autre issue que de renoncer désormais à leur publication. Je suis bien placé pour dire que le processus est déjà engagé.

Existe-t-il une solution ? Nous n'en voyons pas d'autres, finalement, que l'instauration d'un « prix *unique* », l'*obligation* d'appliquer partout — au moins à ces ouvrages de pointe qui deviennent ensuite des *ouvrages* de fond — le même prix de vente au détail. Mettant à égalité de tarifs le petit libraire de Montauban et le « libre-service » gigantesque de Paris, ce régime instituerait la concurrence sur le seul plan où elle servirait le livre : celui de la *qualité*.

Si le gouvernement ne réagit pas vite, il n'existera bientôt plus une vitrine de libraire dans les rues des grandes villes. Les éditeurs n'auront pour *objectif que* de s'arracher à grand renfort de millions les auteurs et les titres qui se vendent tout seuls. M. Giscard d'Estaing a dit qu'il *aurait souhaité être Flaubert ou* Maupassant. Ne risque-t-il pas plutôt de passer pour celui qui aura laissé s'éteindre la tradition séculaire du livre de littérature — *mais aussi de philosophie et de science* — sans laquelle Flaubert, en tout cas, n'aurait jamais été publié ?

JEROME LINDON.

Ah ! n'être pas né

(Suite de la page 17.)

Avant-guerre, dans la force de l'âge, il n'est pas rare qu'il « clochardise » des semaines durant, couché en position fœtale, face au mur, rêvant de régresser jusqu'au ventre maternel. Ses premiers textes ne font-ils pas rimer *tomb* avec *womb* (matrice) ?

BECKETT pressent assez tôt la cause de ces symptômes, aggravés après chaque visite à sa mère, notoirement abusive et culpabilisante. En 1933, soit, comme par hasard, après la mort de son père, que sa mère lui faisait honte de préférer, il entreprend une psychanalyse, avec le docteur Bion, à Londres. Le traitement dure jusqu'en 1935, au moins cent cinquante séances.

L'écrivain n'en sort pas délivré de ses crises ni de ses maux physiques. Mais il prend son parti d'être « incomplètement né », et que toute vie soit maladie. Une conférence de Jung le convainc, en 1935, de la propension de nos complexes à s'organiser en êtres autonomes et sournoisement hostiles. On retrouvera trace de cette personnalisation de l'inconscient dans toute l'œuvre, singulièrement dans les romans, où des doubles larvaires de l'auteur tirent leur existence de leurs seuls tourments.

A noter que les romans, jusqu'aux derniers, sont écrits en anglais, alors que les pièces le sont directement en français. Beckett dit à ce propos que notre langue le « reposait ». Une autre fois, il a sans doute vu plus juste en remarquant qu'elle atténuait « *ce qui lui déplaît en lui-même* ». Comme si ce qui demeure un instrument d'emprunt par rapport à sa langue maternelle, et l'adjectif pèse ici tout son poids, lui évitait d'aller au fond des choses...

CET enfermement névrotique coïncide, sans qu'on discerne la cause de l'effet, avec le refus philosophique d'intervenir dans ce qu'il ne peut modifier. Vis-à-vis de l'histoire, par exemple, Beckett montre une insensibilité assez rare pour l'époque. Son statut d'hôte étranger en France l'y aide. S'il résiste activement pendant la guerre, c'est « *contre l'Allemagne qui persécute ses amis* ». Il refuse à Sartre de signer l'appel dit des « 121 » pour l'insoumission du contingent en Algérie. Il n'enfreint cette neutralité qu'en 1967, en faveur de son confrère en théâtre Arrabal, face au franquisme.

Même sa patrie l'indiffère. Les « Pâques sanglantes » de 1916 l'ont laissé de glace. La cause de l'indépendance n'apparaît nulle part dans ses écrits. L'Irlande n'est autre, à ses yeux, que le pays de son « *avortement manqué* », l'endroit où il a failli ne pas voir le jour. N'être pas né ! Si seulement il avait pu ! « *C'est si long, mourir, si lassant à la longue !* »

QUAND bien même, cette agonie de toute vie, il l'aura écrite magnifiquement. Les jurés du Nobel trouveront même qu'il en a fait « *la dignité la plus haute de l'homme* ».

Il le fallait. « *Je n'aurais pas pu traverser cet affreux gâchis qu'est la vie,* avoue Beckett, *sans laisser une tache sur le silence.* » Entre l'impossibilité de parler et celle de se taire, il s'est, comme il dit, « *débrouillé* ».

Ce salut par l'art, ou du moins cette vague consolation, Beckett l'a aperçu avec la soudaineté spectaculaire que les écrivains donnent volontiers à leurs conversions. C'était une nuit de mars 1946, sur une jetée de Dublin. Au lieu de combattre sans espoir sa nature dépressive, il s'en servirait, et chercherait une expression universelle aux « *détritus* » de son existence !

Comment l'a-t-il trouvée ? Par une soumission au chaos. La forme n'a pas à y mettre bon ou bel ordre, mais à se modeler sur lui. Voilà ce qu'a voulu dire Beckett, et non tous les symboles bibliques ou autres dont les universitaires l'ont soupçonné de truffer savamment ses cris. Trouver un style qui colle au gâchis : l'artiste n'aurait plus d'autre devoir.

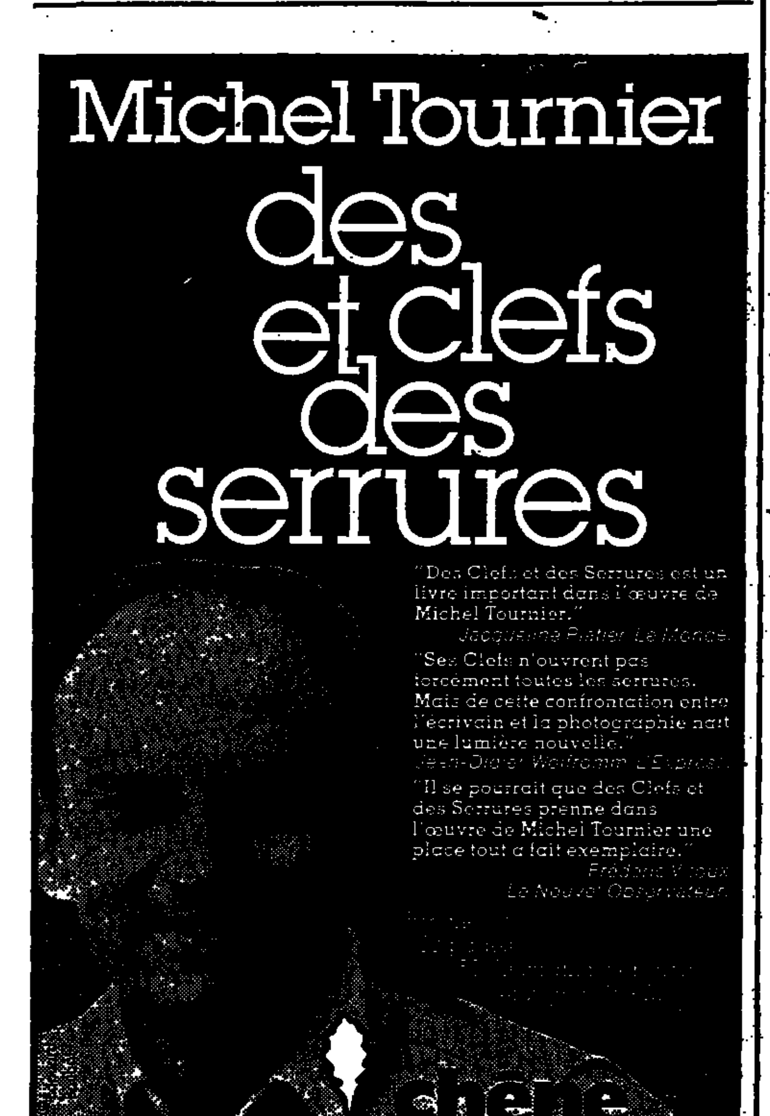
On a l'impression que l'auteur de *Molloy* transpose, quant à lui, plus qu'il ne prétend. Son mélange d'argot étourdi, de notations télégraphiques et de bouffées nostalgiques, semble un effet de l'art très médité. Son retentissement ne s'en explique pas moins par une consonance des moindres syllabes avec les modulations, les pulsations de toute douleur.

Le secret de cette langue modelée sur la plainte humaine, Beckett ne le tire pas d'une astuce technique, mais d'une écoute épouvantée du réel. Il l'a confié, une nuit de 1961, à Harold Pinter, entre professionnels.

« *A l'hôpital,* explique-t-il, *j'ai entendu crier sans cesse un homme qui mourait d'un cancer de la gorge. Voilà l'unique forme qu'a mon œuvre.* »

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ SAMUEL BECKETT, de Deirdre Bair, traduit de l'anglais par Léo Dilé. Fayard, 624 pages. Environ 98 F.



histoire littéraire

Célébration de Malraux

● *A travers ses conversations.*

MALRAUX, trois ans après sa mort, ne nous quitte pas. Frédéric Grover, dans *Six entretiens avec André Malraux sur des écrivains de son temps* (1), et Olivier Germain-Thomas, dans *les Rats-Capitaines* (2), avaient déjà précédé le *Malraux, celui qui vient*, de Guy Suarès, et *Notre Malraux*, de Philippe et François de Saint-Chéron, ces « talentueux personnificateurs » que nous présente Pierre Emmanuel et qui racontent « *ce que personne n'a raconté, ce que peu de gens ont su* », sur le ton de la conversation.

La conversation, on peut dire que Malraux en a fait, en marge des *Antimémoires*, un genre bien à lui, éblouissant, vif, essentiel. Celle que mène avec lui Guy Suarès est rehaussée d'un entretien en contrepoint avec José Bergamín, que Malraux tenait pour le plus grand écrivain espagnol actuel, dont il a dit qu'il représentait le catholicisme dans la révolution espagnole et qui le représente aussi dans l'amitié de Malraux.

Guy Suarès apporte, pour la première fois, un éclairage sur les rapports de Malraux avec le christianisme. Tout ce qu'on savait jusqu'alors, c'est que, pensant être tué par les Allemands, Malraux se fait apporter l'Evangile selon saint Jean, mais n'a pas la révélation. Mais à Guy Suarès, il dit : « *J'ai été formé par le christianisme, j'ai eu la foi jusqu'à seize ans, le christianisme a pour moi une réalité que le bouddhisme, malgré la connaissance que j'en ai, n'atteint pas* », et à toutes les questions sur l'Ancien Testament, Malraux répond par des références au Nouveau, de même qu'aux évocations de Job, il oppose saint François d'Assise et la « transformation spirituelle du monde » qu'il lui attribue, allant jusqu'à dire aux Saint-Chéron : « *Entre le Christ et lui, il n'y a rien.* »

Le héros et le saint

La conception que se fait Malraux du christianisme est profonde, en tout cas davantage que celle de bien des chrétiens d'aujourd'hui. Alors que ceux-ci veulent tout du christianisme hormis la croix, c'est-à-dire hormis le péché et la souffrance, Malraux pose que pour lui « *le sacrifice est le seul domaine aussi fort que celui du Mal* » et que l'irrationnel du sacrifice répond seul à l'irrationnel du Mal. Le héros et le saint expriment deux ordres différents : le premier n'apporte pas le salut au sens spirituel, « *il ne sauve les siens que de l'ennemi* », alors qu' « *il n'y a pas de saint sans la soumission de l'homme à une valeur suprême, et une valeur suprême transcendante* ».

Lorsque Guy Suarès rapporte à Malraux que ce qui chez lui inquiète et angoisse Bergamín, c'est sa jeunesse — « *comme s'il avait oublié qu'il avait été un enfant et, parce qu'il est jeune, ne veut pas être vieux* », — l'ermite de Verrières fait semblant de ne pas comprendre que, précisément, Bergamín lui pose le problème de ses propres rapports avec le Mal. Car, bien sûr, on cite beaucoup Nietzsche, voire Dostoïevski, Bergamín lui-même nomme Barrès et j'ai bien souvent pensé à Montherlant, poète lui aussi de la féerie et de la « vie en marge » et dont la mort avait fasciné Malraux, mais l'écrivain dont il est le plus proche, c'est tout de même Baudelaire, et il est étrange qu'on ait fait jusqu'à présent semblant de ne pas le voir.

L'homme libre

Guy Suarès a fait parler Malraux vivant. D'une certaine manière, Philippe et François de Saint-Chéron le font parler mort, lui dont le génie était de faire parler les morts. « *On pense — écrivent-ils, évoquant l'Homme précaire — au tableau de Delacroix où l'on voit Dante et Virgile traversant le fleuve qui entoure la ville infernale de Dite, parmi le rougeoiement lointain des murailles et les spectres qui s'agrippent à la barque de Phégias.* »

Il faut bien comprendre le sens de l'immense respect que leur inspire l'homme qu'ils ont rencontré lorsqu'ils étaient encore adolescents, et qui les a accueillis si amicalement, les laissant évoluer autour de lui avec leur silence de chats étonnés — eux qui avaient perdu leur père, lui qui avait perdu ses enfants, et cependant rien de tout cela n'avait besoin d'être dit. C'est un respect qui fait penser à ce que Hegel dit de l'homme libre, et que Malraux mit en exergue des *Chênes qu'on abat* : « *L'homme libre... admet volontiers ce qui est grand, et se réjouit que cela puisse exister.* » C'est une liberté de cet ordre qu'expriment Philippe et François de Saint-Chéron en nous parlant de « leur » Malraux. Son génie, disent-ils, était médiumnique. De même le leur : ils rendent ce qu'ils ont reçu, avec un désintéressement qui n'est pas de notre temps.

PHILIPPE DE SAINT-ROBERT.

(1) Gallimard, coll. Idées, 1978.
(2) Ed. Libres Hallier, 1978.

★ MALRAUX, CELUI QUI VIENT, de Guy Suarès. Stock + Plus, 115 pages. Environ 22 F.

★ NOTRE MALRAUX, de Philippe et François de Saint-Chéron. Albin-Michel, 218 pages. Environ 45 F.

lettres étrangères

Les tombeaux vides de Danilo Kis

● *Le regard neuf d'un écrivain serbo-croate sur la révolution qui dévore ses enfants.*

EN ce début des années 20, on ne danse plus la valse à Vienne et à Budapest. A Petrograd, à Moscou, dans les palais délabrés, on se réchauffe avec des meubles précieux, avec d'anciennes bibliothèques. On meurt de faim dans les récentes Républiques soviétiques de toutes les Russies, et on tue. Du grand chambardement, guerre mondiale et révolution, émergent de nouveaux Etats. Comme des navires fous, ils voguent depuis le rivage englouti du passé vers un avenir incertain et portent, sur leurs ponts branlants, des populations électrisées par de nouvelles libertés. Fanatisées d'idéologies nouvelles, de nouveaux chauvinismes, aussi ! Cet avenir, maintenant nous le connaissons : Hitler au cœur du continent, carnage fratricide en Espagne, Staline qui peuple la Sibérie de morts-vivants, enfin l'Europe, la belle, la fragile, qui vole en éclats. De ce temps lointain mais si proche, de ces espaces exotiques mais tellement voisins, nous arrive aujourd'hui un roman composé de sept récits, un roman à sept tiroirs, versions d'une même saga de bruit, de fureur et de sang. Ce texte, il faut absolument le lire.

Avec le premier récit, *Un couteau au manche de bois en rose,* Danilo Kis nous projette dans la dimension imprécise, plus spirituelle que géographique, de la « Cacanie » de Musil. De la Bucovine jusqu'à l'Adriatique, depuis Prague jusqu'en Transylvanie, les Slaves, les Latins, les Hongrois, les Germains et les Juifs se côtoient, se détestent, se mélangent dans un cocktail explosif. Quand on est petit apprenti comme Mikcsha, quand on est mu par un grand dessein messianique, on devient révolutionnaire professionnel. Puis on se retrouve en Russie, dans l'opposition. On est arrêté, on signe des aveux, on meurt de scorbut dans un camp aux confins de l'Arctique. Dans le second chapitre-récit, *La révolution est une truie qui dévore ses enfants,* le héros — sosie du premier — est né en Irlande, « *la plus lointaine Thulé, terre par-delà la connaissance... de famine, de tristesse, de violence* ». C'est pourquoi il devient bolchévique, se bat en Espagne, est enlevé par la G.P.U. et périt en Sibérie pendu par les pieds. Il y a aussi, dans *les Lions mécaniques,* l'histoire féroce d'une église désaffectée en Russie, remise en état aussitôt par l'autorité, à l'occasion de la visite d'un ministre français libéral, naïf et sympathisant avec le parti. Et puis celle d'un médecin communiste innocent, déporté au cercle polaire, qui joue sa vie aux cartes avec un détenu de droit commun, et la perd. Il sera tué trois ans après sa réhabilitation officielle, dans un hôpital de Moscou, par son partenaire de jeu évadé *(le Cercle magique des cartes).*

Le « délit de pensée »

De vrais et de faux témoignages, de personnages célèbres, réels ou fictifs, de documents authentiques ou postiches, sont incorporés dans le texte, et cet amalgame subtil confère aux chapitres de ce roman éclaté la précision aberrante et glaciale d'un véritable délire onirique. On penserait volontiers aux héros tragiques de Köstler, sous la plume d'un Boris Vian balkanique, ou bien à ceux de Plisnier. Mais, contrairement aux personnages du *Zéro et l'infini* ou de *Faux Passeports,* qui tendaient leur nuque au bourreau après avoir avoué une fausse culpabilité « objective », ceux de Danilo Kis opposent à leurs opresseurs la ruse, la violence, un tonique désespoir.

Le dernier chapitre donne à l'ensemble son unité, son sens, sa profondeur, sa distance : *Chiens et Livres* est en fait la transcription à peine modifiée d'un registre de l'Inquisition au quatorzième siècle, le procès d'un juif converti sous la torture, quelque part dans le sud de la France. Chaque fois qu'il le peut, le héros revient à sa première religion. On ne saura jamais s'il est mort sous les coups ou s'il fut brûlé, vingt ans plus tard, pour « délit de pensée ». Dans un temps, dans un espace différent, encore le tombeau vide d'un homme qui pensait autrement.

Danilo Kis est un écrivain yougoslave, né en 1935, près de la frontière hongroise. Après avoir enseigné le serbo-croate en France, il vit aujourd'hui à Belgrade. Il a traduit, pour ses compatriotes, les poètes importants de ce temps : les Hongrois Petöfi, Ady, Atilla, les Russes Mandelstam, Essenine, Tsvétaeva, enfin Lautréamont, Verlaine, Prévert et Queneau. Ce que distingue les textes cruels et concis de Danilo Kis de la plupart des proses qui témoignent et accusent l'univers concentrationnaire, et ses retombées, c'est l'effacement de l'accusateur, la distance du témoin. Cette distance, cet effacement, privilégient le jeu littéraire, les reflets infinis de la réalité restitués par une multitude de miroirs déformants. Chez cet écrivain, l'imaginaire, la mise en dérision, la parodie et le canular, conduisent finalement vers une vérité beaucoup plus essentielle et profonde que celle de « l'histoire objective » et de ses buts immédiats.

EDGAR REICHMANN.

★ UN TOMBEAU POUR BORIS DAVIDOVITCH, sept chapitres d'une même histoire, de Danilo Kis. Roman traduit du Serbo-croate par Pascale Delpech, coll. « Du monde entier », N.R.F., Gallimard, 160 pages. Environ 41,75 F.

Prosateurs et poètes aux portes de l'Orient

● *La dernière livraison de la revue* Europe *et un roman macédonien.*

SIX républiques fédérales, deux régions autonomes, trois langues sœurs (le serbo-croate, le slovène, le macédonien), deux alphabets (le latin et le cyrillique), trois religions (chrétienne, musulmane, juive), un régime socialiste original, des paysages superbes, c'est cela la Yougoslavie et, sans doute, un peu plus. En 1965, la revue *Europe* présentait dans leur diversité culturelle ces peuples qui avaient retrouvé leur Etat, leur unité, sur les terres partagées jadis entre la monarchie des Hasbourg et l'empire du Sultan. Pourtant, dans ce panorama exhaustif, ne figuraient pas — à l'exception du truculent Mlodrag Bulatovic — des auteurs familiers au public occidental. Au moins, la livraison d'*Europe* a-t-elle eu le mérite non négligeable de signaler l'existence d'une littérature aux multiples facettes, s'épanouissant aux portes de l'Orient.

Le mensuel de la rue Richelieu consacre maintenant un numéro spécial à la Bosnie-Herzégovine, une des plus intéressantes mais aussi des plus pauvres républiques de la Fédération. Des nouvelles et récits d'écrivains chevronnés comme Mesa Selimovic (1), Vitomir Lukic ou Camil Sijaric, s'inspirent surtout de la dure réalité du pays, de son passé tourmenté. Leurs textes nous transportent dans les hautes vallées des Balkans aux noms enchanteurs, la Bosna, la Drina, si chère à Ivo Andric, et la glorieuse Neretva (2), ils évoquent des villes comme Tuzla, Sarajevo, Mostar, où les minarets délicats saluent amicalement les lieux de prière chrétiens. C'est la contribution d'Andric qui exprime, sans doute, le mieux la spécificité de ce pays étonnant où coexistent pacifiquement le christianisme, le socialisme et l'Islam. La poésie, elle, reflète la volonté farouche des jeunes créateurs de préserver leur identité. Son lyrisme contenu est très émouvant.

Un romancier des grandes migrations

L'attribution du prix Nobel de littérature à Ivo Andric (3), en 1961, ne récompense pas seulement un auteur éminent, elle attire aussi l'attention du public international sur les prosateurs yougoslaves importants : Miroslav Krleza et Peter Segedin, publiés en France chez Calmann-Lévy, Danilo Kis et Vasco Popa, chez Gallimard, d'autres encore. Enfin, Seghers, toujours en collaboration avec l'Unesco, consacre en 1969 une anthologie aux prosateurs de la Slovénie, une des six républiques fédérales de Yougoslavie.

Voici aujourd'hui un roman qui nous arrive de Macédoine. Bozin Pavlovski, son auteur, est l'écrivain des grandes migrations. La Macédoine, étendue de plateaux et de montagnes escarpées, secouée de séismes terrifiants, comme la Bosnie-Herzégovine, comme le Monténégro, arrive à peine à nourrir ses populations. C'est pourquoi les habitants quittent leur foyer, vont chercher fortune ailleurs, mais retournent généralement au pays. Pavlovski nous raconte justement l'itinéraire douloureux d'un groupe de travailleurs immigrés, exilés volontaires sous le ciel de plomb des tropiques. L'intérêt de ce roman, peut-être trop long et aux personnages trop nombreux, réside dans les réactions des Macédoniens dépaysés. En effet, éduqués, instruits dans un régime socialiste qui n'arrive pas à les utiliser selon leurs compétences réelles, ils doivent s'adapter pour survivre à une société soumise aux impératifs brutaux de la production. Cet univers hostile, régi par la cruauté, ne fait qu'exacerber la nostalgie lancinante des « *pays aux quatre saisons, où les fleurs ont un parfum, la viande du goût et où les femmes savent tout ce qu'il faut pour l'amour* ».

Né en 1942, dans un village de Macédoine, Bozin Pavlovski, après avoir exercé des métiers très variés, se trouve actuellement directeur d'une maison d'édition en Yougoslavie. Il est l'auteur de deux romans, de plusieurs récits de voyage et d'un scénario de film où il évoque, comme dans *Western Australia,* le problème dramatique des expatriés.

E. R.

★ EUROPE, revue littéraire mensuelle, octobre 1979 : Bosnie-Herzégovine, littérature et arts, 250 pages illustrées.

★ WESTERN AUSTRALIA, de Bozin Pavlovski, roman traduit du macédonien par Maria Besanovska. Les Editeurs français réunis, 315 pages. Environ 69 F.

(1) *Le Derviche et le commissaire.* Gallimard. Voir « le Monde des livres » du 14 octobre 1977.

(2) Une célèbre bataille s'y déroula et opposa les partisans de Tito aux forces allemandes d'occupation.

(3) En français aux éditions Plon, Stock, l'Age d'homme, Publications orientalistes de France avec l'Unesco.

LA FABLE DES « CAUDILLOS »



★ *Dessin de CAGNAT.*

UN thème se dégage du roman sud-américain du dernier demi-siècle, tellement riche, touffu, foisonnant d'œuvres de valeur : celui du dictateur populiste, du *caudillo* despotique plus ou moins éclairé, qui courbe la tête du bon peuple sous le poids d'une main impitoyablement paternelle. Avec une pointe de fascination horrifiée, tous les grands romanciers du continent sud-américain ont abordé ce thème, qui en acquiert les dimensions et la fonction d'un mythe patriarcal et fondateur. Inscrit parfois dans un ensemble de références historiques précises, comme dans le cas de *Moi, le suprême,* de Roa Bastos ; ou bien totalement dégagé d'une connotation concrète, comme dans *l'Automne du patriarche,* de Garcia Marquez, le récit fabuleux du *caudillisme* constitue le terreau commun où s'enracine la littérature romanesque de tous les pays — si divers par ailleurs, — de l'Amérique du Sud.

Paradoxalement, le modèle — au sens strict du terme — de tous ces romans qui traitent d'un des problèmes essentiels de l'Amérique du Sud n'est pas sud-américain. Il se trouve dans ce *Tirano Banderas* publié en 1926 par un Espagnol insolent et fabulateur, Ramon Maria del Valle Inclan, qui était manchot comme Cervantès et qui donna au roman de son temps les armes de la plus exigeante modernité. Pas une situation, en tout cas, pas un personnage, pas une métaphore historique des livres de Roa Bastos, de Garcia Marquez, d'Asturias, de Carpentier — et de tous les autres dont la liste serait trop longue — qui ne se trouve déjà sous la plume génialement inventive de Valle Inclan.

En fait, si la matière historique de tous les récits postérieurs à *Tirano Banderas,* le roman de Valle, est proprement — ou malproprement, quand on pense au sang versé — sud-américaine ; si le populisme militaire et dictatorial est un phénomène endémique des républiques du sous-continent, c'est Valle Inclan qui a créé pour ce matériau une forme, celle de la fable, c'est lui qui en a inventé la langue, qui n'est plus « langue d'empire », castillan mort et morose du maître d'outre-mer, mais l'ébauche d'un castillan vivifié au contact des lexiques, des syntaxes et des foisonnements américains.

Dire cela — à l'emporte-pièce, certes, — c'est dire tout l'intérêt de cette belle traduction française de l'histoire du tyranneau Banderas, personnage illusoire et merveilleusement réel, sorti de l'imagination de Valle Inclan et de la réalité de la *terra nostra* sud-américaine.

JORGE SEMPRUN.

★ TIRANO BANDERAS, de Ramon del Valle Inclan. Traduit de l'espagnol par Claude Fell. Flammarion, collection « Barroco », 255 pages. Environ 45 F.

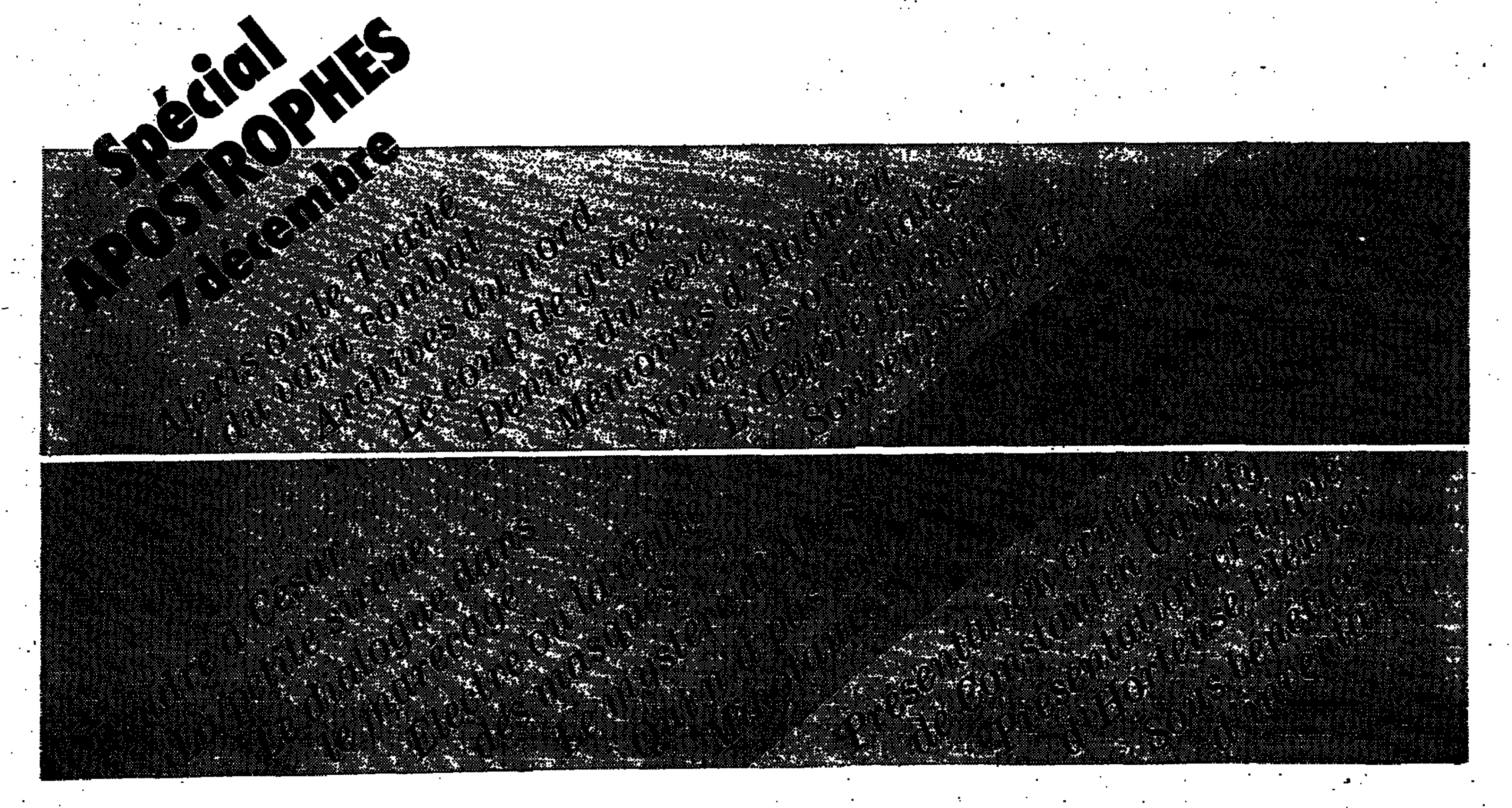
هكذا من الأصل

D'après photo Marc Garanger



Marguerite Yourcenar

Spécial APOSTROPHES 7 décembre



Gallimard

sciences humaines

Un passé obscur

● *Du côté des sociétés matristiques.*

PAR une curieuse rencontre, la publication en France du *Patriarcat*, de Borneman, coïncide avec celle d'un ouvrage d'Evelyn Reed, *Féminisme et Anthropologie*. Les deux livres, celui du psychanalyste autrichien et celui de l'anthropologue américaine, morte l'an dernier, sont très semblables, même si leurs voies sont différentes. Evelyn Reed dresse le bilan de vingt années de travail anthropologique. Et, comme Borneman, elle s'interroge sur cette *période obscure* que Morgan appelait « sauvagerie » — période marquée par la chasse et la cueillette et qui s'est étendue sur plusieurs millions d'années, la période suivante, celle de la « barbarie » ne durant que huit mille ans et la troisième, la « civilisation », trois mille ans seulement (il y aurait à dire aujourd'hui sur le calendrier de Morgan, mais le découpage demeure).

Or, de cette longue sauvagerie, les vestiges sont légers ou ruinés, comment les interroger ? Aussi Evelyn Reed opère un détour par l'anthropologie. Elle interroge les tribus primitives de ce temps, comme des traces vivantes de notre plus obscur passé. Et l'étrange est qu'avec une méthode résolument différente de celle de Borneman, et sans un talent égal, Evelyn Reed aboutisse à des conclusions semblables. Elle restaure les schémas qu'avaient dessinés les premiers évolutionnistes et affirme que le temps de la sauvagerie fut organisé en matriarcat. Mais, comme Borneman encore, elle souligne qu'il serait illusoire et dangereux d'imaginer que le matriarcat consacrait le pouvoir de la femme sur l'homme, au sens où nous employons ce mot aujourd'hui. C'est en vérité une organisation sociale radicalement différente qui fonctionnait : point de familles patriarcales, mais des clans dominés par les femmes, les mères. Point de propriétés privées, mais des productions en commun ; point de guerres, mais la paix et l'égalité. Un sexe n'opprimait pas l'autre.

Féministe, Evelyn Reed rejoint encore Borneman en ce qu'elle ne rêve pas au renversement pur et simple des rôles, à la résurrection du paradis primitif, à la restauration des sociétés matristiques. De telles formations appartiennent au passé. En revanche, il est capital de manifester que les femmes jouèrent le rôle premier durant 99 % de l'aventure humaine, et que l'infériorité féminine actuelle n'est en rien déterminée biologiquement. Aux yeux d'Evelyn Reed, cette plongée dans le plus lointain passé, du côté de sociétés matristiques, devrait donner confiance aux femmes qui aspirent aujourd'hui à leur libération.

G. L.

★ FEMINISME ET ANTHROPOLOGIE, d'Evelyn Reed. Denoël-Gonthier, 267 pages. Environ 35 F.

La famille dans le monde occidental

L'*ENFANT et la famille dans les pays de l'O.C.D.E.*, récente publication de l'Organisation de coopération et de développement économique, tranche sur le style habituel de l'institution. Cet ouvrage, réalisé par Hervé Le Bras, maître de recherche à l'Institut national d'études démographiques, est délicieusement subversif.

La première partie du livre, qui utilise les données démographiques les plus classiques (natalité, fécondité, nuptialité, divortialité) aboutit à une conclusion très importante : la croissance industrielle et post-industrielle n'a pas éliminé les différences culturelles entre nations de l'O.C.D.E. La fréquence des naissances illégitimes, remarquablement observée dans un chapitre qui étudie simultanément la normalité (mariage, naissances) et la pathologie (union libre, naissances hors mariage) des événements familiaux, est un bon indicateur de ces divergences. Elle augmente lentement en France et en Allemagne, baisse au Japon, augmente assez fortement aux Etats-Unis, explose en Suède, stagne en Suisse.

L'opposition des deux pays les plus riches d'Europe, en termes de P.N.B., la Suède et la Suisse, est totale dans le domaine familial. La Suède institutionnalise actuellement un modèle de comportement révolutionnaire, dont l'interdiction de la fessée n'est qu'un aspect. La Suisse incarne au contraire un conservatisme immuable.

La deuxième partie du livre est consacrée à une analyse des structures familiales telles qu'elles apparaissent dans les recensements nationaux. L'esprit corrosif de l'auteur, s'attachant aux typologies choisies par les différents Etats, démontre que ces classifications en disent long sur les fantasmes favoris de la société correspondante : obsession allemande du modèle patriarcal et de la cohabitation des générations, schizophrénie culturelle du Japon, qui hésite entre une classification traditionnelle et une description moderne des ménages, effort sublime et dérisoire du rationalisme français pour appréhender l'insaisissable complexité des rapports humains, xénophobie suisse, qui fait du dédoublement « nationaux/étrangers » le trait central de son système d'enregistrement.

Le seul trait commun à toute l'Europe semble bien être sa chute de fécondité, dont l'intensité est cependant très variable selon les pays : extrême en Allemagne, très faible en Irlande. Cette diversité des comportements permet peut-être de comprendre pourquoi l'Europe, économiquement réussie, ne débouche décidément sur aucune unité politique. Les cultures restent un obstacle indestructible à l'intégration.

EMMANUEL TODD.

★ L'ENFANT ET LA FAMILLE DANS LES PAYS DE L'O.C.D.E. : ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE de Hervé Le Bras. Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, O.C.D.E., 317 pages. — Dépositaire en France : Bureau des publications de l'O.C.D.E., 2, rue André-Pascal, 75775 Paris.

Ainsi soient-ils !



Couverture du livre.

UNE couverture rose bonbon, comme l'était autrefois la layette des petites filles, un titre dégringolant sur un beau mâle en caleçon, parapluie au bras, longues chaussettes aux pieds, attaché-case à sa droite, et qui fixe l'avenir d'un œil mélancolique... C'est la couverture du nouveau livre de Nicole Bédrines et Sylvie Mascle : *Idées reçues sur les hommes*. Il y a un an, la même Nicole Bédrines, assistée de deux autres collaboratrices, nous avait déjà beaucoup réjouis avec un premier ouvrage : *Idées reçues sur les femmes*, astucieux collage de tous les stéréotypes concernant l'éternel féminin. Après Eve, voici aujourd'hui Adam, drôlement croqué en arroseur à son tour arrosé. La tâche était pourtant, cette fois, plus difficile. Si la femme se découpe comme une figure dans la littérature, la publicité, les proverbes et les œuvres d'art, l'homme en constitue en quelque sorte le fond. Comment peut-on ne pas être un homme ? Nul besoin, en général, de définir en détail ses qualités viriles. Les plus phallocrates sauront même parfois affecter de ne pas croire à sa prééminence et adopter un ton de très légère ironie. C'est ce que démontrent à merveille les citations de toutes sortes amassées avec patience par Nicole Bédrines et Sylvie Mascle.

A la maison, dans son rôle assuré de bon époux et bon père au travail, en producteur acharné, à l'armée, courageux défenseur de la patrie, dans ses plaisirs, ses affrontements et ses peines (toujours dissimulées), grand, musclé, poilu, médaillé, remarquablement pourvu, de plus, par la nature, voici donc ce pantin à la cervelle vide qu'on voudrait nous faire prendre pour un homme.

ÉVELINE LAURENT.

★ IDÉES REÇUES SUR LES HOMMES, par Nicole Bédrines et Sylvie Mascle. Edit. Hier et Demain, 173 pages. Environ 48 F.

Le « putsch » des hommes

(Suite de la page 17.)

On voit les notions de propriété quand l'homme se fait enterrer avec ses armes et ses outils, et d'héritage quand il transmet ses biens à ses descendants. Du coup, la monogamie devient nécessaire aux yeux de l'homme. Celui-ci en effet, soucieux de transmettre ses biens, comprend que le seul moyen d'être sûr que ses enfants sont ses enfants est de décréter la monogamie. Création donc de la famille, c'est-à-dire d'une catastrophe. La famille pour Borneman est un malheur : dans le beau tissu moiré et sans couture de la société matristique, elle arrache un fil, et c'est l'Eden qui se défait comme un tricot se démaille.

Borneman ne limite pas son enquête à la préhistoire. Il jette un œil sur les débuts du patriarcat en Grèce. Encore une révélation : le miracle grec est une calamité. La peste se faufile dans l'Univers. Les Grecs sont les pelés, les galeux qui ont tout fichu en l'air. Agamemnon est un sale pirate. En bons bergers, les Grecs détestent le travail manuel, aiment les armes et méprisent les femmes. La *polis* est un état esclavagiste. Elle ne miroite à nos yeux que par quiproquo. Si elle contient quelques hommes libres, ceux-ci prospèrent sur l'asservissement de la majorité, femmes et esclaves.

On aura soupçonné que Borneman a quelques idées derrière la tête. La première est de redorer le blason de l'évolutionnisme social, de détrôner, donc, ce que les penseurs bourgeois tiennent pour valeurs éternelles — droit, morale, *famille*... autant de formations soumises à métamorphoses et réglées par les rapports de production, non par les décrets du ciel ou de la nature. Mais, il a une autre idée. Borneman pense que les âges de la félicité peuvent resurgir : puisque les hommes ont pu se saisir du pouvoir, ce pouvoir est révocable. Au boulot, donc, il faut abolir le patriarcat ! Féministe exalté et sincère, Borneman est persuadé que les femmes sont supérieures aux hommes (plus intelligentes, plus robustes, plus sages, amies de la vie et non obsédées par la mort).

Borneman avance même cette formule, qui n'est pas timide : il voudrait que ce livre, *le Patriarcat*, soit pour le mouvement des femmes ce que fut *le Capital* pour le mouvement ouvrier. A peine ajoute-t-il cette considération que les mouvements de femmes du type M.L.F. commettent une erreur radicale. Ils se bornent à vouloir renverser les signes de la société, mais non son modèle : une société dominée par les femmes ne serait que l'envers de l'autre, et chargée des mêmes poisons. Pour Borneman, c'est au modèle originel qu'il vaudrait mieux songer, à l'invention d'une société de type matristique. Si bien que pour ce psychanalyste étrange et fascinant les véritables ancêtres du féminisme devraient être moins Flora Tristan ou Simone de Beauvoir que les femmes sereines et puissantes du mésolithique.

GILLES LAPOUGE.

★ LE PATRIARCAT, d'Ernest Borneman. PUF « Perspectives critiques ». 311 pages. Environ 73 F.

هكذا من الأصل

Le Monde

une semaine avec LES PAYS DE LA LOIRE

Renault-ville

Des villes qui s'identifiant à une grosse industrie dominante voire à une activité économique quasiment monopolistique, on en compte beaucoup.

Le Mans, est de celles-là puisqu'elle apparaît, un peu à l'image de Boulogne-Billancourt, comme une capitale de Renault. Mais le temps n'est plus aux grandes usines ingouvernables. Il faut désormais une plus large diversification.

(Lire page 30.)

Les communes de la Mayenne ne savent pas encore travailler ensemble

Clubs d'Harpagons

Pour les maires, les fusions de communes c'est un chiffon rouge qui, lorsqu'il est agité par le gouvernement ou les préfets, provoque colère et *opposition, à droite comme à* gauche. Pourtant, il faut bien se grouper pour travailler plus efficacement, face aux services de l'Etat. En créant, par exemple, des districts ou des syndicats de communes.

La Mayenne est, après le Pas-de-Calais et la Seine-et-Marne, le troisième département de France pour le pourcentage des communes regroupées en districts (17,3 % contre, par exemple, 0,23 % dans la Sarthe).

« *PARCE que la Mayenne a joué à fond la carte du regroupement communal, les équipements sociaux et sportifs et ceux nécessaires à la voirie et à l'assainissement sont équitablement répartis dans tout le département* », dit-on à la préfecture de Laval. Ainsi, d'Ambrières, au nord, à Château-Gontier, au sud, existent vingt syndicats intercommunaux à vocation multiple et quatre districts regroupant 255 136 habitants, et qui s'étendent sur la quasi-totalité du territoire. En définitive, il n'y a que trente-quatre communes sur les deux cent cinquante-neuf du département qui n'appartiennent à aucun syndicat ou district, ou n'ont pas été concernées par les fusions réalisées.

Incontestablement, les maires des communes qui coopèrent ont trouvé des avantages dans cette politique de regroupement menée activement. « *Nous avons vu se réaliser des travaux d'adduction d'eau, se construire une station d'épuration ou une piscine que nos finances locales, seules, nous interdisaient de posséder.* » Mais si en Mayenne on se regroupe beaucoup, va-t-on pour autant au fond des choses et des problèmes ? Les districts ont-ils fait naître une véritable solidarité financière ?

Le district a été conçu, en effet, pour permettre entre les communes une véritable gestion commune des affaires. Il permet notamment une intégration institutionnelle et financière plus poussée alors que le syndicat de communes, lui, en reste au stade d'une simple association (ce qui ne sera plus vrai après le vote de la loi portant réforme des collectivités locales actuellement en discussion au Parlement puisqu'il est prévu de doter aussi les syndicats à vocation multiple d'une fiscalité propre). En fait le district constitue la suite logique du syndicat. Il peut lever l'impôt et recevoir des aides particulières de l'Etat, sous forme de majoration des subventions dans le cadre d'un programme d'équipement pour cinq ans.

Impôt pour le district

Effectivement, pour ces districts mayennais qui ont nom Laval, Château-Gontier, Saint-Aignan *Renazé et Meslay-du-Maine*, il faut distinguer l'apparence et la réalité. Pour l'apparence : les réunions régulières du conseil de district, l'étude des projets, le suivi des programmes d'équipement décidés. Pour la réalité : peu de réelle solidarité financière et une vie « districale » ressentie par les communes comme le moyen de posséder un outil de qualité au service des collectivités locales beaucoup plus que comme la possibilité de réaliser ensemble un projet utile à chacun. Enfin, il est permis de se demander si les maires ne jouent pas la carte du district, uniquement pour bénéficier des majorations de subventions de l'Etat. Tentation que résume parfaitement ce notable lorsqu'il dit : « *les communes sont comme les poissons qui dévorent l'appât* (les subventions), *mais ne mordent pas à l'hameçon* ».

Sans impôt « districal », il ne peut y avoir de réelle solidarité financière. Le seul district pratiquant cette politique est celui de Château-Gontier. Les habitants de la cité peuvent, en effet, lire sur leurs feuilles d'impôts locaux, une ligne réservée au district. Un district qui apparaît comme le plus vivant de la Mayenne et qui compte treize *mille habitants. Mais il revient* de loin. En 1963, l'administration lance l'idée d'un premier district regroupant vingt communes. Mais celui-ci, à la suite de divergences, éclate en 1970. « *Nous avons été traumatisés par cette expérience qui a été vécue comme un échec*, confie M. Jean Arthuis (C.D.S.), maire de Château-Gontier. *Il a fallu rembourser les emprunts contractés et assurer la liquidation.* » Le temps a passé et aujourd'hui la plupart de ces vingt communes sont membres d'un syndicat mixte qui travaille en parfaite collaboration avec le nouveau district de Château-Gontier, beaucoup plus petit que le précédent. Dans cette ville, dont les 8 600 habitants ont versé directement au district, en 1979, 3 millions de francs, on juge l'expérience positive. « *Cela nous a permis de réaliser des adductions d'eau, un programme d'assainissement, une zone industrielle, un centre de secours et différents équipements sportifs* », dit le maire.

JEAN PERRIN.

(Lire la suite page 29.)

Une région retrouve sa culture dans la fièvre de la musique

« *SI vous étiez venu il y a quinze ans, c'était le désert...* » Une phrase sévère et optimiste, entendue quelque part entre *Le Mans et La Roche-sur-Yon, qui* voulait exprimer à la fois l'ampleur de l'évolution de la situation musicale dans les Pays de la Loire et peut-être aussi la fragilité d'une réalité mirifique dont les fondations sont encore toutes fraîches.

Quelques racines pourtant sont profondes, ainsi la Maîtrise de la cathédrale d'Angers, fondée en 1369, où les enfants recevaient, en même temps qu'une instruction générale, une éducation musicale soignée et *qui s'honore d'avoir eu, parmi ses* maîtres, Clément Janequin, qui y enseigna dix ans. La Maîtrise existe toujours, mais si elle n'est plus qu'une chorale un peu plus ancienne que les autres, forte de ses cent vingt voix, elle s'est spécialisée dans le chant grégorien, restitué avec la plus grande fidélité possible, et arbore également en répertoire des œuvres plus modernes : après la *Missa Choralis* de Liszt, le *Sermon sur la montagne* de Georges Migot va *entrer en répétition*.

Relativement modeste en célébrités musicales, exception faite de Léo Delibes, né à Saint-Germain-*du-Val près de La Flèche, la région* a vu passer des maîtres de chapelle dont les œuvres, disséminées dans les bibliothèques, ont suscité la création d'un ensemble de musique ancienne amateur, les Escholiers de musique, qui se partage entre Laval et Le Mans.

Témoignage également d'une activité florissante depuis le dix-huitième siècle, l'opéra de Nantes, édifié en 1785 par l'architecte Crucy sur un terrain cédé gratuitement à la ville *par Gralin, avec ses colonnes corin*thiennes et son intérieur tendu de velours bleu, est certainement, avec celui de Bordeaux, l'un des plus beaux théâtres français et l'un des *plus anciens. René Terrasson lui a* donné, ces dernières années, un prestige tout particulier, puisqu'il a su faire des merveilles avec un budget très modeste.

Jean-Louis Simon lui a succédé, et la politique souhaitée par la municipalité voudrait ouvrir la saison au grand répertoire international. Jus*qu'ici en effet, sensible à une tra*dition très vivace à Nantes, qui voulait que l'on donne aussi bien Verdi que Wagner et Mozart en français, René Terrasson programmait prudemment un ou deux ouvrages étrangers en langue originale chaque saison et, pour éviter les traductions, avait fait la plus large place à l'opéra français. Compte tenu du mépris dans lequel on tenait ailleurs ce répertoire, c'était aller tranquillement à contre-courant.

A présent que l'intérêt se porte à nouveau sur Massenet, Saint-Saëns, Gounod, l'opéra de Nantes songe à monter *Lohengrin* et à accueillir enfin *Hello Dolly*. A moins que, conscients de posséder depuis plusieurs années un public réellement populaire (les spectateurs, pour 35 % viennent par l'intermédiaire des *comités d'entreprise*), les responsables n'acceptent de considérer que l'opéra n'est pas réservé à ceux qui connaissent déjà le livret et la musique. Faute de quoi, malgré le travail sérieux de son équipe d'animation, l'opéra de Nantes risque de perdre ce qui faisait son originalité et peut-être sa santé.

L'Orchestre aux deux orchestres

L'évocation, dans ses grandes lignes, des racines profondes de la vie musicale régionale ne serait pas complète si on ne réservait pas la place qui lui revient à la Société des concerts populaires d'Angers, qui a fêté son centenaire en 1977 et qui avait été précédée par un siècle d'activités symphoniques d'une qualité et d'une fréquence variables, mais qui tou*chaient déjà un large public*.

A partir de 1877, l'orchestre de cinquante exécutants, presque tous professionnels (mais recrutés en Belgique pour la plupart), devait assurer les représentations du théâtre et donner un concert chaque dimanche pendant six mois, se découvre bientôt une vocation *régionale, puisqu'il se déplace à* Nantes, à Tours, à Cholet ou à Saumur. Au programme figurent non seulement les chefs-d'œuvre du répertoire classique, mais aussi les contemporains : Wagner, Gounod, Saint-Saëns, mais également les jeunes compositeurs de l'école française, invités à diriger leurs propres œuvres. Toujours populaire, la Société des concerts a survécu à une multitude de crises financières *souvent résolues in extremis*, soit par un appel de subventions, soit en reprenant une fois de plus *la Damnation de Faust*.

A partir de 1960, face à la désaffection du public, l'orchestre de la Société, en formation de chambre, ira presque bénévolement donner des concerts dans des granges, dans des foyers de formation d'agriculteurs, des établissements scolaires et universitaires, des réfectoires d'usines, accomplissant dans toute la région un travail exemplaire *de décentralisation et de sensibilisation*...

Cela aura également pour effet d'attirer sur lui l'attention de l'Etat et d'aboutir, en 1971, à la création du premier orchestre régional, composé en parties égales de musiciens de Nantes et d'Angers, chaque formation de cinquante-sept musiciens conservant son autonomie, mais les deux se réunissant périodiquement pour former l'Orchestre philharmonique des *Pays de la Loire (O.P.P.L.)*.

L'O.P.P.L., au-delà de Nantes et d'Angers, rayonne à travers toute la région : La Roche-sur-Yon, Laval, Cholet, Saumur, Saint-Nazaire, et s'est offert le luxe, en septembre dernier, d'une tournée triomphale dans les pays de l'Est. Avec une centaine de concerts chaque année et sa participation aux représentations d'opéra à Nantes et à Angers, l'O.P.P.L. reste le principal appareil musical des Pays de la Loire. Les concerts éducatifs, après l'euphorie du début, suscitent pourtant, de la part des organisateurs eux-mêmes, un certain nombre de réserves. *Pour éviter les concerts*-garderies, le nombre d'enfants par séance est à présent limité à deux cent cinquante, mais encore faudrait-il que la présentation puisse être toujours réalisée par de véritables professionnels. De sorte que ce sont les séances d'animation dans les classes, avec un ou deux musiciens, qui semblent actuellement donner les meilleurs résultats.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 28.)

LA SARTHE par JACQUES DE BARRIN

Douce France

LA course-poursuite de bolides hurlants sur la ligne droite des *Hunaudières*, la ligne droite la plus célèbre de France : « Vingt-Quatre Heures » pour sauver de l'anonymat la Sarthe, ou du moins Le Mans, son chef-lieu. Simon que retenir de ce département dont les habitants reconnaissent qu'il est « *moyen en tout* » ?

La Sarthe est à l'image de la France dont elle rassemble *grosso modo* le centième de la population. Elle se confond avec son modèle. Et peut-être n'est-ce pas un pur hasard si François Reichenbach planta, un jour, ses caméras à Loué, pour y dire, sur des images parfois trop belles, *la Douceur du village*.

En réalité, ce département est fait de pièces et de morceaux. Certes, il recouvre, pour une bonne part, l'ancienne province du Haut-Maine, un pays de Marches que les armées anglaises et capétiennes n'ont cessé de se disputer tout au long de la guerre de Cent Ans. Mais la Sarthe déborde au nord sur le Perche et la Normandie, mord au sud sur l'Anjou et la Touraine. Entre le cidre et le vin, il y a plus qu'une différence de degrés...

Les gens du nord cultivent le quant-à-soi. « *Ils se donnent volontiers l'air raide, digne, indéchiffrable* », confie la romancière Catherine Paysan. Accrochés à leur terroir, il n'y a, pour eux, de vérité que du cru. Ceux du sud semblent, *a contrario*, loquaces et chaleureux, mieux assis dans leur confort et, au fond, pas mécontents de le laisser paraître. On les dit même versatiles.

Bonne longueur pour Giscard

Une Sarthe en deux tons : « blanche » et « bleue ». A l'ouest de Sillé-le-Guillaume à Sablé, les dernières terres de la chouannerie conjuguent catholicisme et conservatisme. A l'est, de Mamers à Château-du-Loir, le pays, de tradition radical-socialiste, affiche des sentiments républicains et libres penseurs.

De part et d'autre de cette « frontière » idéologique, l'excès est haïssable ; en définitive, le pouvoir appartient aux « modérés ». Aux dernières « présidentielles », Valéry Giscard d'Estaing l'a emporté d'une bonne longueur sur François Mitterrand ; aux dernières « cantonales », la majorité a repris à l'opposition le contrôle du conseil général. Mais aux dernières « municipales », Le Mans s'est donné un maire communiste. Une tache rouge au milieu d'une campagne aux couleurs fondues sur laquelle « le monde des châteaux » exerce encore très naturellement une sorte de magistère.

Les Sarthois, en général, pèchent par discrétion, n'osent se vanter de rien. Pas même de leurs gloires locales : Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre, Claude Chappe, inventeur du télégraphe aérien, ou Léo Delibes. Quant à Joseph Caillaux, que la Troisième République fit plusieurs fois ministre, de quoi diable lui seraient-ils reconnaissants ? N'a-t-il pas milité pour la création de l'impôt sur le revenu ? Ce sont des choses que les gens d'ici, très « près de leurs sous », ne sauraient oublier. Comme son hostilité au développement de l'électricité car, disait-il sottement, « *ça risque de mettre le feu aux paillers* ».

(Lire la suite page 31.)

RÉUSSITE

La Vendée invente un musée pour ses traditions populaires

(Lire page 29.)

Une région dans la fièvre de la musique

(Suite de la page 27.)

Certains pensent d'ailleurs que si l'O.P.P.L. fait salle comble et doit dédoubler certains concerts, le jeune public est moins sensible au « triomphalisme symphonique » qu'à l'intimité de la musique de chambre : cinq cents personnes dernièrement, pour un récital du guitariste classique Alberto Ponce, cela ne s'était encore jamais vu. Là aussi, la Société des concerts populaires, qui n'a pas disparu avec la création de l'O.P.P.L. (quatre concerts symphoniques dans la saison lui sont réservés) et que préside actuellement le luthier Jean Bauer, a joué un rôle de pointe en organisant, en coproduction avec la Maison de la culture d'Angers, un cycle de six concerts de musique de chambre, dont les résultats sont d'ores et déjà prometteurs.

A Nantes, le même mouvement d'intérêt se dessine : le programme musical de la Maison de la culture s'est progressivement étoffé depuis 1975, tandis que naissaient, à quelques kilomètres au sud de la ville, les concerts du château de Goulaine. Le cadre prestigieux, le renom des artistes invités et le nombre forcément limité de places (six cents environ) expliquent une politique de prix qui réserve ces concerts à un public choisi. Mais depuis l'an dernier, avec la création des Concerts de musique de chambre (C.M.C.), les Nantais n'ont que l'embarras du choix et s'en portent fort bien, puisque le nombre des abonnements, limité l'an dernier à quatre cent cinquante, est passé cette saison à plus de sept cents.

Au Mans, la situation n'est pas aussi florissante et les efforts de Jean-Louis Houlez, il y a une dizaine d'années, pour implanter une société de musique de chambre, sont restés sans lendemain ; mais la création cette année d'un ensemble de douze cordes va peut-être relancer l'intérêt du public dans une ville où, semble-t-il, la musique reste l'activité culturelle la moins défavorisée.

Dans ce regain de faveur que connaît la musique en France actuellement et auquel les Pays de la Loire n'échappent pas, il ne faut pas mésestimer le rôle joué par les conservatoires et les écoles de musique dont les effectifs ont considérablement augmenté depuis dix ans.

Chaque école possède sa physionomie : celle du Mans, grâce à la proximité de Paris, compte parmi ses professeurs de jeunes musiciens prestigieux, mais la rapidité même de leur carrière oblige à les renouveler assez souvent. A Angers, au contraire, l'école de musique, qui doit devenir bientôt conservatoire national de région, est placée sous le signe de la continuité puisque la moitié des élèves qui entrent se retrouvent à la fin des études, tandis qu'à Nantes et à la La Roche-sur-Yon les effectifs sont essentiellement jeunes et justifient les nouveaux bâtiments qui viennent d'être inaugurés.

Les 10 % de la culture

A La Roche-sur-Yon l'aménagement de l'ancien palais de justice, dont on n'a conservé que la façade, a survécu au projet un peu fou de complexe culturel sous la place Napoléon et dispose ainsi de locaux neufs, bien adaptés et d'un auditorium de deux cent cinquante places.

A Nantes, il s'agit d'une construction entièrement nouvelle dans l'île Beaulieu et qui va servir d'exemple pendant plusieurs années avec ses salles spacieuses, largement éclairées et bien insonorisées et son auditorium de neuf cent quatre-vingt dix places divisible en trois salles de petite et moyenne capacité ; le seul inconvénient, c'est sa situation relativement excentrée qui devrait être un peu compensée par l'aménagement, dans les quartiers, de cours de chant choral et de solfège par les professeurs du conservatoire.

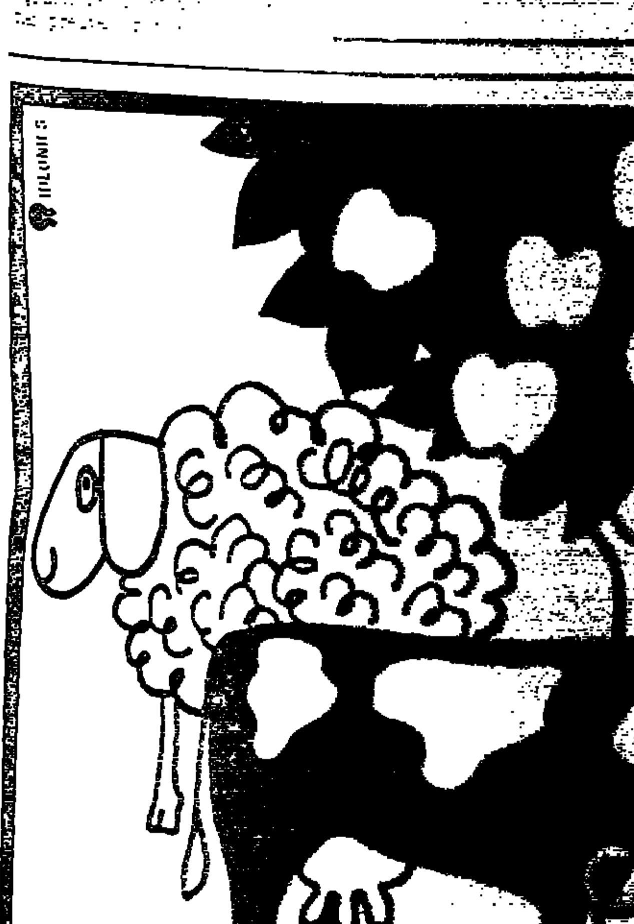
L'un des premiers résultats de la politique de décentralisation menée aussi bien par la Société des concerts populaires autour d'Angers, l'ensemble Musica Juvenis dans la région du Mans ou la commission départementale de développement musical en Vendée et par d'autres organismes encore, c'est la renaissance, dans les plus petites localités, d'un enseignement musical confié le plus souvent au chef de l'harmonie municipale ou à un retraité. Mais c'est là une solution de fortune, et il devient urgent de trouver à la fois des moniteurs pour prendre le relais et de l'argent pour les payer. En Vendée, le conseil général a mis à l'essai un principe de subvention valable pour toutes les écoles de musique et dont le montant sera défini en partie par les résultats obtenus à un examen de solfège unifié, mais cela ne résout pas tous les problèmes.

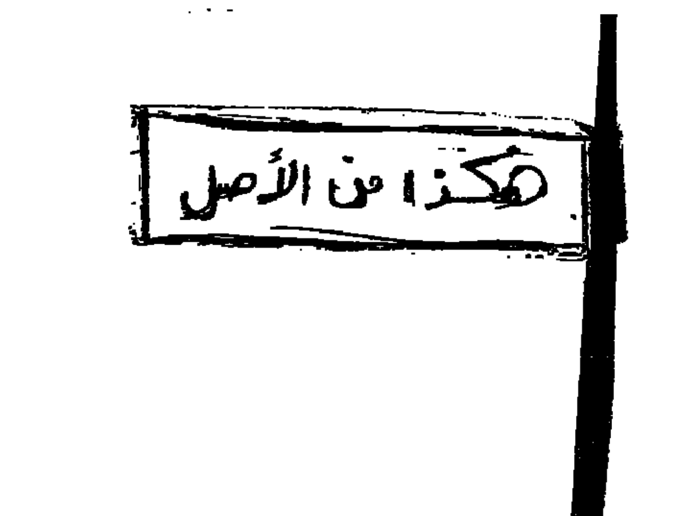
Sans prétendre donner un aperçu exhaustif de tous les aspects de la vie musicale dans les Pays de la Loire, il faut mentionner le projet d'un chœur régional confié à Paul Colléaux qui dirige actuellement l'Ensemble vocal et instrumental de Nantes, l'un des meilleurs de France, la création d'un opéra-studio à Nantes avec une troupe de jeunes chanteurs et une salle de deux cents places et, à Angers, la construction pour janvier 1983 d'une salle de mille deux cents places au centre ville.

Dépassant le cadre de la musique classique on signalera à Nantes une association culturelle de type particulier, le Globe, qui a fait entrer le jazz, le rock-folk à l'université, mais également le chant choral, l'orchestre et le piano, qui a su se constituer un public important, fidèle et diversifié (jeunes travailleurs et étudiants) et porte un intérêt tout particulier aux formations locales. Cinquante concerts par an depuis quatre ans et un idéal : que chacun fasse son prix à l'entrée.

L'école de musique d'Angers, en plus de son orchestre d'élèves, est fière de son bigband, le jazz et la musique régionale pourraient entrer prochainement au conservatoire de Nantes, mais l'atelier permanent de jazz de la Maison de la culture d'Angers, avec ses trois cours par semaine, accueille déjà quatre-vingts stagiaires venus de 100 kilomètres à la ronde. Il est question également que l'atelier de recherche de la galerie sonore des Jeunesses musicales vienne s'installer à Angers, travaillant directement avec des groupes d'enfants. Et lorsque les municipalités, ouvrant leurs livres de comptes, font apparaître que sur les 10 % environ de leur budget qu'elles consacrent à la culture, près de la moitié va à la musique, on a l'impression qu'un pays de cocagne a vraiment succédé au désert évoqué en commençant... Peut-être bien, et pourquoi pas ? Il s'agit à présent d'en assumer l'avenir.

GÉRARD CONDÉ.





Le musée du Puy-du-Fou deviendra le miroir du passé populaire

par GENEVIÈVE BREERETTE

TOUT a commencé avec l'acquisition, en 1977, par le département d'un château en ruine du seizième siècle, un de ces « chefs-d'œuvre en péril », exemplaire de ce que recouvre habituellement l'idée de patrimoine à sauvegarder. Ce château-là se trouve au Puy-du-Fou, à quelques kilomètres du mont des Alouettes, lieu de passage obligé, ou presque, à l'entrée de la Vendée, lorsqu'on vient de Paris. Il était en ruine, il fallait le restaurer. Il était bien situé, et l'on pouvait en faire quelque chose d'intéressant, comme le point de départ d'un vaste programme de préservation et de mise en valeur du patrimoine global vendéen, pour les Vendéens, pour les touristes qui déferlent sur les plages l'été sans porter la moindre attention au pays, à l'arrière-pays, aux habitants, à la Vendée profonde.

Et le projet à mûri de faire du château du Puy-du-Fou, aux portes de la Vendée, l'antenne principale d'un écomusée qui renverrait à d'autres antennes établies dans les différentes régions naturelles du département. Un écomusée, c'est-à-dire une institution plurielle, à la fois musée de l'homme et de la nature, musée du temps, de l'espace, conservatoire, laboratoire, école... « *Une chose qu'un pouvoir et une population conçoivent, fabriquent et exploitent ensemble (...) ; un miroir où cette population se regarde, pour s'y reconnaître, où elle cherche l'explication du territoire auquel elle est attachée, jointe à celle des populations qui l'on précédée dans la discontinuité ou la continuité des générations ; un miroir que cette population tend à ses hôtes, pour s'en faire mieux comprendre, dans le respect de son travail, de ses comportements, de son intimité* » — pour reprendre la belle définition de Georges-Henri Rivière, qui reconnaît sans doute un de ses fils dans cette création vendéenne et doit sûrement dire que « ça marche du tonnerre ».

Et c'est vrai que ça marche. Les conditions sont favorables : la Vendée possède des régions naturelles très différentes, qui ont chacune leur géologie, leur paysage, leurs coutumes, une culture essentiellement rurale, dont subsiste de nombreuses traces, traces dont les Vendéens n'ont pas attendu la création de l'écomusée pour s'inquiéter de leur effacement progressif : depuis plusieurs années déjà se sont créés en Vendée, aussi, des groupes folkloriques, des associations de recherches et d'expressions pour la culture populaire, des associations de défense de l'environnement, etc. Une des tâches de l'écomusée est de coordonner tous ces efforts, d'y apporter une aide technique, scientifique et financière.

Ça marche. On en a déjà quelques preuves, par exemple ce spectacle de nuit d'été qui a été *créé au Puy-du-Fou durant* l'année 1978, et qui mettait en scène l'histoire de la Vendée, avec la participation bénévole d'un millier d'habitants des communes alentour. L'association qui a créé ce spectacle et qui le gère contribue, grâce aux bénéfices recueillis, à l'aménagement de *l'écomusée, où deux expositions* ont pu être présentées : « Le Puy-du-Fou à travers les âges » et « L'art sacré au pays du Puy-du-Fou », cette dernière organisée avec le concours de l'Inventaire général des Pays de la Loire.

Avec un « pouvoir »

Ainsi, progressivement, se fait l'écomusée de Vendée, avec la population, avec « un pouvoir ». *Du côté du* « pouvoir », l'équipe responsable de la mise en place du vaste programme d'inventaires, d'études et de protection des *biens naturels et culturels* est celle de la conservation départementale des musées ; une équipe, c'est un bien grand mot, puisque pour le moment elle se résume à un conservateur, heureusement très dynamique, Francis Ribemont. Mais il est aidé, notamment, par le comité scientifique de l'écomusée, composé d'enseignants et d'universitaires de la région. Pour le moment, on travaille activement à l'élaboration *de la « galerie d'exposition* permanente évolutive », qui, au Puy-du-Fou, aura pour mission de présenter et de faire comprendre l'histoire naturelle et humaine de la Vendée des origines à *nos jours* — une *histoire* qui ne se résume pas aux chouans et à la brioche — et renverra les visiteurs aux différentes antennes de l'écomusée.

Les antennes : il y en aura dans chacune des régions. Elles auront leur spécificité en fonction du lieu et du site choisis pour leur signification. Une d'elles est en cours d'installation à Soullens, dans la petite maison où vécut le peintre Milcendeau (il *fut l'élève de Gustave Moreau).*

Un *musée* de plein air sera installé dans une unité agro-pastorale typique du Marais breton-vendéen, aura ses « bourrines » en pisé couvertes de chaume, où l'on montrera l'évolution de l'habitat *du pays maraîchain.*

Une autre antenne mettra en valeur le patrimoine historique et archéologique : à Nieul-sur-l'Autize, qui possède un camp néolithique *fouillé* méthodiquement depuis plusieurs années avec l'aide financière du département, une église et un cloître romans, un château... Dans l'île *d'Yeu, on doit créer une maison* insulaire où l'on montrera le développement de l'île, ses activités traditionnelles. On prévoit la mise en valeur d'un sentier inter-disciplinaire dans le pays de Pareds, l'achat et la présentation de deux marais salants à Noirmoutier...

Bref, l'acquisition, la restauration, l'*animation, de tout* ce *qui* peut servir à la mise en place du grand « miroir », à une réflexion tournée vers l'avenir, à la connaissance et à la reconnaissance d'une Vendée où l'on dit volontiers en souriant : « *Moi, Charette, connais pas !* »

GENEVIÈVE BREERETTE.

La plume au « Maine libre »

En première ligne

AUX marches de la région parisienne, porte ouverte sur l'Ouest, ayant vocation de carrefour ferroviaire et routier, le département de la Sarthe a subi — plus que souhaité — son rattachement à la région des Pays de la Loire, avec toutefois la volonté d'y être présent et d'y défendre ses intérêts.

Tout naturellement, *le Maine libre* a contribué à la sensibilisation des Sarthois au fait régional, d'abord en s'ouvrant largement au débat entre les diverses propositions d'intégration à telle ou telle région, ou de découpages originaux affectant à notre département et à son chef-lieu une situation plus conforme à sa position géographique, puis, son intégration dans les Pays de la Loire une fois *décidée, en « jouant le jeu » au côté des représentants* du département dans les assemblées et organismes régionaux.

Seul quotidien de la région exclusivement diffusé dans le département où il est édité, *le Maine libre* se trouve donc parfaitement à l'aise pour soutenir sans ambiguïté toutes les initiatives, toutes les propositions, toutes les démarches en faveur de la cause sarthoise au sein de la région. Ses journalistes le font avec persévérance et sans esprit de clocher, même si, rendant compte des débats des assemblées régionales, ils ne dissimulent pas, parfois, leur déconvenue à l'issue de séances inévitablement dominées par *le poids de la métropole Nantes-Saint-Nazaire et les problèmes* d'aménagement du littoral.

En élargissant notre champ de vision des événements et des *problèmes, le fait régional a renforcé notre conviction que notre* mission primordiale est d'être, en même temps que l'indispensable moteur des activités départementales, le lien privilégié entre tous ceux qui, dans nos villages comme dans nos villes, aux champs comme à l'usine ou dans l'université, administrent, animent, gèrent, travaillent, participant à la vie économique, politique, sociale et culturelle du département.

C'est dans cet esprit que, parallèlement au développement de l'information régionale dans nos colonnes, nous portons l'essentiel de nos efforts sur l'information locale, développant les rubriques *traditionnelles et en créant de nouvelles,* telles que celles traitant régulièrement de la vie économique du département et mettant en relief le dynamisme de nombreuses entreprises souvent mal connues.

A l'image de ce dynamisme, *le Maine libre* s'est lui-même armé pour remplir sa mission en achevant, il y a deux ans, sa reconversion technique (photocomposition, impression offset couleur) et en se dotant d'un supplément publicitaire gratuit, *Télé-Maine* (132 000 exemplaires), l'ensemble (190 000 exemplaires) constituant un outil d'information, de communication, de promotion et d'échanges qui, par sa qualité et son efficacité, contribue à l'essor de la Sarthe.

JEAN-JACQUES ALEXANDRE,
Directeur-Rédacteur en chef.

Comment un Américain a fait danser Angers

DE janvier à mars 1980, quarante villes de France accueilleront un spectacle proposé par la Compagnie permanente du Centre national de danse contemporaine (C.N.D.C.), que dirige à Angers le célèbre chorégraphe américain Alwin Nikolais. Qu'on ne s'y trompe pas pour autant : cette Compagnie n'est pas une *formation* « ordinaire » de professionnels, et le spectacle présenté, œuvre collective de recherche chorégraphique, ne constitue pas une fin en soi. Unique en Europe par sa structure comme par sa vocation, le C.N.D.C. est essentiellement un centre de formation professionnelle de chorégraphes, *dont la Compagnie est à la fois* un outil de travail et l'instrument privilégié de son contact — indispensable — avec le public.

L'expérience C.N.D.C. a vu le jour au printemps 1978. En ne renouvelant pas le contrat de M. Jean-Albert Cartier, directeur du Théâtre *municipal*, mais aussi du Ballet-Théâtre contemporain à la réputation internationale, la nouvelle équipe municipale angevine d'union de la gauche avait sacrifié la prestigieuse présence de cette dernière Compagnie sur l'autel du redéploiement de sa politique culturelle.

De son côté, Alwin Nikolais avait annoncé son intention d'appliquer sur un terrain vierge et culturellement homogène ses théories de créativité chorégraphique nées au sein de l'hétérogène « bouillon de cultures » new-yorkais.

La Direction nationale de la musique, de l'art lyrique et de la danse organisa la rencontre. Et naquit le C.N.D.C., constitué en association « loi de 1901 », doté d'un revenu de fonctionnement annuel de 2 millions de francs financé par moitié par les affaires culturelles et la ville d'Angers, et investi d'une mission de formation à la création chorégraphique.

Le premier stage de formation ouvrit à la rentrée 1978, avec une vingtaine de participants, pour la plupart amateurs de bon niveau, *choisis* — par Nikolais lui-même — « *sur leurs potentialités créatives plus que sur leur technique* ». Comme l'explique M. Alain Plagne, directeur adjoint du C.N.D.C., « *la danse contemporaine est techniquement moins exigeante que la danse classique, dont elle ne réclame pas la longue ascèse initiatique* » : au terme de neuf mois de travail intensif, et alors qu'ouvrait le second niveau de formation, c'est parmi ces premiers stagiaires devenus professionnellement « opérationnels », qu'étaient recrutés pour la rentrée 79 les dix *danseuses* et *danseurs* de la Compagnie permanente, tout à la *fois* niveau de perfectionnement, champ d'expérimentation et organe d'expression du centre.

Le C.N.D.C., où Alwin Nikolais est effectivement présent douze semaines par an, dispose d'une équipe artistique et administrative permanente ; animé par deux « masters teachers » formés par le chorégraphe américain, il accueille aujourd'hui vingt-quatres stagiaires, rémunérés — 2 000 francs par mois — au titre *de la formation* professionnelle grâce à un accord passé avec le ministère du travail. Il occupera, dès le mois de janvier, ses propres locaux et sera alors pleinement en mesure de jouer le rôle parallèle que la municipalité angevine lui destine, dans le courant de ce que l'adjoint au maire chargé des affaires culturelles, M. Gérard Pilet, désigne comme « *une démarche globale de développement culturel pluridisciplinaire* » : *tout en présentant* régulièrement des spectacles de recherche, le C.N.D.C. ouvrira largement au public ses studios de travail, et participera « en profondeur » à la vie de la cité, notamment dans le contexte d'ateliers de démonstration et d'initiation organisés en collaboration avec la Maison de la culture, les divers relais d'animation décentralisés dans les quartiers — Maisons pour tous ou M.J.C. — et les établissements scolaires.

« *Le C.N.D.C. sera dans la ville, avec les habitants* », affirme M. Pilet. En précisant que cette « *présence* » culturelle ne demande qu'un effort individuel de 7 francs par an au contribuable angevin...

CLAUDE-HENRI GAY.

Clubs d'Harpagons

(Suite de la page 27.)

Enfin ce district bénéficie de revenus supplémentaires : la taxe professionnelle versée par les industriels installés à Azé, une petite localité de 2 000 habitants. Ainsi, en 1979, cette taxe a permis à la caisse commune de bénéficier de 600 000 francs supplémentaires, laissant pour les *finances d'Azé 60 000 francs...* Et pourtant Azé ne remet pas en cause son appartenance au district : « *Une telle association nous a permis de posséder des équipements, notamment grâce aux subventions de l'État, que jamais la commune n'aurait pu s'offrir* », assure Mme Marcelle Chiron (Intérêts communaux), maire *d'Azé.* « *Sans ce district, jamais nous n'aurions pu équiper une zone industrielle de 14 hectares avec dix-huit industries.* »

Pourtant, le district fait l'objet de certaines critiques. Ne reproche-t-on pas, en effet, à ses responsables d'agir un peu « cavalièrement » à l'égard des communes membres ? N'a-t-on pas vu, par exemple, ses dirigeants *traiter* directement avec un agriculteur pour la vente de terrains sans prévenir le maire de la commune concernée ? « *Chacun veut être respecté* », assure-t-on dans les petites communes.

Quel avenir pour les regroupements communaux ? « *Ils vont connaître une dimension nouvelle* », assure-t-on à la préfecture de la Mayenne. « *Avec le VIIIe Plan, la politique contractuelle connaîtra un dynamisme certain. Or, dans le cadre des contrats régionaux, on préférera choisir comme partenaires les syndicats ou les districts qui possèdent une assise financière beaucoup plus solide que les communes prises individuellement. C'est une meilleure garantie pour les emprunts contractés.* »

Entre l'individualisme communal et la fausse solution de la fusion à grande échelle, il y a place — et la Mayenne en fournit la preuve, — pour la coopération pragmatique.

JEAN PERRIN.

Le Mans peut-il se contenter de n'être que la ville de Renault ?

LE 9 octobre 1875, une « automobile », la toute première automobile, partait à la conquête de Paris. Et elle partait du Mans. Dans la Sarthe. C'était la fameuse *Obéissante*, voiture à vapeur, aujourd'hui au musée de Compiègne. Construite « pour son plaisir » en 1872 par Amédée Bollée père, un fondeur de cloches à l'industrie alors florissante. Quatre tonnes, douze passagers, 20 à 25 kilomètres à l'heure, c'était la première voiture « sans cheval ». Une révolution dans la capitale du Maine, qui, à l'époque, n'avait d'yeux que pour le percheron ou le trait du Maine, robustes bêtes de trait.

Les deux fils de ce pionnier, Amédée et Léon, ne tardèrent pas, l'apparition des moteurs à pétrole aidant, à être conquis par l'automobile. Amédée construisit les premières grandes voitures à pétrole pour voyageurs, dont le brevet fut, par la suite, acquis par la maison De Dietrich. Léon lança ses « voiturettes » qui firent tant de bruit à l'époque pour, finalement, au début du siècle, devenir un véritable industriel de l'automobile. Dans son usine qui, jusqu'à ces dernières années se dressait avenue... Bollée, deux cent cinquante à trois cents ouvriers y produisaient une voiture par jour !

L'évolution industrielle aidant, la marque Léon-Bollée devait disparaître après la première guerre sans que, pour autant, la vocation automobile du Mans, s'éteigne : grâce à la régie Renault et à son usine du Mans, la quatrième du groupe quant à son importance, qui emploie actuellement neuf mille cinq cents personnes environ. Grâce aussi à d'autres entreprises touchant à l'automobile de façon directe ou par sous-traitance : les Segments Bollée, cars et bus Manceaux au Mans ; Ferodo-Samp à La Suze ; Lif à Sougé-le-Ganelon ; Glaenzer-Spicer à Arnage, etc. En vertu de quoi l'industrie automobile fournit en Sarthe du travail à environ quatorze mille personnes et se trouve être dans le domaine industriel au deuxième rang après les travaux publics.

Il n'empêche que l'industrie automobile, c'est d'abord Renault-Le Mans, premier employeur du Mans et du département. Premier employeur aussi du Pays de la Loire avant les Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, les deux seules entreprises de la région occupant plus de cinq mille personnes. C'est sans doute la « fortune » économique du Mans et du département.

C'est aussi sa fragilité dans le même domaine, la moindre récession sur l'automobile ne manquant pas d'avoir d'immédiates répercussions sur la marche des affaires. Il est coutumier de dire que lorsque Renault s'enrhume la France tousse. Que serait-il du Mans et de la Sarthe si Renault-Le Mans venait à tousser ! Quelques périodes difficiles dans le passé (licenciements en 1961, longue grève « de l'enthousiasme » des O.S. durant neuf semaines au printemps 1975) ont amplement montré que le moteur de l'économie mancelle était bien Renault. Rien pourtant ne prédestinait Renault à venir s'installer au Mans.

Prévoyant le développement futur de l'automobile, conscient qu'un jour ou l'autre, dans cette l'hypothèse, Billancourt deviendrait trop petit, ne voulant pas aller vers l'est, terre d'invasion, Louis Renault décidait, en 1918, d'acheter « du terrain » au Mans: 240 hectares. Mais ce n'est qu'en 1936 que, la menace d'un conflit imminent aidant, furent implantés, dans l'esprit de « décentralisation » d'alors, les premiers bâtiments : fonderie, forge, ateliers d'usinage. Cependant, le véritable essor de l'entreprise date de 1947, année où, pour faire face à son expansion, motivée par le développement de l'automobile, Renault commença à pomper la main-d'œuvre dans ces réserves qui se constituaient avec la grande mutation des structures rurales aux lendemains de la guerre.

Une super-puissance

C'est d'ailleurs là la caractéristique particulière de l'usine du Mans que d'être la seule des usines du groupe à recrutement typiquement local. Il n'y a pas d'immigrés au Mans. D'où, aussi, certaines difficultés pour la direction de la Régie en période de crise. C'est que le personnel, d'une haute qualification professionnelle, entre chez Renault-Le Mans pour faire carrière. Ce qui se traduit par une moyenne d'ancienneté de dix-neuf ans... Une stabilité qui se paie, en contrepartie, par une certaine « agressivité » syndicale chez les quatre mille cinq cents O.S., qui, n'ayant pratiquement aucune espérance de promotion, sont très sensibles aux conditions de travail et de rémunération. Il est bien connu ici qu'on entre O.S. chez Renault et que, à de très rares exceptions, on en sort O.S. à l'heure de la retraite.

Cela explique sans doute, la stabilité aidant, le taux de syndicalisation particulièrement élevé qui se constate à l'usine du Mans et la position « en flèche » des deux syndicats manceaux C.G.T. et C.F.D.T. au sein du groupe. De nombreux conflits, on le sait, sont partis du Mans... Des conflits toujours « durs » parce que durs à la tâche sont les Sarthois, forts par ailleurs (c'est moins vrai avec l'apparition de la deuxième génération « ouvrière ») de leur enracinement dans le terroir, les aidant à tenir lors de grèves mémorables.

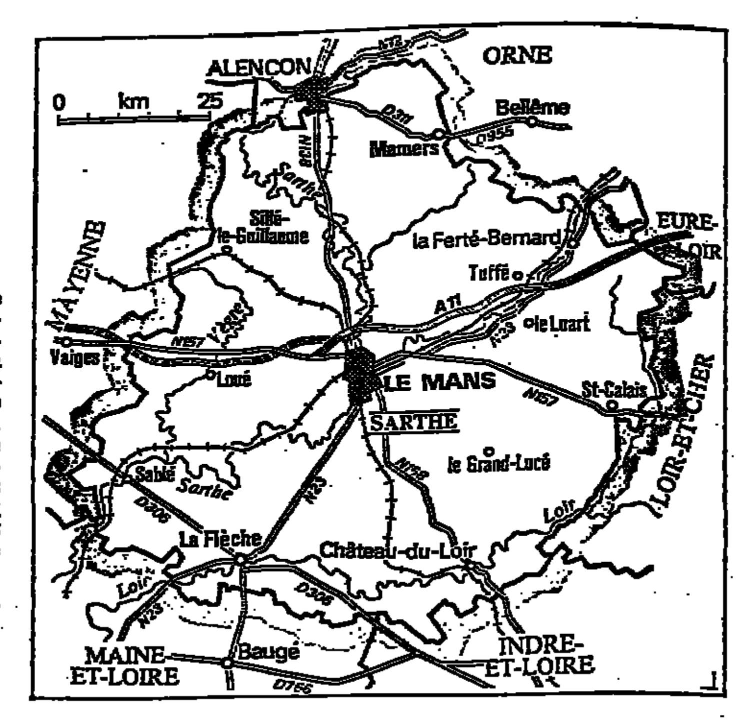
Les activités actuelles des usines du Mans (40 hectares de surface couverte) concernent l'usinage et le montage des organes de roulement des voitures particulières Renault (trains avant et arrière, transmissions), l'usinage des couples coniques et des différentiels des mêmes véhicules, le montage des boîtes de la Renault 30, la fabrication des peintures pour l'ensemble du groupe (80 tonnes/jour), l'usinage et le montage des tracteurs agricoles — la seule chaîne de la Régie, — l'activité la plus importante concernant l'automobile, le tracteur agricole ne représentant que le sixième des fabrications de l'usine du Mans.

L'ensemble des ateliers est hautement automatisé, en vertu de quoi Renault, qui fut longtemps l'entreprise absorbant toujours plus de main-d'œuvre, n'embauche plus. Bien plus, le marché du tracteur connaissant une crise, la direction, afin d'éviter des licenciements dans ce créneau particulier de ses activités mancelles, effectue des transferts de personnels en direction de l'automobile, actuellement demandeuse d'emplois. Mais ce ne sont là que mutations internes, qui ne se traduisent pas sur le marché de l'emploi, dans un département où les demandeurs sont quelque quatorze mille cinq cents... Renault-Le Mans n'est plus dans la Sarthe la « grande espérance ».

Au demeurant serait-il sain de continuer à gonfler les effectifs d'une seule entreprise ne fabriquant qu'un seul produit : l'automobile ? L'opinion générale qui prévaut désormais est celle de la diversification des fabrications à travers plusieurs entreprises de moindre importance pour un équilibre économique moins fragile.

Quoi qu'il en soit, Renault-Le Mans est une puissance dans tous les domaines, de la production proprement dite, vocation essentielle de l'usine, jusqu'au « socio-culturel » (où l'action du C.E. est exemplaire), et les « gars de chez Renault », même si parfois ils regimbent contre la direction, sont fiers d'appartenir à l'entreprise. C'est si vrai qu'on ne quitte pas Renault au Mans. On y fait carrière. Même O. S.

JULES BREAU.



Le gourmet en Sarthe

Combat de chapons

BONNE chère n'était pas difficile en cette province du Maine dont le département de la *Sarthe fait partie*. Et d'abord les volailles. Les chapons du Mans sont rares aujourd'hui (il paraît que le chaponnage manuel est délicat et l'artificiel heureusement prohibé). Nous restent les poules et poulets gris du Mans, rivaux de ceux voisins de La Flèche que les Fléchois disent plus tendres. Mais une rivalité *semblable anime Le Mans* et Connerré, à propos des rillettes cette fois.

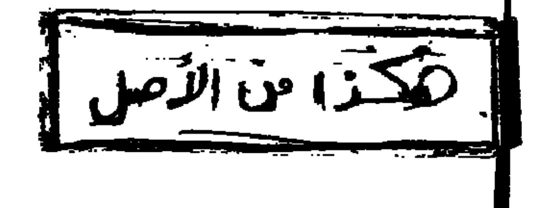
Les rillettes sont originairement de porc, mais dans la Sarthe celles d'oie sont plus régalantes encore et, plus rares, celles de lapin, dont le bon docteur de Pomiane nous a laissé une recette. A la mancelle ! C'est l'étiquette de nombreuses autres recettes, d'oie, de perdreau, de longe de veau, et si on ne le dit point du boudin blanc, c'est bien parce qu'il est, au dire des gourmets du pays : « *Unique* » !

Si Le Mans a Scarron pour gourmet de choc, La Flèche, ville rivale, a vu naître La Varenne (1530), l'auteur du *Cuisinier Françoys*. On pêche dans le Loir et les étangs voisins, notamment la perche que l'on fait griller et les poissons blancs que l'on prépare en friture. Enfin, on y mitonne des œufs en meurette, histoire de prouver que la Bourgogne n'en a pas monopole.

A La Ferté-Bernard, autrefois, les fromages de lait de chèvre étaient renommés. On y prépare aujourd'hui des fromages fermiers de vache, à pâte grasse et au lait cru non écrémé. On s'en régale sur le pouce avec un coup de vin, sur la place où se tiennent les foires (bestiaux et poulains).

Enfin, chapitre des douceries, les sablés sarthois, la fouace de La Flèche, les franquettes et les « bugatises » (en l'honneur des vieilles voitures triomphatrices du circuit).

LA REYNIÈRE.



هكذا من الأصل

SARTHE

Douce France

(Suite de la page 27.)

Un « enfant du pays » recueille, sans arrière-pensées, leurs suffrages : Amédée Bollée, l'inventeur de la « voiture à vapeur » qui, lui, croyait au progrès technique. Le 9 octobre 1875, à bord de *l'Obéissante*, — 4 tonnes, 20 chevaux, — il couvrit la distance Le Mans-Paris en dix-huit heures, « *arrêts, prises d'eau et repas compris* », à la moyenne d'environ 30 kilomètres à l'heure. La maréchaussée ne le verbalisa pas moins de... soixante-quinze fois.

Très tôt, les responsables locaux ont compris tout le bénéfice qu'ils pouvaient tirer des moyens de communications pour renforcer une position de carrefour. Le Mans s'est félicité d'avoir réussi, dès le dix-neuvième siècle, à « *détourner* » d'Alençon la voie ferrée Paris-Brest. En revanche, l'autoroute Paris-Rennes n'a atteint la Sarthe que trop tardivement — à l'automne 1975 — pour être créditée d'une heureuse influence sur l'expansion économique du département.

Parce qu'elle est un carrefour, la Sarthe a du mal à se situer. Tous les courants économiques majeurs l'orientent vers la capitale. Renault, la plus grosse entreprise des Pays de la Loire, qui occupe au Mans quelque neuf mille trois cents salariés, regarde vers Boulogne-Billancourt. La plupart des entreprises qui se sont décentralisées ici pour y créer environ vingt mille emplois nouveaux entre 1957 et 1973, fixent la même direction.

Et pourtant, administrativement parlant, Le Mans obéit à Nantes. Faute de pouvoir intégrer la Sarthe à l'Ile-de-France, peut-être était-ce la moins mauvaise solution que de la rattacher aux Pays de la Loire ? Cette appartenance n'est plus, aujourd'hui, remise en cause.

Pour autant, les responsables locaux ne se privent pas de dénoncer l'incohérence des pouvoirs publics qui refusent de leur accorder le bénéfice des primes de développement régional et de faire figurer le département tout entier sur *la carte des aides à la* décentralisation, sous prétexte que la Sarthe dépend économiquement *du Bassin parisien*.

Avec constance, les Sarthois reprochent à Nantes de trop en faire pour l'aménagement de la Basse-Loire. Mais, se soucient-ils vraiment d'opposer à cet « impérialisme » des projets plutôt que des humeurs ?

Même débat dans la Sarthe où les élus ruraux font évidemment grief à ceux du Mans de *dévorer* les *crédits plus qu'à* satiété. L'agglomération mancelle — 200 000 habitants — ne *rassemble-t-elle pas 40 % de la* population du département ? Le schéma d'urbanisme prévoyait d'atteindre 350 000 habitants *en* l'an 2000. Personne ne croit plus souhaitable un tel objectif.

En dépit de son poids démographique, Le Mans continue d'apparaître comme « *le plus gros bourg de France* ». Elle entretient des liens étroits avec le milieu rural qui a nourri son expansion. Ses édiles tentent de la restructurer, de la « densifier », de lui donner, enfin, des allures de vraie ville. On parle de « pénétrante », de maisons de quartier, de Bourse du travail, de palais des congrès. La folie des grandeurs ?

Une capitale pour les assurances

Parce que, un jour de 1828, vingt-quatre « propriétaires » y avaient modestement fondé une société mutuelle « *pour se protéger contre les conséquences du feu* », et que de cette initiative est né le *groupe des Mutuelles du Mans*, le chef-lieu de la Sarthe se flatte d'être, derrière Paris, la capitale des assurances, *notamment de l'assurance automobile*. Rien de ce qui touche à la voiture n'est, en effet, étranger à ce *département. Depuis* longtemps déjà...

Au lendemain de la première guerre mondiale, Louis Renault acquit au Mans deux cent quarante hectares de landes broussailleuses et de prairies inondables. Dès 1936, on commença d'y assembler des tracteurs puis on en vint à diversifier la production : trains avant et arrière, transmissions, fonderie, peintures. Cette usine qui « *paye bien* » représente, à elle seule, le sixième de l'activité industrielle du département. Trop, c'est trop.

« Renault » ne grandira plus. Les responsables de la Régie souhaitent plafonner les effec*tifs de cette usine dont* la taille s'accorde mal à celle du département. Au départ, ils recrutèrent *leur armée d'O.S. dans* les rangs des paysans, arrachés à la terre. Mais cet atelier de production n'offre pas à la Sarthe les emplois qualifiés qui lui manquent : cent seize cadres seulement y travaillent. Pourtant, on y fait carrière ; on y entre pour ne plus en sortir. « *Comme dans l'administration...* »

Cette stabilité de l'emploi a favorisé, beaucoup plus qu'ailleurs, la pénétration syndicale. La C.G.T. affirme avoir autorité sur un tiers du personnel. Tout le monde a encore en mémoire l'interminable grève des O.S. qui dura neuf semaines, au printemps 1975. « *L'image de marque de la Sarthe en a pris un coup*, soutiennent les responsables économiques. *Nous avons mauvaise réputation et beaucoup d'industriels hésitent à s'installer au Mans.* »

Au total, l'industrie automobile et tout ce qui s'y rattache occupent dans le département *quelque quatorze mille personnes.* « *Il ne serait plus très réaliste de suivre cette filière* », *avoue le président du conseil* général. Les Sarthois ont, aujourd'hui, compris que, pour *répartir les risques, ils devaient* diversifier leur tissu industriel. « *S'il y a un coup dur, on peut mieux réagir.* »

Au demeurant, beaucoup acceptent à contrecœur de recti*fier le cap tant est affirmée la* vocation automobile du département. Lorsque des élus manceaux évoquent l'idée d'étendre le réseau des rues piétonnes et des pistes cyclables, certains ne sont pas loin de les traiter de « *mauvais Sarthois* »...

Déjà, l'Automobile-Club de l'Ouest constate que, pour « les Vingt-Quatre Heures du Mans », l'intérêt faiblit. Il reproche aux autorités locales de sous-estimer ses mérites et de lui mesurer leur aide. N'évalue-t-il pas à 100 millions de francs les retombées de ses activités sportives sur le département ?

Le Mans trop souvent citée ? Cette ville n'aurait-elle créé qu'un désert autour d'elle ? Placé au cœur du département, à moins d'une heure de route du plus éloigné des villages sarthois, ce chef-lieu n'exerce, malgré sa position, aucune autorité — autre qu'administrative — *sur* ses « terres de juridiction ».

N'empêche que la plupart des *gros bourgs résistent difficile*ment à l'engourdissement. Mamers, sous-préfecture, mal située *sur une « départementale »*, témoigne « *d'un esprit caisse d'épargne* » qui limite ses ambitions. La Flèche, deuxième ville de la Sarthe, avec 15 000 habitants seulement, vit un peu repliée autour de son Prytanée militaire. En définitive, seules La Ferté-Bernard et Sablé font de la figuration intelligente.

« *Il faut se bagarrer* », insiste le maire de La Ferté-Bernard. Tous les gros investissements y ont déjà été réalisés. Heureuse ville de 11 000 habitants, qui est, aujourd'hui, équipée pour en accueillir le double ! Sablé, quant à elle, lance sa troisième zone industrielle. « *Pas de dumping pour attirer les entreprises*, précise son maire, M. Joël Le Theule, ministre des transports. *Nous vendons le terrain à son prix.* »

Aujourd'hui, la campagne n'a plus guère d'hommes à donner à la ville. Deux tentations tiraillent ceux qui « veillent au grain » : l'élevage des bovins, rémunérateur, avec ce qu'il sous-entend d'asservissement au travail, et la culture céréalière, d'un moindre rapport, qui autorise une plus grande liberté d'aller et venir. Le remembrement et l'arasement des haies ont-ils donné des idées à certains ? D'avis d'experts, « *on ne fera jamais une Beauce dans la Sarthe* ».

L'agro-alimentaire, voilà le maître-mot ! La Sarthe peut y tenter sa chance sans craindre le ridicule. Elle en a les moyens. Deux productions *déjà sous label* : « *Les volailles fermières de Loué* » et « *les rillettes du Mans* ». Trop morcelée, la forêt est mal traitée. Quant aux cépages du val de Loir, Curnonsky avait jugé qu'« *une fois... tous les cent ans, le Jasnières valait tous les vins de France* ».

Vertus du statu quo

Dès l'entre-deux-guerres, un homme, Lucien Chaserant, a aidé le monde paysan à défendre sa cause. « *L'Union des organisations agricoles de la Sarthe* » fut alors « une force de proposition ». D'un canton à l'autre, on vit s'ouvrir des écoles ménagères, naître des coopératives. Aujourd'hui, cette action syndicale marque le pas.

Dans le canton de Tuffé, à 180 kilomètres seulement de Paris, 12 % des fermes ne possèdent pas encore l'eau courante. Et si la campagne sarthoise paraît reprendre les couleurs de la vie, elle le doit souvent aux gens de la ville, aux Parisiens notamment, qui font feu de tout bâtiment pour y installer leur résidence secondaire. « *Ici, quand le curé s'en va, on vend le presbytère...* »

Force est de le constater : il y a des villages qui sont condamnés à mourir doucement, d'autres, en revanche, qu'il est encore possible de sauver. « *Si seulement nous arrivions à maintenir en vie deux à trois communes par canton, la partie serait gagnée* », note un jeune sénateur. Au Luart, en quinze ans, le nombre des exploitations agricoles a diminué de moitié, mais la population a augmenté de 50 % grâce à l'installation de petites entreprises. Au Grand-Lucé, on a tenté avec succès une expérience d'hospitalisation à domicile en milieu rural. Certaines municipalités se sont saignées aux quatre veines pour racheter qui une boulangerie, qui un bistrot. Histoire d'arrêter la pendule...

L'union fait la force. M. Le Theule a su développer, autour de Sablé, toutes les formes possibles de coopération intercommunale — plan d'aménagement rural, contrats de pays, syndicats de bassin ou à vocation simple, district — et quêter les crédits nécessaires à Paris, voire à Bruxelles. Ses adversaires politiques lui reconnaissent « *le mérite d'avoir créé l'habitude de travailler en commun* ». Mais ce qui est concevable dans le sud de la Sarthe ne l'est pas forcément dans le nord.

Quels projets pour ce département ? « *Il n'y a pas de lendemains exaltants* », souligne un jeune député. Pêle-mêle, on évoque les P.M.E., l'agro-alimentaire, l'artisanat, le loisir vert. « *La Sarthe mérite plus de vingt-quatre heures.* » Qui, au-delà des responsables du tourisme, ne souscrit à ce slogan ?

Beaucoup, cependant, doutent que les Sarthois acceptent de forcer leurs talents. « *Ils n'éprouvent pas le besoin de consentir des efforts au regard du maigre bénéfice qu'ils pourraient en tirer* ». Alors le *statu quo* ? Peut-être est-ce un bon calcul, voire une sage ambition que de vouloir ainsi, dans le monde qui vient, « *rester moyen en tout* ? »

JACQUES DE BARRIN.



Vingt-quatre heures au Mans

Gros cubes à l'attaque

C'EST en 1971 que le Bol d'Or se court pour la première fois au Mans. La plus célèbre course d'endurance du monde a connu bien des circuits — de Vaujours à Montlhéry, en passant par Les Loges, à Saint-Germain-en-Laye — avant de venir se jouer sur les 4 240 mètres du très fameux Bugatti. Pas un motard (un « vrai » motard) qui ne sache par cœur le tracé de l'épreuve, ni ne puisse décliner les caractéristiques de chaque ligne droite, de chaque courbe — Chemin aux bœufs, garage Bleu, Pont Dunlop, virage de la Chapelle, virage du Musée — où les pilotes jettent dans la bagarre les milliers de chevaux qui hurlent entre leurs bottes à près de 300 kilomètres à l'heure...

C'est en 1971 aussi que, pour la dernière fois, une machine non japonaise vaudra le podium, la couronne de lauriers et le champagne à ses pilotes : cette année-là, Tait et Pickrell ont bouclé les six cent seize tours sur leur B.S.A. de 750 centimètres cubes, devançant la Laverda 750 de Brettoni et Cretti. Après quoi, les jeux sont faits : de 1972 à 1977, ce sont les japonaises, encore et toujours, Japauto, Kawasaki, Honda, qui mèneront la danse.

De septembre en septembre, fidèles, des centaines de milliers de spectateurs se ruent vers Le Mans : le Bol reste incontestablement l'événement moto de l'année. C'est pourquoi l'annonce, en 1978, de son changement d'adresse fait l'effet d'une bombe, comme la décision de l'Automobile Club de l'Ouest de la création de 24 heures du Mans moto qui ressemblent insolemment au Bol. L'affront est trop brutal pour Moto Revue, *propriétaire et organisateur du Bol d'Or, qui décide séance tenante d'aller installer ses pénates sur le circuit Paul-Ricard, au Castellet (Var).*

Pourtant, les premières « 24 heures » font venir au Bugatti, en avril 1978, quelque cinquante mille spectateurs ; ce qui est jugé plus que convenable pour une première. L'année suivante, c'est environ quatre-vingt mille casqués-bottés qui se pressent dans les tribunes et sur les talus... Dans le même temps, le Bol même, exilé quelque part dans le Midi, voit sa fréquentation rester stable et son prestige intact. La guerre des circuits n'aura pas lieu.

J.-M. D.-S.

SPORTS

SKI

LE CRITÉRIUM DE LA PREMIÈRE NEIGE

Échec des Françaises en descente

De notre correspondant

Val-d'Isère. — Lors de la première journée du vingt-cinquième Critérium international de la première neige, les Françaises n'ont pas réussi la rentrée *« fracassante »* espérée par beaucoup et proclamée — sûrement trop vite — par leur entourage. Honoré Bonnet, le *« patron des équipes »*, qui s'était abondamment confié aux journalistes quelques jours avant les épreuves de Val-d'Isère, avait choisi prudemment, mercredi 5 décembre, une *« retraite »* plus calme, à l'écart des commentateurs.

N'avait-on pas annoncé l'arrivée de nouvelles descendeuses, plus agressives et techniquement plus au point, de vraies *« battantes »* ? Elles se sont montrées bien prudentes sur les 2 276 mètres de la nouvelle piste « G » de la Daille ; ui parcours très rapide et ne pardonnant aucune erreur de pilotage pendant les quatre-vingts secondes de course. On les retrouvera au-delà de la quinzième place. Seule Marie-Cécile Gros-Gaudenier, dix-neuf ans, est parvenue à décrocher une douzième place. Cette skieuse s'était déjà distinguée la saison dernière dans la descente de Meiringen, comptant pour la Coupe du monde, en se classant onzième.

On voyait en Caroline Attia la championne victorieuse de la première descente de la saison 1979-1980. Une luxation à l'épaule gauche contractée au moment du départ l'a considérablement handicapée tout au long de sa descente. Sa vingtième place constitue toutefois une performance méritoire. La seule satisfaction française vient paradoxalement des deux « anciennes » de l'équipe, Fabienne Serrat (seizième), et Perrine Pelen (dix-huitième), spécialistes de slaloms spécial et géant. Toutefois, à la lumière de ces premiers résultats, la sélection française en descente pour les Jeux olympiques de Lake Placid (États-Unis) risque de se trouver réduite à la portion congrue.

Les équipes étrangères seraient-elles les seules à pouvoir *« sortir »* de leurs rangs de jeunes et nouvelles championnes ? Deux skieuses totalement inconnues, et partant en quarante et unième et quarante-sixième position, la Canadienne Laurie Graham (troisième), dix-neuf ans, et l'Américaine Heidi Preuss (quatrième), dix-huit ans, sont venues bouleverser après une heure de course le groupe de tête constitué par le traditionnel « trio » formé par Marie-Thérèse Nadig (Suisse), Cindy Nelson (U.S.A.), Anne-Marie Moser-Proëll (Autriche), qui, tout au long de la saison dernière, ont dominé les descentes de la Coupe du monde.

Quant à la Tchécoslovaque Jana Soltysova (7[e]), elle a confirmé ses dons de descendeuse remarqués pour la première fois en février 1979 à Pfronten, où elle se classa cinquième.

La descente, considérée chez les hommes comme l'épreuve reine du ski alpin, devient au fil des années tout aussi passionnante chez les femmes. Les progrès techniques réalisés par les skieuses et les améliorations apportées récemment à certaines pistes de descente contribuent à rendre souvent exceptionnel le « spectacle » qu'elles donnent. La nouvelle piste « G » de Val-d'Isère, qui longe depuis cette année le tracé de la descente masculine et que Marie-Thérèse Nadig a descendue mercredi 5 décembre à la moyenne de 101 kilomètres-heure, en est la parfaite illustration.

CLAUDE FRANCILLON.

Classement. — 1. M. Nadig (Suisse), 1 min. 20 sec. 76 ; 2. Nelson (E.-U.), 1 min. 21 sec. 8 ; 3. L. Graham (Can.), 1 min. 21 sec. 98 ; 4. H. Preuss (E.-U.), 1 min. 22 sec. 44 ; 5. Anne-Marie Moser (Autr.), 1 min. 22 sec. 54 ; 6. H. Wenzel (Liecht.), 1 min. 22 sec. 64 ; 7. Soltysova (Tch.), 1 min. 22 sec. 72 ; (...) 12. M.-C. Gros-Gaudenier (Fr), 1 min. 23 sec. 30 ; (...) 16. F. Serrat (Fr.), 1 min. 23 sec. 57 ; (...) 18. P. Pelen (Fr.), 1 min. 23 sec. 62 ; (...) 20. C. Attia (Fr.), 1 min. 23 sec. 76, etc.

SPORTS ÉQUESTRES

LE C.H.I. DE BRUXELLES

Hugo Simon vu du paddock

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — Le grand prix clôturant le 31[e] Jumping international de Bruxelles s'est disputé à guichets fermés, mardi 4 décembre, au Palais du centenaire. Il en aura été ainsi durant les quatre réunions inscrites au programme.

Pour ce grand prix couru en nocturne, nous sommes arrivés une heure avant l'ouverture des hostilités, direction le paddock, lieu privilégié pour s'instruire. C'est en effet dans cet enclos — interdit au public par mesure de sécurité — que se forge la victoire et s'expliquent les bons classements comme les imprudences par excès de tempérament, ou encore les ratages par excès de confiance même à ce niveau. C'est ici que les écoles et les styles s'affirment et parfois s'opposent d'une manière si troublante qu'on n'oserait dire à coup sûr qui a raison et qui a tort.

Les méthodes coercitives dont certains usent avec le cheval jusqu'à tuer son âme, à le ravaler à l'état de machine, le mettent-elles vraiment à l'abri d'une défaillance ? Le régime de liberté surveillée prôné par les autres — les Latins en particulier — et qui consiste à laisser l'animal galoper les rênes en guirlande, à ne le reprendre que lorsqu'il paraît décidé à ne rien écouter, ce régime-là ne fait-il pas la part trop belle au dieu hasard ?

Dans l'enceinte sacrée, ces messieurs sont une bonne vingtaine à caracoler tous azimuts.

Changement de pied

Et voici, s'engouffrant dans la chorégraphie avec le souci de ne gêner personne, la tornade autrichienne Hugo Simon, vainqueur l'an passé de la première Coupe du monde. En toute équité, on est bien forcé d'admirer les galops de ce petit homme proche du nabot quand il n'est pas en selle. *Quelle vitalité ! Quel désir de bien faire !*

Avant d'entrer dans l'arène, il a fait une trentaine de sauts, accomplissant de stupéfiants changements de pied en l'air sur de longues trajectoires à l'obstacle. Qu'est-ce que le changement de pied en l'air ? Une inversion complète et instantanée dans la répartition du poids de la masse et dans l'ordre dans lequel les jambes se meuvent. Quand le cavalier veut exécuter cette opération, il a besoin de concentrer toutes les forces du cheval pour le préparer à une synchronisation parfaite de ce mouvement. Ainsi, par exemple, le cheval galopant à droite, si l'on veut le faire galoper à gauche la main doit augmenter son soutien pour rassembler son cheval, et les rênes doivent agir également de manière à placer l'encolure droite et reporter le poids de la masse sur l'arrière-main. Tout cela doit être exécuté le temps d'un éclair, et il faut être doué d'un sens animal rare pour réussir ce pas de danse acrobatique, lequel, en concours, peut faire gagner de précieuses secondes dans les épreuves disputées au chronomètre. En France, deux cavaliers pratiquent couramment cette technique : Hubert Parot et son ancien élève, Hervé Godignon.

Mais côté public une sonnerie retentit, voyons la piste. Onze obstacles dont un double et un triple, quatorze efforts au total, les côtes variant de 1,40 m à 1,50 m. Tel était le tracé du grand prix disputé en deux manches d'autant plus longuettes qu'elles furent d'une insigne monotonie.

Parmi les monstres sacrés qui ont connu l'échec, citons l'actuel champion du monde Gerd Wiltfang, le Néerlandais Johan Heins, le Brésilien Nelson Pessoa, enfin le Britannique Harvey Smith, ô surprise contraint à l'abandon. C'est son compatriote David Broome, ancien champion du monde, qui a remporté l'épreuve en selle sur le gris *Queensway Big* doté d'un moteur splendide réglé par un magicien. L'Allemand de l'Ouest Paul Schockemohle prend la deuxième place, l'Italien Raimondo d'Inzeo et le Belge Eric Wauters se partagent la troisième.

Quid de Hugo Simon ? Après un premier tour éblouissant, son cheval se déréglait au second sous les feux répétés des flashes tirés par les amateurs de souvenirs. Son cavalier quittait alors la piste, visiblement peiné. Mieux un cheval est « mis », plus il est susceptible.

ROLAND MERLIN.

GYMNASTIQUE

LES CHAMPIONNATS DU MONDE

Les Soviétiques détrônent les Japonais

De notre envoyé spécial

Fort-Worth. — Les spectateurs texans du Tarrant County Convention Center de Fort-Worth n'ont pas assisté à un hara-kiri, mercredi 5 décembre, à l'occasion des exercices libres des championnats du monde de gymnastique par équipe, mais à un combat désespéré des Japonais, suivi d'une grande tristesse lors de la remise des médailles d'argent. A force de les voir juchés sur la plus haute marche des podiums dans toutes les compétitions par équipe, certains avaient fini par croire les gymnastes japonais invulnérables.

Distancés de 2,4 points par les Soviétiques, à l'issue des figures imposées, pour avoir surtout eu la malchance de passer avant les Américains, qui provoquèrent une véritable inflation sur les notes (*le Monde* du 5 décembre), les Nippons avaient, certes, perdu presque toute chance de conserver leurs titres. Mais n'avaient-ils pas déjà surmonté des situations aussi compromises ?

Nul n'avait oublié, par exemple, le dramatique final des Jeux olympiques de Montréal entre les deux équipes. Privés de Shiseru Kasamatsu, opéré d'urgence d'une appendicite deux jours avant la compétition, les Japonais avaient terminé les figures imposées avec un demi-point de retard sur les Soviétiques. Prenant tous les risques dans les figures libres, ils remontaient rapidement leur handicap quand Fujimoto se brisa la rotule, obligeant ses camarades à terminer à cinq, ce qui ne leur autorisait plus la moindre faute (1). Finalement, ils l'avaient emporté de 40/100[e].

Sans passer pour des vieux grognards, Shiseru Kasamatsu (trente-deux ans), Enzo Kenmotsu (trente et un ans) et Hiroji Kajiyama (vingt-six ans) avaient en effet accumulé tant de campagnes depuis Mexico, en 1968, que leur quinzaine de médailles obtenues de par le monde cacheraient le soleil rouge de leur maillot s'ils décidaient de les épingler sur leur poitrine.

Toute cette expérience de la haute compétition allait pourtant bien vite se révéler vaine face à une équipe soviétique considérablement rajeunie, dans l'optique des Jeux de Moscou, et emmenée par deux leaders hors du commun : Nikolaï Andrianov, champion olympique et du monde individuel en titre, et surtout Alexandre Ditiatin, bien parti pour succéder à ce dernier à Fort-Worth.

Dès la première rotation au cheval arçons pour les Japonais et aux anneaux pour les Soviétiques, on pouvait constater que l'écart se creusait encore entre les deux équipes. Comme s'ils craignaient un retour toujours possible de leurs rivaux, les Soviétiques ne se contentaient pas d'assurer, mais prenaient encore des risques jusqu'au dernier agrès. A la barre fixe, Alexandre Ditiatin obtenait notamment 9,95. Sans attendre l'ultime passage de Nikolaï Andrianov, les Soviétiques, qui, même en cas de chute de ce dernier ne pouvaient plus être battus, échangeaient de fougueux baisers sur la bouche, à la grande joie du public américain, mal informé de leurs coutumes. La surprise sera moins grande à Moscou, puisqu'on ne voit pas désormais qui pourrait les empêcher d'être, aussi, champions olympiques en 1980.

GÉRARD ALBOUY.

(1) Pour établir le classement, on retient à chaque appareil les notes des cinq meilleurs concurrents de chaque équipe.

Classement. — Concours masculin par équipe : 1. U.R.S.S., 587,300 pts ; 2. Japon, 583,700 ; 3. États-Unis, 581,150 ; 4. R.D.A., 581 ; 5. Chine, 578,950 ; 6. Hongrie, 573,600 ; 7. R.F.A., 570,350 ; 8 Roumanie, 569,750 ; 9. Bulgarie, 567,650 ; 10. Tchécoslovaquie, 562,350 ; 11. Canada, 562,300 ; 12. Suisse, 561,950 ; 13. Cuba, 560,650 ; 14. France 559,350 ; 15. Espagne, 556,350, etc.

LES FRANÇAIS QUATORZIÈMES

L'équipe de France, composée d'Henri Boerio, Michel Boutard, Joël Suty, Willy Moy, Marc Touchais et Yves Boquel, a terminé quatorzième du classement par équipes, soit une perte de six places par rapport aux championnats 1979 de Strasbourg. Seul Henri Boerio participera vendredi 7 décembre au concours général individuel réunissant trente-six gymnastes. Comme les douze premières équipes sont qualifiées pour les Jeux de Moscou, les Français n'auront droit qu'à trois représentants à titre individuel.

● *Nadia Comaneci*, la jeune Roumaine qui a pris la tête des épreuves féminines du championnat du monde de gymnastique au cours des exercices imposés (*le Monde* du 6 décembre), a été hospitalisée, mercredi soir 5 décembre, à Fort-Worth, à la suite d'une blessure infectée à la main gauche. Son entraîneur, Bela Karoly, n'a pas précisé si cette blessure pourrait gêner la championne olympique pour la suite des épreuves.

FOOTBALL. — *A l'occasion du premier match du tournoi de qualification pour les Jeux olympiques de 1980, la France et l'Espagne ont fait match nul (1-1) le 5 décembre à Montpellier.*

PRESSE

Les licenciements à « l'Aurore »

« C'EST LA FAUTE AU LIVRE » déclarent les journalistes C.G.C.

L'annonce du licenciement de quarante-cinq journalistes à *l'Aurore* fait l'objet d'un communiqué du syndicat C.G.C. des journalistes déclarant notamment : « *On ne sauve pas une entreprise de presse en licenciant les journalistes.* »

Soulignant que « *l'objectif de la nouvelle direction n'a pas été atteint* », le syndicat C.G.C. des journalistes, parlant du compte d'exploitation, révèle que « *les frais de rédaction se sont élevés à environ 17 900 000 francs et les frais de fabrication, pour les dix premiers mois de l'année, à 55 150 000 francs, augmentant de plus de 50 % de janvier à octobre* ».

Selon la C.G.C., la fabrication du journal, « *échappant aux contraintes et aux exigences du syndicat du Livre parisien, coûterait 3 millions de moins par mois. Le déficit disparaîtrait.* » Et le syndicat de conclure : « *Les journalistes C.G.C. ne doivent pas « trinquer » parce que les ouvriers du Livre parisien « se sucrent.* »

Rappelons que le comité d'entreprise de *l'Aurore*, devant lequel doit être annoncée la mesure de licenciements, est convoqué pour vendredi matin 7 décembre.

● *« Le Figaro-Dimanche »*, dont le prix a été porté, la semaine dernière, à 2,50 F (au lieu de 2 F), s'apprête à réduire sa pagination (de 36 à 28 pages). Les médiocres résultats de sa courbe des ventes justifieraient ces mesures : parti d'un chiffre de ventes Paris-surface et banlieue (hors bibliothèques et gares) de 48 368 exemplaires le 16 septembre, *le Figaro-Dimanche* n'enregistrait plus que 22 803 exemplaires le 25 novembre.

● *Le magazine « Télérama »* publie, à partir de cette semaine, un supplément de seize pages sur Paris et sa région offrant tous les programmes des spectacles.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IX[e]
OJD 1977

Commission paritaire n° 57 437.

CARNET

Naissances

— Bertrand, Odile, Gaspard et Arthur JALON ont la joie d'annoncer la naissance de
Ulysse,
à Londres, le 15 novembre.
15 Sheffield Terrace W 8.

— M. Gilles ROUSVOAL et Mme, née Duchemin Dominique, et Marie ont la joie de faire part de la naissance de
Charlotte,
née le 22 novembre 1979.
30, rue Erard, 75012 Paris.

Décès

— Mme Nino Boccara,
M. et Mme Vittorio Boccara et leurs enfants,
M. et Mme Lucien Doïdie et leur fils,
M. et Mme Jean-Christophe Rosé et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Nino BOCCARA,
survenu à Paris, le 5 décembre 1979.
La famille ne reçoit pas.

— M. Marcel Cain,
Mlle Marianne Cain,
M. et Mme Hubert Cain et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Vergnes,
M. et Mme François Baugin et leur fille,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Marcel CAIN,
née Simonne Bernheim,
leur épouse, mère, grand-mère et arrière-grand-mère, survenu le 4 décembre 1979 dans sa quatre-vingt-quatrième année.
Les obsèques auront lieu le vendredi 7 décembre 1979, à 9 heures, au cimetière de Montmartre.

— Le Père Guy Lafon a la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-deuxième année, de sa mère
Mme Sarah, Catherine LAFON,
survenu le 5 décembre 1979.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 10 décembre 1979, à 10 h. 30, en l'église Saint-Marcel, 82, boulevard de l'hôpital, 75013 Paris.
L'inhumation aura lieu au cimetière intercommunal de Clamart (Hauts-de-Seine).
Cet avis tient lieu de faire-part.
1, villa Ginette, 92140 Clamart.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Pierre LUCION,
ancien trésorier
de l'Union européenne
des fédéralistes,
ancien chef de cabinet de Jean Rey,
vice-président de la Commission
des Communautés européennes,
survenu à Visé (Belgique), le 25 novembre 1979, à l'âge de soixante-dix-huit ans.
Les obsèques suivies de l'inhumation au cimetière de Robermont (Liège) ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
M.F.E.,
17, rue du Faubourg-Montmartre,
75009 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Georges MAJA,
survenu à Paris, le 2 décembre 1979, dans sa soixante-dix-septième année.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.
33, avenue Herbillon,
94160 Saint-Mandé.

Anniversaires

— Pour le troisième anniversaire du décès de
M. Charles SMADJA,
une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu, le 6 décembre 1978, de
Guy-Robert BESSON,
la messe du samedi 8 décembre, à 18 h. 30, sera célébrée à son intention à la chapelle du Fief, 59, rue du Point-du-Jour, à Boulogne.

— Une messe de la présence et du souvenir sera célébrée pour
Éveline François PERROUX COSTE,
le mardi 11 décembre 1979, à 12 h. 30, en la chapelle du couvent Saint-Dominique, 29, boulevard Latour-Maubourg, Paris (7[e]).
François Perroux, M.-L. Coste, E.-S. Coste.

— Lyon.
Monique Ogier demande de prier pour son père tendrement aimé,
M. Louis OGIER,
voyageur
pharmacie-verreries-brosses,
à la messe anniversaire samedi 8 décembre, à 15 heures.
Saint-Laurent-de-Vaux,
Par Vaugneray.

— Pour le cinquième anniversaire du décès du
docteur Maurice VERNET,
l'association des amis du docteur Vernet fera célébrer une messe le samedi 15 décembre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Avis de messe

— Une messe sera célébrée à l'intention de
Francine LEFEBVRE,
ancien député de Paris,
maire adjoint
de Saint-Etienne-la-Varenne,
présidente de l'Union
contre le trafic des êtres humains,
section française
de la Fédération abolitionniste
internationale,
décédée le 21 novembre 1979, dans la chapelle des eudistes, 1, rue Jean-Dolent, Paris (14[e]), le samedi 8 décembre 1979, à 18 heures.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

Université de Paris X, vendredi 14 décembre, à 14 heures, salle C 26, Mlle Maryvonne Saison : « Imaginaire imaginable ; parcours philosophique à travers le théâtre et la médecine mentale ».

— Université de Paris-I, jeudi 6 décembre, à 14 heures, salle C 22-04 au centre Tolbiac, M. Fulvio Mazzeo : « Analyse économique de l'imposition des revenus des professions libérales ».

— Université de Paris-II, vendredi 14 décembre, à 14 h. 30, salle des conseils, M. Dahmane Ben Abderrahmane : « Le droit allemand des conditions générales des contrats dans les ventes commerciales franco-allemandes ».

— Université de Paris-II, lundi 17 décembre, à 18 heures, salle des Commissions, M. François Donnadieu : « Le contrôle des industries d'armement ».

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
CONDAMNATION PENALE

Par jugement en date du 12 décembre 1977, la 11[e] Chambre, 3[e] Section du Tribunal Correctionnel de Paris, a condamné pour INFRACTION AU CODE DU TRAVAIL, étant responsable d'un chantier, a enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute les travaux du bâtiment, en omettant de prendre des mesures efficaces pour empêcher la chute ou l'accrochage des matériaux, alors que l'équilibre des matériaux risquait d'être compromis, en omettant de les attacher au câble, à la chaîne ou au cordage de suspension — à la peine de 1 500 F d'amende, le sieur LANDE Jean-Pierre, né le 25 décembre 1952, à PARIS (20[e]), conducteur de travaux, demeurant 85 ter, avenue Foch, à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94).

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
CONDAMNATION PENALE

Par jugement en date du 14 novembre 1977, la 11[e] Chambre, 3[e] Section du Tribunal Correctionnel de PARIS, a condamné pour infraction au code du travail, pour avoir enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux concernant les immeubles, — à la peine de DEUX AMENDES de 1 500 F chacune, le sieur SAUSSIER Georges, Emile, né le 5 avril 1921, à PARIS (15[e]), P.-D.G. de société, demeurant 297, rue de Vaugirard, PARIS.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
CONDAMNATION PENALE

Par jugement rendu le 16 décembre 1977, la 10[e] Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris a condamné pour : TROMPERIE SUR LA QUALITE DE LA MARCHANDISE VENDUE — à la peine de 10 000 F d'amende, le nommé JOLIVET Serge, né le 8 juin 1936, à SAINT-AUBIN-CHATEAUNEUF, arrondissement de SENS (Yonne), directeur de magasin, demeurant 2, rue de Vouillé, PARIS (15[e]).



هكذا من الأصل

INFORMATIONS «SERVICES»

BROCANTE

Antiquités sous garanties

Les faux, les copies, les meubles de style plus ou moins patinés, les « rustiques » remontés avec des vieux bois, les objets trafiqués, truqués, « bidouillés », qui circulent sous le vaste pavillon de l'Antiquité sont certainement plus nombreux que les pièces d'une authenticité indiscutable. Bien des marchands en tirent profit. Mais l'image de marque des antiquaires s'est singulièrement ternie, et de nombreux amateurs écœurés se sont détournés du marché de l'ancien.

D'où la réaction des syndicats et de certains professionnels pour tenter de regagner les clients perdus en leur offrant des garanties en tous genres. Bref, les antiquaires dignes de ce nom ne vendront bientôt plus que des meubles enveloppés avec une faveur, dans des certificats, papiers, parchemins signés et contresignés. Les plaisirs de la « chine » — et les risques — ne se peuvent plus goûter que du côté brocante.

C'est avec une haute ambition que le Louvre des antiquaires, qui a ouvert ses portes de verre voici tout juste un an, a fondé sa promotion sur un système de garanties d'authenticité assorties d'un contrat d'assurances. La direction de l'opération a été confiée à l'APPAP (Action pour la protection du patrimoine artistique des particuliers), qui a délégué ses experts dans les deux cent quarante-six boutiques d'antiquités, d'abord pour contrôler la stricte application du règlement intérieur, qui ne permet l'admission que de pièces authentiques, ensuite pour établir des certificats avec fiche-photo descriptive qui ouvre droit pendant trois ans à un remboursement du meuble ou de l'objet dont l'authenticité serait contestée (ce qui, bien entendu, n'empêche pas la garantie trentenaire donnée par les experts de s'exercer normalement).

Le règlement intérieur précise qu'un objet d'art est authentique « quand il est dans toutes ses parties de l'époque indiquée par son style..., étant entendu que les réparations et restaurations d'entretien ne doivent pas dépasser 30 % de l'objet ».

Toutes ces précautions ont, *semble-t-il, créé un climat rassurant. Le Louvre des antiquaires ne désemplit pas, et, depuis un mois, l'ouverture le dimanche, n'en déplaise aux récalcitrants, a attiré une nouvelle couche de clientèle. Un public de nombreux curieux, puis d'acheteurs, vient donc parcourir les longues allées vitrées qui portent les noms d'ébénistes célèbres : Boulle, Cressent, Riesener, Jacob, Molitor. Parmi les piliers et les arcades en pierre de taille, les panneaux de glace fumés, l'éclairage discret, les harmonies de brun et de beige créent une ambiance un peu trop feutrée et calfeutrée peut-être, mais d'une indéniable élégance.*

Du classique aux Arts déco

Quant à la marchandise, elle est aussi diverse que les deux cent quarante-six antiquaires qui la proposent, avec une dominante pour les meubles classiques de l'âge d'or des ébénistes, souvent estampillés, mais aussi d'amusantes spécialités telles que meubles et objets Napoléon III, 1900 et arts déco de bonne qualité, meubles et statues Haute Epoque, mobilier régional, coffres et armoires peints, cheminées de pierre et dallages, bronzes, faïences, argenterie, bijoux, minéraux, poupées et automates, pendules, estampes, tableaux anciens et petits maîtres du dix-neuvième siècle, objets d'art populaire, etc.

L'exposition qui est organisée actuellement sous le titre insignifiant de Noëls d'hier donne un exact reflet des ressources du Louvre des antiquaires, présentées dans un décor féerique joliment composé, où les pièces sont choisies en fonction de leur beauté, de leur préciosité ou de leur simple originalité.

Depuis un an, la qualité s'est sensiblement améliorée. La petite brocante s'est éliminée d'elle-même, sans doute devant la lourdeur des loyers et des charges (de l'ordre de 3 000 F par mois pour une petite boutique) qui implique un chiffre d'affaires difficilement réalisable avec des tables de bistrot, des verroteries et des fers à repasser.

Pour faire fonctionner le système des garanties en éliminant les pièces douteuses ou mal qualifiées, le travail des experts n'a pas été facile ; ils l'ont fait avec fermeté. Alors que, au début, la commission de contrôle passait deux jours par mois dans les boutiques, c'est maintenant pendant sept jours que les experts procèdent à leurs vérifications.

Une autre mesure de salubrité consiste à placarder — dans un passage réservé aux antiquaires — la liste des meubles et objets « non conformes au règlement intérieur », avec indication de provenance, et dont le retrait motivé est exigé par la direction. Cette mise à l'index contribue à écarter des boutiques les pièces indésirables.

Cette autodiscipline est finalement acceptée par les marchands conscients de participer à une politique collective de qualité et de loyauté. « Honnesty is the best business policy », disent les Anglais.

Car il faut bien dire que, dans un ensemble de 246 magasins d'antiquités, il est pratiquement impossible d'exercer un filtrage efficace à 100 %. D'autant que les marchandises « tournent » assez vite. C'est dire qu'elles sont souvent renouvelées, ce qui est plutôt bon signe.

« Information de la clientèle »

Il n'en reste pas moins que certaines pièces d'Extrême-Orient « sentent » un peu trop l'importation directe de Hongkong (n'est-ce pas, monsieur l'expert ?), que certains meubles peints le sont un peu trop fraîchement, que certaines tables Haute Epoque ont un type espagnol légèrement inquiétant, sans parler de quelques étains ou quelques faïences un peu plus jeunes qu'il n'y paraît. Mais ne chicanons pas : il est probable que les pestiférés ne pourront bénéficier des garanties officielles d'authenticité. On se méfiera alors des certificats proposés sous la seule responsabilité des marchands qui, sous divers prétextes, éviteront de soumettre les pièces douteuses au jugement des experts spécialisés.

En un an, 626 certificats en bonne et due forme, avec fiche-photo descriptive, ont été établis sur demande des acheteurs, sans qu'aucune contestation se soit élevée par la suite à propos de l'authenticité ou de la qualification de l'objet couvert par la garantie.

Pour être critique jusqu'au bout, on regrettera que l'engagement pris au paragraphe intitulé « Information de la clientèle » ne soit guère respecté. Rares sont, en effet, les meubles étiquetés avec descriptif. Les prix ne sont pas davantage indiqués — ce qui est en principe obligatoire, même discrètement, — mais, sur ce point, chacun sait que les meilleurs antiquaires du monde préfèrent ignorer la loi.

Renseignements pris, les meubles et objets proposés au Louvre des antiquaires ne sont ni plus ni moins chers qu'ailleurs à qualité égale. De plus, à partir d'un prix proposé, la discussion est toujours possible. L'art du marchandage permet souvent de faire tomber les prix de 10 à 15 %. Il est enfin certain que, dans un groupement d'antiquaires aussi important, les acheteurs bénéficient de la possibilité d'une confrontation rapide avec les meubles et les prix proposés sur les stands voisins. Il y a toujours, par exemple, plusieurs commodes Louis XV et plusieurs secrétaires Louis XVI à des prix plus ou moins avantageux.

Sous réserve de quelques améliorations toujours possibles, en installant au cœur de Paris une réputation de qualité et d'authenticité, les antiquaires du Louvre ont, semble-t-il, gagné la partie.

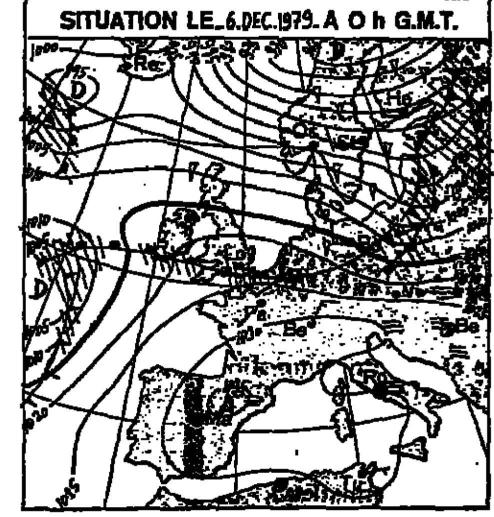
JEAN BEDEL.

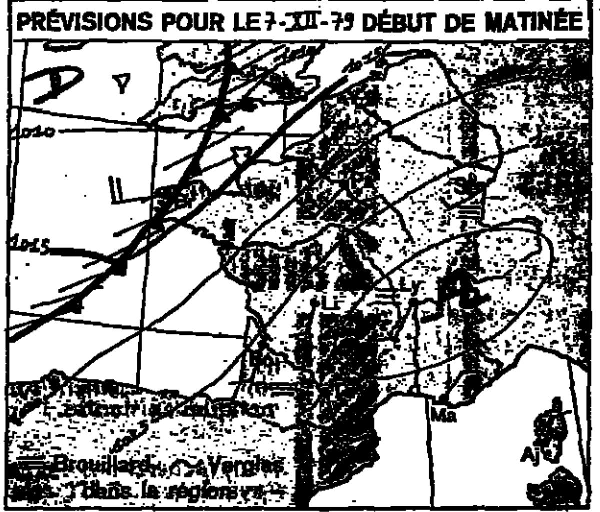
FOIRES ET SALONS

BORDEAUX (place des Quinconces), antiquités, brocante, jusqu'au 9 décembre ; NIMES, 9e Salon des antiquaires et brocanteurs, deux cent cinquante exposants (experts), 8-16 décembre ; PARIS, Galerie du Pont-Neuf (2, rue du Pont-Neuf), antiquités, brocante, 12-22 décembre ; CANNES (Port-Canto), antiquités, 22-31 décembre.

Dans cette page, nos lecteurs trouveront désormais tous les premiers jeudis du mois une rubrique consacrée à la brocante.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le jeudi 6 décembre à 0 heure et le vendredi 7 décembre à 24 heures :

Une dépression située sur l'Atlantique, au nord des Açores, le jeudi 6 décembre, à 0 heure, se décalera vers les îles Britanniques. Le front froid associé à cette dépression traversera la moitié nord-ouest de la France.

Vendredi 7 décembre, une zone pluvieuse abordera la Bretagne en début de journée. Précédée et accompagnée de vents de sud-ouest assez forts, cette zone pluvieuse traversera ensuite le Bassin parisien et s'étendra le soir des Charentes aux Ardennes et au nord des Vosges. Après son passage, des éclaircies apparaîtront dans un flux modéré de secteur ouest. Les températures maximales baisseront un peu, mais demeureront relativement élevées pour cette époque de l'année.

Peu de changement sur les autres régions, où le temps demeurera brumeux et frais le matin (bancs de brouillard et faibles gelées locales), souvent ensoleillé et très doux l'après-midi.

Jeudi 6 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 026,7 millibars.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 5 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 5 au 6) : Ajaccio, 15 et 2 degrés ; Biarritz, 19 et 4 ; Bordeaux, 15 et 2 ; Brest, 14 et 12 ; Caen, 16 et 12 ; Cherbourg, 13 et 12 ; Clermont-Ferrand, 18 et 1 ; Dijon, 12 et 5 ; Grenoble, 15 et —2 ; Lille, 13 et 11 ; Lyon, 14 et —1 ; Marseille, 15 et 1 ; Nancy, 12 et 8 ; Nantes, 16 et 6 ; Nice, 17 et 8 ; Paris-Le Bourget, 11 et 9 ; Pau, 20 et 2 ; Perpignan, 15 et 2 ; Rennes, 15 et 11 ; Strasbourg, 12 et 9 ; Tours, 10 et 8 ; Toulouse, 16 et —2 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 3 degrés ; Amsterdam, 13 et 1 ; Athènes, 16 et 7 ; Berlin, 13 et 6 ; Bonn, 14 et 10 ; Bruxelles, 14 et 9 ; Le Caire, 19 (max.) ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 9 et 5 ; Genève, 9 et —2 ; Lisbonne, 15 et 6 ; Londres, 16 et 9 ; Madrid, 17 et —2 ; Moscou, 2 et 1 ; Nairobi, 27 et 13 ; New-York, 7 et 5 ; Palma-de-Majorque, 16 et 2 ; Rome, 19 et 3 ; Stockholm, 10 et 4 ; Téhéran, 8 et 6.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 6 décembre 1979 :

UNE LOI

● Modifiant les dispositions du chapitre III du titre II du livre IV du code de la construction et de l'habitation relatives à la cession des actions de certaines sociétés d'habitations à loyer modéré.

DES DÉCRETS

● Portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat à compter du 1er décembre 1979.

● Modifiant le décret du 25 juillet 1960 modifié portant réorganisation du concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles.

● Modifiant le décret du 25 juillet 1960 modifié portant réorganisation du concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure.

● Modifiant le décret du 17 septembre 1979 pris pour application de la loi du 18 janvier 1979 portant modification des dispositions du titre Ier du livre V du code du travail relatives aux conseils de prud'hommes et fixant les conditions de vote en vue du scrutin du 12 décembre 1979.

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DE LA SAINT-NICOLAS
TIRAGE DU 5 DECEMBRE 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier F.
1	91	150
	0 031	1 000
	0 231	1 000
2	néant	néant
3	0 903	1 000
	3 593	1 000
	1 773	5 000
4	0 204	1 000
	8 534	1 000
	9 884	5 000
5	5	70
	415	570
	785	570
	263 625	3 000 070
6	116	500
	228 936	500 000

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier F.
7	77	150
	43 667	50 000
8	08	150
	298	500
	9 008	1 150
	2 088	5 000
	56 888	100 000
9	48	150
	069	500
	629	500
	9 189	1 000
0	0	70
	3 140	1 070
	3 810	1 070
	6 960	5 070
	7 080	5 070
	8 410	5 070
	5 190	10 070
	9 320	10 070

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE DECEMBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE LE 12 DECEMBRE 1979 À MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO tirage n°49	7	12	15	27	35	40
numéro complémentaire						48

PROCHAIN TIRAGE LE 12 DECEMBRE 1979 VALIDATION JUSQU'AU 11 DECEMBRE APRES-MIDI

PARIS EN VISITES

VENDREDI 7 DECEMBRE

« Le mobilier et le décor Louis XV », 14 h. 45, 107, rue de Rivoli, Mme Saint-Girons.

« La manufacture des Gobelins », 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Garnier-Ahlberg.

« De la cour Carrée du Louvre aux mystères de la salle des cariatides », 14 h. 45, cour Carrée, porche rue de Rivoli (M. de La Roche).

« Exposition Picasso », 14 h. 45, Grand-Palais (Visages de Paris).

« L'église Saint-Médard et le diacre Paris », 15 h., 141, rue Mouffetard, Mme Bouquet des Chaux.

« Collection de pipes, rapes et pots à tabac », 15 h., 12, rue Surcouf, Mme Legregeois.

« Le musée Rodin », 15 h., 77, rue de Varenne, Mme Meuniel.

« La peinture florentine au Louvre », 15 h., salle du Manège (Mme Angot).

« Hôtel Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (Mme Camus).

« Hôtel de la Monnaie », 15 h., 11, quai Conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Place des Vosges », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

14 h. : Reid Hall, 4, rue de Chevreuse : « De la reconstruction de 1944 à l'intervention de l'Etat ».

18 h. 30 : British Council, 9, rue de Constantine, MM. Douglas Johnson et François Bedarida : « le Lion et le Coq ».

20 h. 15 : « Réincarnation : l'homme mortel et immortel » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

BREF

COLLOQUES

L'ENFANT ET L'ADOLESCENT. — Le Service technique pour les activités de jeunesse organise, dans le cadre de la formation d'animateurs de centres de vacances et de loisirs, une session dans le Dauphiné qui abordera les thèmes suivants : « L'enfant et l'adolescent », « Les groupes, leur fonctionnement, leur animation », « Les diverses activités de plein-air », etc., du 28 décembre 1979 au 2 janvier 1980 (prix : 720 F).

★ S.T.A.J. Dauphiné, 32, galerie des Trois-Quartiers, Villeneuve, 38100 Grenoble. Tél. : (76) 23-34-05 et S.T.A.J. Paris, 27, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris. Tél. : 288-56-63.

MUSÉES

FOCH AUX INVALIDES

Jusqu'au 20 janvier 1980 le Musée de l'armée aux Invalides consacre au maréchal Foch, généralissime des armées pendant la première guerre mondiale, une importante exposition.

Né en 1851, Ferdinand Foch s'engage vingt ans plus tard au 4e régiment d'infanterie. Il est peu après reçu à Polytechnique et rentre à l'Ecole de guerre.

A la veille de la grande guerre, il prend le commandement à Nancy du 20e corps d'armée. C'est 1914, c'est la Marne, les Flandres, la Somme en 1916 et le commandement en chef des troupes alliées qu'il allait emmener à la victoire.

Beaucoup de souvenirs, beaucoup d'objets, de décorations, mais aussi de témoignages, d'admiration, sont présentés dans cette exposition.

★ Ouvert tous les jours de la semaine, de 10 h. à 17 h. Prix d'entrée : 6 F (gratuit pour les enfants de moins de sept ans).

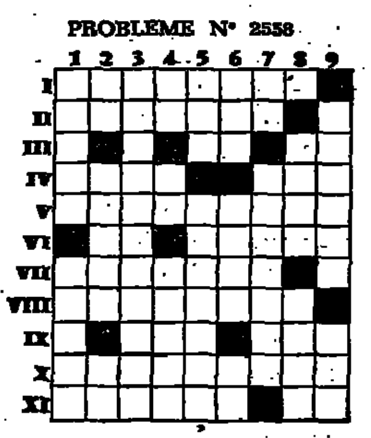
VIVRE A PARIS

STATIONNEMENT INTERDIT PLACE DU CARROUSEL. — Le stationnement est désormais interdit place du Carrousel, et « l'arrêt de tous véhicules est également interdit dans l'axe de l'Arc de triomphe », indique la préfecture de police qui précise que les autocars pourront s'arrêter toute l'année, « pendant le temps strictement nécessaire aux visites touristiques », rue de Rivoli, côté impair, entre la place du Palais-Royal et les guichets de Rohan, et entre ces guichets et la rue de l'Echelle. Le stationnement des autocars sera aussi autorisé « quai du Louvre, côté musée, entre le pavillon de Lesdiguières et les jardins de l'Infante ».

LA PLUS BELLE VITRINE DE LA CAPITALE. — La mairie de Paris organise un concours entre les commerçants ayant décoré leur vitrine ou installé un ensemble illuminé en façade des magasins. Pour y participer, il suffit d'envoyer une lettre sur papier libre décrivant sommairement la nature du dispositif, accompagnée obligatoirement d'une photographie en couleurs, à monsieur le maire de Paris, direction de la construction et du logement, sous-direction de la construction, bureau 7038, 17, boulevard Morland, 75181 Paris, Cedex 04.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2558



HORIZONTALEMENT

I. Plus elle est plate et moins elle est avantageuse. — II. Est toujours prise à la source. — III. Passe à Saint-Omer ; Invitation à faire le grand saut. — IV. Est parfois en poivrière ; Symbole pour une unité. — V. Doit être grosse pour être belle. — VI. Deux points ; Quand on le dit petit, c'est une façon de parler. — VII. Souvent nécessaire pour passer. — VIII. Qualifie l'air de celui qui vient d'être mordu. — IX. Ouvert avec bruit ; Utiles pour l'éleveur. — X. Sa cendre fournit de la soude. — XI. Lus comme par un débutant ; Un peu de sel.

VERTICALEMENT

1. Il n'y a plus de relief quand ils sont nettoyés ; Est déjà bien avancée quand on est au lavabo. — 2. Adverbe ; Petit volatile ; Saisi (épelé). — 3. Qu'on n'a aucune chance de toucher. — 4. Symbole pour un métal brillant ; Peut se dire à un ami ; Sur les dents. — 5. Roue ; Un carré, par exemple. — 6. N'aura donc pas à être repris ; Pas épais ; Une limite pour ceux qui sont mouillés. — 7. Bout de mine ; Etre en pleine réflexion. — 8. Sur le Danube ; Un fleuve et deux lacs. — 9. Bien frappés ; Gros, pour le chef.

Solution du problème n° 2557

Horizontalement

I. Oreilles. — II. Muid ; Aide. — III. Atre ; Ice. — IV. Ires ; Tint. — V. Nasse. — VI. Evreux. — VII. Rée ; Io ; Se. — VIII. Us ; Idumée. — IX. Alexis. — X. Néron. — XI. Atténué.

Verticalement

1. Main ; Ruine. — 2. Outrages. — 3. Rires ; Ara. — 4. Edesse ; Ilot. — 5. Evident. — 6. Lait ; Roux. — 7. Licite ; Mien. — 8. Eden ; Usés. — 9. Se ; Taxée ; Dé.

GUY BROUTY.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS NUCLÉAIRES
BANLIEUE SUD
recherche
INGENIEUR
CHEF DE CENTRE DE DOCUMENTATION
— Documentaliste confirmé
— Diplômes ou références
— Gestion Informatique
— Bonnes connaissances de l'Anglais
— Allemand ou Italien apprécié
— Encadrement du Personnel
— Bons contacts avec utilisateurs

Adresser C.V. et Prétentions sous *référ.* A. M. 30, N° 56.797 PUBLIALE B.P. 153-02, 75062 PARIS, CEDEX 02, qui transmettra

IMPORTANTE SOCIETE ELECTRONIQUE
Banlieue Sud-Ouest de PARIS
recherche
pour son Service INFORMATIQUE DE GESTION
2 analystes-programmeurs

Ils participeront à l'analyse et à la programmation pour l'aménagement fonctionnel de chaines informatiques existantes.

Nous recherchons des candidats :
- ayant un DUT ou BTS informatique, ou équivalent,
- débutants ou ayant 1 à 3 ans d'expérience en informatique de gestion,
- connaissances COBOL et ASSEMBLEUR IBM exigées,
- stage de formation assuré.

Envoyer C.V. détaillé, prétentions avec photo sous no 36555 à CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.



SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE
recherche
INGENIEUR OPTICIEN

Pour participer à l'élaboration de projet associant l'optique à la mécanique, la thermique et l'électronique.

Le candidat devra être diplômé en optique et aura de préférence un 2ème diplôme d'ingénieur ou une expérience d'au moins 4 ans.

Adresser C.V. manuscrit et photo au Service du Personnel 1, avenue Descartes - 94450 LIMEIL BREVANNES

Importante Société d'Assurances utilisant gros système en cours d'évolution
RECRUTE
POUR SON SERVICE DES ETUDES INFORMATIQUES A PARIS
analyste-programmeur
Titulaire DUT Informatique, MIAGE, INSA etc ... Jeune expérience souhaitée, mais non indispensable. Libéré obligations militaires, libre rapidement. Carrière d'avenir, situation stable, avantages sociaux, 5 x 8, restaurant d'entreprise, 13ème mois et primes diverses.
Adresser CV, photo et prétentions sous réf. 6601 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 - qui transmettra

Une SOCIETE SEINE-ET-MARNAISE dont l'activité est annexe à celle de l'agriculture recherche
LE COLLABORATEUR DIRECT DU RESPONSABLE DES SERVICES CCIAUX
Il sera chargé de l'administration des ventes. Il s'agit d'une création de poste. Le ou la candidat(e) devra posséder un sens aigu de l'organisation et de la gestion allié à un tempérament commercial. Les candidatures de jeunes diplômés D.U.T. de Deug de gestion ou éventuellement Sup de Co seront favorablement accueillies.
Adresser C.V., lettre + photo à Mme SALAMERO, réf. 1 242, 42, rue Bancel, 77007 MELUN.

URGENT cherche employée maison, sérieuse, pour s'occuper 2 enfants 4 ans et nouveau né + entretient appartement. 30 h. par semaine sur 4 jours. Tél. 257-76-62

Centre chirurgical Marie-Lannelongue 133, av. de la Résistance 92350 Le Plessis-Robinson recrute à compter du 2 janvier 1980 des OUVRIERS PROFESSIONNELS ELECTROMECANICIENS Titulaires C.A.P. ou expérience professionnelle confirmée. 40 heures par semaine horaire alterné (3/8), roulement dimanches et jours fériés. Ne pas se présenter. Ecrire ou tél. pour R.-V. : 630-21-33 poste 38-00

REPORTER PHOTOGRAPHE ch. COLLABORATRICE Voyages Ecr. HAVAS CONTACT 156, bd Haussmann, 75008 PARIS sous référ. 60997

URGENT, rech. M.A. d'anglais CES Dourdan (Essonne), 50 mn Paris, train ttes les demi-heures Tél. 492-23-11 après 18 h.

Recherchons
INGÉNIEURS
LOGICIEL - système SOLAR temps réel - BASIC
INGÉNIEURS ÉTUDES
Applications S/MITRA 125
Disponibilité janvier 80.
Ecr. C.V. + prét. ss réf. 9924 COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris qui transm.

INFORMATIS
Sté d'engineering de systèmes informatiques pour d'importants projets en temps réel
INGÉNIEURS SYSTÈMES
5 ans d'expér. IRIS 50 SIRIS 3 Salaire 130.000 F/an
INGÉNIEURS LOGICIELS
maîtrisant l'un des systèmes SOLAR - MITRA 15/125 - PDP 11
INGÉNIEURS MICRO
Logiciel-Motorola 6800 - Intel
M. le Chef du Personnel, 26, r. Daubenton, 5e. - 337-99-22

TECHNICO-COMMERCIAL
dans le domaine de la vente de matériel de laboratoire et plus spécialement d'analyses médicales.
Nous demandons :
— Une formation I.U.T. chimie ou biochimie ou équivalent.
— De bonnes qualités de négociateur.
— Région à visiter : Normandie, Nord, secteur Ouest région parisienne.
— Résidant si possible région parisienne (Nord-Ouest).
Envoyer C.V., photo et prét. à ROUCAIRE, 20, avenue de l'Europe, 78140 VELIZY. Tél. : 946-96-33 poste 220.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE-DE-FRANCE recherche pour son CENTRE INFORMATIQUE situé à Paris
UN ANALYSTE
possédant 2 ans d'expérience minimum dans la fonction et une formation IUT ou équivalent. La connaissance du COBOL et du matériel C.I.I. H.B.-IRIS 80 serait appréciée. Adresser lettre et C.V. dét. à Madame le Chef du Personnel 17-19, rue de Flandre, 75935 Paris Cedex 19.

VILLE DE MARLY-LE-ROI RECRUTE
UN ATTACHÉ COMMUNAL
(contractuel)
responsable du bureau « Gestion du Personnel »
— Formation : Licence en Droit - DUT (fonction personnel ».
— 3 ans d'expérience.
— Libre rapidement.
— Connaissances pales informatisées souhaitées.
Les candidatures (CV + photo) doivent être adressées à : Monsieur le Sénateur-Maire Hôtel de Ville, 78160 MARLY-LE-ROI.

FAL voie n° 2 Z.I. 95380 Louvres recherche
VENDEUR EXPÉRIMENTÉ
pour poste responsable installations des stands, salons et expositions. Lieu de travail rég. parisienne. Env. C.V. et photo à n° 82.141 M Bleu, 17, rue Lebel, 94 VINCENNES.

Pour chantier D.D.R. recherchons
CADRE ADMINISTRATIF
diplômé d'études supérieures Expérience chantier. Allemand parlé, lu, écrit requis. Adr. C.V., photo et prétentions : SIGLE 47, rue de la Chapelle, PARIS 18e Tél. 200-15-00

STE de TRANSPORTS INTERNATIONAUX située dans le 19e arrond. recherche
UN CHEF DE GROUPE DE TRANSIT
Expérience dans service Maritime - Export requise ANGLAIS SOUHAITE Tél. au 203-99-10 (poste 346)

capitaux ou proposit. com.

Pour tous vos financements : Crédipool, 4, rue H.-Dunant, Orléans. Téléphone (38) 68-09-14.

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE, sérieuses références, effectue rapidement travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84, 893-30-02.

enseignem.

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd RASPAIL, PARIS (14e)
Tél. : 633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir. Lycéens à partir de 15 ans. INSCRIPTIONS IMMEDIATES DEBUT : 7 JANVIER COURS PRIVES PREPARATION AU TOEFL COURS POUR ENFANTS

occasions

STOCK MOQUETTE
pure laine 60 F le m2 T.T.C. Beau velours synthétique 24,10 F le m2 T.T.C. Tél. 658-81-12

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

BAGHEERA 0 KM Prix 1-1979 M. PONS - 357-87-41

8 à 11 C.V.

Part. vend 604 Turbo Diesel, 5 vit., juillet 1979, gd confort : 62.000 F. Tél. : 872-71-56, soir.

A vdre Toyota Celica 1600 GT, mai 1978, 35.000 km, état neuf. Prix Argus à débattre. - Téléphone : 579-50-70, 9 à 12 heures.

12 à 16 C.V.

Part. vd CX 2400 Pallas, 1977, 45.000 km. 1re main, prix Argus. Tél., Rousseau, 270-27-35, H B.

divers

TESTS CONSOMMATEURS
recherchons des possesseurs de voiture petites cylindrées (2 à 5 CV) pour avis, jugement, critiques sur différents modèles existants. Appeler au : 594-04-42 (durée 1 h. indemnité 50 F.).

LANCIA AUTOBIANCHI
NOUVELLE VERSION A112 JUNIOR-ELITE-ABARTH
11 rue Mirbel - Paris 5e
336.38.35 +

demandes d'emploi

J.H., 23 ans, lic. et maîtrise sciences-éco. (gestion entreprises). Dég. O.M. Ch. empl. dans marketing. Tél. 942-19-08

J.H., 26 a., ECCIP + BTS comm. inter. Angl., Esp., Arab. lib., ch. poste Export Moyen-Or. Ecr. n° 1748 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Jeune femme, 23 ans, 3 ans d'expérience dessin industriel, cherche poste de petite étude. Ecr. n° 6138 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Traducteur interprète Arabe, Français, Anglais, expérim. travail soigné. 783-88-92 matin

ESTHETICIENNE diplômée, angl., ch. empl. France, étrang. Ecr. n° T 92755 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

INGÉNIEUR MINES 39 ans manager diplômé, excellent négociateur (France-étranger), bon réseau de relations (Espagne, Amérique latine, Angleterre et R.F.A.), connaiss. approfondies de l'entreprise + expérience du milieu de la construction industrielle et civile recherche direction de Sté, de projet (France ou étranger), contrat à durée déterminée accepté. Libre de suite. Tél. au (4) 457-42-45 ou écrire sous n° T 017.141 M, à : REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. Fme, docteur en Droit, conseil juridique dans importante société de distribution en province, possédant expérience dans la réglementation de la publicité et de la concurrence, rech. emploi à Paris, de préf. à temps partiel. Faire offre sous référence 5.698 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris cedex 02, qui tr.

CHEF DE FABRICATION
(45 ans - formation typo) 30 a. expér. approf. de l'édition ds ts les domaines de la fabric. (devis, planning, mise au point, contrôle exéc. Créat. montage stands pr exp. France, étrang.), rech. poste stable rég. paris. Etudie ttes propositions. Event. la réalisat. de trav. à domicile. Ecr. n° 6137 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

H., 28 a., dipl. Etudes Sup. Eco. du C.N. Arts et Métiers OPTION MARKETING bonnes connais. mark. industriel 6 a. exp. électronique industr. (hard - Soft - microprocesseurs) Connaissances anglais, cherche situation ds service marketing. Ecr. n° T 017134 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

Ingénieur chimiste de recherch. conf., 60 a., Docteur ès sciences, 20 brevets internationaux. Ecr. à 1.742, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CADRE ADMINISTRATIVE. — 42 ans. Licenciée ès sciences. I.A.E. Anglais, italien courants. Bonnes notions d'allemand. 10 ans d'expérience informatique scientifique (temps réel, simulations) langages : Fortran, Cobol, Assembleurs.

RECHERCHE : poste d'adjointe au directeur administratif de P.M.E. - P.M.I. désirant adapter l'outil informatique à leur gestion. Paris, proche banlieue ouest. (Section BCO/JCB.)

J.F. 36 ans. — 10 ans secrétaire de direction. Cadre bilingue allemand Sociétés allemandes premier ordre de Paris. Bon anglais. Dactylo. RECHERCHE : poste attachée de direction avec travaux autonomes. Paris-Ouest. Banlieue Ouest. Bonnes connaissances import-export. (Section BCO/JCB.)

INGENIEUR E.T.P. — 40 ans. 15 ans de B.E.T. techn. et écon. dont 7 ans à l'étranger (Brésil). Langues : portugais, anglais. Expérience de direction d'affaires. Etudes faisibilité écon. et financ. Etudes de marché. Coordination technique et suivi de chantier. Elaboration et négociation de contrat clés en main. France, Amérique latine et Afrique. Gestion Agence étranger.

RECHERCHE : poste de direction générale ou commerciale d'une agence société française à l'étranger existant ou à implanter, ou Direction service exportation en France. (Section BCO/JV.)

INGENIEUR HYDRAULICIEN aménagements hydro-agricoles. — 36 ans, 12 ans d'expérience grands projets dans le monde entier. Parlant anglais, portugais, espagnol. Libre immédiatement.

RECHERCHE : poste similaire ou chef de projets outre-Mer. (Section BCO/JV.)

ANPE
s'adresser à:
AGENCE SPÉCIALISÉE DES INGÉNIEURS ET CADRES 12, rue Blanche 75436 PARIS CEDEX 09 tél. : 280.61.46 poste 71.



emplois régionaux

THOMSON-CSF
DIVISION DES ACTIVITÉS SOUS-MARINES
Centre de CAGNES-SUR-MER (06)
UN INGÉNIEUR SYSTÈME EXPORT
Expérience des problèmes d'études de matériel électronique dans le domaine des activités sous-marines.
— Formation GRANDES ECOLES - ESE - ENST ENSTA ...
— Anglais indispensable
— Nombreux déplacements de courte durée à l'étranger.

DES INGÉNIEURS LABORATOIRES ÉLECTRONIQUES
Electroniciens pour laboratoires d'études, traitement du signal, sonars, spécialistes circuits numériques rapides.
— Formation ENST - ESE ...
— Débutants ou quelques années d'expérience.

DEUX INGÉNIEURS-ACOUSTICIENS
Acoustique des sonars pour études et recherches dans le domaine des capteurs, transducteurs et antennes.
— Formation ESPCI, ECP, ENSTA...
— Quelques années d'expérience souhaitées.

AGENTS TECHNIQUES PHYSICIENS
Pour laboratoires d'études dans le domaine des composants acoustiques et l'acoustique des sonars.
— Formation DUT mesures physiques ou électronique ;
— Connaissances impératives dans les deux domaines.

Adresser C.V. détaillé à THOMSON CSF Service du Personnel B.P. 53 - 06802 Cagnes-s-Mer.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ALIMENTAIRE
CENTRE DE LA FRANCE
Filiale d'un Groupe International Puissant
recherche
Chef des Ventes
PRODUITS ALIMENTAIRES
ÉPICES - THÉS - CAFÉS - LIQUIDES
Age minimum 35 ans.
Bonne connaissance des produits, des marchés, des circuits de distribution.
Il résidera dans une grande ville universitaire.
Adress. candidature, C.V., photo et prét., n° 36.760, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

IMPORTANTE SOCIETE DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE cherche
DIRECTEUR
pour agence de TOULOUSE
Le candidat devra être :
— Agé d'au moins 30 ans.
— Posséder un diplôme d'INGENIEUR ou équivalent et une connaissance approfondie du matériel électrique.
— Avoir une solide expérience de la Vente pour animer une équipe de 10 V.R.P. exclusifs.
Il devra avoir l'habitude de diriger des hommes.
Ecrire avec C.V., photo et prétentions S.C.T. Service du Personnel, B.P. 406 - 31008 TOULOUSE CEDEX.

Société Immobilière de Premier Plan PARIS (8e)
recherche son futur
RESPONSABLE COMMERCIAL
RÉGION EST (NANCY)
diplômé E.S.C. ou équivalent
Son installation locale se fera après une période de formation au siège parisien.
Ce poste nécessite un sens aigu des négociations et le goût des contacts à haut niveau.
Origine régionale souhaitée.
Adresser C.V. + photo à n° 33.800 - P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 PARIS.

emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

EUROPEAN MANUFACTURER LEADER IN THE FIELD OF EQUIPMENT anxious to maximize its market penetration in the U.K. require
A SALES MANAGER
aged around 35, relevant sale's experience (Reps an wholesales incentive) - graduated in Economic and/or Management.
Location: London.
Preference given to British subject — this position involves a certain amount of travel tho the head office in Paris. The sucessful candidate will inevitably have relevant experience of British market and business with a previous relevant ability to communicate with a French company. Please write in confidence with full career and personal details joining photography and requirements to Publicité Bonroy, 104, rue Sevin-Vincent, 92210 SAINT-CLOUD - Service 7.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND
propose formation rémunérée
COLLABORATRICE DE DIRECTION
6 mois temps plein (31-03 - 19-10-80).
Conditions : 25 ans min., niv. DEUG ou licence, ou bac + 3 ans expér. prof.
Rens. IPC, rue du Château-des-Vergnes, 63100 Clermont-Ferrand Tél. (73) 24-09-52

Sté Bted rech. pour chantier pétrolier au Gabon, contrôleurs travaux mer, pose pipe, barge, plate forme. Chef de barge, départ mission mi-décembre, expérience nécess. Ecr. C.V. Bted, 44, rue Bayard, Toulouse.
pipe, barge, plate-forme.

URGENT Sté Métallurgique Marseille (600 personnes) recherche
CHEF DU PERSONNEL
Adress. C.V. + lettre manuscr. n° T 017144 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

GESTION 2000
Pour important chantier étranger
RESPONSABLE ADMINISTRATIF
Pour assurer administration générale du chantier, gestion du personnel local et expatrié.
Connaissance des règlements fiscaux et juridiques.
Formation supérieure souhaitée expérience dans la fonction hors France, langue allemande lue, écrite indispensable.
Adresser C.V. GESTION 2000 102, r. La Fayette, Paris-10e

HYDRAULIQUE URBAINE
Une Société française recherche pour une intervention dans la capitale d'un pays du Maghreb un Jeune Ingénieur diplômé ayant nécessairement une première expérience en étude d'exécution d'hydraulique urbaine.
Veuillez écrire (joindre C.V. et préciser votre dernière rémunération) en indiquant sur l'enveloppe la réf. 1 583 à MEDIA P.A. 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

ANNONCES CLASSÉES TELEPHONEES
296-15-01

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

VRAI MARAIS
très belle rénovation
5-7-9, RUE DES TOURNELLES
Reste à Vendre
en 4 Pièces, 100 m2, mansardé, et deux 2 Pièces. S/pl., 14 h. 30-18 h., sauf dimanche. - 274-59-10.

5e arrdt.

PARTIC. A PARTIC.
JARDIN DES PLANTES
3 P., cuis., S. de B., 50 m2, calme, vue, soleil, 5e, ss asc. : 320.000 F. Téléphone : 707-86-24.

CENSIER Bel immeuble Etage élevé
BEAU 2 P. tout confort.
269.000 F. - 325-77-33.

5e 2-3 P. Chauffage central. Travaux à prévoir.
BE IMM. PIERRE TAILLE
18, RUE SOUFFLOT - 1er étage gauche, jeudi, vendredi, 12-15 h.

Entre Panthéon-Contrescarpe,
9, RUE DE L'ESTRAPADE,
très belle restauration
dans hôtel particulier classé :
STUDIO 2 p., DUPLEX 3 p.
Livraison début 2e trimestre 80. Sur place vendredi, 14 h. 30-17 h. et samedi 14-17 h. ou BEGI 267-43-57 - 267-48-81.

6e arrdt.

GUYNEMER - 354-42-70
220 M² VUE JARDINS LUXEMBOURG
APPT de réception

7e arrdt.

AVENUE DUQUESNE (MEME) dans bel immeuble P. de T., société propriétaire vend 97 m2. Occupé loi 1948. Renseignements 555-91-08, de 10 à 12 heures.

QUARTIER ST-GUILLAUME
Part. à Part., beau 4 P., conft, 100 m2 + serv. 222-46-10, 9-12 h.

8e arrdt.

CONCORDE - 180 M2
PENICHE HOLLANDAISE 26 M
confort - cheminée - terrasse.
Téléphone : 265-64-21, 9 à 20 h.

10e arrdt.

PARTICULIER VEND, 12, rue de Lancry, Me République : immeuble P. de T., côté cour, calme, 1er étage, 2 Pièces, cuisine, salle d'eau, entrée, petit débarras, cave, remis à neuf. Pr rens. Téléphone : 781-16-18.

11e arrdt.

XIe, bd Voltaire, 3 Pces, entr., cuis., wc/dches, chauf. central. Tél., après 19 h. au : 355-78-78.

12e arrdt.

Living, 3 chambres de plain-pied sur
TERRASSE 250 M2
7e étage. Vendredi, samedi, de 14 à 17 h., 7, r. Taine. 550-34-08.

13e arrdt.

GLACIERE. — Récent, 100 m2, living 47 m2 + 2 chambres : 720.000 F. Téléphone : 535-86-37.

XIIIe - PLACEMENT
STUDIOS et 2 Pièces, occupés. Prix : 40.000 à 50.000 francs. SYNDIC : 296-28-34.

BD ARAGO, studio, tout conft, ds imm. récent, bas prix vu urgence. - Téléphone : 878-45-41.

15e arrdt.

DUTOT-SOLEIL - 354-95-10.
Appt 45 m2, séj. + chbre, asc.
8e étage, BALCON

16e arrdt.

PRES VICTOR-HUGO
Immeuble entièrement rénové : ascens., Sté prop. vd appts 2 P. Occupé loi 1948. Renseignements 555-91-08, de 10 à 12 heures.

Porte ST-CLOUD - BOULOGNE bel imm. 1930, joli petit 2 Pces, tt cft, 295.000 F. Tél. 225-53-98.

RARE 2 pièces tout confort PTE ST-CLOUD
239.000 F. - 325-75-42.

17e arrdt.

ETOILE
Propriétaire ven 2 Pièces, S. de B., cuisine, 57 m2, imm. lux. : 450.000 F, placem. intéres. Tél., av. 10 h. et apr. 18 h. 504-82-52.

RUE JOUFFROY
Imm. p. de taille, 4e ét., asc., tt conft, 7 p. bon état, 280 m2 + services + garage double. Libre, poss. profession libérale. Visite par notaire. — 555-07-64

18e arrdt.

GUY-MOQUET
ATELIER ARTISTE 45 M2.
A rénover, chff. centr. indiv., 4e et dernier étage. Tél. 627-22-34.

PIGALLE - SUR SQUARE
bel immeuble P. de T., 5e étage, balcon, living double + 1 chambre, 60 m2, EXCELLENT ETAT. 360.000 F. Téléphone : 705-31-13.

78 - Yvelines

LE VESINET. P. à P., ds petit imm. calme, appt stdg, 700 m. RER, 113 m2 + loggia 9 m2, séj. de caract., 2 chb., S. de B., wc, cuis. éq., parf. ét. 850.000 F. Tél. : 320-49-17, heures bureau.

92 Hauts-de-Seine

EXCEPTIONNEL MONTROUGE carrefour de la Vache-Noire : duplex, 262 m2 + terrasse avec jardin suspendu 226 m2, au derniers étages (12e et 13e). Vue imprenable sur Paris et environs, 7 minutes RER, 25 minutes de l'Opéra. — S.M.C.I. : 249-02-85 et 742-40-89.

SEVRES - RESIDENTIEL
lux. 5 P. 110 m2 + 120 m2 terr. 900.000 F. Téléphone : 626-24-29.

SAINT-CLOUD
prox. gare, beaux 4 P. et 3 P., à rénov., 5e étage, vue, soleil. Téléphone : 293-58-66.

SURESNES près du PONT
Très beau séjour + chbre, cuis., W.-C., bains, 53 m2 + balcon, 2 caves, parking, imm. récent. OPADIM - 825-60-40

BOULOGNE RHIN-ET-DANUBE
3 p., cuis., entrée, w.-c., bains, 4e étage, asc., sur jardin. 350.000 F.
OPADIM - 825-60-40

(92) ASNIÈRES
18-20, avenue Henri-Barbusse, 150 M. GARE ASNIERES
4 PIECES, LOGGIAS.
Très ensoleillé. Vue très étendue. Sur place, vendredi, dimanche de 14 heures à 19 heures. Renseignements : 359-63-63. Habitable immédiatement.

COURBEVOIE
3, RUE SAINT-GUILLAUME, • GARE ASNIERES SAINT-LAZARE
4 PCES 85 M2
2 PCES BALCONS
NOUVEAU PRET PIC.
Visite tous les jours sauf mardi et mercredi de 14 heures à 19 heures. 359-63-63 - 788-41-45. Habitable immédiatement.

VILLE D'AVRAY
très bel appartement 160 m2 dans parc, calme, soleil, double séjour, 3 chambres, chambre de service. Garage double. EUROPA : 705-24-10.

94 Val-de-Marne

VINCENNES MAIRIE 7' R.E.R.
Bel imm. entièrement rénové
Vendons directement
2 PIECES tout confort **195.000 F**
3 PIECES tout confort **335.000 F**
4 PCES en DUPLEX **430.000 F**
Possibilité crédit. Pour visiter jeudi, vend., samedi, 14 à 18 h : 22 bis, rue JOSEPH-GAILLARD

CACHAN
24-26, rue Gallieni
LE FLORE
Résidentiel, vue sur parc, plein centre, ligne de Sceaux Me 500 m, IMMEUBLE 5 étages de grand luxe
Chambre ou 4-5 pièces.
Appt témoin, samedi, dimanche, lundi, 11 à 18 h 30.
C.I.B.S., 137, av. Gl-Leclerc, Bourg-la-Reine - 350-14-90

Province

HAUTE-SAVOIE - COMBLOUX station été-hiver : studios et appartements à partir de 180.000 F avec 36.000 cpt + crédit
ERIGE-VENTE,
B.P. 25, 74160 Saint-Julien-en-Genevois. Tél. : (50) 49-03-80.

Part. vd ds joli quartier Bordeaux, imm. 2 étg., 3 apparts type 4, dont 1 libre, 1 ch. bonne, 1 gren., 1 cave, 1 parc. de terr. pr chaq. appt, arrêt bus juste devant l'imm. Prix intéressant. Téléphoner à partir de 19 heures au : 56-50-45-96, à Bordeaux.

Nice, excellent placement, 2 Pièces dans immeuble récent, parfait état, r.-de-c., sud, 265.500 F. OGT, 33, rue de Paris, 06000 Nice. Tél. : (93) 80-86-42.

Val-Thorens - Haute-Savoie
70 km. de pistes, stud. tt conft, entièr. mblé, 21 m2, 150.000 F. Me Pousset, notaire : 474-00-67.

Côte d'Azur, Villeneuve-Loubet, Part. vd 3-4 P., réc., 4e et dern. étage, vue, soleil, proche commerces. écoles. T. (93) 20-20-22.

appartem. achat

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

URGENT - RECHERCHE
5/7 Pièces, tout confort, 8e, 16e, 17e, rive gauche, Neuilly.
MICHEL et REYL : 265-90-05.

SERGE KAYSER
recherche
APPT rive gauche - 329-60-60

constructions neuves

INVESTISSEZ
PARIS 5e près du PANTHEON
2-3 P. Imm. neuf. A partir de 9.580 F le m2
707-20-29 65, rue LHOMOND
13 à 19 h (sauf samedi)

locations non meublées Offre

Paris

Près PLACE VOSGES, luxueux double living + 4 chambres, tout confort, poutres, cheminée style. 5.000 ch. comp. 271-40-80.

FOCH
grand standing, 258 m2, 7 Pièces + 3 services, 8.500 F. 225-50-72.

locations non meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche du Studio au 6 Pièces, Paris, et villa, banlieue ouest. Propriétaire direct. - Tél. : 265-67-77.

Ecrivain tunisien cherche studio ou appartement 2 Pièces à Paris, loyer approxim. 1.400 F. Ecr. no 6.139, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES : villas, pavill., ttes banl. Loyers garantis 5.000 F maxi. 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

PANTHEON Joli STUDIO, calme, soleil, tél., 1.600 F net. - 229-52-98.

Immobilier (information)

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction : beaux appartements de standing 4 Pièces et plus. — 285-11-88.

Importante Société recherche : appartements meublés quartier central. TOUTES GARANTIES. Téléphone : 500-54-90.

bureaux

Domiciliation artisans
Bureaux, sièges commerciaux. Perman. téléphoniq. - 770-85-54.

NEUILLY PORTE MAILLOT 1 ou 2 Bureaux sans pas-de-porte - 293-45-55.

PARIS 12e
FACE GARE DE LYON (R.E.R.)
A louer du 13e au 18e étage
4.800 M² BUREAUX divisibles
Restaurant d'entreprise
Parkings.
Tél. 346-13-00 (poste 3543)

30, AVENUE GEORGE-V
Dans imm. de gd luxe à louer, bureaux divisibles de 60 à 600 m2.
1.450 F le m2.
Possibilité de location précaire. Téléphone : 723-78-08.

LOCATIONS salles, bureaux - TOUTES DOMICILIATIONS TOUS SERVICES et TELEX Tél. : 524-43-05.

NEUILLY, METRO
Propriétaire loue bureaux dans immeuble neuf - 758-12-40.

DOMICILIATIONS CONSTITUTION DE STES
ASPAC : 281-18-18.

locaux indust.

A BAUME-LES-DAMES
près Besançon
A CEDER
PETIT BATIMENT
Usage artisanal ou industriel 300 m2 sur 2 niveaux, construct. traditionnelle, garage, parking. Prox. autoroute. T. (81) 84-04-65

appartements occupés

GARE DU NORD
APPARTEMENTS OCCUPES
2 P., cuis., 4e, asc., 125.000 F,
3 P., cuis., 3e, asc., 165.000 F,
4 P., cuis., 5e, asc., 222.000 F.
Beaux imm. P. de T. 281-27-59.

RUE CUSTINE
bel immeuble Pierre de Taille,
APPARTEMENTS OCCUPES :
2 P., cuis., 2e étage, 80.000 F,
3 P., cuis., 1er étage, 205.000 F,
4 P., cuis., 2e étage, 225.000 F.
Téléphone : 281-27-59.

fonds de commerce

PARIS
LIBRAIRIE-PAPETERIE
EN SOCIETE ANONYME
C.A. 2.752.000 F. Prix 1.000.000 F
TRANSADIX 256-10-10 225-63-59

NANTES. Ctre, café-bar 250.000 F Rest.-Relais gastron. s/riv. Celtique, 22, r. Héronnière, Nantes.

A VENDRE
GARAGE
MECANIQUE TOLERIE
A VAUCRESSON
Tél. pour tous renseignements
535-50-30

LAGNY 77
Vds Fonds de commerce, centre ville, boutique 50 m2 + appart. 3 pièces, cave, gren., bail neuf. Loyer 1.000 F mensuel. Téléphone : 430-19-00

30 km de TOULOUSE
Bord du Tarn sur RN 88
Vends cause retraite :
BAR-HOTEL-RESTAUR. *NN Logis de France, emplac. except. Très belle terrasse ombragée, jardin, 2 grands parkings. Tenu 22 ans. Crédit possible si sérieux Tél. (16-63) 57-80-14, ou écrire B.P. 11 - 81370 Saint-Sulpice.

immeubles

COURCHEVEL 1850
2 hôtels 2 et 4 étoiles, 4.500.000 F et 6.500.000 F. Tél. : 742-40-89.

hôtels-partic.

VIIe HOTEL PARTICULIER 320 m2
Exceptionnel - 550-34-00

PRES DE L'AVENUE
HENRI-MARTIN
PETIT HOTEL PARTICULIER
P. de T., bien exposé, calme, 11 chbres, 3 s. de bs, communs, parkings.
300 m2 environ à aménager. Prix 2.200.000 F - Tél. 723-49-93.

maisons de campagne

NORMANDIE - Riva-Bella
pav. 5 p., s/320m2, tt cft 270.000 680-33-94, après 19 h. et w.-e.

En pierre, 10 p., parfait état, sur 3.000 m2, rég. Mt-Ventoux, 488.000 F. T. 16 (90) 61-82-13.

AVEYRON
GORGES DE LA DOURBIE
NID D'AIGLE
Maison ds petit village fortifié, vue splendide du haut de la falaise, habitable de suite, 3 pces + grenier aménag. Prix 170.000 F crédit possible. CATRY. - Tél. (91) 54-92-93

viagers

+ DE REVENUS, — D'IMPOTS
Mettez votre patrimoine en viager, expertise discrète, indexation. Etude LODEL, 35, bd Voltaire-11e - 355-61-58.

villas

BOURG-LA-REINE
RESIDENTIEL ET CALME
Maison bourgeoise 1900, 6 pièces tt cft. Pavill. gard. 2 p., cuis., s. d'eau, w.-c. Terrain 720 m2. Prix 1.480.000 F
AGCE du MARCHE - 663-05-05.

4 km BOIS-D'ARCY, s/magnif. jard. arborisé compr. : sur ss-sol, entrée, séj. dble, cuis., 3 chbres, tt cft. Px 685.000 F. I.N. 045-29-09.

VERSAILLES
QUARTIER GLATIGNY
Maison sur 2 niveaux, très ensoleillée, construction moderne, 225 m2.
REZ-de-CH. : entrée, cuisine, salon, salle à manger (70 m2), 1 chambre, salle de bains. AU 1er ETG. : 3/4 chambres, rangement, s. de dche, 2 cab. toil., gar., cave, jard. 460 m2. 1.500.000 F
NICOLAS ET VICHER
950-04-39 - 951-76-20
FERME LUNDI MATIN.

LE VESINET
Jolie villa, libre octobre 80, salon, s. à manger, 3-4 chbres, 3 bains, cuis. équipée, ss-sol. Sur pl. dimanche, de 11 à 17 h., 37, RUE HORACE-VERNET.

pavillons

LE PERREUX Maison bourgeoise, époque 1900, parfait état, séjour, cuis., 4 chbres, cft, jard. 500 m2, garage. 675.000 F. REGNIER, 254, av. Pierre-Brossolette, 94 LE PERREUX - 324-17-63

PETIT-CLAMART. P. vd pav. 7-8 p., gar. dble, cave, 300 m2 jardin, 850.000 F - 587-36-72.

terrains

GIF-SUR-YVETTE R.E.R.
3.000 M² 420.000 F COS 0,10
Non divisible - 550-34-00

URGENT Sacrifié 1 ha terrain à bâtir
Maine-et-Loire - 668-30-46

SARTHE, ECOMOY
6.400 m2 constructible.
60.000 F à déb. T. soir 832-39-89.

fermettes

70 km. PARIS-SUD
FERMETTE à aménager bord du LOING, sur 4.500 m2, avec dépendances, 300.000 F. Crédit 90 % - THYRAULT, 89170 Saint-Fargeau. 16 (86) 74-08-12.

SUD ALLIER
Montagne bourbonnaise, site exceptionnel, à 800 mètres d'altitude, grande fermette bon état gros œuvre
4 PIÈCES RUSTIQUES
à rénover, cheminée, poutres apparentes, grenier, cave, dépendances attenantes facilement aménageables, TERRAIN ATTENANT : 1.170 m2, eau et électricité branchées.
PRIX : 89.000 F
CREDIT 90 %
PROGECO, 11, avenue Sinturel, 03 Saint-Pourçain-sur-Sioule - Téléphone : 16 (70) 45-30-68.

propriétés

70 KM PARIS NOTRE-DAME Pierre pays, gd séj., chemin., poutres, 2 ch., s. d'eau, gren. aménageable, bel. dépend., jard. 700 m2. Px 320.000 Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, faub. Cappeville, à GISORS Tél. : (16-32) 55-06-20

VALLÉE EPTE
AUTHENTIQUE PRESBYTERE du XVIIIe à aménager dans hameau aux origines gallo-romaines : entrée + cuis. + salle à manger + salon. Au-dessus : 2 chambres + salle de bains, grenier aménageable 2 pièces, dépend., sal. de jeux + chbre + bûcher + pièce. Autre dépend. 2 pièces. Terrain 7.500 m2 partie boisée - RARE.
A. 13 VERNON, 72, av. Paris 16 (32) 51-19-19.

Ppriété forestière dans le PARC REGIONAL du Ht-LANGUEDOC, 42 ha., épicéas et douglas, 20 a. Placement 1er ordre.

Bel ensemble de caractère en pierre. Très bon état, dans un cadre magnifique. Habitation 5 p.+ dépendances, 8 ha. de prés et de bois. Bord de rivière.

Vendus ensemble ou séparément. Docum. compl. s/demande : P. BARRIER, 81170 CORDES. Téléphone : (63) 56-02-07.

L'ETANG-LA-VILLE
tr. belle PROPRIETE, jolie vue 5' gare (lig. St-Lazare), récept. 80 m2, 5 ch., 2 bns + dche. Décorat. de goût, parf. état, tt cft, dépend. 4 P., bns, gar. 2 v. Tr. joli parc ombragé de 3.300 m2. GRDE PISCINE CHAUFFEE. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET. Tél. : 976-05-90.

BAZEMONT, YVELINES. 50 km ouest Paris, b. ppté meulière, 10 p. pr., tt cft, parc 13.865 m2. RARE, 970.000 F. Me POUSSET NOTAIRE - Téléph. 474-00-67.

PART. vd région COGNAC
propriété 60 ha un seul tenant dont 14 ha de vignes, fin, bois en production, bâtiment d'exploitation à rénover, 1.400.000 F. Ecrire : Mme Claude BARRET, Montplaisir, 16000 COGNAC.

POIGNY-LA-FORÊT
Site exceptionnel. Centre Parc boisé 10.000 m2, vue, TRES BELLE CHAUMIERE gd cft, entrée, cuis., gd séjour, 3 chambres, bains, 880.000 F. Cabinet MAZIERES : 483-51-55.

PROPRIETE à Nogent-s-Seine Terrain 3.400 m2. Mais. meul. tt cft, séjour, 4 chbr., caves, greniers. Nombreuses dépend. S.N.C.F. Pêche. Chasse. SINEGRE, notaire, 7, place de la Halle 10400.

. 70 km PARIS SUD
ANCIEN MOULIN
à aménager 2 niveaux 900 m2 parc, île, bief, rivière sur 7.000 m2. Prix 550.000 F. THYRAULT 89170 St-Fargeau 16 (86) 74-08-12

PÉRIGORD
BELLE FERME ANCIENNE
Jolie vue, ombrage, beau jdin. 165.000 F. Doc. sur demande. PROPRINTER S.A., B.P. 33, 24103 Bergerac. Tél. (53) 57-53-75

SUD LUBERON
A 25 km d'Aix-en-Provence
Grande bastide de caractère à restaurer. Dans 5 ha. Prix : 1.200.000 F.
Agence du Château,
44, cours de la République, 84120 PERTUIS. T. (90) 79-17-33.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

ET VENTES PAR ADJUDICATION

Adj. au Tribunal de Comm. de Paris le Jeudi 13 décembre 1979, à 13 h. 45
Fonds Cce BONNETERIE - LAINES
Mode - Mercerie - Four. pour mode
30, rue Marx-Dormoy, à Paris
M. à P. (p.àb.) 20 000. Cons. : 15 000.
S'adr. Mes DURAND et JOUVION, not. ass. à PARIS, 10, r. D.-Casanova. Me Herissay, synd. Paris, 130, r. Rivoli.

A Vendre Banlieue CHARTRES (Eure-et-Loir)
TERRAIN à usage industriel 14.000 m2 environ, avec maison d'habitation, bureaux, hangar, branchement S.N.C.F.
PRIX : 1.300.000 FRANCS
LIBRE - S'adr. Etude LESAGE, not., 17, rue du Cygne - 28000 CHARTRES. Tél. : (37) 36-00-28.

Vte Pal. Just. Evry (91), 18 déc., 14 h.
MAISON D'HABITATION ET DE COMMERCE
Vte Pal. Just. Evry (91), 18 déc., 14 h.
COMPR. BOUTIQUE ET LOGEM.
30, RUE H.-DUVERNOIS
VIGNEUX SUR-SEINE (91) M. à prix 80.000 F
S'ad. S.C.P. ELLUL, GRIMAL, av. à EVRY (91), 3, rue du Village, tél. 077-96-10 ; et sur place pour vis.

Vte S/Sais. Imm. Pal. Justice d'EVRY rue des Mazières à EVRY (Essonne) le mardi 18 décembre 1979 à 14 h.
APPARTEM. 3 PIÈCES
avec cave - Bât no 5 - 1er ét. gauche situé 3, rue Lavoisier à
GRIGNY II (Essonne)
MISE A PRIX : 20.000 FRANCS
Cons. préalable pour enchérir, s'adr. pour renseign. à Mes TRUXILLO et AKOUN, Avocats associés, à Corbeil-Essonnes, 51, rue Champlouis, tél. 496-14-18. Visite sur place le samedi 15-12-1979 de 9 heures à 10 h. 15.

Vente au Palais de Justice à Versailles, mercredi 19 décembre 1979, à 10 h.
GRANDE PROPRIÉTÉ, Cne de FLINS-SUR-SEINE
dite « la Bois-Bodin » et commune d'AUBERGENVILLE au bord de la R.N. 190 de Saint-Germain-en-Laye à Mantes-la-Jolie (Yvelines)
MISE A PRIX : 150.000 FRANCS
S'adresser à Versailles au cabinet de Me Xavier SALONE, avocat, 19, rue Sainte-Sophie ; au greffe du Tribunal de Grande Instance à VERSAILLES où le cahier des charges est déposé.

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice de PARIS
LE JEUDI 20 DÉCEMBRE 1979, à 14 heures
UN APPARTEMENT au 2e ét. avec s. à m., petit salon, gd salon, 4 chbres, 2 s. de bns, 2 cab. toil., cuisine, office, galerie, w.-c. et 670/10 000e des part. communes. 2 CHAMBRES au 7e ét. - 28/10 000e et 24/10 000e - CAVE au sous-sol et 6/10 000e - Dans un immeuble sis
45, Bd. SUCHET - PARIS (16e)
MISE A PRIX : 700.000 FRANCS - S'adresser Me CHAIN,
avocat à PARIS (7e), 19, avenue Rapp - Tél. : 555-72-00 - Tous avocats près les Trib. Gde Inst. de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

Vte sur saisie imm. au Pal. Just. Paris, jeudi 20 déc. 1979, 14 h. En 9 lots
PARIS (12e) - 6, RUE MICHEL-CHASLES
1) APPART. M. à P. 150.000 F, 6e étage : galerie d'entrée, couloir desservant salon, salle à m., petit bur., 2 ch., s. de bns, cuis., wc, déb., balc. 96/1.100 part. comm.
2) CHAMBRE. M. à prix 4.000 F 7e étage, no 5 et les 4/1.100 des parties communes
3) CHAMBRE. M. à prix 4.000 F 7e étage, no 6 et les 4/1.100 des parties communes
4) CHAMBRE. M. à prix 5.000 F 7e étage, no 8 et les 10/1.100 des parties communes
5) CAVE. Mise à prix 1.000 F No 15 et les 4/1.100 des parties communes
6) CAVE. Mise à prix 1.000 F No 9 et les 5/1.100 des parties communes
7) PET. APP. M. à prix 20.000 F 6e ét., 2 p., cuis., entrée, et 24/1.100 des part. comm.
8) CHAMBRE. M. à prix 4.000 F 7e étage, no 10 et les 6/1.100 des parties communes
9) CAVE. Mise à prix 1.000 F No 11 et les 4/1.100 des parties communes
TOTAL M. à PRIX 190.000 F - S'ad. Me FABRE, avoc. Paris-7e, 44, rue de Lille, tél. 261-15-95 ; et à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, CRETEIL et NANTERRE.

Adjudicat. au TRIB. de COMM. de PARIS, le mardi 18 déc. 1979, à 13 h. 45
d'un FONDS DE VINS - LIQUEURS - RESTAUR.
connu sous l'enseigne « LE GAI LANDAIS »
exploité à PARIS (6e) - 1, rue du Dragon
comprenant boutique avec cuisine - Cave en sous-sol - Au 1er étage : 2 pièces, et au 2e étage : appartement avec cuisine et office.
Mise à prix (p. èt b.) : 400 000 F. Cons : 200 000 F. S'adr. pour renseignements à Mes DURAND et JOUVION, not. associés à Paris, 10, rue D-Casanova, Tél. : 261-56-60, et à Me HERISSAY, syndic. à Paris, 130, rue de Rivoli.



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

LE DIFFÉREND INTERNATIONAL SUR LA « DÉPOLLUTION » DU RHIN

D'autres solutions existent ; « elles coûteront plus cher »

Les chefs de délégation de la commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution doivent se réunir le 13 de ce mois à Bruxelles. Après la décision du gouvernement français de renoncer à faire ratifier la convention de Bonn, le représentant de la France proposera à ses partenaires de reprendre à zéro les négociations sur la désalinisation du fleuve.

Dans l'imbroglio technique, politique et diplomatique créé par l'impossibilité de la France de respecter ses *engagements* concernant le Rhin une seule chose est sûre : la convention de Bonn signée en 1976 n'est plus qu'un chiffon de papier. Le gouvernement ne la présentera *plus* à l'approbation du Parlement.

Était-elle bonne ou mauvaise ? Ce n'était sûrement pas la meilleure. La solution technique et *financière qu'elle proposait* — injection de la saumure dans le sous-sol français payée à 70 % par nos partenaires — était rejetée par la majorité des parlementaires *et cela suffit à la condamner*. Au lieu de les mettre devant leurs responsabilités « européennes » en risquant ainsi une mini-crise de politique intérieure le gouvernement a choisi l'esquive. Il s'expose du même coup aux reproches et même aux représailles éventuelles des Luxembourgeois, Suisses, Allemands et Néerlandais qui ont ratifié l'accord et versé leur quote-part.

En tout cas, le projet n'ayant pas été ratifié par un des cinq pays contractants il n'existe plus. On repart de zéro, comme en 1963, lorsque fut créée la commission *internationale pour la protection* du Rhin et que s'engagèrent les premières négociations. On a donc perdu seize années pendant lesquelles la pollution n'a fait que croître et embellir.

Le problème reste entier : comment empêcher que se déverse dans le Rhin chaque année 15 millions de tonnes de saumure « produits » par une vingtaine d'entreprises suisses, françaises et allemandes ?

La France va demander à chacun de nettoyer devant sa porte et à ses propres frais : les Suisses pour leurs soudières, les Allemands *pour leurs soudières* et leurs mines de charbon. Ainsi les Alsaciens ne pourront plus objecter qu'ils sont les seuls à le faire et que les Allemands, par exemple, en *finançant l'injection* du sel dans le sous-sol alsacien payent une sorte de droit à polluer librement le Rhin *lorsqu'il* passe chez eux.

Il y avait là, en effet, une interprétation assez choquante du principe pollueur-payeur. Mais même si nous obtenons satisfaction sur ce point il faudra bien *élaborer un nouveau projet pour* diminuer nos propres rejets : *5,5 millions* de tonnes pour les mines de potasse, 1,4 millions de tonnes pour les soudières de *Lorraine*.

Sans doute n'y a-t-il pas une mais plusieurs solutions complémentaires. Pourra-t-on injecter la saumure dans le sous-sol alsacien *mais en moindre quantité*, l'injecter aussi dans le sous-sol lorrain, construire une saline ? Compte tenu du marché du sel, les mines de potasse ne veulent pas prendre ce dernier risque sans l'aide de l'État. Arrivera-t-on à remettre le sel dans la mine selon une nouvelle technique actuellement à l'étude ? On pourrait encore *envoyer la saumure* alsacienne vers la Lorraine par un saumoduc. Enfin, la baisse de production des mines de potasse, qui de toute façon doit débuter dès 1983 par épuisement du gisement, devra-t-elle être volontairement provoquée avant cette date ?

Toutes ces solutions seront beaucoup plus coûteuses pour la France que celle qui avait été retenue par les contractants de Bonn. En outre, si on ne signe pas rapidement un accord de dépollution satisfaisant le procès engagé par les horticulteurs des Pays-Bas — qui entre ces jours-ci dans une nouvelle phase — risque d'aboutir à la condamnation des mines de potasse à de très lourdes indemnités.

En tout cas, les parlementaires de l'Est de la France ne peuvent plus se contenter d'affirmer qu'ils ne veulent pas de la convention de Bonn et *« qu'ils ne répondent plus de rien »* si on veut la leur imposer. Il faut à présent qu'ils prennent leurs responsabilités en disant clairement comment — et à quel prix — ils comptent cesser de polluer le Rhin et la Moselle.

MARC AMBROISE-RENDU.

Les explications de l'Élysée et des affaires étrangères

Après l'annonce que le gouvernement *ne présenterait pas la convention* de Bonn sur la dépollution du Rhin *à l'approbation du Parlement*, le ministère des affaires étrangères *a publié, mercredi 5 décembre*, un communiqué. Celui-ci indique que *« le gouvernement est conscient des problèmes que la salinité du Rhin pose aux Hollandais, même si celle-ci n'est pas seulement due aux entreprises françaises »*. Il confirme que, après des études techniques très fouillées, *« le gouvernement a acquis la certitude que l'enfouissement constituait la solution la plus appropriée et qu'aucune des autres solutions examinées ne pouvait constituer à elle seule une alternative valable »*. Les affaires étrangères précisent que *les différentes solutions envisagées* ont fait l'objet d'*« une large concertation avec les élus alsaciens et les parlementaires »*.

Enfin, le gouvernement va *« négocier avec ses partenaires des solutions qui soient géographiquement équilibrées, techniquement et financièrement acceptables en concertation avec les élus intéressés »*.

De son côté, M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Élysée, interrogé, mercredi 5 décembre, à la sortie du conseil des ministres, a déclaré notamment : *« Le gouvernement a décidé de reprendre l'étude du projet qui, dans son état actuel, pourrait avoir des conséquences sur la nappe phréatique... Les dispositions sur le déversement du sel dans le Rhin restent valables, c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir plus de 130 kilos par seconde. Le gouvernement y veillera. »*

AMBOISE SOUS TUTELLE PRÉFECTORALE

(De notre correspondant)

Tours. — Amboise, à 25 kilomètres de Tours, présente deux particularités : son château bien sûr mais aussi son maire, M. Debré, ancien premier ministre. Mais Amboise a désormais une troisième originalité d'ordre administratif : la commune est placée sous la tutelle de la préfecture qui a refusé d'approuver ses *budgets* primitifs 1978 et 1979.

Le dernier vote budgétaire du conseil municipal remonte au *19 novembre. Pour que le budget* puisse être avalisé, il faudra que l'État verse à la commune une subvention dite « d'équilibre ». Les pouvoirs publics ont proposé 532 000 francs. *C'est la dernière* subvention laissent entendre clairement les représentants de l'administration à l'équipe de M. Debré, désormais contrainte de trouver *des économies draconiennes*.

L'origine de *cette situation* délicate doit être cherchée, selon que l'on est plus ou moins indulgent, dans une politique d'investissements trop ambitieuse compte tenu de la *crise*, ou dans une gestion insuffisamment réfléchie. Par exemple, les frais de personnel absorbent la totalité des contributions directes ; d'autre part, si seuls les deux derniers budgets ont été votés *en* déséquilibre, c'est dès 1976 que les exercices se sont terminés sur des déficits.

Amboise (onze mille habitants) a une dette de 3,7 millions de francs pour 1978, soit 333 francs par habitant ; la pression fiscale s'est établie à 689 francs par habitant, un chiffre qui dépasse la moyenne des communes de plus de cent mille habitants. L'effort fiscal a été cependant insuffisant puisque le premier budget 1979 présentait un déficit *de 1,8 million, ramené en* deuxième lecture à 1,5 million.

Pour faire des économies, la municipalité de M. Debré devra *renoncer* à des investissements qu'elle estimait indispensables à l'essor touristique de la cité. Deux projets — une crèche et des aménagements dans le cadre de « ville moyenne » — sont reportés de trois ans.

CHRISTIAN ROSSIGNOL.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Marcellin a plaidé devant le chef de l'État les dossiers économiques bretons

Les problèmes de la Bretagne *ont été* au *centre* d'un entretien que M. Raymond Marcellin, sénateur, président du *conseil régional* de Bretagne (Rép. ind.), a *eu, mardi après-midi* 4 décembre, à l'Élysée, avec M. Giscard d'Estaing.

On indique à l'Élysée *que* l'entretien a porté plus particulièrement sur l'emploi et la formation professionnelle, les industries liées à l'électronique, à l'agriculture, à la mer et au tourisme. Le plan routier breton, le plan de modernisation ferroviaire, le plan minier, la construction et la modernisation des établissements scolaires du second degré ont également été évoqués, ainsi que l'animation rurale.

Une réunion aura lieu au printemps 1980 pour faire le point des programmes en cours dans cette région.

De notre correspondant

Rennes. — En se rendant à *l'Élysée, M. Raymond Marcellin*, président du conseil régional de Bretagne, ne manquait pas de dossiers, *tous* aussi difficiles les uns que les autres. En matière *d'équipement*, la *Bretagne, qui* comprend désormais mieux les limites des engagements officiels, constate que le plan routier, dont l'achèvement était promis pour 1975, *sera* terminé avec au moins dix ans de retard. Les collectivités *locales assistent, impuissantes*, à un désengagement de l'État.

Sur la côte, les marins-pêcheurs, surtout ceux du pays bigouden, souffrent des difficultés rencontrées dans la mise en place de l'Europe bleue, et leurs chalutiers *se font arraisonner par des garde*-côtes britanniques. Dans le domaine de la recherche, sept mille scientifiques de la région s'interrogent sur leur devenir tandis que *l'industrie téléphonique* redoute que quatre ou cinq mille emplois soient supprimés dans ce secteur au cours des trois prochaines années.

De Brest à Rennes, les secteurs les plus dynamiques sont ceux qui utilisent le moins de main-d'œuvre et les investissements industriels demeurent le plus souvent uniquement orientés vers les gains de productivité. Toutes les analyses mettent en évidence la brutale dégradation du marché de l'*emploi* en Bretagne *(75 888* chômeurs début novembre). Dans les « pays » de Dinan, Guingamp, Lannion, Carhaix, Fougères, Saint-Malo, Lorient, Pontivy, Ploërmel, Saint-Brieuc, Brest, Morlaix, Quimper, Vannes, il y a un chômeur pour dix salariés. A Redon, la proportion est voisine d'un chômeur pour cinq salariés, ce qui n'est pas loin de constituer un record national. L'annonce par E.D.F. de nouveaux délestages probables, la mise sous le boisseau de la régionalisation et les orientations nouvelles de l'aménagement du territoire (qui n'est *pas prioritaire ?*), *sont autant* d'éléments qui entretiennent le « mal breton ».

CHRISTIAN TUAL.

URBANISME

● *Plaintes contre affichage.* — Sept plaintes ont été déposées par la section de l'Isère de la *Fédération Rhône-Alpes de protection* de la nature (FRAPNA) auprès du procureur de la République de Grenoble contre cinq sociétés de régie publicitaire pour infractions à la réglementation sur l'affichage commercial. La FRAPNA considère que la loi du 12 avril 1943 complétée par le décret du 11 février 1976 est « constamment bafouée » par ces sociétés et que notre environnement est devenu un « véritable Far-West » où règne une totale anarchie.

En choisissant sept infractions caractéristiques, alors que presque tous les panneaux publicitaires sont « hors la loi », estime la FRAPNA, cette association demande au procureur de la République de *« prendre toutes les dispositions utiles pour mettre fin à ces abus et d'envisager éventuellement des poursuites contre les sociétés Dauphin, Avenir-Publicité, S.C.A.P., Giraudy, et J.-C. Decaux.* — (Corresp.)

Le Monde — économie

ÉNERGIE

Les bénéfices bien encombrants des compagnies pétrolières...

Ah ! la belle année ! Le pétrole flambe. Un peu partout, on évalue les effets d'un tel renchérissement sur la croissance — ou le chômage — et l'inflation. Les compagnies pétrolières, elles, font leurs comptes. Et ils sont mieux que bons.

Déjà, les « *anglo-saxonnes* » avaient annoncé la couleur : près de 3 milliards de dollars de bénéfice net pour Exxon (contre moins de 2 milliards en 1978) et un résultat net pour B.P. de 1,2 milliard de livres contre 300 millions il y a un an.

Les « *françaises* » ne sont pas en reste : on parle, pour 1979, d'une marge brute d'autofinancement de l'ordre de 12 milliards de francs pour Elf-Aquitaine et de 9 milliards pour la C.F.P. Les résultats consolidés de la Compagnie française des pétroles pour le premier semestre, rendus publics le 5 décembre, confirment cette tendance. Pour les six premiers mois de l'année, le bénéfice net du groupe passe de 309 millions en 1978 à 2,2 milliards en 1979. Une multiplication par sept. Et encore a-t-on provisionné au maximum tout ce qui pouvait l'être, tant les pétroliers craignent d'afficher leur bonne santé.

Les résultats des sociétés françaises ne sont certes pas comparables à ceux des compagnies américaines. Le plan comptable français, en obligeant à comptabiliser les stocks selon la méthode FIFO, premier entré, premier sorti), valorise ceux-ci au prix le plus récent du semestre contrairement aux méthodes comptables américaines LIFO (dernier entré, premier sorti) qui « gomment » cette valorisation.

Le débat n'est pas nouveau. Si vous achetez un appartement pour l'habiter, il prend généralement de la valeur au fil des ans mais vous ne réaliserez cette plus-value que si vous le vendez et le quittez. Le principe est le même pour les stocks de pétrole. Tant que l'activité de l'entreprise ne s'interrompt pas, la valorisation des stocks — du fait d'une hausse des prix du brut — est plus comptable qu'économique (même si elle est indéniable), puisque le remplacement de ceux-ci se fait au nouveau prix. Sans effet de stock, le bénéfice semestriel de la C.F.P. serait de 700 millions de francs.

La comparaison avec les sociétés américaines n'est d'ailleurs pas sans intérêt. En 1979, la rentabilité du capital de la C.F.P. — hors effet de stocks — sera de l'ordre de 9 % contre près de 15 % pour les « majors ». Et les bons résultats de cette année permettront à la C.F.P. de réduire son endettement qui reviendra à un niveau plus proche de celui de ses concurrentes.

Un choix politique

Mais surtout la compagnie française va pouvoir investir plus que par le passé. En 1978, la C.F.P., qui, par son chiffre d'affaires, était la neuvième société pétrolière mondiale, n'était que la quinzième pour le montant de ses investissements, avec 733 millions de dollars, contre 4,9 milliards à Exxon et 1,6 milliard à Elf-Aquitaine.

Et c'est bien là que doit se situer le vrai débat. Les sociétés pétrolières ont une fiscalité avantageuse. Si l'on admet que la logique de leurs investissements va dans le sens de l'intérêt national — or les deux compagnies françaises sont contrôlées par l'Etat, — il faut se féliciter qu'elles fassent des profits qui leur permettent d'investir, donc d'assurer l'avenir. Sinon, il faut leur reprendre fiscalement une partie de ces « super-profits » pour orienter les investissements en fonction des impératifs gouvernementaux. Un choix purement politique.

BRUNO DETHOMAS.

Le marché pétrolier

(Suite de la première page.)

En soi, un contrat signé par l'AGIP, filiale de l'ENI, ne représente qu'une petite partie de la consommation italienne. Mais une rupture avec Ryad peut avoir de lourdes conséquences. Pour la première fois, l'Italie avait réussi à conclure un accord pétrolier avec les Saoudiens, accord qui avait demandé cinq années d'efforts et venait à point puisque les autres fournisseurs, moins conciliants que l'Arabie, ont réduit leurs livraisons (comme l'Iran) ou sont susceptibles de le faire (comme le Koweït, la Libye et l'Egypte).

Le scandale de l'ENI ne va-t-il pas refroidir aussi certains partenaires commerciaux ? Le Venezuela, murmure-t-on, a renoncé ces derniers jours à un accord pétrolier qui intéressait beaucoup les Italiens.

Politiquement, les conséquences ne sont pas moins importantes. La question n'est plus de savoir si le président de l'ENI, le socialiste Giorgio Mazzanti, sera suspendu ou relevé de ses fonctions, mais si le gouvernement pourra tenir le coup. Il a fait preuve dans cette affaire d'une attitude incertaine, pour ne pas dire contradictoire et ambiguë, commençant par nier des irrégularités dans le contrat Agip Petronim, puis les reconnaissant implicitement par la bouche du ministre des participations d'Etat, M. Lombardini. Celui-ci, qualifié d'« *irresponsable* » par la *Republica*, n'a-t-il pas cherché à revenir sur ses propos après avoir déclenché la tempête.

Le président du conseil, M. Cossiga, a exprimé le désir d'une « *rencontre politique au plus haut niveau* » avec les Saoudiens. En attendant, il devra s'expliquer vendredi 7 décembre devant une commission de la Chambre des députés. Ce ne sont pas les socialistes qui risquent de manifester la plus grande agressivité au cours de cette audition : associés à ce scandale par la présence d'un des leurs à la tête de l'ENI, ils sont accusés par des lettres anonymes d'avoir voulu régler leurs propres comptes politiques.

Le secrétaire général adjoint du P.S.I., M. Signorile, est au centre d'une polémique confuse. On ne sait plus très bien s'il est désigné comme victime ou comme accusé. « *Nous avons autant besoin de moralité que de pétrole* », a déclaré l'intéressé après la décision de Ryad. Sur ce point, au moins, il y a unanimité. Les Italiens s'aperçoivent qu'on ne peut jouer impunément avec le feu.

« *Notre jeu de massacre local*, écrit *la Stampa*, *nous fait perdre un crédit international. C'est un luxe que nous ne pouvons nous permettre dans la situation actuelle. Déjà, dans le monde occidental, nous sommes suspects en raison d'une fourberie trop fréquente qui nous amène à nous soustraire à des obligations formellement souscrites. Mais lorsque nous traitons avec le monde arabe le jeu est encore plus périlleux.* »

ROBERT SOLÉ.

LE PRIX DE LA TONNE DE PÉTROLE IMPORTÉE A AUGMENTÉ DE 54 % EN DIX MOIS

Les importations de pétrole brut de la France se sont élevées à 105,5 millions de tonnes au cours des dix premiers mois de l'année — contre 90,4 millions — pour une valeur globale de 57,7 milliards de francs. Il ressort également des statistiques des douanes, qui donnent ces chiffres, que la tonne de pétrole importée a été payé 685 F contre 445 F en décembre 1978, soit un renchérissement de 54 %. Cela avant les hausses décidées par un certain nombre de pays producteurs depuis le 1er octobre et malgré un cours moyen du dollar de 4,20 F en octobre contre 4,32 F en décembre 1978.

● *Du pétrole sous la Manche ?* — Du pétrole aurait été découvert pour la première fois sous la Manche, selon une rumeur circulant, le 5 décembre, dans les milieux pétroliers britanniques. British Gas, la société gazière de Grande-Bretagne, qui effectuait le forage, se refuse à toute déclaration, mais confirme que le forage est terminé.

MARCHÉ COMMUN

L'affaire du mouton UNE VIVE POLÉMIQUE ENTRE MM. WORMSER ET PFLIMLIN

L'arrêt de la Cour de justice européenne dans l'affaire du mouton (1) suscite une vive polémique entre M. Olivier Wormser, ancien gouverneur de la Banque de France, et M. Pierre Pflimlin, vice-président du Parlement européen et ancien président du conseil.

M. Pflimlin reproche à M. Wormser d'avoir, dans un article publié dans *le Figaro*, incité les gouvernements à imposer leur propre manière de voir à la Cour de justice européenne. « *Ce qui est grave, c'est que, tirant argument du fait que, selon vous, les juges de Luxembourg ont mal jugé, vous faites appel au pouvoir exécutif pour les ramener à la raison* », écrit l'ancien président du conseil à M. Wormser dans une lettre rendue publique cette semaine.

Dans sa réponse, également rendue publique, l'ancien gouverneur de la Banque de France réplique longuement et fait valoir qu'il a critiqué la Cour « *parce qu'elle ne tient pas compte de ce que disent les traités et parce que ses abus, tôt ou tard, provoqueront une réaction anti-européenne* ».

M. Wormser avait écrit dans *le Figaro* du 22 novembre : « *La mission de la Cour de justice est d'assurer le respect du droit dans l'interprétation et l'application du traité de Rome. La Cour s'acquitte-t-elle de cette miss on dans la limite des pouvoirs que les Etats membres lui ont conférés, ou bien les neuf juges qui la composent sont-ils en train de tenter, non sans succès au demeurant, d'instaurer une Europe où sévirait le gouvernement des juges ? (...)*

» *La Cour choisit arbitrairement telle disposition générale des traités, comme la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la C.E.E., pour la privilégier et néglige telles autres clauses des traités où sont énoncées des restrictions à la libre circulation ou des conditions mises à celle-ci.*

» *En 1965, lorsque la Commission, outrepassant ses pouvoirs et se livrant à une opération politique d'envergure destinée à la replacer au-dessus des gouvernements, a pris des initiatives que le gouvernement français de l'époque a jugées inacceptables, il a su ramener cette institution à son rang.* »

(1) La Cour de justice européenne avait enjoint à la France de lever les restrictions qu'elle impose depuis 1978 aux importations de mouton en provenance de Grande-Bretagne (voir *le Monde* du 27 septembre).

UN MÉMORANDUM SUR LA POLITIQUE D'EXPORTATION DE LA COMMUNAUTÉ VA ÊTRE EXAMINÉ PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

M. Gundelach, commissaire européen, va présenter à ses collègues de la Commission un projet de mémorandum sur la politique d'exportation des produits agricoles de la Communauté, a annoncé mercredi 5 décembre M. Jacquot, fonctionnaire chargé des négociations internationales à la C.E.E., lors de l'assemblée générale de la Confédération française de la coopération agricole, au cours des laquelle l'absence d'une telle politique a été largement critiquée.

Selon M. Jacquot, cette politique s'articulerait autour de trois grands axes :

— Mettre sur pied une politique de stockage à l'exportation pour assurer une présence permanente sur les marchés ;

— Placer, par des moyens à définir, les opérateurs communautaires à égalité de concurrence avec ceux des pays tiers. « *Ce n'est pas, en effet, le rôle des restitutions — qui permettent de combler la différence entre les cours mondiaux et les cours européens — de financer les exportations agricoles* », a indiqué M. Jacquot ;

— Définir un cadre réglementaire pour mettre en place des accords de fourniture de produits agricoles à moyen et long terme, comme le font les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie.

● *Nominations à la Banque de France.* — M. Marcel Théron, second sous-gouverneur de la Banque de France, est nommé premier sous-gouverneur, en remplacement de M. Renaud de La Genière. De son côté, M. Alain Prate, directeur du Crédit national, est nommé second sous-gouverneur de la Banque de France.

[Né le 5 juin 1928, à Lille, M. Alain Prate, inspecteur général des finances, a été conseiller économique et financier au secrétariat général de la présidence de la République de 1967 à 1969, directeur général des douanes de 1971 à 1975 et directeur du Crédit national après cette date.]

CONJONCTURE

Certaines entreprises en difficulté pourront être dégrévées de taxe professionnelle

Dans une lettre qu'il vient d'adresser à M. Icart, rapporteur général de la Commission des finances au sujet de la taxe professionnelle, le ministre du budget précise que 30 000 entreprises environ supportent, en 1979, une forte augmentation de leur impôt, principalement parmi celles dont la taxe avait été plafonnée depuis 1976. M. Papon rappelle que les majorations « sont dues à la fois à l'augmentation des budgets locaux et aux mesures prises pour adapter les cotisations des redevables à leur faculté contributive ».

Le gouvernement estime que l'institution de nouveaux plafonnements, tels que l'avait suggérée M. Icart, « provoquerait des distorsions graves de concurrence et aboutirait à un coût excessif pour le budget de l'Etat ».

M. Papon envisage de mettre en place le dispositif suivant :

● Les redevables dont l'impôt aurait doublé en 1979 bénéficieront automatiquement de délais de paiement. Bénéficieront également de cette disposition ceux qui, tout en subissant des augmentations moindres, éprouvent des difficultés de trésorerie.

● Les redevables dont l'entreprise connaît un fléchissement d'activité ou serait mise en difficulté par le montant de la taxe professionnelle à payer pourraient bénéficier de dégrèvements définitifs.

Le gouvernement va, d'autre part, proposer au Parlement l'application immédiate d'une disposition retenue par le Sénat lors de l'examen de la loi sur la fiscalité directe locale, réduisant de 8 % à 6 % le plafond des cotisations fixé par référence à la valeur ajoutée de l'entreprise.

La Confédération des petites et moyennes entreprises (P.M.E.) juge « manifestement insuffisantes » ces mesures gouvernementales, qui ne prévoient pas un « plafonnement systématique » de la taxe professionnelle.

Les raisons d'un échec

Depuis plusieurs semaines, les organisations professionnelles et patronales mènent campagne contre la taxe professionnelle, l'ancienne patente, qu'ils accusent de tous les maux : poids excessif, handicap insupportable vis-à-vis de la concurrence internationale, frein à la modernisation, etc. La dernière des attaques menées par les P.M.E. vise à obtenir un plafonnement de cet impôt local.

Nous avons à plusieurs reprises expliqué dans ces colonnes (voir notamment le Monde *des 30 janvier, 15 mai, 13 octobre) pourquoi la réforme de la patente instituée par la loi du 29 juillet 1975, bonne dans son principe, avait abouti à l'échec que l'on sait : dans sa volonté d'alléger les impôts des petits commerçants et artisans, le gouvernement avait, il y a quatre ans et demi, mêlé à une réforme économique une mesure politique importante consistant à transférer une partie de la charge fiscale sur les moyennes et grosses entreprises.*

L'alourdissement des impôts qui en était résulté pour certains avait été tel que l'application de la réforme avait dû être en grande partie suspendue. Les pouvoirs publics avaient dû admettre de plafonner les hausses, ce qui aboutissait à faire prendre en charge par l'Etat une partie des conséquences de la réforme, étant entendu que les baisses d'impôt n'étaient, elles, pas remises en cause. C'est ainsi que, depuis 1976, la réforme a coûté plus de 5 milliards de francs au budget, c'est-à-dire aux contribuables (1,3 milliard en 1976, 1 milliard en 1977, 1,5 milliard en 1978, puis encore en 1979).

Non seulement la mise en panne de la réforme coûte cher à l'Etat, mais elle est très injuste puisqu'un certain nombre d'entreprises — celles, par exemple, qui ont été créées depuis 1976 — ne bénéficient pas d'abattement. S'il y a inégalité dans les conditions de concurrence, c'est bien là qu'il faut les chercher. De nouveaux plafonnements ne feraient qu'aggraver et prolonger ces inconvénients majeurs.

On notera, enfin, que si des entreprises subissent des hausses, c'est, d'une part, parce que leurs activités se sont développées, d'autre part, parce qu'elles sont souvent installées dans des communes dont les budgets en expansion ont besoin d'être alimentés.

Plus fondamentalement, il est difficile de discuetr le paiement d'un impôt voté par un Parlement parfaitement conscient de l'enjeu du débat, après des discussions dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles n'ont été ni improvisées ni baclées. La loi est peut-être dure, mais c'est la loi. Aussi longtemps tout du moins qu'existera la taxe professionnelle.

Encore ne faudrait-il pas que des majorations d'impôts subies par trente mille entreprises (il y en a 1,7 millions qui paient la taxe) aboutisse à faire jeter aux orties une réforme qui a tout de même pour elle d'avoir mis fin aux absurdités de la patente dont nul ne pouvait expliquer comment elle était calculée ni pourquoi elle conduisait à de pareilles distorsions entre firmes. Cela, on a trop tendance à l'oublier.

ALAIN VERNHOLES.

ÉTRANGER

Au Danemark

Le plan de redressement de l'économie risque d'entraîner une baisse du pouvoir d'achat

De notre correspondante

Copenhague. — Recevant lundi 3 décembre les dirigeants des partis, puis les représentants de la presse, M. Joergensen, chef du gouvernement minoritaire social-démocrate danois, constitué le 26 octobre, leur a fait connaître les grandes lignes du plan général de redressement économique qu'il devait présenter mardi 4 décembre au Parlement.

Ce plan comprend trois volets : le premier comporte une série de mesures destinées à juguler l'inflation et à stabiliser la balance des paiements en freinant la hausse des prix, des salaires et des différentes formes de revenus, au moins jusqu'en février 1981. Le second propose une réforme fiscale. Le troisième prévoit la mise en place d'un système de participation des salariés aux bénéfices de leurs entreprises par l'intermédiaire d'un fonds national. Ce troisième point, réclamé depuis longtemps par les responsables des grands syndicats, doit, dans l'esprit du gouvernement, compenser la baisse du pouvoir d'achat de 5 % que ces dispositions vont fatalement imposer à la population. C'est la première fois depuis plusieurs décennies que l'on parle ici de baisse du pouvoir d'achat.

M. Joergensen a déclaré qu'il souhaitait que son plan soit adopté *dans son ensemble* avant le 31 décembre. Mais les premières réactions des partis et des grandes organisations à ce programme sont des plus négatives :

CAMILLE OLSEN.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,0860	4,0920	— 75	— 50	— 150	— 110	— 260	— 185
$ can.	3,5080	3,5070	— 65	— 25	— 120	— 65	— 155	— 75
Yen (100)	1,6710	1,6770	+ 25	+ 60	+ 65	+ 100	+ 315	+ 370
DM	2,3495	2,3535	+ 40	+ 80	+ 105	+ 155	+ 425	+ 495
Florin	2,1180	2,1225	— 65	— 40	— 95	— 55	— 5	+ 45
F.B. (100)	14,4575	14,4775	— 295	— 155	— 580	— 360	—1080	— 660
F.S.	2,5505	2,5570	+ 120	+ 160	+ 285	+ 340	+ 900	+ 990
L. (1 000)	5,0090	5,0150	— 700	— 420	—1040	— 720	—1850	—1450
£	8,9200	8,9400	— 380	— 200	— 710	— 600	—1580	—1400

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9	9 1/2	9 5/16	9 11/16	9 1/16	9 7/16	8 1/2	8 7/8
$ E.-U.	4 11/16	5 1/16	14	14 3/8	14 3/16	14 9/16	13 11/16	14 1/16
Florin	16 1/4	17 1/4	13 1/4	13 3/4	14 9/16	15 1/16	12 1/16	12 9/16
F.B. (100)	80	100	13 3/4	14 1/2	13 7/8	15	13 1/2	14 1/2
F.S.	1 7/8	2 5/8	5 3/8	5 3/4	5 1/4	5 5/8	5	5 3/8
L. (1 000)	50	60	17 1/2	21	18 1/4	21	17 3/8	19 3/8
£	15 5/8	16 1/2	16 9/16	17 7/16	16 3/8	17 1/8	16	16 3/4
Fr. franç.	12	12 1/2	13 3/8	13 3/4	13 11/16	14 1/8	13 11/16	14 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

هكذا من الأصل

SOCIAL

Les dépenses d'assurance-maladie continuent d'augmenter très rapidement

Chaque mois sont diffusées des statistiques sur le chômage, les prix, etc. Désormais, il y aura la publication mensuelle de l'évolution des dépenses d'assurance-maladie pour le régime des salariés. MM. Derlin, *président du* conseil d'administration, et Coudreau, directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie des salariés, ont rendu publique la première série de données sur l'évolution des dépenses de santé. Depuis janvier 1979, le total des remboursements *aux assurés s'est* élevé à 88,127 milliards de francs. Et, en octobre, à 10,106 milliards de francs, soit une augmentation de 18,5 % par rapport à octobre 1978, taux de progression impressionnant et inquiétant puisqu'il est largement supérieur au taux d'accroissement de la masse salariale (environ 13 %).

Les dépenses qui connaissent le rythme de hausse annuelle le plus rapide sont les frais de séjour hospitalier (+ 22,6 %), les honoraires médicaux et dentaires (+ 19,6 %), les prescriptions (+ 13,8 %), alors que les indemnités journalières n'augmentent que de 3,2 %.

En volume, le nombre des journées *hospitalisées s'est accru* de 4,8 % en un an, le nombre des consultations et visites de 4,1 %, tandis que celui des indemnités journalières a diminué de 7,4 %.

En décidant de publier régulièrement ces statistiques, MM. Derlin et Coudreau ont expliqué qu'ils voulaient à la fois répondre « *au souci de l'opinion d'être mieux informée et à la volonté de permettre une prise de conscience, et d'engager un débat au sein des assurés et des professions de santé* » pour aboutir à une meilleure maîtrise des dépenses de santé.

Si, pour le moment, aucun chiffre n'est donné sur l'évolution des recettes — absence d'information regrettable même si elle s'explique par des difficultés d'ordre technique et comptable, — les prévisions données avec d'extrêmes précautions, démontrent qu'au rythme actuel d'emballement des dépenses, l'excédent financier envisagé pour 1979 (+ 23 millions de francs), malgré les augmentations de cotisations de décembre et juillet derniers, sera vite résorbé et laissera place à un déficit.

Ces indications révèlent donc l'importance des discussions entre les caisses et les médecins pour le renouvellement de la convention qui lie ces deux parties jusqu'au printemps 1980. La Confédération des syndicats médicaux français a, pour le moment, refusé de s'engager réellement dans ces négociations tant qu'une réunion plus large, étendue notamment *au gouvernement*, n'aura pas défini une politique globale de la santé. La Confédération, qui se prononcera dimanche sur une éventuelle poursuite de l'action, conteste les *consignes du* gouvernement imposant une « *enveloppe globale* » dans laquelle honoraires et prescriptions ne devraient pas s'accroître plus rapidement que la production intérieure brute (P.I.B.).

Le syndicat médical a récemment reçu un appui politique de taille avec l'interview de M. Jacques Chirac au journal de la Confédération, *le Médecin de France*, du 4 décembre. Le dirigeant du R.P.R. estime « absurde » de vouloir faire évoluer les dépenses de santé au même rythme que la P.I.B. « *C'est comme si l'on voulait que l'indemnisation du chômage évolue comme la P.I.B.* » Quant à la notion d'enveloppe globale, « *la sagesse la plus élémentaire devrait conduire le gouvernement à l'abandonnner totalement* ».

JEAN-PIERRE DUMONT.

A PROPOS D'UN DIFFÉREND AUX « HAUTS-DE-BELLEVILLE »

La cour d'appel de Paris se prononce sur l'utilisation des « mètres carrés sociaux » dans les grands ensembles

Curieuse affaire que celle dont a à *connaître, ce vendredi 7 décembre*, la sixième chambre de la cour d'appel de Paris. L'Office public d'H.L.M. de la Ville de Paris tente de faire expulser d'un local de 56 mètres carrés le comité de locataires de la rue Frédéric-Lemaître, Paris-20ᵉ, qui *existe* depuis *1973 dans cet* ensemble des Hauts-de-Belleville construit en 1972-1974. Le comité de locataires, affilié à la Confédération générale du logement, ne veut *pas* payer *le loyer de 1 400 F* annuels que lui réclame l'Office pour l'occupation de ce local, attribué à l'association de locataires par le conseil d'administration de l'Office au printemps de 1974 : 25 F du mètre carré par an., soit un peu plus de 2 F mensuels, ce n'est pas cher dans une ville où on paie couramment pour se loger de 30 à 50 F du mètre carré par mois.

Pourquoi ces empêcheurs de *louer* en rond n'acceptent-ils pas cette charge minime ? Ils sont une centaine d'adhérents, et cela ne fait, par tête, que 2 centimes par mois...

C'est, on s'en doute, que cela pose un problème de principe. Depuis les années 60, le coût des « mètres carrés sociaux » ou « locaux collectifs résidentiels » réservés à la vie associative des ensembles d'habitations est financièrement facilité et inclus dans le coût global de la construction à raison de 0,75 mètre carré par appartement construit. Toute une série de circulaires (1) ont précisé et amélioré les modalités de financement, d'installation de ces « mètres carrés sociaux », dont l'amortissement est répercuté dans les loyers des appartements. Seuls les aménagements *financés par l'organisme* promoteur peuvent donner lieu, avec *les associations utilisatrices* de ces locaux, à un contrat d'utilisation...

Dans l'ensemble de la rue François-Lemaître, qui compte 737 logements, l'Office d'H.L.M. de la Ville de Paris a donc construit 552,75 mètres carrés, dont l'*amortissement est donc réparti* sur l'ensemble des locataires. Sur ce total, 230 mètres carrés ont été attribués à diverses associations, dit l'avocat de l'amicale, Mᵉ Christophe Deltombe. Le reste... est en grande partie utilisé par les bureaux de la gérance de l'Office. *Cette utilisation* — bien que jugée un peu trop large par les locataires — n'est pas mauvaise en soi : il est souhaitable dans un office d'H.L.M., qui est le plus *grand de France (environ 80 000* logements), que la gestion soit décentralisée et se rapproche des usagers... De là à réclamer à une Amicale de locataires un loyer pour les 56 mètres carrés du local en question... Il faut le voir, ce local, traversé de tuyaux munis *de vannes, en soi recouvert de* peinture grise ; il est sonore au point que l'Amicale doit renoncer à en faire un lieu d'animation ; ce n'est en fait qu'une banale salle de réunion, à l'éclairage pauvre. S'il ne s'agit pour l'office que de réclamer le loyer des « aménagements » réalisés, ce local, *tel qu'il* est, donne une piètre idée de l'imagination, des goûts, et de la générosité de l'Office en la matière.

Le 8 décembre *1977*, le tribunal de grande instance de Paris, siégeant en référé, a renvoyé l'affaire devant le tribunal d'instance du 20ᵉ arrondissement qui, *le 4 juillet 1978*, a *débouté* l'Office et l'a condamné aux dépens.

Ce que fera la cour d'appel aura valeur d'exemple : l'arrêt, s'il est favorable à l'amicale de locataires, devrait permettre à l'avenir aux associations qui le souhaiteront, d'obtenir des offices que la réglementation et les accords du comité national H.L.M.-usagers soient respectés. Il n'est pas suffisant de soutenir verbalement la vie associative ; il faut encore lui permettre, dans *les faits, de se développer*.

J. D.

(1) 9 juin 1965, 15 décembre 1971, 28 avril 1977.

LA FILIALE CHIMIQUE DE P.U.K. VA SUPPRIMER 600 EMPLOIS

La société Produits chimiques Ugine-Kuhlmann (P.C.U.K.), filiale du groupe P.U.K., va supprimer six cents emplois environ sur dix-sept *mille, dont plus de cinq cents dans* l'usine principale de la société à Villers-Saint-Paul (Oise), qui en compte trois mille. Les suppressions se feront par mise à la retraite anticipée, reclassements dans les autres usines du groupe et le cas échéant, licenciements pour motif économique, les syndicats redoutant que cette modalité soit la plus vraisemblable.

Pour justifier cette décision, les dirigeants de P.C.U.K. mettent en *avant les très lourdes pertes subies* par la division « colorants » du fait de la crise des textiles synthétiques et de la concurrence des grands groupes chimiques ouest-allemands, *notamment* B.A.S.F.

Après plusieurs semaines de conflit

LE DIALOGUE EST ENGAGÉ ENTRE LES CONTROLEURS AÉRIENS ET LE MINISTRE DES TRANSPORTS

La rencontre entre M. Joël Le Theule, ministre des transports, et les syndicats de contrôleurs aériens a été interrompue, le mercredi soir 5 décembre, après plus de quatre heures de discussion. Une nouvelle entrevue est prévue le lundi matin 10 décembre, à 10 heures.

Ce jeudi après-midi 6 décembre, des assemblées générales devaient se réunir dans les centres de contrôle régionaux pour commenter les résultats de cette première *réunion et éventuellement* prolonger, jusqu'au début de la semaine prochaine, la suspension de l'arrêt des décollages.

de travail, au cours de ce que M. Le Theule a qualifié de « *réunion de travail parfois vive et toujours intéressante* ». Il a ajouté : « *Nous avons constaté des divergences sur certaines questions.* » Il a réaffirmé la volonté du gouvernement de « *maintenir le statut public de la navigation aérienne* ». « *Je souhaite que les discussions se poursuivent* », a-t-il ajouté.

« *Deux sujets ont été abordés au fond et nous en avons discuté très librement* », a confirmé M. Jacques Fournier, secrétaire national du Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien S.N.C.T.A.). « *Certains problèmes sur lesquels existaient jusqu'à maintenant une incompréhension ont été expliqués en détails.* » Avant que ne s'ouvre cette réunion, les représentants syndicaux avaient tenu à préciser qu'ils ne posaient « *aucun préalable* ».

AFFAIRES

La rivalité entre l'Airbus et le Boeing-767

TWA commande l'avion américain et une compagnie australienne achète l'appareil européen

La compagnie aérienne américaine T.W.A. a opté, mercredi 5 décembre, pour renouveler sa flotte de moyen-courriers, en faveur du biréacteur Boeing-767 de préférence à l'Airbus A-310 européen. En revanche, la veille, le gouvernement australien avait ratifié le choix de la version A-300 du biréacteur européen par la Trans Australian Airlines (T.A.A.), au détriment du Boeing-767.

Ces deux commandes, en vingt-quatre heures, illustrent l'âpreté de la bataille commerciale à laquelle se livrent présentement le consortium européen Airbus-industrie et le plus grand constructeur mondial, Boeing, dans le domaine de l'aviation civile.

De Phoenix, où se trouve son siège social en Arizona, aux Etats-Unis, la compagnie TWA a précisé que sa commande portait, ferme, sur dix Boeing-767 et deux triréacteurs Tristar L. 1011 de Lockheed, auxquels il faut ajouter un total de treize options pour ces deux modèles. *Ce contrat* est évalué à 600 millions de dollars (environ 2 460 millions de francs).

Dans son communiqué, TWA a qualifié de « *très concurrentielles* » les offres de Boeing et celles d'Airbus-industrie. « *Les deux appareils offraient des économies substantielles pour les coûts d'opérations, mais le conseil d'administration a estimé que le Boeing-767 s'adapte particulièrement bien aux besoins de la flotte de TWA pour les années 80.* »

A Canberra, de son côté, le gouvernement australien a accordé sa garantie aux emprunts contractés par la compagnie TAA pour obtenir que quatre Airbus A 300 lui soient livrés entre octobre 1981 et juin 1983 pour un montant global de l'ordre de 800 millions de francs. Le concurrent de l'Airbus était le Boeing 767, qui ne sera pas prêt avant 1983.

Non compris le contrat de TAA, qui signifie toutefois que l'Airbus européen est désormais présent sur les cinq continents, le consortium franco-germano-britannique a vendu ferme, en 1979, cent vingt-huit *avions* (soixante-sept versions A 300 et soixante et une versions A 310) et enregistré quatre-vingt-sept options (vingt-cinq A 300 et soixante-deux A 310). En un an, Airbus-industrie a doublé sa part du marché mondial, qui s'élève, en nombre d'avions vendus, à 47,8 % pour ce qui concerne les gros porteurs, et à 30,6 % pour ce qui est du total des appareils court et moyen-courriers.

Une crédibilité accrue

Calculée en pourcentage du chiffre d'affaires mondial de la construction aéronautique civile, la part de l'Airbus — nulle il y a neuf ans lorsque l'avion a commencé d'être proposé à la clientèle — est passée, aujourd'hui, au tiers du marché mondial.

Ainsi l'Airbus est progressivement devenu crédible sur la scène internationale. Là où, autrefois, Boeing, qui s'est assurée de longue date la suprématie mondiale, avait à lutter contre Douglas ou Lockheed en l'absence de tout autre rival non américain, aujourd'hui le constructeur de Seattle trouve face à lui, auprès des clients les plus importants *et les plus sérieux*, le consortium européen et l'Airbus dans ses différents modèles.

Cette confrontation profite, du reste, aux compagnies aériennes qui, jouant de cette compétition entre les Etats-Unis et l'Europe, réussissent généralement à faire diminuer nettement les prix.

En France, à l'heure actuelle, le programme Airbus occupe environ 11 000 personnes dans les entreprises aéronautiques, auxquelles il *convient* d'ajouter les effectifs — difficilement évaluables — des fournisseurs de matières premières, de composants électroniques et divers autres sous-traitants de la mécanique. L'augmentation de la cadence de production entraînera un doublement des *effectifs* en 1984.

Pour la seule Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), qui affecte 5 900 personnes à l'assemblage de la cellule de l'avion, il est prévu d'investir près de 400 millions de francs en 1980 pour accroître son potentiel de *production* (*machines*, agrandissement des usines et acquisition de moyens informatiques).

Dans le même temps, la SNIAS devra embaucher des spécialistes électroniciens pour les études et les essais d'équipements et elle devra renforcer ses équipes chargées *du contrôle de la qualité* industrielle et de la gestion des sous-traitances en raison de leur développement.

● *Six sociétés de déménagement de la Meuse et une société* parisienne possédant une agence à Bar-le-Duc viennent d'être condamnées à des amendes de 10 000 à 15 000 F pour entrave au libre jeu de la concurrence. Les prix des déménagements, qui étaient bloqués depuis une vingtaine d'années, ont été libérés en juillet 1978. Or, au terme d'une enquête réalisée par la direction départementale de la concurrence et *de la consommation*, il est apparut que plusieurs dirigeants d'entreprise de la région s'étaient rencontrés le 6 juillet 1978 à Bar-le-Duc pour se concerter sur les nouveaux tarifs applicables. — *(Corresp.)*

Le sort de la société Claude reste en suspens

Le comité des investissements étrangers en France s'est réuni le 5 décembre. Il a examiné l'offre de rachat de la société Claude présentée... en avril, par le groupe américain G.T.E. Sylvania, mais aucune décision n'a été prise

Une autre firme est sur les rangs pour reprendre la société Claude, jusqu'alors contrôlée par le groupe américain I.T.T. : il s'agit des *Fabriques réunies* de lampes électriques (F.R.L.E.), filiale commune de Thomson et de Philips. Voilà plus de sept mois que les pouvoirs publics hésitent à trancher.

Libres opinions

Un choix ?

par JANINE PARENT (*)

A l'intérieur de la société dans laquelle nous vivons, est-il *possible, pour des syndicalistes, de prendre une position un peu* moins simple que le « non aux licenciements » ?

C'est le problème auquel se trouvent confrontés *les* responsables syndicaux d'entreprises en difficulté, et il semblerait que leurs positions ne soient pas *toujours bien comprises.* Témoin ce journal qui titre : « *Les syndicats préfèrent la solution américaine.* »

En fait, sachant que, dans *le système actuel*, aucune des solutions qu'ils voudraient voir appliquer *n'est possible*, doivent-ils rester neutres et camper sur la seule revendication de l'emploi ou prendre une position sur *les solutions proposées ?*

Après avoir recherché tous les *renseignements* que nous pouvions *obtenir* et les avoir *pesés*, c'est cette dernière solution que nos sections syndicales ont choisie et qui a été exposée le *4 décembre à la presse (1).*

Lors d'une entrevue avec de hauts responsables de G.T.E. Sylvania, *ceux-ci ont parlé* de leur volonté de se servir de l'ensemble du potentiel actuel de Claude pour développer leur implantation industrielle en Europe. Acheteurs actuellement d'une grande partie du matériel d'éclairage commercialisé par eux, ils entendent changer cette situation en produisant eux-mêmes à partir de leurs usines et de celles de Claude. Ils comptent aussi, *disent-ils*, développer l'exportation à partir de la France, et cela semble possible puisque *celle-ci importe près de deux fois plus qu'elle n'exporte dans ce* domaine.

Le ministère de l'industrie, de son côté, s'efforce de mettre sur pied une solution Thomson-Philips. Mais nous nous souvenons que cette solution a échoué il y a quelque trois ans à cause du démantèlement et des nombreux *licenciements qu'elle entraînait*. En fait, il n'est pas possible d'oublier que chaque fois que les F.R.L.E. *(filiale de Thomson et de Philips)* sont intervenues dans *l'histoire* de Claude, depuis treize ans, cela a été pour bloquer une évolution et un redressement *possibles.*

Sans nous illusionner exagérément sur les projets de Sylvania, et les luttes traditionnelles que nous serons très certainement conduits à mener pour conserver tous les emplois avec ce nouveau propriétaire, il ne nous était pas possible de taire notre « préférence » pour un choix..., choix qui ne nous est *d'ailleurs pas offert puisque* nous avons seulement la possibilité de nous exprimer.

(*) Représentante syndicale C. G. T., société Claude.

(1) Lors de cette conférence de presse, *les syndicats* se sont prononcés en faveur du rachat de Claude par G. T. E. Sylvania, qu'ils considèrent comme la moins mauvaise solution.

● *La société Dupont de Nemours France*, filiale du groupe chimique américain Du Pont de Nemours, va prochainement acheter à Besançon (Doubs) dans *le quartier de la Planoise*, un terrain de 15 hectares afin d'y installer une usine de micro-mécanique. Cette usine fabrique des connecteurs et des fibres miniatures Berg, produits qui trouvent une large application industrielle pour relier entre eux des circuits électroniques.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

pathé cinéma

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 41 216 000 F A 51 520 000 F

émission de 206 080 actions nouvelles de 50 F nominal

créées jouissance 1er janvier 1979 à souscrire en numéraire

au prix d'émission de 60 F par action

Souscription réservée par préférence aux anciens actionnaires
- à titre irréductible à raison de :
UNE action nouvelle par QUATRE actions
- et à titre réductible

Droit de souscription négociable en Bourse de Paris représenté par le coupon N° 38.

Souscriptions reçues du 3 décembre 1979 au 3 janvier 1980 inclus aux guichets de la Banque Rivaud et des autres Établissements *désignés à cet effet.*

BALO du 26 novembre 1979. Une note d'information complète portant le visa COB N° 79-141 en date du 30 octobre 1979 est mise à la disposition du public au siège social de la Société, 6, rue Francœur, 75018 PARIS.

Avantage fiscal :
Les souscriptions à la présente émission peuvent bénéficier de l'exonération fiscale décidée par la loi N° 78-741 *du 12 juillet 1978. (loi Monory).*

GROUPE VOLVO

Résultats des neuf premiers mois de l'année

Les ventes du groupe Volvo s'élèvent à 16 824 millions de couronnes suédoises (C.S.) pour les neuf premiers mois de l'année, soit une augmentation de 25 % sur la même période en 1978, qui avait déjà vu une augmentation de 18 % sur la même période en 1977.

Tandis que les ventes en Suède progressent de 18 %, les ventes hors Suède sont encore plus dynamiques : + 27 %. A ce jour, le groupe Volvo réalise 77 % des ventes à l'exportation.

Deux cent cinquante mille voitures ont été vendues aux particuliers (+ 21 %) pendant cette période marquée par la production de la quatre millionième Volvo.

Vingt-trois mille camions, véhicules tous terrains, cars et bus ont été vendus pendant ces neuf mois (+ 12 %).

Pour tous ces véhicules, les carnets de commande sont plus volumineux à ce jour qu'ils ne l'étaient *l'an dernier* à la *même* date.

LES BENEFICES

Les bénéfices après amortissements et impôts s'élèvent à 861 millions de couronnes suédoises pour les neuf premiers mois de l'année 1979, soit une augmentation de 72 % sur la même période de l'année 1978 *dont* les bénéfices étaient déjà en progrès de 51 %.

(Une couronne suédoise (C.S.) est sensiblement égale au franc français).

NADELLA

Les deux principaux actionnaires de Nadella, les pouvoirs publics, les banquiers viennent d'accepter de mettre à disposition de Nadella et de Roulements Nadella S.A., au fur *et à mesure de l'application du plan* de restructuration industrielle, les moyens financiers nécessaires.

Ce plan, qui commence à être mis en œuvre, prévoit l'articulation de l'entreprise autour des deux pôles existants de Vierzon et de Maromme. La réalisation des mesures envisagées devrait s'étaler sur une période de dix-huit mois.

Bien que Roulements Nadella S.A. ait eu un niveau d'activité important au cours de l'année, les résultats d'exploitation en 1979 seront déficitaires pour un montant comparable à celui de l'exercice précédent. Il en sera de même pour Nadella qui aura à constituer des provisions au regard des pertes de sa principale filiale.

Compte tenu des charges exceptionnelles entraînées par la remise en ordre de cette filiale, les comptes 1980 et 1981 de R.N.S.A. devraient être encore déficitaires ; les résultats de la maison-mère étant affectés par ceux de la principale filiale *ne permettront selon toute vraisemblance* aucune distribution de dividende par Nadella au terme de ces *deux exercices.*

La réussite de ce plan suppose que son déroulement se situe dans un climat social normal et dans un environnement économique satisfaisant. S'appuyant sur les points forts de Roulements Nadella S.A., en particulier sur la qualité de son bureau *d'études et sur la compétence* de sa force de vente, il devrait permettre à sa principale filiale de retrouver l'équilibre de son exploitation au terme de l'exercice 1982.

TRANSPORTS

A LA CONFÉRENCE DE L'IATA

Les grandes compagnies continuent à faire la loi dans le monde aérien

Manille. — Les petites compagnies ont affronté les grandes lors de la trente-cinquième assemblée générale annuelle de l'Association du transport aérien international (IATA), qui vient de se réunir à Manille (Philippines). Les premières reprochent aux secondes d'abuser de leur position dominante. La crise de l'énergie, qui impose un effort de solidarité, permettra-t-elle d'éluder ces divergences ?

Les représentants des cent trois compagnies régulières membres de l'IATA ont porté à leur présidence M. Claude Taylor, président d'Air Canada. Il remplace à ce poste M. Roman Cruz junior, président de Philippines Airlines. Dans une résolution finale, ils ont promis de rendre les tarifs aériens « plus compréhensibles pour les consommateurs ».

Le dialogue Nord-Sud n'est pas plus facile au sein de l'IATA qu'il ne l'est au sein de l'ONU. Les compagnies aériennes en font aujourd'hui le dur apprentissage. Les négociations tarifaires conduisent à d'inévitables conflits d'intérêt dont, en définitive, les grands sortent vainqueurs.

Comment imaginer que l'IATA ait pu succomber à cette « politisation » ? Jusqu'à une période très récente, les membres de ce « club » ne laissaient apparaître à l'extérieur aucune divergence majeure. Les compagnies américaines menaient le jeu sans que personne ne soit vraiment en mesure de leur tenir tête. Les « petits » du transport aérien se réfugiaient, si nécessaire, derrière la règle de l'unanimité pour bloquer la négociation tarifaire.

Soucieux de récupérer une part du marché qui lui échappait, le gouvernement américain mit au point une nouvelle stratégie. Il lui sembla qu'il préserverait mieux ses intérêts en négociant, à partir d'une position dominante, sur une base bilatérale. Son objectif fut alors, au nom du principe de la

De notre envoyé spécial

libre concurrence, de présenter l'IATA comme un « cartel » et de faire tomber les accords tarifaires négociés en son sein de manière multilatérale sous le coup de la législation antitrust.

Le souci de défendre les usagers du transport aérien n'était pas absent de cette démarche. A dire vrai, l'IATA vivait un peu en vase clos, médiocrement attentive aux appels du marché. Alertée par la menace américaine, l'association entreprit de se réformer. Elle le fit dans les pires conditions sous la pression des événements.

L'an dernier, à Genève, les membres de l'IATA approuvèrent une réforme de fonctionnement au terme de laquelle il leur était désormais possible de participer aux activités commerciales, techniques et juridiques de l'association sans adhérer à ses activités tarifaires. Celles-ci seraient organisées dans un cadre régional pour mieux répondre aux conditions locales. La faculté était même offerte à deux compagnies de négocier, entre leurs pays respectifs, hors de ce cadre multilatéral, « *des tarifs d'innovation... lorsque des changements interviennent dans les conditions du marché* ».

Cette tentative de l'IATA pour assouplir ses mécanismes de fixation tarifaire n'a pas dissuadé les Etats-Unis d'interrompre leurs poursuites à son encontre. Sous le coup d'une « ordonnance de justification » lancée par le Bureau de l'aéronautique civile (CAB), l'association a été priée d'apporter la preuve de son « innocence ». Si elle n'y réussissait pas, les compagnies américaines, dont on sait le poids dans l'industrie du transport aérien, devraient en démissionner.

Avant même de connaître l'issue de ce « procès », trois compagnies américaines — Pan Am, Delta Airlines et Allegheny Airlines — ont quitté purement et simplement l'IATA ; cinq autres ont renoncé à participer à ses activités tarifaires. Paradoxalement, ceux qui avaient suscité la réforme de l'association ne sont pas — ou peu — partie prenante à sa mise en œuvre.

Brutalité américaine

La brutalité avec laquelle les Etats-Unis, forts de leur bon droit, ont conduit cette affaire, a eu pour conséquence de retourner contre eux beaucoup de ceux qui dénonçaient le « conservatisme » de l'IATA. Au cours de cette « instruction judiciaire », cent pays se sont déclarés favorables au système de fixation multilatérale des tarifs aériens et ont, du coup, justifié l'existence de l'association.

Le CAB vient de rendre un verdict de démence. Il a pris la décision de principe d'interdire toute participation aux activités tarifaires de l'IATA aux seules compagnies américaines, sur les seules routes de l'Atlantique nord. Compte tenu du contexte international — à la fois politique et économique — il était difficile aux Etats-Unis de heurter trop violemment des alliés dont, d'autre part, ils sollicitent l'appui, en leur imposant une « *inacceptable politique d'impérialisme aéronautique* ».

Quoi qu'il en soit, l'IATA se félicite d'avoir réussi à « ameuter » les gouvernements sur ce qui se tramait sur les bords du Potomac. « *Nous avons ramené les Etats-Unis à la raison* », a affirmé M. Cruz. Comme si le danger était écarté, les responsables de l'association en viennent aujourd'hui à vanter les mérites de cette « *provocation américaine* » qui leur a permis de faire un utile examen de conscience. « *C'est un des signes les plus évidents de sa bonne santé que notre organisation ait reconnu le besoin de se remettre en question* », ont noté des membres.

La « nouvelle IATA », qui s'est mise en place le 1er octobre dernier, sera-t-elle plus séduisante que l'ancienne ? « *Cette réforme doit éliminer tous les soupçons que les compagnies non membres nourrissaient à l'égard de l'association et les inciter à la rejoindre d'autant plus rapidement qu'un effort de solidarité s'impose face à la crise de l'énergie* », a remarqué M. Cruz. Neuf transporteurs dont Gulf Air, Singapore Airlines et Korean Airlines ont assisté, en tant qu'observateurs, à la réunion de Manille. Un signe encourageant ? Rien n'est moins sûr.

Les responsables de l'association ont plaidé en faveur d'« *une période d'essai de un à deux ans libre de toute menace* » afin que la « nouvelle IATA » puisse faire ses preuves. D'aucun doutent qu'elle y réussisse. « *Nous avons eu tort d'altérer les règles de fonctionnement de notre organisation sous la pression des événements, même si l'ancien système n'était pas à l'abri de toute critique* », a regretté M. Antoine Veil, directeur général d'UTA.

En exprimant cette réserve, celui-ci se faisait en quelque sorte le porte-parole des petites compagnies — arabes et africaines notamment — qui avaient voté à contrecœur la réforme de l'IATA, inquiètes que trop de laxisme dans la fixation des tarifs ne favorise les visées des grands transporteurs. « *Nous n'avons pas les moyens de nous offrir le luxe coûteux d'un certain laisser-aller* », ont dit leurs représentants.

« *La réforme de l'association est un habillage derrière lequel pèseront les gros transporteurs. Le système a été conçu pour les grands, pas pour les petits* », ont indiqué les compagnies arabes, qui ont menacé de quitter l'IATA. Elles ont obtenu la création d'une commission *ad hoc* chargée d'étudier les moyens de mieux les associer aux décisions de l'organisation. Elles ont, en outre, fait confirmer dans la résolution finale la volonté de tous de continuer à négocier le prix des billets dans un cadre multilatéral. Une simple déclaration d'intention sur l'efficacité de laquelle personne ne s'illusionne.

Une clientèle braconnée

Les grandes compagnies veulent, en effet, saisir l'occasion qui leur est offerte de négocier des « tarifs d'innovation » sur une base bilatérale afin de mettre un terme au « braconnage » de leur clientèle par de petits transporteurs sans marché propre. Lorsque British Airways et Quantas « sortent » un tarif réduit « de point à point » entre Londres et Sydney sans possibilité d'arrêt en cours de route, ils ôtent l'envie d'utiliser les services des compagnies tiers à des passagers britanniques et australiens qui, auparavant, n'hésitaient pas à transiter par Amman, Karachi ou Singapour pour bénéficier de bas prix.

Reste pour les grandes compagnies le souci de réagir sur-le-champ aux initiatives de leurs concurrents. Aucune d'entre elles ne minimise plus les initiatives de Freddie Laker, l'inventeur du « *train du ciel* », entre Londres et New-York. Aucune moins que British Airways, prête à laisser entamer l'autorité de l'IATA. « *Nous souhaiterions négocier tous les tarifs au sein de l'association*, a expliqué son président. *Mais ce n'est qu'un vœu pieux, car la présence sur le marché de soixante transporteurs non IATA qui lancent des barèmes très bas dans des délais très courts nous oblige à une riposte immédiate.* »

D'aucuns craignent que cette politique du chacun pour soi ne conduise au démantèlement de l'IATA et qu'en définitive les gouvernements, devant ce constat de carence, ne se chargent eux-mêmes de la fixation des tarifs. Ce qui n'éliminera pas pour autant les clivages entre grands et petits. Bien au contraire.

D'autres estiment que le temps travaille pour l'IATA. A leur avis, les événements à venir obligeront les compagnies — grandes et petites — à serrer les rangs; ils justifieront l'existence d'une association forte de son unité. « *Ne serait-il pas plus urgent*, s'est interrogé le président d'Iberia, *de mettre au point un système d'ajustement automatique de nos tarifs en fonction de la hausse du coût des carburants ?* »

Les stocks de carburant sont suffisants pour passer l'hiver, mais au-delà les incertitudes demeurent. « *Le ciel est nuageux, la visibilité réduite* », a confirmé M. Cruz. Face à la crise de l'énergie, l'effort de solidarité l'emportera-t-il sur la volonté de puissance ?

JACQUES DE BARRIN.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	490 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
5 DÉCEMBRE

Sensible reprise

Le timide espoir soulevé par la perspective d'un possible dénouement de la crise iranienne (le Monde daté 5 décembre), a déclenché mercredi, à la Bourse de Paris, un mouvement de reprise non négligeable, puisque à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une hausse un peu supérieur à 1 %.

Des points de fermeté ont réapparu dans tous les compartiments et parmi les valeurs les plus favorisées, signalons Casino (+4,7 %), Prénatal (+ 4,3 %), C.F.A.O. (+ 3,6 %), l'Air Liquide (+ 3,5 %), P.U.K. (+ 3,1 %), Creusot-Loire (+ 3 %) et Peugeot-Citroën (+ 3 %), suivi de Michelin (+ 2,8 %). Le nombre de baisses a, en même temps, tendu à se réduire notablement, moins de vingt titres ayant fléchi de façon significative (1 % et plus).

Bref, une petite brise d'optimisme a soufflé sur la Corbeille avec le sentiment confus qu'une issue pourrait être trouvée dans le règlement de l'affaire des otages américains de Téhéran. La remontée du dollar et le recul de l'or favorisés par ce même espoir ont contribué aussi à revigorer un peu le marché, un marché, qui ne demandait qu'à monter de l'avis des spécialistes et seulement bridé par les événements du Moyen-Orient.

Même l'émotion soulevée mardi par l'amendement voté à l'Assemblée nationale sur les changements susceptibles d'être apportés à l'indexation de l'emprunt C.N.E. 3 %, dont la cotation reste suspendue, est retombée. Beaucoup, il est vrai, tablent sur un rejet pur et simpe de cet amendement par le Sénat.

Sensible sur les grandes places américaines et européennes, la baisse de l'or a été moins forte à Paris, le lingot ne perdant que 195 F à 57 800 F (après 57 995 F). Mais il faut tenir compte aussi du fréquent décalage de 24 heures enregistré sur notre marché. Le napoléon, pour sa part, a peu varié à 489,50 F (— 0,40F) après 489,90 F.

LONDRES

MARCHE MIEUX DISPOSE

Les valeurs industrielles et les pétroles sont mieux disposés à l'ouverture jeudi.

Bonne tenue également des mines d'or.

Les fonds rhodésiens et les valeurs centrafricaines progressent après l'annonce du cessez-le-feu.

Or (ouverture) (dollars) 434 50 contre 426 40

VALEURS	CLOTURE 5/12	COURS 6/12
Beecham	116	119
British Petroleum	376	378
Courtaulds	78	79
*De Beers	8 45	8 64
Imperial Chemical	366	359
Rio Tinto Zinc Cor.	308	299
Shell	338	340
Vickers	107	107
War Loan 3 1/2 %	28	28 1/16
*West Driefontein	60	62 3 8
*Western Holdings	43 1/8	44 3/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

GROUPE TOTAL - COMPAGNIE FRANÇAISE DES PETROLES. — A son tour, le groupe pétrolier français annonce ses résultats consolidés pour les six premiers mois. Ces résultats, comme ceux publiés par ses grands concurrents, sont en très forte augmentation. Mais la performance réalisée par la C. P. P. est de loin la plus étonnante avec une marge brute multipliée par 2,5 (4 249 millions de francs contre 1 664 millions) et un bénéfice net par 7 (2 215 millions de francs contre 309 millions). Ces progrès considérables sont toutefois dus à la réglementation du plan comptable français, qui oblige les sociétés à inclure les effets de stocks. Avec la méthode employée par les groupes pétroliers internationaux, la marge brute de Total n'aurait atteint que 2 700 millions de francs et son bénéfice net que 700 millions environ.

ZUBER, RIEDER ET Cie. — Emission à 420 F de 6 700 obligations convertibles en actions (1 obligation pour 6 actions), portant intérêt de 9 % jusqu'en fin décembre 1938, puis ensuite de 11,50 %.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5/12	6/12
1 dollar (en yens)	248 05	246 30

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 %

NEW-YORK

Coup de frein à la hausse

L'annonce à la radio de Téhéran que la résolution de l'ONU pourrait servir de base de négociation dans l'affaires des otages a stimulé Wall Street et provoqué mercredi une nouvelle et sensible hausse des cours.

Le marché, toutefois, a reperdu par la suite la plus grande partie des gains acquis devant le durcissement de l'attitude des étudiants iraniens, toujours maîtres de la situation. Finalement, l'indice des industrielles s'est établi à 848,41, soit à 3,50 points seulement au-dessus de son niveau de la veille, alors qu'à la mi-séance il avait monté de près de 12 points.

L'activité s'est accélérée, et 39,30 millions de titres ont changé de mains contre 33,61 millions mardi.

Wall Street, décidément, est soumis au régime de la douche froide. Cependant, les opérateurs restent convaincus qu'un règlement de l'affaire iranienne est désormais possible, même si sa conclusion risque d'être longue.

Sur 1 933 valeurs traitées, 962 ont monté, 560 ont baissé et 411 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 4/12	COURS 5/12
Alcoa	51 5/8	52 1/2
A.T.T.	53 3 8	53 3 4
Boeing	47 1/4	47 1.4
Chase Manhattan Bank	38	37 3/4
Du Pont de Nemours	40 3 4	40 1/2
Eastman Kodak	48 1.2	48 5 8
Exxon	57 7 8	57 1 2
Ford	31 1 8	31 3 8
General Electric	46	46 3 8
General Foods	34 7/8	36
General Motors	51	51 1/4
Goodyear	12 3/4	12 5 8
I.B.M.	65 3.8	65 1.2
I.T.T.	26 1 8	26 1/8
Kennecott	26 7.8	26 1/2
Mobil Oil	53	52 5/8
Pfizer	40 3.4	40 3 8
Schlumberger	96	95 7 8
Texaco	29 7/8	29 5 8
U.A.L. Inc.	21 3 8	21 1/2
Union Carbide	39 3 4	40 1/2
U.S. Steel	17 1 8	17 1/8
Westinghouse	18 1.4	18 1/2
Xerox	62 7/8	63 1/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	4 déc.	5 déc.
Valeurs françaises	116,8	117,7
Valeurs étrangères	134	134,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103,1	103,7

BOURSE DE PARIS - 5 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	33 50	0 541	S.P.E.G.	220	228	Locabail immob.	365	364	Immoinvest	143 90	143 90

[illegible]

Cr. France 3 %	206 50	209
A.G.F. (Stê Cent.)	737	739
Ass. Gr. Paris-Vie	2080	2000
Concorde	371	384
Epargne France	329	321
Financ. Victoire	490	460
France I.A.R.D.	219	211
GAN (Stê Centr.)	...	704

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1370	4,5 % 1973	1421	1405	1404	1394 50
4625	C.N.E. 3 %	...			...
320	Afrique Occ.	382 90	373 80	379	376
455	Air Liquide	480 10	497	499	500
91	Als. Part. Ind.	92 10	92	92	91 50
400	Als. Superm.	404 50	406	405	405
70	Alsthom-Atl.	69	67 80	67 70	68
178	Applic. gaz	177	178	178	178

[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1280	Elf-Aquitaine	1290	1282	1289	1298
235	— (certific.)	248	248	248	245 90
300	E. J. Lefebvre	302	298 10	302	293 10
810	Essilor	808	817	817	809
290	Esso S.A.F.	289	291 50	291 50	291
325	Eurafrance	325 20	326 20	325 10	326 10
890	Europe n° 1	870	870	876	875
435	Facom	467	462	461	460
320	Ferodo	328	323	320	326

[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
86	Nouvel. Gal.	87	88	88	86 30
170	Olida-Caby	167	166	165 50	162 70
120	Opfi-Paribas	120 40	119 20	119 20	120 30
300	Paris-France	228	221	226	218
111	Pechelbronn	118	119 50	119 30	118
94	P.U.K.	95	97 90	100	99 50
124	— (obl.)	126	128	128	124 10
49	Penarroya	52 70	51	51	51
270	Penhoët	268 80	276	275	276

[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
190	Thomson-Br.	285 50	287	287 50	286
235	— (obl.)	238 80	238	240	238
370	U.I.S.	365	366	365	367 40
170	U.C.B.	186	186	185 10	182
169	Un. F. Banq.	175	172	172	171
147	U.T.A.	147	146	146	148
13	Usinor	13 10	13 20	13 20	13 35
115	— (obl.)	115 30	115 20	115 20	116 10
168	Vallourec	109 80	109 90	109 90	107 90

[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
215	Gen. Motors	207 50	211	215	218 70
30	Goldfields	31	30 40	30 40	30
43	Harmony	45 60	44 90	45 70	44 80
4 24	Hitachi	4 21	4 27	4 27	4 27
285	Hoechst Aktf	288 50	288	288	294
31	Imp. Chem.	31 60	32	32	31 40
76	Inco Limited	78	79 60	81 50	79 70
255	I.B.M.	265 20	267 20	263 10	268
104	I.T.T.	106	107 70	108	107 10

[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
105	Ericsson	104	103	103	103
240	Exxon Corp.	236 50	239	241	238 50
132	Ford Motor	123	126	127	125 40
154	Free State	159	158	156	159
189	Gen. Electric	186 50	188 20	190 10	188

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
240	West Drief	240 50	242	240	242
101	West Deep	109	109 70	107	107 60
177	West Hold	196	195	195 90	196 30
240	Xerox Corp.	256	261 50	262	261 50
1 15	Zambia Corp.	1 50	1 28	1 28	1 28

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/12	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 049	4 080	3 980	4 170
Allemagne (100 DM)	236 100	234 980	227	239
Belgique (100 F)	14 409	14 427	13 700	14 450
Pays-Bas (100 fl.)	211 450	211 840	204	215
Danemark (100 krd)	75 980	76 120	72 500	77 500
Norvège (100 k)	82 050	81 930	78 500	84 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 967	8 940	8 650	9 150
Italie (1.000 lires)	4 993	4 981	4 800	5 150
Suisse (100 fr.)	254 400	255 150	247	260
Suède (100 krs)	97 300	97 470	94 500	100 500
Autriche (100 sch.)	32 610	32 585	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 123	6 180	5 750	6 150
Portugal (100 esc.)	8 185	8 220	7 400	8 400
Canada ($ can. 1)	3 493	3 520	3 350	3 580
Japon (100 yens)	1 534	1 562	1 560	1 660

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/12
Or fin (kilo en barre)	57900	57E00
Or fin (en lingot)	57895	57800
Pièce française (20 fr.)	489 50	489 50
Pièce française (10 fr.)	361 80	339
Pièce suisse (20 fr.)	434 90	429
Union latine (20 fr.)	409 90	399 80
Souverain	472	469 90
Pièce de 20 dollars	2212	2199 80
Pièce de 10 dollars	1090 80	1078
Pièce de 5 dollars	752 50	752 50
Pièce de 50 pesos	2385	2360
Pièce de 10 florins	410	400

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 6 décembre 1979 a été tiré à 626 320 exemplaires.

A B C D E F G

Le P.C.F. dénonce « la campagne anticommuniste » et affronte une contestation interne

Les critiques qui sont adressées au P.C.F. dans plusieurs domaines — rapports avec les intellectuels, pratique de la démocratie et de l'information (avec les suites de l'affaire Fiszbin), jugements portés sur la politique internationale, — sont analysées par les dirigeants de ce parti comme autant de signes d'une campagne anticommuniste qui, selon M. Marchais, a repris avec plus de vigueur que jamais. Cette thèse est relayée par « l'Humanité » qui, dans son numéro du 5 décembre, publiait notamment une revue de presse tendant à prouver que « le Figaro », « le Matin » et la radio-télévision instruisent le procès du parti communiste français », et un article de M. Guy Hermier, membre du bureau politique, rappelant « ce qui dérange » les adversaires du P.C. La contestation interne n'en continue pas moins de se manifester, si l'on en croit le témoignage de Mme Yvonne Quilès.

M. HERMIER : nos résultats électoraux progressent.

M. Guy Hermier énumère les initiatives prises qui sont de nature à renforcer la démocratie au sein du P.C. Il cite, notamment, le lancement d'un nouvel hebdomadaire, l'élaboration du projet de résolution sur les intellectuels et la culture, les débats ouverts sur les entreprises et la jeunesse, les prises de position dans le domaine international sur l'Iran, le Sahara occidental, le Cambodge, le Vietnam, le peuple palestinien.

Enfin, écrit-il, « *n'en déplaise aux prophètes du « déclin historique » du parti communiste français, notre parti se porte bien. Sur cinquante-sept consultations électorales, intervenues depuis mars 1978, les résultats d'ensemble font apparaître un gain en voix et en pourcentage sur les élections précédentes, notamment dans les cantons à forte concentration ouvrière ou à prédominance paysanne. Nous dépasserons cette année nos effectifs de 1978 et la diffusion de notre presse recommence à progreser.* »

Mme QUILÈS : pour une information complète sur l'affaire Fiszbin.

A la suite de l'article de M. Henri Malberg, premier secrétaire de la fédération de Paris du P.C., sur l' « affaire Fiszbin », *paru dans* l'Humanité *du 4 décembre* (le Monde *du 5 décembre*), *Mme Yvonne Quilès, membre du P.C.F., ancienne rédactrice en chef de* France nouvelle, *qui avait interpellé les dirigeants communistes à ce sujet, nous écrit :*

« Henri Malberg s'est senti tenu de répondre à mon article paru dans *le Monde* daté du 2-3 décembre.

» Mais, quelle que soit son habileté à jouer sur les mots, sa réponse n'en est pas une, et la question précise que je posais : pourquoi refuse-t-on de mettre à la dispositions des communistes la lettre où Henri Fiszbin expose les raisons de sa démission du comité central ? cette question reste en suspens.

» En guise d' « *éléments complets* », les communistes n'ont droit, de cette lettre, qu'à un « résumé » dont la partialité fait l'objet de vives contestations. (...)

» J'affirme — à l'inverse de ce que laisse entendre Henri Malberg — que de nombreuses cellules et sections font parvenir au comité central des motions pour réclamer qu'on leur communique la lettre d'Henri Fiszbin.

» J'affirme que, en dépit des efforts des dirigeants du parti pour empêcher que les conférences se prononcent par un vote clair et sans ambiguïté, en dépit du recours inhabituel au vieux procédé typiquement réformiste du vote préalable, les scrutins qui ont pu, tout de même, avoir lieu dans plusieurs arrondisements

» La démocratie n'aime pas qu'on la fasse attendre. Si les « mœurs du passé » ont vécu, si, comme l'assure Henri Malberg, il n'y a ni « *filtrage* » ni « *censure* », si on souhaite réellement une « *discussion sereine et sérieuse* », si l'on veut respecter le « droit à l'information », alors, il existe un moyen bien simple de prouver ce que l'on proclame : publier la lettre d'Henri Fiszbin ! »

● *Le prix des automobiles françaises a augmenté* de 2,4 % à 3,5 % en moyenne selon les constructeurs. Renault, le 15 octobre, a majoré ses tarifs de 3,2 % en moyenne ; Peugeot, le 7 novembre, de 2 % à 2,5 % ; Talbot, le 15 novembre, de 2,4 % en moyenne et Citroën enfin a augmenté ses prix de 3,5 % en moyenne depuis le 3 décembre.

DANS UNE INTERVIEW AU « RÉPUBLICAIN LORRAIN »

M. Maire : quels que soient le ou les candidats ce sera l'échec de la gauche en 1981

M. Edmond Maire, secrétaire de la C.F.D.T., prévoit un revers de la gauche en 1981. « *Quels que soient* « les » *candidats ou* « le » *candidat de la gauche, ce sera l'échec aux prochaines élections présidentielles*, déclare-t-il dans une interview publiée, le 6 décembre, par *le Républicain lorrain*. « *Je dirais même, s'il y y avait un président de gauche élu dans ces conditions, ce serait encore l'échec* », cela, estime-t-il, en raison de « *l'absence de dynamique, de perspective politique d'union, de confiance du peuple* ».

Interrogé sur l'éventualité d'une candidature de Michel Rocard, M. Maire souligne que « *le souci premier de la C.F.D.T. n'est pas de participer aux batailles de la gauche pour savoir celui qui sera battu par Giscard en 1981, mais de donner aux luttes sociales un dynamisme qui contribue à la régénération en profondeur des forces de gauche (...) Il est tout à fait clair que les élections de 1981 n'auront pas pour nous l'importance des élections présidentielles de 1974 et encore moins des élections législatives de 1978.* »

Le syndicaliste a ensuite regretté « *l'absence d'autonomie de la C.G.T. par rapport à la politique du P.C.F.* », qui, réaffirme-t-il, « *freine l'unité d'action, donc freine l'action* ».

« *La dynamique unitaire* (créée par l'accord C.G.T.-C.F.D.T.) *est en effet à contre-courant de la stratégie du P.C. qui vise non l'unité d'action mais le rassemblement des travailleurs sous la seule égide* ».

Enfin, évoquant l'accord passé avec la C.G.C. sur la réduction du temps de travail et les offres de rencontre avec F.O., M. Maire a déclaré : « *Notre volonté est de ne pas en rester à l'indispensable duo C.F.D.T.-C.G.T. Il est le moteur de toute action d'envergure dans notre pays, mais l'expérience a montré qu'il n'est pas suffisant pour entraîner une très large majorité des salariés.* »

M. Maire a répondu aussi à M. Séguy, qui, le 4 décembre lui reprochait d'avoir abandonné les objectifs des « 35 heures » et du SMIC à 2 700 francs, en disant que la C.G.T. « *orchestre à partir de toute une série de manœuvres une campagne basse et calomniatrice tendant à faire croire à un abandon par la C.F.D.T. de ses revendications primordiales.*

» *L'importance des élections prud'homales pour la masse des travailleurs mérite mieux que cet électoralisme sordide*, dit-il. *A moins qu'il ne s'agisse d'une volonté de division de plus grande portée encore.* »

« L'HUMANITÉ » : une nouvelle justification de recentrage

L'Humanité du 6 décembre relève ces propos en déclarant que « *le pessimisme affiché par le secrétaire général de la C.F.D.T. n'est en fait qu'une nouvelle justificationdu* « recentrage » *de son organisation qui sous couvert de* « réalisme » *conduit de plus en plus les syndicats C.F.D.T. à se détourner du combat de classe.* »

L'organe du P.C.F. ajoute que M. Maire « *glisse sur les faits* en attaquant le parti et la C.G.T., et qu'il lui serait « *difficile de trouver une seule déclaration, une seule intervention, qui justifient ces agressions. Mais le secrétaire général de la C.F.D.T. est moins soucieux de respecter les faits que de plier la réalité aux impératifs de son* « réalisme. »

A Levallois-Perret (Hauts-de-Seine)

DEUX CONVOYEURS DE FONDS SONT TUÉS AU COURS D'UNE TENTATIVE DE HOLD-UP

Trois hommes ont tué de sang-froid, dans la soirée du 5 décembre, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), deux employés de la société Brink's, spécialisée dans le transport des fonds.

Vers 17 h. 30, le jeudi 5 décembre, deux convoyeurs de fonds, dont la société Brink's se refuse à préciser l'identité, sortent de l'agence du Crédit lyonnais, située, 68, rue Marjolin. Ils portent des sacs contenant les uns des espèces, évaluées à 30 000 francs, les autres des chèques, et se dirigent vers leur fourgon blindé, au volant duquel l'un de leurs collègues est assis.

D'une fourgonnette stationnée face à la banque, trois hommes dont le visage est dissimulé par une cagoule jaillissent sur la chaussée et ouvrent le feu, pratiquement à bout portant, sur les deux hommes, dont l'un a son pistolet de service en main, mais dont il n'aura pas le temps de faire usage. Les convoyeurs s'écroulent, mortellement blessés.

Le conducteur du fourgon est à son tour la cible des tireurs, mais, seulement blessé, il parvient à mettre sa sirène en marche et à démarrer. Les malfaiteurs s'enfuient les mains vides (ils ont abandonné sur le trottoir le sac dont ils s'étaient emparés) vers une Peugeot 104 garée dans une rue voisine et disparaissent. Leur véhicule sera retrouvé un peu plus tard, à 800 mètres de là. A l'intérieur on retrouvera un fusil à canon scié.

GLISSEMENT DU DOLLAR HAUSSE DE L'OR

Le dollar était encore affaibli, jeudi matin 6 décembre, à l'ouverture des marchés des changes. A Francfort, la devise américaine était cotée, en fin de matinée, 1,7325 deutschemark, alors que, la veille elle s'était rapprochée du cours de 1,75 DM. Même évolution à Paris, où le dollar est descendu jusqu'à 4,08 F (après avoir touché les 4,11 F dans la journée de mercredi). A Zurich, la cotation s'est établie autour de 1,60 F suisse, également en léger recul.

Quant à l'or, il progresse de nouveau sensiblement, les premières transactions s'étant effectuées sur la base d'un prix de 435 dollars l'once de 31,103 grammes, alors que le cours fixé par opposition, mercredi après-midi, était de 426,40 dollars.

Dans la même journée de mercredi, le Fonds monétaire a procédé à sa quarantième adjudication. Il a vendu 444 000 onces d'or fin au prix moyen de 426,37 dollars, soit le niveau le plus élevé encore jamais enregistré. Les soumissions avaient porté sur un total de 1,75 million d'onces, les offres s'étant échelonnées, précise la F.M.I., entre 425,40 et 429,31 dollars l'once.

● *Cheikh Aidar et Lamine Faye*, ressortissants sénégalais, auteurs présumés du triple meurtre commis rue de l'Ermitage, à Paris (20ᵉ), dans la nuit du 3 au 4 décembre (*le Monde* du 6 décembre), interrogés par les policiers de la brigade criminelle, ils ont reconnu avoir égorgé Mme Marie-Pascale dite Damay, âgée de vingt-sept ans, son bébé de deux mois, Daro, et une fillette âgée de deux ans, Mamouna.

A Marseille

CINQ INSPECTEURS DE POLICE SONT POURSUIVIS POUR « VIOLENCES ET VOIES DE FAIT »

Marseille. — Deux inspecteurs divisionnaires et trois inspecteurs du service régional de la police judiciaire de Marseille, dont l'identité n'a pas été révélée, ont été inculpés par Mme Suzanne Lenfant, doyen des juges d'instruction de Montpellier, de « violences et voies de fait commises dans l'exercice de leurs fonctions ».

Ces inculpations font suite à une instruction ouverte il y a quatre ans, après la plainte de deux personnes, MM. Yves Bonnet et Patrick Caillol, déjà connues des services de police, qui avaient été interpellées en octobre 1975 et soupçonnées d'être les auteurs du meurtre d'un convoyeur de fonds, tué dans la nuit du 27 au 28 octobre 1975 par deux hommes masqués, à Vitrolles (Bouches-du-Rhône).

Après avoir passé des aveux prétendument « complets », les deux hommes avaient été, au terme de leur garde à vue, présentés à M. Denys Millet, juge d'instruction à Aix-en-Provence. C'est alors qu'ils étaient revenus sur leurs « aveux », affirmant avoir été battus et avoir subi « de graves sévices et des violences à caractère sexuel ». L'expertise médicale ordonnée par le magistrait instructeur devait « corroborer partiellement » les déclarations des prévenus, qui devaient finalement bénéficier d'un non-lieu dans l'affaire du meurtre de Vitrolles.

J. C.



